19 – Des voisins méconnus

« Un jour M. Pierre Richard, avec quelques compagnons de Stanfold, partent pour Québec, chercher des marchandises. Dans ce temps là, il fallait faire le voyage de Stanfold à Québec en voiture. On suivait le chemin passant par Inverness. La descente se fit sans accident, sans contre-temps. Il n'en fut pas de même au retour. Arrivés dans Inverness, nos voyageurs se virent tout à coup en présence d'une barrière nouvellement installée et au delà, une douzaine d'Anglais armés de haches, de fourches et de bâtons, menaçaient de leur faire un mauvais parti, s'ils osaient aller plus loin.

« La position n'était pas souriante. Retourner sur leurs pas ce n'était pas chose agréable; braver ces forcenés, il y avait certainement danger.

« Mais nos vieux canadiens n'ont jamais pris peur à l'approche d'un fanfaron, et ont toujours été de taille à défendre leurs droits et à mettre à la raison d'injustes agresseurs.

« Alors, M. P. Richard se rappela qu'il avait dans sa voiture une boîte de faulx et que c'était le temps de les étrenner, en fauchant ces mauvaises herbes. On délibéra quelque temps. On comprenait le danger qu'il y avait à engager un tel combat, mais enfin se dit-on : « il faut passer ».

« Qui fut dit fut fait. Chacun prend une faulx, et d'un seul bond, on franchit la barrière, brandissant ces sabres brillants, improvisés pour la circonstance.

« En un clin d'oeil, nos braves agresseurs avaient pris le bois et laissé le chemin libre à nos paisibles voyageurs.

« De retour à la maison, M. Pierre Richard et ses compagnons racontaient avec un légitime orgueil comment ils s'étaient débarrassés de ces dévaliseurs de grands chemins, et les avaient envoyés se promener dans la forêt. »

Cette anecdote racontée par l'historien Mailhot en 1920 s'est vraisemblablement produite avant la construction du chemin de fer le *Grand Trunk*, donc avant 1854. Soixante cinq ans plus tard, on s'en rappelle encore.

Permettez-moi de vous situer. Une photo de la région des Bois-Francs, prise vers 1850, en incluant les régions limitrophes et en utilisant un filtre ethnique, montrerait cette modeste colonie peuplée de *Canadiens*, entourée sur trois côtés de colons parlant tous une langue que ne comprennent pas les colons des Bois-Francs et attachés, en majorité, à des croyances considérées dangereuses par l'Église catholique. Sur le quatrième côté, on ne verrait personne. C'est le marécage qu'on appelle alors *la savane*.

L'anecdote de Pierre Richard nous indique qu'à ce moment, il y a **EUX** et **NOUS**.

Migration 101

Qui sont ces gens qu'on qualifie de «**EUX**» ?

La signature du traité de Paris de 1763, cédant le territoire de la Nouvelle-France à la Grande Bretagne, a été immédiatement suivie d'une immigration composée de commerçants qui veulent s'approprier le lucratif commerce de la fourrure. Ces marchands viennent à part égale, semble-t-il, des colonies américaines (New-york et Boston) et de la métropole. Les démunis ne viendront pas alors tenter leur chance dans la nouvelle colonie.

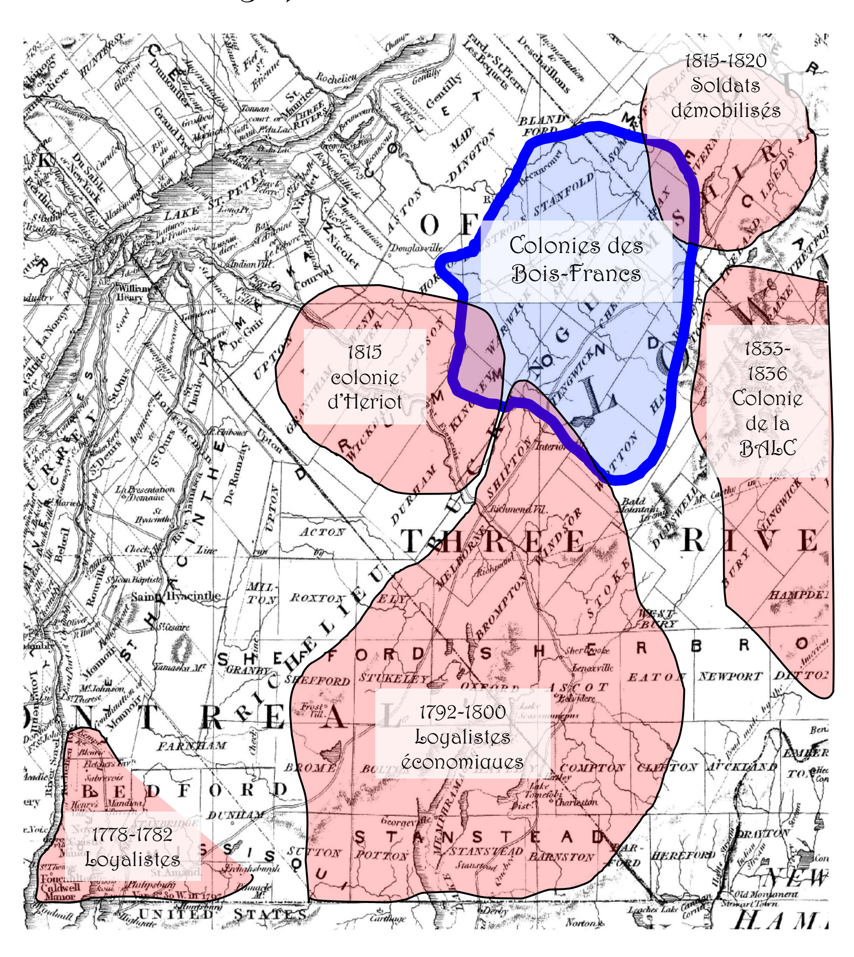
Onze ans plus tard, soit en 1774, l'approche de la guerre d'indépendance américaine amène les nouveaux maîtres à redéfinir les frontières de la Province de Québec qui est agrandie de façon importante. C'est l'Acte de Québec. Le roi d'Angleterre confère, par cet Acte, des droits plus étendus à ses nouveaux sujets, particulièrement à la bourgeoisie et à l'Église. Il espère ainsi leur enlever la tentation de suivre les révolutionnaires. L'opération n'est pas un succès total mais la nouvelle colonie demeurera britannique. L'Angleterre conserve une présence en Amérique lors de la signature du traité de Versailles qui

reconnaît en 1783 leur indépendance aux 13 colonies américaines.

Les vrais loyalistes

La guerre d'indépendance américaine aura duré 7 ans (de 1775 à 1782). Les coeurs sensibles qui, dans les 13 colonies, ne veulent pas déserter la mère patrie, viennent se réfugier dans la région de la baie Missisquoi (Philipsburg) à partir de 1778. Haldiman, le gouverneur de la nouvelle province de Québec, ne les veut pas trop près de la frontière, craignant l'influence corruptrice des rebelles américains. Une partie des quelque 100 familles qui s'y sont établies quitteront la région, mais il en restera. Les autres, après de brefs séjours dans les seigneuries, se retrouvent en bordure du lac Ontario, dans les régions de Kingston et de la baie de Quinté. Ils seront connus sous le nom de *loyalistes*. La partie du territoire qui a été ajoutée par l'Acte de Québec au nord du lac Ontario, sera leur terre d'élection.

Colonies anglophones autour des Bois-Francs



Les loyalistes économiques

La seconde vague d'immigrants viendra des nouveaux états américains. Après l'indépendance américaine, une crise de spéculation et de manipulation des titres fonciers affecte les états américains. Dans un récit fort émouvant, l'historienne Catherine Day raconte l'histoire de l'immigration dans les cantons de l'est de la famille de Henry Lawrence et de ses parents, Isaac et Mary. La famille quitte le Connecticut pour s'établir au Vermont et achète 300 acres de terre près de Burlington. La guerre d'indépendance les force à abandonner leur lot et à regagner le Connecticut. À la fin de hostilités, ils retournent au Vermont pour découvrir que leurs titres ne sont plus valides. Il rachètent 100 acres de leur propre terre et essaient de la mettre en valeur pendant onze ans. À cette époque, l' *Acte constitutionnel* de 1791 qui crée le Bas et le Haut Canada a lancé la politique de colonisation. Des démarcheurs recrutent des Américains en quête de terres gratis et non taxées pour peupler les townships nouvellement découpés. Ces nouveaux colons s'installent sur les terres le long de la frontière américaine. Au cours de l'hiver de 1794, la famille Lawrence se fera concéder gratuitement un lot dans le township de Shefford par John Savage qui agit à titre de *chef de canton*. La colonie de ces nouveaux venus américains s'étend vers le nord jusqu'aux townships de Shipton et de Tingwick. Ils sont, en quelque sorte, des *loyalistes économiques*. L'absence de routes convenables menant à Québec, l'inaction des grands propriétaires spéculateurs qui étouffe le progrès et, finalement, la création d'un réseau de routes efficaces entre ces townships et les états de la Nouvelle-Angleterre, perpétuent les liens de voisinage entre les colons demeurant au Canada et leurs anciens concitoyens. Lors

de la guerre de 1812 à 1814 entre l'Angleterre et les États-Unis, plusieurs familles retournent s'établir dans les états américains alors que d'autres iront rejoindre les loyalistes du Haut-Canada.

Une colonie dynamique formée de ceux qui restent se développera au sud des Bois-Francs. Les membres de cette communauté auront une influence importante sur la vie et la culture de nos ancêtres.

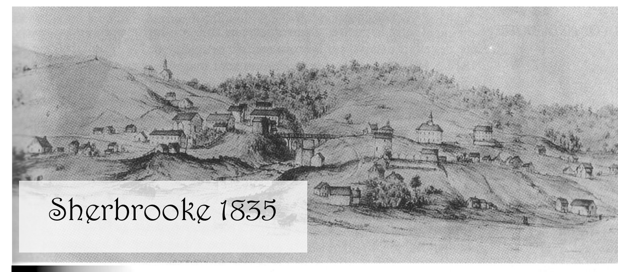
Les démobilisés et les infortunés

La troisième vague d'immigration commence vers 1815, à la fin des guerres napoléoniennes. Les soldats démobilisés viennent grossir les rangs des chômeurs. On les encourage à s'établir dans les colonies en payant leurs frais de transport et en leur donnant des terres selon leur rang militaire, le simple soldat recevant un billet de location pour un lot de 100 acres.

Le flot d'immigrants va se poursuivre avec des hauts et des bas. Il est encouragé par deux facteurs. D'abord, les propriétaires terriens d'Irlande convertissent de plus en plus de terres à la production de blé pour nourrir l'Angleterre. Ce faisant, ils réduisent les terroirs desquels les paysans irlandais tiraient jusqu'alors leur subsistance. Il en résultera des famines et des épidémies. Celle de 1831-1832 sera sévère. Celle de 1846 à 1851, sera meurtrière. En ces temps difficiles, les propriétaires terriens d'Irlande encouragent l'émigration.

Les paroisses urbaines d'Angleterre ont l'obligation de subvenir aux besoins de leurs indigents et de leurs désoeuvrés. Les pasteurs décident de s'acquitter de cette tâche en poussant leurs protégés à émigrer vers la colonie américaine par le biais du financement de leur voyage. La poussée doit être pas mal forte parce que, dans les statistiques, ils sont traités séparément des *Émigrants volontaires*. Ces malheureux indigents viennent grossir le flot d'émigrés dépourvus.

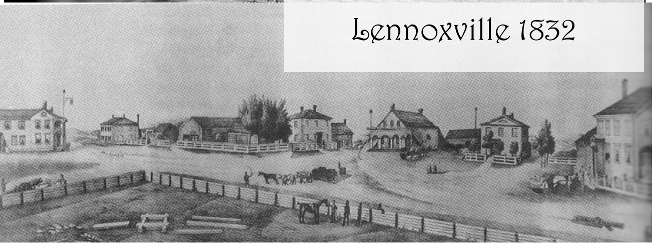
Les grands propriétaires irlandais et les agents des paroisses anglaises sont, à leur tour, aidés par la *British American Land Company (BALC)*, compagnie jouissant d'une grande influence auprès du gouvernement britannique. En 1836, elle est propriétaire de quelque 1,094,272 acres de terres vierges au Bas-Canada, apprend-on dans son second rapport à ses actionnaires. La compagnie qui existe depuis 1832 a obtenu ces terres à prix avantageux de la couronne britannique et en a acquis d'autres lors de ventes publiques. Ses propriétés se trouvent en partie dans les townships autour de Sherbrooke, mais surtout à l'est des Bois-Francs, dans la région du lac Mégantic identifiée sur les cartes du nom de *Saint-Francis tract*. Des prospectus fort détaillés sont distribués pour encourager les Anglais à



Sherbrooke 1835



Stanstead 1827



Lennoxville 1832

Ces trois dessins montrent bien que les colonies du sud des Cantons sont rendues à maturité au moment où les colonies des Bois-Francs en sont à leurs premiers balbutiements

venir s'établir sur ses terres.

Les armateurs deviennent, à leur tour, des promoteurs actifs d'émigration. Plusieurs centaines de bateaux se rendent à Québec chaque année pour y prendre le bois nécessaire à la construction des navires de Sa Majesté. Le voyage vers le Canada se fait sur lest. Les propriétaires et les capitaines comprennent vite que le transport d'émigrants vers la colonie peut générer des revenus intéressants. Ils encouragent donc les prolétaires du Royaume-Uni à tenter l'aventure du Canada.

Des voyages de misère vers le Canada

Le voyage n'est pas une sinécure pour tous ces démunis. Le port d'embarquement dominant est alors Liverpool. Les immigrants pauvres se font d'abord arnaquer sur les quais. Ça continue à bord. Certains capitaines trichent sur la quantité et la qualité des vivres. Les autorités maritimes auront été soudoyées pour fermer les yeux sur les abus de toutes sortes. La vie à bord des bateaux est pénible. Les témoignages des agents d'immigration de Québec dans le cadre de l'enquête de Lord Durham de 1838 sont éloquents. Selon le docteur Joseph Morrin : *« À quelques exceptions près, l'état de certains bateaux était si abominable que les chaloupiers du Maître du port pouvaient, par vent favorable ou par temps calme, deviner, alors qu'ils sont à portée de canon, qu'un bateau d'immigrants était surchargé, uniquement par la senteur qui s'en dégageait. »* On est en 1838 et le témoin parle de cas de typhus dans les bateaux transportant de 500 à 600 passagers.

Tous les immigrants ne sont pas de qualité égale. Dans sa déposition dans le cadre de la même enquête, Thomas Allen Stayner, *Assistant Postmaster-General* et grand propriétaire, considère que les meilleurs immigrants sont les Écossais des Lowlands et les Irlandais. Les Allemands, les Hollandais et les Suisses sont aussi appréciés.

Henry Jessopp qui témoigne lui aussi lors de l'enquête Durham, classifie les arrivants : *« Les émigrants envoyés par les paroisses sont, généralement inférieurs, moralement et physiquement à ceux qui sont partis de leur propre initiative. Les paroisses ont envoyé des personnes beaucoup trop vieilles pour gagner leur vie et qui sont pris d'alcoolisme et d'imprévoyance…Un colon respectable des Townships de l'Est, de retour d'Angleterre sur un bateau en compagnie de 136 passagers indigents envoyés aux frais de leurs paroisses, a pu n'en identifier que deux sur le lot qu'il était désireux d'encourager à s'installer comme colons dans les Townships de l'Est. La conduite des autres, hommes et femmes, était si mauvaise qu'il a exprimé le souhait qu'ils continuent vers le Haut-Canada au lieu de s'établir dans son district. Il faisait allusion principalement aux sérieux problèmes d'alcoolisme et d'impureté (unchastety). »*

Il est agréable de prendre les autres en défaut, d'où le plaisir que j'ai de vous faire découvrir ces délinquants séniles. Mais des statistiques trouvées dans un livre relatant la correspondance de Catherine Parr Traill m'indiquent que ces infortunés, aussi antipathiques fussent-ils au sieur Jessopp, n'auront représenté qu'environ 3% des immigrants arrivant à Québec en 1834. Je ne sais si cette année est représentative de toute la période d'émigration, mais 3%, ce n'est rien pour paniquer.

Des chiffres

Combien d'émigrants passent par Québec entre 1815 et 1850 ? Le démographe Jean-Claude Robert estime leur nombre à quelque 960,000 en provenance des îles britanniques. Les années fastes correspondront aux grandes famines en Irlande. L'année de 1847 constituera un record avec quelque 100,000 personnes (98,649 pour être exact) qui s'embarquent en direction de Québec. De ce nombre, quelque 17,477 mourront

de typhus, de dysentrie ou de petite vérole durant la traversée ou après leur arrivée au Canada.

La population du Canada-Uni (Québec et Ontario) est de l'ordre de 1,500,000 personnes au printemps de 1847. On peut imaginer que l'ajout soudain de ces démunis, souvent malades, qui représentent plus de 5% de la population du pays n'a pas été facile à absorber. La vie a dû être assez *rock-n-roll* dans les villes canadiennes au cours de l'hiver de 1847-1848. En tous cas, chose certaine, le Canada est alors une vraie terre d'accueil.

Où vont les immigrants

Les Irlandais catholiques, désirant en général fuir tout ce qui est britannique, continueront, en majorité, en direction des états américains. Les Écossais iront retrouver leurs concitoyens en Ontario. Il n'en demeure pas moins qu'un bon nombre de ces immigrants s'installeront en terre québécoise. Entre 1846 et 1851, les travailleurs agricoles qui sont en grand nombre parmi les nouveaux arrivant, soit près de 40% du total, se retrouveront sur les terres à défricher alors que les autres iront grossir les villes.

Vers 1815, le colonel Heriot, un huguenot de l'île anglo-normande de Jersey ouvrira une colonie sur les bords de la rivière Saint-François pour y installer les vétérans des bataillons de Meuron et de Watteville. Il s'agit de prisonniers des alliés lors des guerres napoléoniennes. Après avoir été détenus à l'île de Malte, ils sont envoyés au Canada où ils acceptent de combattre les Américains en 1812-1814. Heriot semble être le chef des officiers Meuron et Watteville.

Dans la réalisation de son projet de colonie, Heriot se butera à l'obstruction des grands propriétaires spéculateurs, mais cette colonie sera une réussite. Au fil des ans, elle couvrira les cantons de Durham, de Wickham, de Grantham, de Kingsey, de Wendover et de Simpson.

Une autre colonie se formera vers la même époque dans les cantons d'Inverness, de Halifax, de Leeds, d'Ireland et de Coleraine. En 1810, le sieur Hamilton, grand commerçant de bois devant l'éternel, avance à un gouverneur Craig frustré de l'obstruction des membres de l'Assemblée, l'argent nécessaire à la construction du *chemin Craig*. En récompense, il reçoit des lots dans les cantons de Leeds et d'Inverness. L'important commerce de bois qui s'est développé avec la marine britannique depuis 1804, permet l'ouverture de chantiers dans ces cantons et par la suite la création d'une colonie d'Écossais et d'Irlandais.

Agroéconomie 101

Ces voisins, contre qui les colons des Bois-Francs se frottent parfois, marqueront le développement de leur colonie de façon permanente. Leur influence la plus enrichissante sera dans le domaine de l'agriculture. Nos ancêtres avaient apporté des seigneuries aux Bois-Francs leur cheptel et leurs modes de culture. Ces méthodes semblent avoir répondu aux besoins sous le régime français car il ne semble pas y avoir eu de famines à cette époque. De plus, nous informent les historiens Lacoursière, Provencher et Vaugeois, en 1739, le blé constitue quelque 18% des exportations de la colonie, ce qui n'est pas négligeable.

Mais les méthodes laurentiennes semblent avoir été en retard sur les méthodes anglaises si l'on se fie aux commentaires du sieur Isaac Weld qui a visité le Canada vers 1797 et note, dans son journal, au sujet de l'agriculture dans la colonie : *«Les Canadiens français d'alors connaissaient peu l'usage des engrais, et ils se contentaient, pour toute préparation, de retourner légèrement la terre avec une charrue. Ils regardent, disait-il, les travaux de l'agriculture comme des occupations secondaires, et ne s'y livraient qu'avec une sorte de répugnance».*

Les modes de culture des Canadiens étaient-ils aussi primitifs que l'a laissé entendre le sieur Weld? Cet observateur est peut-être sévère, mais, il ne fait pas de doute que les pratiques agricoles des habitants de la vallée du Saint-Laurent étaient

l'héritage d'une France de l'Ancien Régime, qui n'avait pas une réputation de chef de file en ce domaine. Et, qui plus est, pendant longtemps les paysans laurentiens avaient été laissés à eux-mêmes et dans l'ignorance des derniers développements. Permettez-moi de faire étalage de ma culture en citant Victor Hugo. Dans son roman *Quatre vingt treize*, édité en 1873, il évoque le retard de la France en matière d'agriculture au moment de la révolution française. Il fait dire à l'un de ses héros : *«…d'abord supprimez les parasitismes; le parasitisme du prêtre, le parasitisme du juge, le parasitisme du soldat. Ensuite, tirez parti de vos richesses; vous jetez l'engrais à l'égout, jetez-le au sillon. Les trois quarts du sol sont en friche, défrichez la France, supprimez les vaines pâtures; partagez les terres communales. Que tout homme ait une terre, et que toute terre ait un homme. Vous centuplerez le produit social. La France, à cette heure, ne donne à ses paysans que quatre jours de viande par an; bien cultivée, elle nourrirait trois cent millions d'hommes, toute l'Europe…»* Je me dis que roman ou pas, Hugo prend ses idées dans la réalité et si sa description est vraiment représentative des conditions en France de fin de l'Ancien régime, on peut penser que nos pères qui ont quitté ce pays pour venir en Amérique n'auraient pas apporté avec eux un bagage de connaissances très poussées en agriculture.

Le régime britannique amène ses commerçants pour qui une production agricole accrue signifie une expansion de leur négoce. Un des grands commerçants d'alors est Henry Caldwell, Irlandais anglican. En 1804, il possède quatre embarcations pour livrer de la farine à Terre-Neuve. En 1810, profitant d'une demande accrue générée par les guerres napoléoniennes, il vend plus de 1,775,000 livres, soit plus de 800,000 kg de farine au gouvernement britannique. On comprend qu'il achète tout le blé qu'il peut obtenir des habitants pour en faire le commerce. Caldwell avait, en 1789, été l'un des co-fondateurs de la *Société d'agriculture de Québec*. Ses intérêts financiers sont alors en jeu. Une agriculture plus performante lui apporte de meilleurs revenus.

Le même commentateur Weld fait probablement allusion au sieur Caldwell quand il écrit : *« …les encouragements des négociants de Québec qui, tous les ans, envoient dans les campagnes des agents pour acheter tout le grain qui n'est pas nécessaire à la subsistance des habitants…Les négociants exigent d'eux qu'à un prix fixe, ils transportent leur grain sur le bord du fleuve où des bateaux le prennent et le conduisent au port où il doit être embarqué. »*

Timide intérêt pour l'agriculture au Bas-Canada

En 1815 et en 1816, le mauvais temps a détruit une bonne partie des récoltes et, en janvier 1817, c'est John Coape de Sherbrooke qui, de sa propre initiative, a envoyé des provisions aux paroisses en détresse. On soupçonne alors que le mauvais temps n'a pas été l'unique cause de la pénurie et l'on institue un comité spécial de la Législature pour enquêter. Son rapport, daté de 1816, identifie certaines carences telles : *« 1° Le moyen de culture insuffisante de la terre et d'engrais… 2° Le manque d'instruments nouveaux d'agriculture. À cela, Votre Comité remarque que les instruments d'agriculture sont les mêmes qu'ils étaient avant la conquête, et que le Pays a été privé de l'avantage de ceux que l'expérience a fait inventer dans les autres pays, faute d'institutions pour les faire connaître et en répandre l'usage dans la Colonie…* (Le souligné est de moi). *4° Le Cultivateur est découragé d'élever des Animaux par le manque de Lois suffisantes pour améliorer l'espèce ou au moins conserver la bonne espèce d'animaux : le Comité citera, entr'autres exemples, les manque de Lois pour empêcher de courir les chevaux entiers et des taureaux de la mauvaise espèce, et le manque*

de Lois pour empêcher de courir les Béliers avant le temps convenable pour élever de l'espèce... »
Le comité fait des recommandations et prépare un projet de loi qui, comme c'est alors la coutume, est repoussé à l'année suivante. Mais l'intérêt suscité par les mauvaises récoltes et les travaux du comité ont mené à la création d'une Société d'agriculture en 1817. Cette société est-elle en compétition avec celle de 1789 ou la remplace-t-elle ? Je n'en sais rien. En tout cas, dès 1818, des expositions agricoles avec concours de labourage sont organisées à Québec et à Montréal.

À l'exposition de Québec, la *Quebec Gazette* rapporte : *« ...Les Chevaux et les Tauraux qui ont été montrés étaient en petit nombre et indifférents. Les juments et les vaches à lait étaient plus nombreuses et d'une meilleure qualité. Il y avait peu de moutons et ce qu'il y en avait n'était pas de la meilleure race. Les cochons étaient meilleurs...Il a été produit une Machine à battre le Grain, des Vans, des Charrues et des Herses, des Brouettes à semer des Navets et autres petites graines en sillons, et plusieurs autres instruments d'Agriculture qui ont obtenu l'approbation du Comité...Onze charrues étaient entrées pour la partie Labour... Il y avait des charrues des meilleurs ouvriers tant en Angleterre qu'en Écosse et dans ce pays. La plus grande partie néanmoins, ainsi que les laboureurs étaient du sud de l'Écosse. Six des charrues n'avaient que deux chevaux et point de conducteur. Il y en avait deux avec une paire de boeufs, un laboureur et un conducteur, et une des anciennes charrues à ruelles du pays, avec deux paires de boeufs, un cheval et un conducteur...Le premier prix a été adjugé à une charrue de fer de Wilkies, d'Uddingstone près de Glasgow, tirée par deux chevaux sans conducteur... »*

Ces quelques citations nous aident à comprendre un peu comment et par qui l'agriculture, se développe alors au Bas-Canada.

Après 1760, on n'a de contacts économiques qu'avec l'Angleterre. Ce pays a progressé dans le développement de machines agricoles performantes et, surtout, s'est taillé une réputation enviée dans le domaine de l'élevage. Les pratiques agricoles anglaises sont lentes à pénétrer dans les seigneuries a constaté le Comité en 1816. Le curé Courtin de Gentilly, dans sa réponse à une enquête sur l'agriculture en 1823, écrit que les habitants ne vont pas s'établir dans les townships en raison de la difficulté à payer un lot. Dans un tel contexte, ceux qui restent en arrière n'ont pas davantage d'argent pour moderniser l'équipement agricole.

La découverte des pratiques anglaises

À partir de 1830, les Canadiens des townships ont pour voisins éloignés les Écossais, les Irlandais, *ribboners* et *orangistes*. Ils admirent les charrues et les animaux de leurs voisins et trouveront le moyen de s'en procurer. Ainsi va commencer, de façon informelle, ce qu'on appelle un transfert de technologie que seule la proximité et une certaine émulation arrivent à mener à bien.

Dans la toute nouvelle colonie de Drummond, des Canadiens des vieilles paroisses viennent se mêler aux immigrants et, en 1817, le mariage de François Ouellet et Louise Chapman est un signe que le sang Anglo-Saxon commence à se mêler au sang *Canadien*.

En 1812, un américain du Massachusetts, Webber Reed, vient s'établir à la Longue-Pointe de Wickham près de Drummondville. Vers 1814, il apporte des seigneuries la première vache de la région, une vache canadienne, et une petite taure qu'il avait acheté à Saint-François du lac d'un sieur Gill, un métis Abénaki-Américain, descendant de deux célèbres enfants kidnappés par les amérindiens en Nouvelle-Angleterre.

Vers 1853, les colons du township de Durham se lancent dans l'élevage d'animaux de boucherie et optent pour des animaux, est-ce un hasard, de race Durham. Les *Yankees* des états de la Nouvelle-Angleterre viennent acheter la viande de ces animaux. On ne parle plus de la vache canadienne et le sieur Reed n'aura pas fait école.

Le témoignage des douze missionnaires

Douze missionnaires des Bois-Francs confirment, en 1851, l'avantage d'un voisinage d'immigrants britanniques pour l'agriculture. Ils écrivent dans leur mémoire *Le Canadien Émigrant* : *« Aussi les cultivateurs canadiens trouvent-ils cet avantage à s'établir dans les townships déjà habités en partie par des étrangers, qu'ils peuvent apprendre d'eux un meilleur système d'agriculture, surtout pour les terres hautes où le système ordinaire, consacré dans ce pays par la routine, ne fait nullement.*

« On a observé que des townships exclusivement peuplés de Canadiens n'ont nullement progressé, tandis que dans d'autres townships tels que Halifax, Sommerset, Stanfold, Arthabaska, Chester, et Warwick, des Canadiens établis sur des terres semblables ont très bien réussi, parce qu'ils ont adopté le mode de culture des étrangers établis dans le voisinage. Ils ont eu en quelque sorte des fermes-modèles sous les yeux, et ils ont su en profiter…

«Nous pouvons cependant affirmer, que (toute) proportion gardée, les établissements nouveaux dans les townships ont plus progressé ces dix à douze années que ceux des seigneuries. »

Je me permets d'apporter un tout petit bémol à l'énoncé des missionnaires, tout en reconnaissant qu'ils étaient alors sur place et parlaient en connaissance de cause. Les townships dont ils ne font pas mention, les Maddington, Bulstrode et Blandford, en plus de ne pas pouvoir profiter des *fermes-modèles* des Anglo-Saxons et des Celtes, ne sont pas pourvus d'un sol très riche, à l'exception des terres en bordure des rivières.

Le marché du beurre et du fromage

La principale clé du progrès de l'agriculture a été, selon moi, l'existence d'un marché pour écouler les produits de la ferme. On l'a vu, avec le sieur Henry Caldwell comme principal agent, le commerce du blé et de la farine aurait encouragé les habitants à produire davantage. Il arrive que les produits en demande changent. Après la fourrure, le blé, le bois, la potasse et le tanin, viennent le beurre et le fromage qui seront les produits vedettes d'exportation.

En 1861, des statistiques fournies par l'historien Stanislas Drapeau montrent que dans les Cantons de l'Est, le beurre devient le plus important de ce qu'il appelle *« les produits de l'industrie domestique »*, contribuant pour plus de 30% du total de cette catégorie de produits. Une grande partie de ce beurre est exportée vers la Grande-Bretagne. Après le beurre, vient le fromage entre 1880 et 1890. Vers 1885, l'historien Mailhot écrira au sujet de Chesterville : *«L'industrie laitière transforma, pour ainsi dire, la paroisse. L'aisance, le bien-être devinrent le partage de la plupart des paroissiens. Aujourd'hui, il se fait un commerce de beurre et de fromage très considérable, étant donnés les pâturages excellents et les sources d'eau abondantes qui se trouvent dans les montagnes. »*

Jean-Paul Vézina, l'historien de Ham-Nord, écrira : *«L'industrie agricole québecoise est, à compter de 1890, définitivement orientée vers la production de fromage cheddar qui constitue une grande denrée d'exportation vers l'Angleterre.»*

Des vaches sur mesure

Nous verrons plus loin qui sont les agents de développement du commerce des produits laitiers; commerce qui a été durable. En 1950, la grande source de revenus des fermes de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester est toujours le fromage cheddar, et toujours, il est exporté en Grande-Bretagne.

Le beurre, le fromage et le lait de consommation sont les trois produits principaux de l'industrie laitière. Les Britanniques et germaniques possèdent des races de vaches appropriées pour chaque produit. La petite vache Jersey qui donne un lait à forte teneur en matière grasse, est l'animal tout désigné pour les producteurs de beurre. Pour le fromage et le lait en nature, la vache Holstein capable de donner de plus grandes quantités de lait moins gras sera la favorite. Elle

aura été introduite par les colons Anglo-Saxons et adoptée par les Canadiens des townships bien avant qu'elle ne le soit dans les anciennes seigneuries où l'on semble avoir attendu la venue des agronomes pour passer de la vache canadienne à cette race bovine plus performante. Une ballade à travers les Bois-Francs en été nous permet de constater que les agriculteurs producteurs laitiers sont toujours fidèles à la Holstein.

Tout ça pour dire que les marchands anglais ont trouvé des débouchés pour absorber la production des agriculteurs. En parallèle, la métropole et les américains ont travaillé à l'amélioration des races d'animaux appropriées pour la production et les ont introduites au Canada.

Des machines aratoires plus avancées

Finalement, des machines aratoires plus avancées ont été inventées et améliorées tant par les manufacturiers anglais que par nos voisins du sud. On n'a qu'à penser à la charrue à oreilles, invention américaine, à ce qu'il semble. Elle est légère, peu coûteuse et peut être opérée par un seul homme contrairement à l'ancienne charrue plus encombrante.

La population Anglo-Saxonne entourant les Bois-Francs semble avoir été très réceptive aux ajustements dans les choix des cultures, des races d'animaux et dans l'adoption de machines performantes. Par processus d'imitation, les Canadiens, leurs voisins dans les townships, auront été les premiers à en profiter, bien avant ceux des seigneuries.

Des exemples d'organisation

Au fil de mes lectures, j'ai découvert que les voisins anglophones des Bois-Francs avaient ce réflexe de bien s'organiser et que nos pères pouvaient en tirer de la graine.

Le premier exemple très parlant est donné par l'historien du système routier, Jules Martel. Je le cite : *«Les minutes du Conseil de Newport, la première agglomération constituée dans les townships, démontrent qu'en 1802, les habitants de l'endroit contribuèrent à la construction d'un chemin de la maison de John Ward, dans Ascot, vers Nicolet et Trois-Rivières. La contribution à ce travail fut fixée à 12 1/2 jours d'ouvrage pour chaque colon…»* Cette colonie a moins de 10 ans, elle possède son propre conseil municipal dont les membres prennent des mesures d'intérêt public qui engagent les colons. Nos ancêtres des Bois-Francs ont bien organisé des équipes impromptues pour tenter, à l'initiative de l'infatigable Charles Héon, la construction d'un chemin. De plus, on organisait à chaque automne les corvées pour battre des chemins de la savane, mais, à ma connaissance, rien de structuré comme à Newport.

Dans le cadre de la campagne des *terres des prêtres*, l'historien Hébert écrit : *«…O'Reilly était le champion incontesté, l'apôtre par excellence des Canadiens français. Il était bien placé pour constater que les Irlandais et les Écossais se regroupaient ensemble et s'entraidaient, alors que les Canadiens français vivaient éparpillés, sans protection et à la merci des circonstances.»*

Finalement, à la sortie du 19ième siècle, l'historien O'Bready, comparant, les colonies des Bois-Francs avec celles de leurs voisines plus au sud, écrit à propos de Wotton : *«…des localités rurales à mentalité anglaise comme Danville, Melbourne et Compton, connaissent la culture rationnelle et pratiquent sur une grande échelle l'élevage des animaux de race…Sans doute, il faut tenir compte des circonstances qui ont favorisé tous ces endroits; mais il reste que vers 1900, notre population, excellente de mœurs et progressive en instruction, se complait encore dans ses chemins vaseux, garde ses habitudes routinières en agriculture et perd du temps à parlotter autour de la politique.»*

Pourquoi ces différences de mentalités et de sens d'organisation ? Comme on tente toujours de tout expliquer, permettez-moi ma petite évaluation personnelle. D'abord mettons de côté l'argument génétique qui est moins populaire depuis que ce

bon Adolph Hitler a insisté un peu trop sur le sujet. Mes penchants personnels m'amènent à voir dans le système en place dans les vieilles paroisses une des raisons à ces différences de mentalités. Là, ce sont le seigneur et le curé qui dirigent tout. Les habitants sont pour la plupart illettrés, ce qui n'aide pas. Imaginons seulement, pour une seconde, un groupe de censitaires qui se réunissent pour régler les questions d'intérêt commun sans inviter le seigneur. Je vous garantis que les chefs de file de ces initiatives se seraient fait houspiller. Le seigneur était le patron et dictait tout, lui-même ou par son fondé de pouvoir. Les censitaires s'y pliaient. De même pour le curé. Il n'y a pas 40 ans de cela, il était encore un peu partout, du conseil d'école à la Caisse populaire. Et son opinion était écoutée. Tout ça pour dire que le colon était constamment chaperonné et n'avait jamais été habitué à prendre en mains son organisation sociale. On lui dictait et il exécutait. Arrivés dans les colonies, les colons ont montré une remarquable solidarité, mais au niveau des structures, j'ai l'impression qu'on était timides. On n'avait ni les modèles ni l'habitude.

Autre aspect de la question : le village et l'église. Dans les colonies des Bois-Francs, l'église faisait le village. Le curé consultait mais pas trop. Il dictait où allait être située l'église avec les bouleversements qui en résultaient parfois. Dans les cantons anglais, on avait plusieurs dénominations, chacune avec son ministre qui assurait que sa recette était la meilleure que celle de son compétiteur pour mener l'habitant au ciel. Il n'était pas rare de voir 3 ou parfois 4 églises protestantes de dénominations différentes dans un même village. Ce seul fait réduisait passablement le poids des ministres de ces églises qui, occupés à se surveiller pour ne pas se faire dépasser par le compétiteur, se neutralisaient un peu. Ils n'auraient pu imposer par dictat, la location du village. Ce soin sera laissé au chef de canton au début quand il demeurait sur place. Sinon, ce sera le commerçant le plus en vue et ses concitoyens, *en conseil* qui prendront l'initiative. Je ne garantis pas que ce fût toujours l'harmonie, mais, le consensus devait fatalement être plus large. En tous cas, c'est mon opinion.

Nos pères des colonies des Bois-Francs ont-ils appris de ça ? Difficile à dire, mais le modèle était à portée de main et les nouvelles structures gouvernementales imposées par le Canada-Uni auront forcé les gens des campagnes à se structurer.

Comment s'arrange-t-on entre voisins

L'anecdote de l'affrontement de Pierre Richard avec un groupe de colons britanniques que j'ai présentée en début d'article montre bien que les habitants des nouvelles colonies sont arrivés avec leur bagage culturel formé de leur langue, de leur religion et de leurs préjugés. Ils sont en face d'habitants dont le bagage est formé des mêmes ingrédients mais de contenu différent.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous régaler de quelques anecdotes que nous a transmises l'historien Saint-Amant, notaire au village de l'Avenir en ces temps héroïques. Il raconte des histoires de cordes tirées à travers la route pour empêcher les Canadiens de se rendre à l'église le dimanche matin. Et, bien sûr, quand le fier à bras de ces derniers se pointe, on laisse tomber la corde. Ces hommes forts, que Saint-Amant appelle « ses braves », doivent s'imposer pour qu'aient lieu les processions du Saint-Sacrement. On se penserait en Ulster. En tous cas, ça semble alors être le règne du plus fort et du groupe momentanément le plus nombreux.

Sous le gouvernement du Canada-Uni, les élections sont l'occasion de brasse camarade. Un *gang* du nom peu rassurant de *Durham boys* tente, lors des élections de 1861, d'enlever de force des boîtes de scrutin. Le *superfrog*, pour l'occasion, est le sieur Grenache. Sous le poids du nombre de ses adversaires, il se fait tabasser et déchirer ses habits. Heureusement, il est secouru par un sieur au nom romantique de Valentine

Cooke qui, dit Saint-Amant, *«lui fait un rempart de son corps»*. Grenache peut entrer dans la salle de scrutin où il permettra à ses compatriotes d'exercer leur droit démocratique. Le candidat des bons, M. Jean-Baptiste Éric Dorion, est élu. Nous aurons l'occasion de reparler de ce jeune politicien qui m'est fort sympathique.

Le missionnaire catholique, l'abbé Robson, mort en 1847 alors qu'il exerce son ministère auprès des immigrants malades à la station de quarantaine de Grosse-Isle, n'est pas à l'abri des menaces. Un jour, un protestant trop imprégné de la théorie de l'*evil empire*, sort du bois et lui bloque la route, revolver au poing, alors qu'il va faire son ministère. Robson qui n'est pas facile à intimider, continue son chemin.

Aux affrontements sectaires, s'ajoutent les mauvaises plaisanteries résultant des abus d'alcool. Dans les townships de Wickham, Durham et Kingsey, à la porte des Bois-Francs, on semble, de façon générale, s'entraider entre colons en faisant des « bis » (de l'anglais *bee* signifiant corvée). Mais ces bis sont toujours arrosés d'alcool, alcool qui n'est pas une denrée rare. Dans son ouvrage, Saint-Amant fait mention de quelque trois distilleries dans les cantons de Wickham et Durham. Il y a toutefois fort à parier qu'il y en avait trois à quatre fois plus si l'on se fie à certains commentaires de l'admirable historienne Catherine Day.

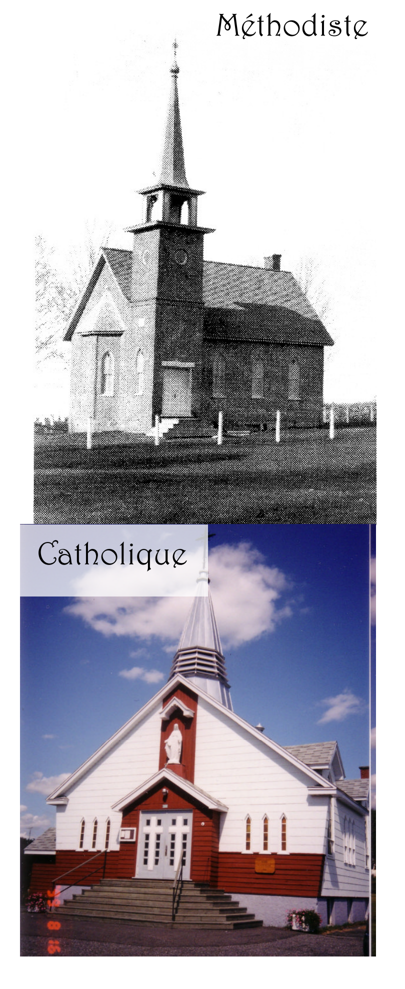
Les bis qui commencent dans la bonne humeur finissent parfois par des mauvaises plaisanteries menant, en quelques occasions, à mort d'homme. Au cours d'un de ces bis, où Irlandais et Canadiens s'entraident, un membre du groupe, Jacob Carignan, se soûle à tel point qu'il ne sait plus où il est. Inspirés par les rasades de *high water*, ses amis Irlandais décident de le mettre dans le foyer en arrière des bûches et d'allumer le tout. Un bon samaritain costaud qui n'était pas de la fête, le père Jos Chainy, est alerté. Il vient secourir le pauvre homme mais, il est seul contre sept. Il se fait une arme d'une patte arrachée à un banc et s'en sert pour faire déguerpir les mauvais plaisantins dont l'un, moins chanceux, recevra un mauvais coup. Il mourra quelques jours plus tard de ses blessures.

Ces histoires qu'on racontera longtemps dans les veillées expliquent peut-être pourquoi, pendant longtemps, l'homme fort de la paroisse était si admiré.

Ces jeux pas très subtils ne sont pas, dans la campagne profonde, l'apanage exclusif de nos voisins. Au hasard de mes lectures, j'ai trouvé que la Bretagne du 17ième siècle était peu différente de nos Cantons à ce sujet. Là aussi on se réunit entre voisins. Les corvées ont alors pour objet le battage du grain au fléau. Les cruches de cidre et de calvados, là non plus, ne sont jamais

Baptiste





Les communautés anglophones ne sont pas homogènes en matière de religion. Il n'est pas rare de voir trois ou quatre églises de confessions différentes dans un même village.

loin. Il arrive parfois qu'en fin de journée on se serve dudit fléau pour battre non plus le grain mais un voisin insultant.

Les raisons du coeur

J.-C. Saint-Amant a réuni, dans un même volume, nombre d'incidents et d'affrontements épiques. La vie n'est toutefois pas un affrontement continuel. Graduellement, le partage des mêmes difficultés prend le pas sur le sectarisme. On se chicane mais on apprend à collaborer et à partager les mêmes activités sociales. Dans son récit sur les paroisses des townships de Wickham et de Durham, le même Saint-Amant mentionne quelques abjurations et la raison en est un mariage entre gens de religions différentes.

On fête aussi ensemble dans les veillées. Le Canadien découvre une nouvelle musique, de nouvelles danses et même de nouveaux jeux de société. Pour les Irlandais catholiques, il y a rencontre à l'église avec les *Canadiens*. Dans plusieurs paroisses, le service est le même pour tous et le sermon est bilingue. Pour le jeune Irlandais célibataire, le coup de foudre pour une *Canadienne* ne représente pas un défi insurmontable. Le missionnaire et plus tard le curé sont plus qu'heureux de voir se mélanger les ethnies, en autant que ça se fasse dans la bonne religion.

Les Écossais, les Irlandais orangistes et les Anglais seront plus tourmentés, mais quand les filles de l'autre solitude sont trop belles, on



Il y a fort à parier que les deux solitudes sont représentées dans ce tournoi de billard. Autre moyen d'estomper les différences

change de religion pour en marier une. C'est ce qui arrive de temps à autre. Les familles se mêlent et les différences s'estompent. Ce n'est pas le *melting pot* mais on peut appeler ça un début d'intégration.

Les traces laissées par ces voisins méconnus

Je vous invite à faire un saut dans le temps et de vous transporter à Saint-Paul-de-Chester en 1945 au sortir de la guerre, afin de mesurer ce qui est resté de ce fructueux voisinage avec les colons des îles britanniques.

Les méthodes de culture et les instruments aratoires de 1945 sont, à quelques exceptions près, les mêmes qu'à la fin du 19ième siècle. Le canton de Chester est probablement le plus éloigné de ces townships mixtes où les Celtes, Anglo-Saxons et Canadiens se partagent le territoire. Il n'y a pas alors à ma connaissance, un seul anglophone dans la paroisse de Saint-Paul et probablement moins de deux à trois habitants dans toute la paroisse peuvent se débrouiller en anglais. Dans les townships voisins de Tingwick et de Warwick, anglophones et francophones se côtoient. Nos cousins, les Plante, habitant à la limite de ces deux cantons, ont des voisins anglophones. Lors de rencontres, les anglophones parlent en anglais et nos cousins répondent en français, ce qui impressionne mes frères aînés qui assistent à ces entretiens. Les affrontements du milieu du siècle précédent sont loin derrière.

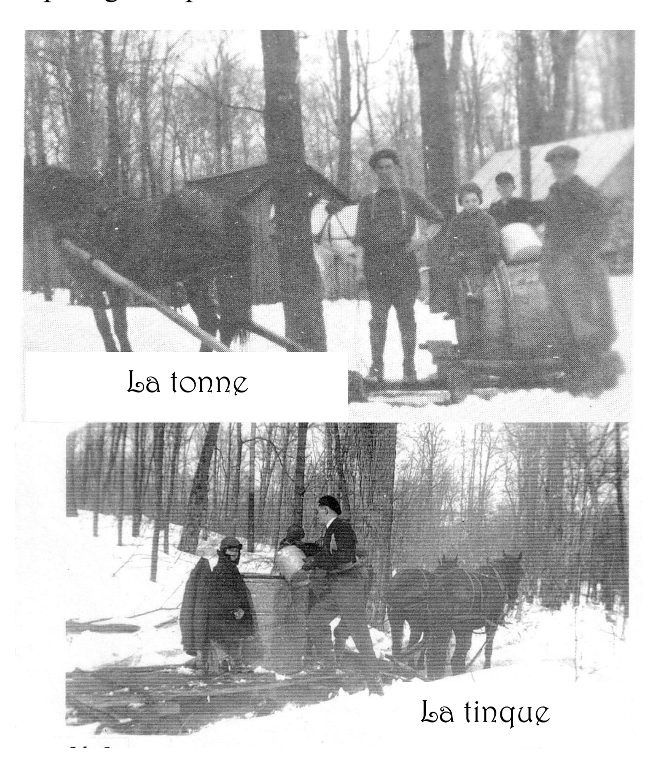
La ferme a été transformée par la présence de ces voisins d'une autre culture. Chez-nous, les vaches sont des Holstein. Le lait est transformé en fromage *cheddar* à la fromagerie du voisinage. Les fromages du nord-ouest de la France d'où sont venus la plupart de nos ancêtres n'ont jamais atteint le stade industriel. Ils sont alors inconnus sauf à l'Île d'Orléans où la production est sur son déclin.

Et nos poules ? Ce sont des *Plymouth Rock barrées*, le *barré* fait référence à leurs plumes zébrées, un peu comme celles des dindons. Ça ne sonne pas bien français tout ça.

Lexicologie 101

Toujours en 1945, les cultivateurs, à quelques exceptions près, n'ont pas de tracteurs. Ils ont des chevaux de trait. Et, chose remarquable, quand on attelle un seul cheval à une voiture, un *attelage simple* dit-on, les termes utilisés pour l'attelage sont français à l'exception des voitures utilisées pour aller au village. On a des *banneaux* et des tombereaux pour les transports sur la terre. On attelle les chevaux entre les menoires de la voiture et le harnais, le *harnois* disons-nous alors, comporte la bride, le collier ou la bretelle, la sangle, la fessière, le porte-queue, les traits, les cordeaux et j'en passe. Tous ces termes sont bien français.

Les voitures pour aller au village sont anglaises. On a l'*express* et le *surrey* qu'on appelle, chez nous, la *voiture fine* parce que cette voiture est utilisée le dimanche pour aller à la messe. Et si, comble de luxe, les roues de la voiture fine sont protégées par des boudins de caoutchouc vulcanisé, on parle d'une *voiture fine sur les robétailles* (*robétailles* étant la déformation de *rubber tires*).



En bois, c'est une tonne, en tôle, c'est une tinque (tank)
Le petit garçon sur la sleigh double, c'est moi

On attelle deux chevaux sur une grande voiture et les termes passent du français à l'anglais. Les chevaux jumelés deviennent le *time (tea*m), le limon devient la *togne (tongue),* le harnais est attaché à la voiture par le *niquouque (neck hook)* et le *baqüe (back-U).*

Le vocabulaire relié à la fabrication du sirop d'érable est aussi influencé par une technologie anglo-saxonne importée des Américains de la Nouvelle-Angleterre. Avant, on transportait l'eau pour bouillir à la cabane au moyen d'une tonne, terme bien français. Cette tonne, gros baril en bois, est couchée sur un traîneau tiré par un seul cheval. Avec la nouvelle technologie, la citerne pour transporter l'eau n'est plus en bois mais en tôle et est connue sous le nom de *tinque (tank).* Le traîneau qui la transporte est plus gros et s'appelle la *sleigh* double. Elle est tirée par un *time (team)* de chevaux. Dans la cabane à sucre, le gros chaudron de fonte qui servait naguère indifféremment à la fabrication du sirop et de la potasse, a été remplacé depuis longtemps. Il n'est plus utilisé que pour fabriquer le savon du pays. On utilise, en lieu et place, une vraie petite usine à sirop dont l'équipement comprend les bacs à bouillir à fond plat qu'on appelle les *pannes (pans)*. Elles sont posées sur un foyer qui est le *champion*, terme aussi bien français qu'anglais. L'eau circule dans ces bacs, *les pannes,* suivant un circuit imposé par des *chicanes*. Elle s'épaissit jusqu'au sirop qui est alors soutiré des *pannes* et stocké dans des *drums* en métal.

Les corvées sont toujours à la mode quand un cultivateur construit une grange où une maison. Elles portent le nom de *bi*.

Dans les fêtes de voisinage, les samedis et les dimanches soir d'hiver, on chante toujours les chansons françaises d'autrefois mais on danse maintenant *celtique*. La danse à la mode est le *set carré (square danse).* Le violoneux joue un *reel* à

danser. Un *câleur (caller)* dirige les danseurs dans leur chorégraphie. Ce *câleur* utilisera des expressions telles : *swing your own partner* et *atché hâ et atché bèque*. Je ne suis pas en mesure de percer le mystère de toutes ces expressions mais, chose certaine, les danseurs, tous unilingues francophones, eux, comprennent.

Quelques braves se risqueront à danser des *jigs*. Parfois un seul danseur s'exécute, parfois deux danseurs se font valoir, l'un en face de l'autre. Et, ces *« …amusements joyeux de la construction du Pont de Nantes, la boulangère… »* dont parle Saint-Amant, il n'en est plus question.

Que reste-t-il de tout cela

Ces voisins qu'on connaissait mal mais qui ont néanmoins modelé la colonie de façon importante, ont presque tous quitté la région. Il n'en reste maintenant que quelques-uns dans les cantons d'Inverness et de Leeds. Leurs modestes mais jolies petites églises n'ont plus de clients et les cimetières sont de moins en moins entretenus. Les descendants de ces colons qui ont trimé tout aussi fort que leurs concitoyens de langue française pour coloniser le pays et qui ont laissé derrière eux un legs important sont maintenant trop loin pour entretenir les vestiges de leur passage.

Une communauté anglophone très dynamique continue toutefois de prospérer le long des frontières américaines et dans d'autres régions autour de l'axe Sherbrooke-Richmond.

En se baladant

En se baladant dans la région des Bois-Francs en été, on constate que les vaches sont toujours, en majorité, de race Holstein. L'agriculture a évolué et a gardé le pas avec les temps modernes.

Au fromage cheddar s'ajoutent maintenant d'autres types de fromages qui mettent en valeur ce beau coin de pays que nos voisins de langue anglaise ont modelé beaucoup plus qu'on ne le pense.

La ferme où je suis né est maintenant un pâturage pour des animaux à boucherie de race Suisse *Simental*, signe des temps nouveaux.

Un autre legs nous a été fourni dans les patronymes. Il arrive de croiser un McNicoll, un Cutnam ou un Anderson qui n'ont aucune connaissance de l'anglais autre que ce qu'ils ont appris à l'école ou dans la rue. Ça aussi fait partie de l'héritage que ces voisins mal connus ont laissé aux Bois-Francs.

Astérisque

L'historien des chemins des cantons de l'est, Jules Martel nous met peut-être sur une piste concernant l'incident de Pierre Richard que nous avons présenté en tout début de chapitre. Martel, dans son ouvrage cite le président du Bureau du travail au sujet du mauvais état du chemin Gosford en 1846 : *«…des réparations sont devenues urgentes en maints endroits. Un certain nombre de colons demeurant le long de ce chemin, ont fait part de cette situation au Gouvernement et ont demandé un octroi de £2,000 en suggérant l'établissement de barrières à péages dans le but de rembourser cet argent et de pourvoir à l'entretien futur de la route.»*

Les colons anglophones qui ont érigé la barrière sur le chemin Gosford l'aurait peut-être fait, si l'on met l'incident de Pierre Richard en lien avec la déclaration du président du Bureau du travail, non pour empêcher les colons des Bois-Francs de se rendre chez eux mais bien pour les forcer à payer pour l'utilisation de la route qu'ils abîment sûrement en y circulant. Il est fort possible que les colons riverains de la route aient alors voulu se substituer à l'État et tenté de créer une barrière payante. Il s'agirait alors d'une motivation moins mesquine que de tenter d'empêcher les colons de retourner chez eux, mais ce n'est quand même pas très gentil.

20 - Laissés pour compte

En février 1825, Charles Héon, celui qui a montré aux autres le chemin des Bois-Francs, fait une tournée de prospection de deux semaines dans les bois aboutant à la seigneurie de Gentilly. Il est accompagné de deux *sauvages* avec qui il entretient des relations amicales. Ces *sauvages* sont les derniers survivants d'une nation intrépide qui, au moment de la colonisation des Bois-Francs, compte à peine plus de cinq cents âmes habitant deux villages le long du lac Saint-Pierre.

La colonisation des Bois-Francs a réduit à néant leurs territoires de chasse. Ils seront les laissés pour compte d'une épopée où tous les autres, après des années de misère, auront triomphé. Voici le peu que je connais de leur histoire.

Un peuple au destin tragique

Les Abénakis, nous informe le père Maurault, leur missionnaire et historien, étaient rattachés aux ethnies amérindiennes de la Nouvelle-Angleterre. Leur territoire couvrait les présents états du Maine et du New-Hampshire, la province du Nouveau Brunswick ainsi qu'une mince frange de la Nouvelle-Écosse. Leurs principaux axes de circulation étaient les rivières Connecticut, Kennebec, Penobscot ainsi que d'autres de moindre importance.

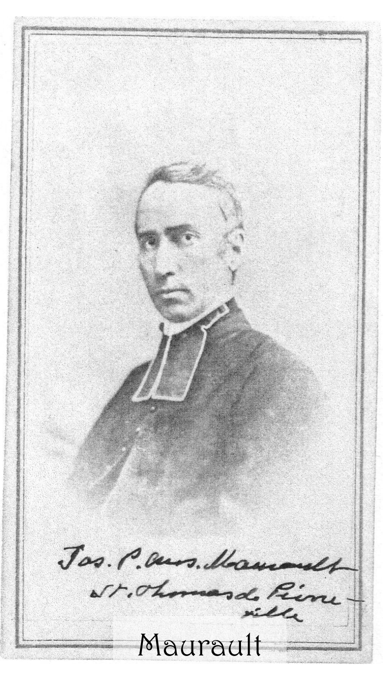
Ils seraient, selon l'historien Conrad Heidenreich, de la grande famille linguistique algonquienne, la même que les Montagnais, les Cris, les Micmacs et d'autres. Mais, remarquera le père Maurault qui s'y connaît en langues amérindiennes : «*Il y avait aussi les Micmacs, ou Souriquois situés dans la partie nord du Nouveau-Brunswick et dans la Gaspésie. Leur langage était bien différent de celui des Abénakis».* Donc, langues de même souche mais branches bien éloignées semble-t-il. Par contre, le père Maurault, dans son superbe ouvrage paru en 1866 et intitulé *"Histoire des Abénakis Depuis 1605 jusqu'à nos jours"*, parle de sept autres "tribus" de la même région qui pouvaient communiquer facilement avec eux.

Les Abénakis semblent avoir eu des modes de vie semblables à ceux des iroquoiens. Ils vivaient dans des maisons longues en écorce de bouleau à quatre ou cinq familles par maison. Ils se nourrissaient des produits de la chasse et de la pêche mais, écrit le père Maurault : *«Ils cultivaient quelques petits champs et récoltaient du maïs et des fèves, ce qui formait la partie la moins dégoûtante de leur nourriture. Ils écrasaient le maïs entre deux pierres, afin d'en faire une espèce de bouillie qu'ils appelaient "Nsôbôn" et dont ils étaient très friands.* En note de bas de page, il ajoute : *Les Canadiens nomment cette bouillie "Sagamité", probablement du mot "Sôgmoipi, repas des chefs».*

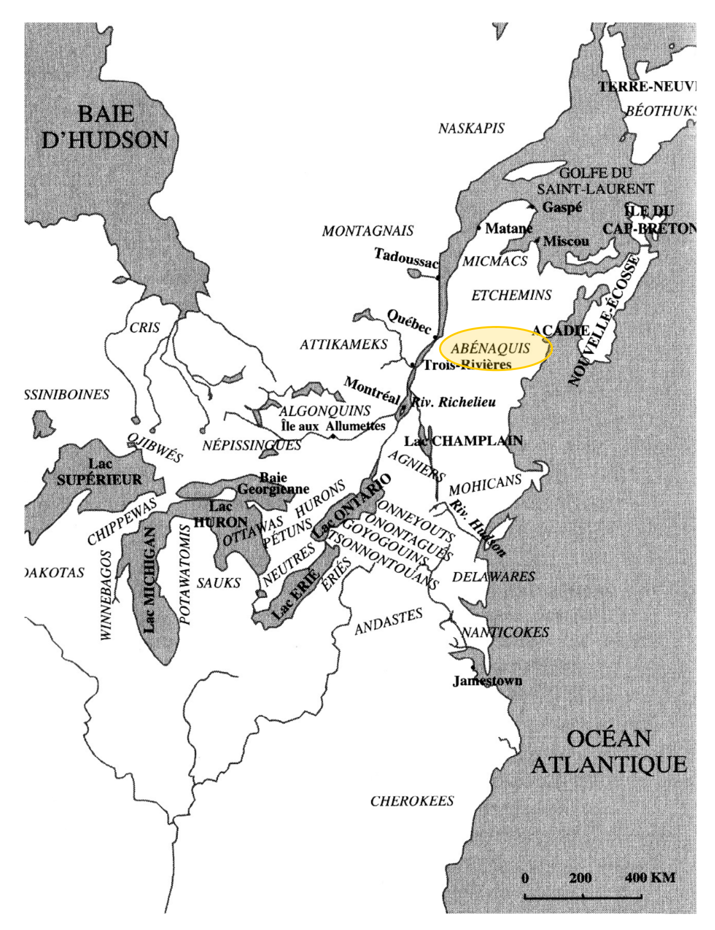
Sur la ligne de feu

À l'arrivée des européens, les Abénakis, ainsi que plusieurs autres nations voisines, habitent le littoral atlantique entre le Nouveau-Brunswick et Cape Cod. Ils ont vu passer les explorateurs du seizième siècle. L'attitude hostile de ces étrangers les avait amenés à se replier vers l'intérieur.

En 1605, un navigateur particulièrement entreprenant, le capitaine Weymouth, s'arrête à Pentagoët (il semble s'agir de l'embouchure de la rivière Penobscot). Comme c'est la coutume du temps, il fait cinq prisonniers, qu'il emmènera en Angleterre. En 1607, cent aventuriers à la recherche d'or ou d'argent arrivent à l'embouchure de la rivière Kennebec et s'y construisent une habitation



Mauraault



Les autochtones à l'époque du contact avec les Européens

fortifiée, le fort George. Quelque temps après, les Abénakis se disent prêts à vivre en paix avec les nouveaux arrivants. On leur fait boire un peu d'eau de vie. C'est la première fois qu'ils goûtent ces boissons qui les rend euphoriques. Ils reconnaissent le roi d'Angleterre pour souverain et sont prêts à faire le commerce de la fourrure avec les blancs.

Il arrive ce qui était arrivé à Colomb. Les vaisseaux repartent pour l'Angleterre en laissant seulement quarante cinq hommes au fort George. Ces nouveaux venus oublient leurs bonnes manières et commencent à maltraiter leurs hôtes. Les anglais ne semblent pas s'en être vantés dans leurs écrits, mais les mauvaises manières des leurs ont été rapportées par les hôtes échaudés, quand un nouveau groupe de visiteurs, des missionnaires, français cette fois, arrivent parmi eux.

Le père Biard, dans sa relation de 1611, écrit, à ce sujet : *« ...disant qu'ils nous aymoient bien, parce qu'ils sçavoient que nous ne fermions point nos portes aux Sauvages comme les Anglois, et que nous ne les chassions pas de nostre table à coups de baston, ny ne les faisions point mordre à nos chiens».*

Les Abénakis chassent les anglais de leur pays. Mais les sujets du roi Jacques 1ier d'Angleterre n'abandonnent pas la partie. En 1614, John Smith explore le littoral entre la rivière Penobscot et le Cap Cod. Il laisse son lieutenant Hunt sur place quand il retourne montrer à son roi les cartes géographiques qu'il a tirées de son exploration. Ce bon Hunt, au lieu de charger ses vaisseaux de poisson pour le marché espagnol comme le lui a demandé son patron, attrape des *sauvages* qu'il vend comme esclaves à ces mêmes Espagnols.

La rencontre des agriculteurs et des chasseurs

En 1620, lorsque dix-neuf familles de *Puritains* se présentent au Cap Cod, les indigènes qui se rappellent encore des mauvaises manières de Hunt, les reçoivent avec une pluie de flèches.

Les *Puritains* effraient les sauvages avec leurs mousquets que les habitants du pays prennent pour la foudre. Après le mousquet, la diplomatie ! On sort les flacons d'eau de vie une nouvelle fois. Le puissant chef Massasoit se fera alors l'allié de ces blancs pour le reste de sa vie.

Les anglais forment, à ce moment, une alliance avec la tribu des Mohicans et développent un commerce de fourrure avec ces *indiens* qui ne renieront jamais la parole donnée. Le père Maurault écrira : *«Leur grande habilité à la guerre et leur courage remarquable, toujours ranimé par les secours qu'ils recevaient de leurs alliés, les rendaient formidables aux autres tribus».*

Les colons anglais, par l'intimidation et quelques pièces d'or, obtiennent des terres à très bon prix. Ainsi, ce sieur Davenport qui, en 1638, achète le

territoire du New-Haven, occupé alors par les *Kinnipiaks*. *«Pour le paiement de ces terres, il leur donna deux douzaines de capotes, une douzaine de haches, un pareil nombre de cuillères et d'écuelles, deux douzaines de couteaux et quatre petites boîtes de couteaux et ciseaux français».*

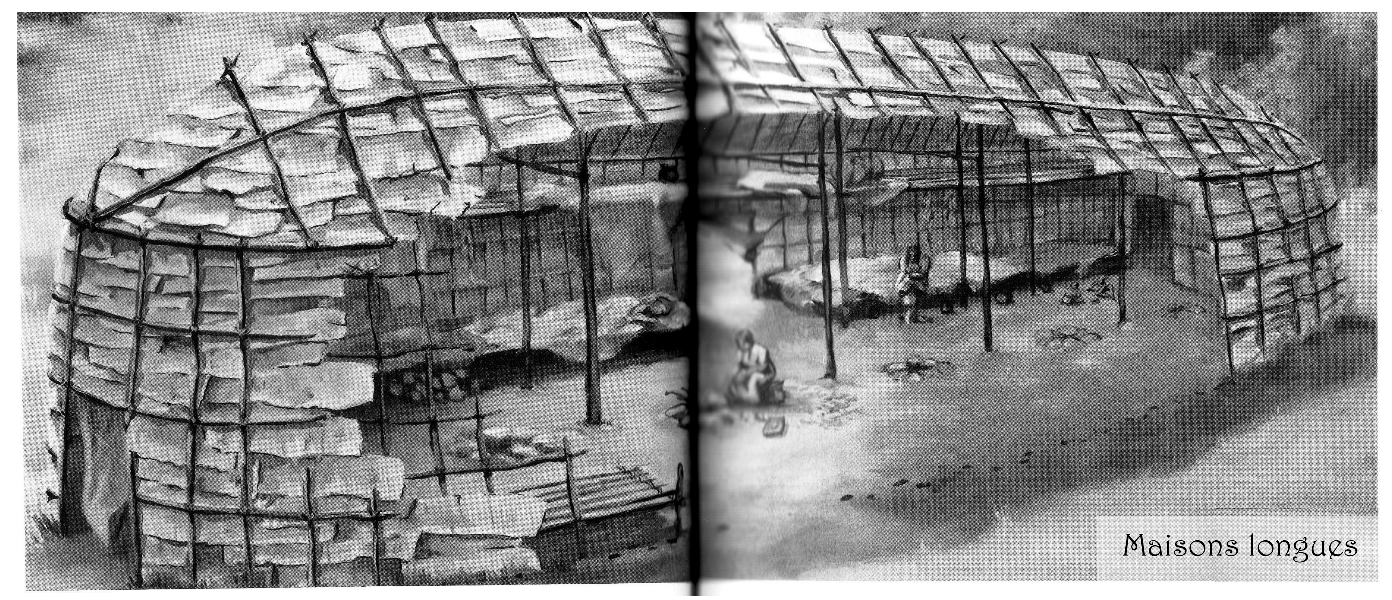
Vers 1635, certaines tribus tels les Pequots, vivant sur la rivière Connecticut, veulent résister à la colonisation de leurs terres par les Hollandais et les Anglais. On détache une compagnie de 90 hommes contre eux. On fait tonner le mousquet, on brûle les wigwams et on détruit les canots. Comme les Pequots veulent mobiliser les tribus voisines pour les aider à combattre, on envoie le chef Massasoit les calmer.

En mai 1637, le capitaine John Mason de Boston part en campagne à la tête d'une petite troupe. Les Mohicans lui serviront de guides. Il force une autre nation à le suivre. La bande à Mason compte alors 500 hommes de guerre en tout. Fin juin, on affronte les Pequots. La supériorité technologique et la peur générée par le bruit du mousquet scellent l'issue de la bataille. On tue environ 2,000 guerriers Pequots et on en fait 1,000 prisonniers qu'on vendra comme esclaves aux *Indes*. Cette grande nation a cessé d'exister. On profite de la terreur causée par cette hécatombe pour exiger des autres nations qui osent se soulever, des dédommagements de plus en plus onéreux. Les Mohicans profitent tout autant que les anglais du pactole.

Les anglais continuent de s'emparer des terres des autochtones. On ne s'occupe plus de demander leur consentement ni de leur offrir d'indemnités.

Le conciliant chef Massasoit meurt. Son fils, que les anglais appèlent *le roi Philippe,* je crois, lui succède. Il suit d'abord la politique de son père, mais devant les abus toujours plus grands, il se révolte en 1671. Ce retournement est éprouvant pour la colonie. En 1672, il est à la tête d'une armée de plus de 5,000 guerriers. Cette démonstration de bravoure ne suffira pas à imposer l'autorité des autochtones. Elle scellera plutôt le sort des tribus de la Nouvelle-Angleterre.

Mieux organisés, mieux armés, guidés par ceux des Mohicans qui leur sont restés fidèles, les anglais exterminent l'armée du roi Philippe et chassent le plus gros de la population autochtone des terres qu'ils cultivent dans les environs. En 1679, Philippe est assassiné et la lutte prend fin faute de combattants du cotés des *sauvages.* Les survivants sont dispersés. Maurault écrira : *«Cependant, l'on vit encore des sauvages dans la Nouvelle-Angleterre longtemps après cette guerre d'extermination. Cent ans après, on en comptait de 900 à 1000, qui étaient des descendants des*


Maisons longues

Mohicans et des prisonniers. Ces sauvages sont tous disparus aujourd'hui».

On donne et on reprend

Commence alors la migration des Abénakis vers la Nouvelle-France. Ils arriveront à l'automne 1679, le ventre vide et la rage au coeur. Ils s'installent sur la rivière Chaudière, près de la chute. Les Jésuites en accueillent quelques-uns dans une petite bourgade à Sillery. D'autres s'installent sur la rivière Etchemin.

Aux temps où ces événements se déroulent, les Iroquois qui, dans leur quête pour le contrôle du réseau de la fourrure, avaient tant dérangé les habitants de la Nouvelle-France avant 1665, vivent en relative harmonie avec leurs voisins blancs du nord. Mais, en raison des meilleurs prix que les anglais offrent pour les peaux au moment de l'arrivée des Abénakis au Canada, le gouverneur Frontenac commence à craindre que le commerce de la fourrure ne soit détourné vers les commerçants du sud. Maurault raconte : *«Le Comte de Frontenac, gouverneur du Canada, prévoyant que cette nouvelle difficulté ne pourrait être réglée que par une guerre, et qu'il aurait alors besoin du secours des Abénakis, reçut les premiers émigrants avec bienveillance, et leur permit de s'étendre sur le territoire situé au Sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Chaudière à celle des Iroquois».*

Plus loin, Maurault ajoute : *«Comme ces sauvages prenaient part à toutes les expéditions contre les Iroquois et la Nouvelle-Angleterre, le Gouvernement avait fait élever, sur le bord de la rivière* (il est probablement question de la rivière Saint-François)*, un petit magasin, où il avait fait déposer des armes et de la poudre à leur usage pour la guerre. Ce magasin subsista plus de trente ans. Il fut détruit vers 1730, par l'explosion d'un baril de poudre».*

Il est à remarquer que la région offerte est alors continuellement menacée par les Iroquois, malgré la chaîne de forts érigés le long de la rivière Richelieu après 1665. Ce n'est pas par accident, qu'on appelle alors *rivière des Iroquois* la rivière Richelieu. Frontenac donne peut-être ce qu'il ne contrôle pas très bien lui-même.

De leur première installation à l'embouchure de la rivière Chaudière, il reste quelques traces dans la toponymie. Sur les bords de la rivière Etchemin, un petit hameau porte le nom d' *Abénakis*.

Au centre des guerres des autres

Encouragés par les anglais, les Iroquois commencent à s'agiter et c'est la guerre. Les Abénakis, si l'on se fie à Maurault qui est plutôt biaisé en leur faveur, sont à l'avant-garde, lors des batailles.

Plus tard, vers 1689, c'est la guerre entre la France et l'Angleterre, et conformément à la tradition bien établie, les coloniaux Nord-américains de part et d'autre part de la frontière reçoivent, de leurs rois respectifs, l'ordre d'aller casser la figure à leurs voisins. Côté anglais, on a toujours les Iroquois qui, à titre d'amérindiens de service, font le massacre de Lachine. Les Abénakis, appuyés par les français, leur remettent le change avec dividendes, Schenectady étant le raid le plus meurtrier.

Les colonies anglaises, avec un avantage numérique de plus de 20 pour 1 et mieux appuyées par leur gouvernement métropolitain, lancent des attaques en règle contre la Nouvelle-France. Les Canadiens, peu nombreux et mal supportés par Versailles, doivent s'en tenir à une guerre défensive et à des coups de main. Les Abénakis et les Hurons deviennent de précieux auxiliaires qui aident les troupes de Canadiens et celles du roi à repousser les attaques dont celle de Phipps contre Québec.

Il serait trop long d'énumérer tous les affrontements, mais une chose est certaine : Les Abénakis sont reconnus pour leur bravoure, leur courage et leur disponibilité. Lors de leurs courses en Nouvelle-Angleterre, ils collectionnent les *scalps*, question de régler de vieux comptes avec les habitants des 13 colonies, mais, en plus,

ils prennent l'habitude de rapporter des prisonniers dont les proches sont restés en Nouvelle-Angleterre. Les enfants, surtout, seront adoptés par les Abénakis qui les intègrent à leur culture et en font leurs porte-parole dans leurs relations avec les blancs. C'est le cas du jeune Gill, fils d'un colon qui est kidnappé en même temps qu'une des filles du pasteur James. Les deux enfants seront adoptés et élevés à l'Abénakaise. On les mariera l'un à l'autre et ils seront les ancêtres d'une lignée, rapidement métissée, qui aura une grande influence sur la communauté.

Le plus souvent, les otages seront vendus à des Canadiens qui se feront un petit profit lors de leur rachat par des amis ou des parents des 13 colonies. C'est le cas de la famille Johnson capturée à Charlestown sur la rivière Connecticut le 31 août 1754. Le lendemain du rapt, Madame Johnson met au monde une petite fille. L'enfant survit à cette entrée plutôt inusitée dans cette vie. Le 19 septembre, après un voyage ponctué de deux haltes où la mère et l'enfant peuvent prendre des forces, la famille entière arrive indemne au village indien de Saint-François. Le lendemain, la mère sera vendue à Joseph-Louis Gill qui, semble t-il, a fait son acquisition par compassion. Elle dira : "*Sa langue était sauvage mais son coeur était anglais*". Le père est vendu à Montréal. On ne connaît pas le montant de la transaction. Le 11 novembre, Madame Johnson est, elle-même, transportée à Montréal avec ses enfants, à l'exception de Silvanus, jeune garçon de 6 ans que les Abénakis entraînent dans un long voyage de chasse. Coeur anglais ou non Gill la vend avec sa famille à un sieur Duquesne. Les indiens en retireront 700 francs. Après moults péripéties, dont l'emprisonnement du père à Montréal et de toute la famille à Québec, le retour de madame Johnson à Boston via l'Angleterre, le retour de Johnson lui-même en 1757 et sa mort lors de la bataille de Carillon (il est alors dans l'armée britannique avec le grade de capitaine), la famille moins le père est enfin réunie en septembre 1760 dans leur Charlestown natal. La mère Johnson sera toujours là 44 ans plus tard pour écrire le récit de son odyssée.

Chose bizarre, dans nos livres d'histoire, on est plutôt discret au sujet de cette triste pratique de la rançon par des Canadiens qui profitent, sinon encouragent, les rapts d'anglais par les Abénakis pour arrondir leurs fins de mois.

Plus près de moi, il y a ce Jonathan Haynes qui est pris en 1696 avec son père, sa soeur et ses deux frères. Jonathan et son frère sont rachetés par des français et naturalisés Canadiens en 1710. Jonathan épouse Marie Pauzé. Ma grand-mère maternelle, Virginie Hince, épouse de Joseph Desrochers, est une descendante directe de ce Jonathan Haynes.

Plus ou moins chez eux

Revenons à la décennie de 1680. Les Abénakis sont à peine établis sur leurs terres au bord de la rivière Saint-François qu'un sieur Crevier vient s'y installer. On tente de lui faire comprendre qu'il n'est pas chez lui, mais, papiers en mains, il leur dit : *«Vous êtes sur ma seigneurie. J'en ai eu les titres en 1678»*. Maurault raconte : *«Les sauvages parurent d'abord mécontents, et on rapporte que le seigneur, pour les apaiser, leur donna du lait, autant qu'ils en désiraient. Ils furent satisfaits; dit-on, par cette politesse et continuèrent à visiter souvent la petite ferme»*.

En 1700, le gouverneur d'alors, Louis-Hector de Callière, redéfinit ce qu'il donne aux Abénakis. Comme vous pourrez le constater, on sera un peu beaucoup en-deçà de *«Tout le territoire entre la rivière Chaudière et celle des Iroquois »* que Frontenac leur avait offert. Il s'agit en fait de : *«une demye lieue* (1 ½ mille) *de terre de front à prendre au bout d'en haut de la dite seigneurie de Saint-François, des deux costés de la rivière sur toute la profondeur de la dite terre avec les Isles et Isletes qui sont sur la dite rivière par le travers de la dite demye lieue...»*. Et l'on attache des conditions à cet octroi. Maurault ajoute : *«La*

même année, le seigneur de Pierreville céda aux Abénakis une demie lieue sur sa seigneurie. Ces deux concessions comprenaient une étendue de trois milles de profondeur sur environ six milles de front.

«Tel fut le domaine qui fut donné aux Abénakis en 1700 et qui leur appartient encore aujourd'hui».

Voilà pour les concessions sur la rivière Saint-François. Qu'en fut-il de la rivière Bécancour ? *«...le 30 avril 1708, l'acte suivant fut passé devant Maître Daniel Normandin...que le dit Sieur de Bécancourt prête, cède et délaisse aux dits Abnakis (sic) les terres joignant du côté du Nord-Ouest à Louis Chadevergne dit Larose, et du côté du Sud-Ouest toutes les terres en montant dans la rivière jusqu'à la profondeur de la dite seigneurie, et de plus les terres qui sont derrière les concessions des habitants qui sont dans la rivière de Bécancourt, avec les isles, islots et péninsules qui n'ont point été par ci-devant concédés...»* On rattache aussi des conditions à cet octroi.

Monsieur de Bécancourt, le seigneur, réside sur l'île où sont installés les Abénakis de sa seigneurie et semble cohabiter pacifiquement avec eux (je me permets de souligner que ces terres avaient été données aux Abénakis vers 1680). Le père Charlevoix, historien de la Nouvelle-France, écrira : *«Le profit qu'il peut faire par le commerce avec les sauvages ses voisins, en achetant d'eux les pelleteries de la première main, vaut bien les redevances qu'il pourrait tirer des habitants, à qui il aurait partagé ses terres».*



Couple d'autochtones avec sa prise
Musée McCord – M20399 – James Duncan vers 1860 – Eau forte

Des blancs de plus en plus retors

Le seigneur qui succède à Bécancourt n'est pas aussi affable. Il s'agit du sieur Montesson. *«Celui-ci,* écrit Maurault, *les maltraita, les accusa de s'être emparés d'un terrain qui ne leur appartenait pas, et les chassa de l'île qu'ils occupaient depuis plus de trente ans».*

Montesson aura la loi de son côté à une occasion. Mais, bien sûr, les règles du jeu sont biaisées en faveur des blancs. Il en profitera pour empiéter sur le petit peu qui appartient légalement aux *sauvages*. Maurault raconte: *«Plus tard, M. de Montesson eut avec les sauvages une autre difficulté assez grave, à l'égard d'un lot de terre. Cette fois, ceux-ci avaient plein droit, parce que cette terre leur appartenait légitimement. Mais, trop faibles pour lutter longtemps avec un homme qui avait beaucoup d'influence, ils cédèrent et consentirent à un arrangement».* Maurault ajoute que le litige est réglé en 1771. Les indiens cèdent le terrain pour 96 francs.

Ce n'est, hélas, pas fini. *«...les représentants du premier seigneur de Bécancourt, suivant l'exemple de M. de Montesson,* nous dit Maurault, *cherchèrent sans cesse à leur enlever des lots de terre. Enfin, en 1812, pendant qu'ils combattaient aux frontières pour la défense de leur pays adoptif, on s'empara injustement de ces terres. Lorsqu'ils revinrent de cette célèbre campagne, où ils avaient combattu si courageusement, leur domaine, divisé en lots, était possédé par des blancs; et on ne leur avait pas même réservé un coin de terre pour se retirer. Irrités d'une pareille injustice, ils se jetèrent avec fureur sur les maisons, construites dans leur village, les détruisirent et défendirent, les armes à la main, ce morceau de terre. De cette manière, ils purent conserver deux petites îles de la rivière Bécancourt et environ soixante arpents de terre, qu'ils possèdent encore aujourd'hui. Voilà tout ce qu'ils ont pu conserver de leur domaine».*

Vers 1836, le seigneur Wurtèle de Saint-David menace d'enlever aux Abénakis une partie de la seigneurie de Saint-François. Ça n'arrête donc jamais.

On est alors vraiment loin de l'étendue des terres que leurs a ***«données»*** ce bon Frontenac.

En conclusion, Maurault écrira : *«Il est facile de voir, d'après ce que nous venons de dire, que ces sauvages ont presque toujours été persécutés et maltraités, à l'exception toutefois du temps qu'ils demeurèrent sous la protection de M. de Bécancourt. Outre qu'on cherchait sans cesse à leur enlever leurs terres et les profits de leurs chasses, on les jalousait à cause des privilèges que le Gouvernement et les missionnaires semblaient leur accorder. On cherchait sans cesse à les reculer, parce qu'on les considérait comme un obstacle aux progrès des blancs. Ils ont toujours été un peu protégés par le Gouvernement, il est vrai; mais cette protection était insuffisante, et comme ils n'avaient pas auprès d'eux d'amis influents et sincèrement dévoués à leurs intérêts, pour les soutenir dans cette lutte avec leurs puissants ennemis, ils succombaient toujours».*

Avant d'en finir, un petit astérisque au sujet du sieur Montesson. L'historien Gaston Deschênes, dans son ouvrage intitulé *L'année des anglais – La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête,* nous parle de ce Montesson qui n'était pas gentil avec ses voisins les Abénakis : *«Joseph-Michel Legardeur de Croisille et de Montesson est né à Bécancour, en décembre 1716, dans une seigneurie où vivaient côte à côte un nombre égal de Canadiens et d'Abénaquis, ce qui lui a facilité l'acquisition des qualités nécessaires à sa fonction de liaison pendant sa carrière militaire. À plusieurs reprises, il est chargé de missions auxquelles participent des Amérindiens».*

Plus loin dans le même ouvrage, Deschênes écrit : *«Au début d'avril* (nous sommes alors en 1760), *nouvelle inquiétude : les Abénaquis qui accompagnaient Hertel le quittent sans crier gare, et retournent à leurs villages de Saint-François et de Bécancour; Dumas, qui les a*

doucement réprimandés à leur passage à Jacques-Cartier, est incapable d'en retourner plus de quatre à Hertel, car les Sauvages sont tous dispersés dans les bois à faire les sucres»

La difficulté de retenir les miliciens et les alliés amérindiens est, j'imagine, un problème chronique pour les autorités. Les menaces d'attaques ont été si fréquentes dans le passé. Et, faire la guerre est une chose, mais nourrir la famille en est une aussi importante. Les sucres, les semailles et les récoltes sont des activités qui ne peuvent pas attendre et les *habitants* tout autant que les amérindiens refusent de s'émouvoir quand le gouverneur sonne l'alarme, surtout alors que tout est perdu.

Il reste que, durant la Guerre de Conquête, les Abénakis ont été suffisamment actifs contre les treize colonies pour que le major Robert Rogers soit envoyé détruire le village de Saint-François, tuant 200 *sauvages* et faisant quelques 20 prisonniers parmi les femmes et les enfants. Pour justifier son geste, Rogers prétendra qu'environ 600 à 700 scalps d'anglais étaient posés sur des pieux dans le village. Rogers a-t-il augmenté le nombre de scalps pour justifier son carnage ? On n'en sait rien. Une chose est sûre : les Abénakis, après avoir été chassés de leurs terres ancestrales, seront, à partir de leurs nouvelles bourgades, la cause d'une grande insécurité dans les treize colonies. Vers 1722, le gouverneur du Massachusetts décrète leur extermination. Il lève des troupes et offre une récompense de £15 pour chaque *scalp*. Cette prime est augmentée à £100 par la suite.

En reconnaissance de leurs bons services lors de la guerre de 1812, *«Une pension annuelle d'environ $125 tant en argent qu'en provisions, fut accordée pour chaque guerrier, blessé à la guerre, une autre pension, aussi annuelle, d'environ $25 fut accordée aux femmes des blessés»* nous apprend l'abbé Maurault.

D'autres intrus

On se rappelle qu'en 1825, ce sont des Abénakis qui accompagnent Charles Héon lors de son voyage d'exploration. Saint-Germain mentionne dans son livre *Charles Héon* : *«Les Sauvages Abénakis faisaient la chasse tous les ans, et lorsque les blancs approchaient, ils avaient soin d'enlever tout ce qu'il y avait de gibiers ; de fait, lorsque les blancs firent leur apparition, il ne restait pas un seul castor, tous avaient été détruits ; il ne restait que les chaussées comme preuve de l'habitation de ces rongeurs dans cette partie du pays».*

Les Abénakis ne semblent pas faire la *Grande chasse* avec toute la famille. Ils se construisent des cabanes le long de leur territoire de trappe. Ils les habiteront au cours de la tournée annuelle de trappe. Un an avant l'arrivée de Charles Héon, un certain Antoine Dubuc qui s'adonnait à la trappe sur leur territoire reçoit un avertissement de la part des Abénakis lors d'une de ses expéditions. Ils l'informent qu'il est chez eux et que s'il continue sa chasse, il lui arrivera malheur. Dubuc est costaud et frondeur. En 1825, peu de temps après l'arrivée de Charles Héon sur son lot de la rivière Bécancour, on retrouve le corps de Dubuc près de sa cabane. Il a été abattu à coups de hache. On retrouve la hache tachée du sang de Dubuc dans la cabane de l'Abénaki Noël François. On connaît à François deux compagnons autotochnes, Sougraine et Alexandre. *«Sougraine,* écrit l'abbé Mailhot, *selon quelques anciens, plus barbare que ses compagnons, serait celui qui a frappé Dubuc, sur le crâne, avec une hache».* Comme on n'a pu mettre la main que sur François, il fera l'affaire. Son procès commence le 15 septembre 1825 et se termine le 17 du même mois. Il est pendu le 24 septembre. Avant de mourir, il aurait fait un plaidoyer fort éloquent, clamant son innocence et suppliant les amérindiens de ne pas chercher vengeance. En mars 1832, alors qu'Édouard Leclerc commence à construire sa cabane dans le

canton de Stanfold, Sougraine, celui que tout le monde croit être le vrai assassin de Dubuc, *«se présenta à Leclerc,* raconte Mailhot, *et lui fit défense de revenir s'établir à cet endroit, lui disant que ces terrains appartenaient aux sauvages. Il menaça même de le tuer s'il ne partait pas. Leclerc réussit cependant à le calmer».* On peut supposer que la présence d'autres blancs avec Leclerc et aussi l'assurance que l'objectif des blancs n'était pas la chasse, y furent pour quelque chose dans l'apaisement de Sougraine.

Malgré les empiétements des blancs, les deux communautés semblent cohabiter. À l'été 1835, des colons qui viennent s'établir à Saint-Valère logeront dans des cabanes de chasse et de pêche des Abénakis en attendant que leurs propres habitations ne soient construites.

Finalement, les Abénakis, lorsqu'ils sont à la chasse et trouvent des colons dans le besoin, n'hésitent pas à les aider. Quand Charles Beauchesne arrive dans Arthabaska en 1835, il profite de leur générosité. L'abbé Mailhot raconte : *«...les provisions diminuaient à vue d'oeil. Les sauvages qui venaient faire la chasse dans les environs leur laissaient bien la chair des animaux qu'ils abattaient, mais, faute de sel, on ne pouvait en conserver longtemps».*

Le gouvernement se donne bonne conscience

Le gouvernement semble vouloir aider les Abénakis mais, je dirais, de la mauvaise façon.

Un groupe d'Abénakis qui avaient été évincés de leurs villages de la baie Missisquoi reçoivent en compensation un certain nombre de lots en 1805. L'historien Saint-Amant écrit : *«Il y avait dans le township de Durham deux villages indiens ; l'un sur le lot numéro vingt-quatre du deuxième rang, et l'autre sur le terrain de W. Cross, près d'Ulverton.*

«Le premier village avait contenu disent quelques vieux, 50 à 60 cabanes dans ses beaux jours…«Suivant la coutume, ces Sauvages ne vivaient que de chasse et de pêche.

«Il y avait alors beaucoup d'orignaux, de caribous, d'ours, de chats sauvages, de loutres, etc… ; dans les profondeurs des Townships.

«Il n'était pas rare de trouver des orignaux et des caribous prenant leur nourriture à l'entour des granges ; et des chevreuils parmi les troupeaux de moutons.

«Les chasseurs rapportaient les produits de leur chasse sur des traînes sauvages (tobaggans).

«En 1853, il ne restait plus que 5 ou 6 familles dont Annance était le chef.

«Ce chef faillit tuer l'un de nos anciens citoyens les plus en vue, feu Thomas Brady, Esq. J. P.

«Annance demeurait sur l'île aujourd'hui la propriété de M. Ludovic Proulx.

M. Brady en prétendait être propriétaire par de bons titres.

«Mais qu'importaient les titres d'un blanc au chef de la tribu abénakise, au fils de la forêt ?

«Un jour M, Brady se rendit dans l'île ; Annance caché dans un meulon de foin fit feu sur lui. Le plomb meurtrier manqua heureusement le but.

M. Brady en fut quitte pour une course forcée bien excusable et Annance quitta bientôt l'île.

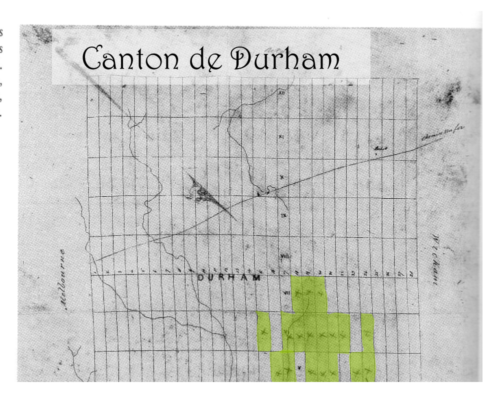
«Il y avait près de chaque cabane du village un petit jardin où les Indiens cultivaient quelques



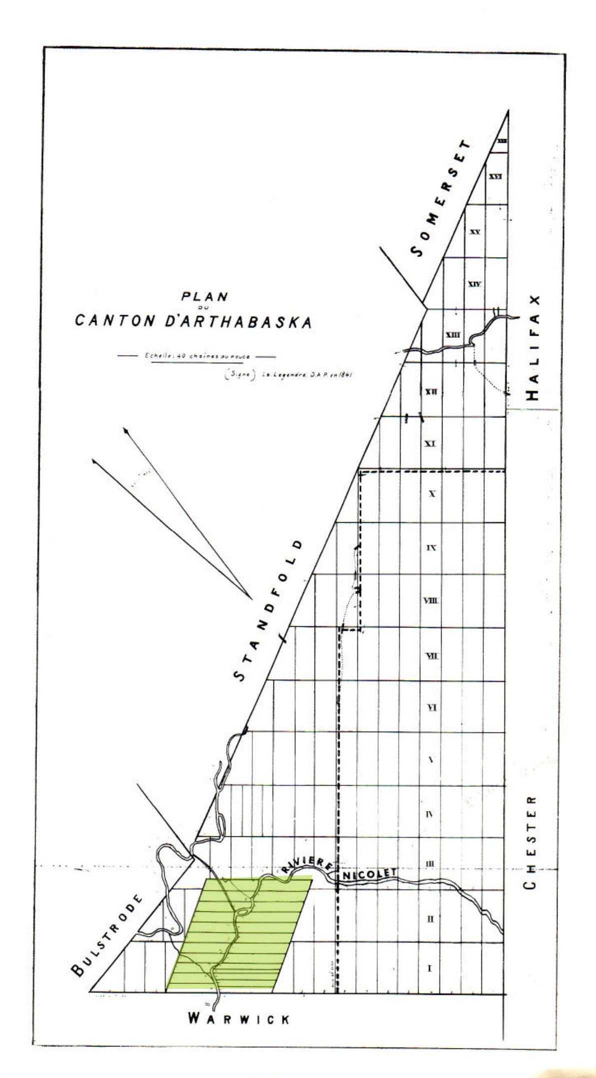
Les Abénakis transportent leurs prises de chasse sur des toboggans

légumes et du blé d'Inde.

«Il ne reste (1898) de vestige du séjour des Abénakis parmi nous que la rente emphytéotique que paient encore certains cultivateurs pour les terrains qu'ils occupent.



Carte montrant les terres données aux Abénakis par la Couronne, 1856. (Archives nationales du Canada, Coll. nationale de cartes et plans, cote NMC1332).



Lots accordés aux Abénakis dans les cantons de Durham et Arthabaska

«Il reste encore deux Sauvagesses : Melles Mary Ann et Catherine Lawless, à environ un mille du village de l'Avenir.

«Elles ont beaucoup d'habileté pour confectionner des paniers et vendent aussi de bons remèdes, composés de racines et d'herbages.»

Les Abénakis dont parle Saint-Amant sont de la région de la baie Missisquoi. Qu'en est-il de ceux de la région du lac Saint-Pierre ? Les auteurs de *Victoriaville 2000* nous donnent un aperçu de leurs pérégrinations.

Avant l'arrivée des blancs dans les Bois-Francs, les Abénakis ne sont pas dérangés. Mais, à partir de 1825, des colons s'installent et leurs terrains de chasse sont en péril. Ils comprennent qu'ils doivent eux-mêmes occuper cet arrière pays. En 1829, ils font une première demande. *«Plus formellement, le 15 août 1831,* écrivent Raymond et al., *ils envoyaient une pétition « demandant des terres au sud du fleuve». Sur réception de la requête, les autorités coloniales offrirent aux Abénaquis «d'aller visiter et choisir (les) terres où il leur plairait (...) pourvu que les terres n'eussent pas été promises à d'autres personnes». Après visite au sud du fleuve, les Abénaquis «auraient trouvé de bonnes terres dans le township d'Arthabaska de deux lieues de front, sur trois lieues de profondeur». Qui n'apparaissaient pas avoir «été accordées à qui que ce soit».* Donc, le 14 novembre 1831, 25 chefs de familles, tous de Bécancour, s'inscrivent formellement sur la liste des requérants afin que leur fussent attribuées ces terres visitées le long de la rivière Nicolet.

Les Abénakis avaient demandé des terres à la jonction des cantons de Warwick et d'Arthabaska, mais l'arpenteur découvre que, bien sûr, dans ce monde de spéculateurs, plusieurs lots avaient déjà été promis. L'arpenteur leur en alloue donc de beaucoup moins intéressants. *«Les Indiens ne furent pas satisfaits de cette réponse : le tracé des terres avait été*

modifié et celles qu'on leur accordait n'étaient pas de la qualité de celles demandées. Boudant cette décision, ils ne tinrent pas compte de l'acte de concession. Ils obtinrent plus tard, en vertu de la loi sur les réserves, une autre zone située dans le canton de Coleraine, loin en amont sur la Bulstrode».

Il y a dans cette citation quelques petits points que je n'ai pas encore pu éclaircir. Les cartes que j'ai consultées montrent une rivière Bulstrode ne rejoignant pas le canton de Colraine. De plus, un examen des titres des lots concédés dans le canton de Colraine avant 1890 ne semble pas faire état de noms à consonnance abénaquise.

Un rapport d'arpentage du canton d'Arthabaska du 22 octobre 1841, contient cette note :*«Le township contient 23,894 acres en superficie y compris les 11,000 acres du dit sieur Gregory, les terres de la Couronne et les réserves pour les Abénaquis de Bécancour».* Il s'agirait là des terres concédées mais non acceptées.

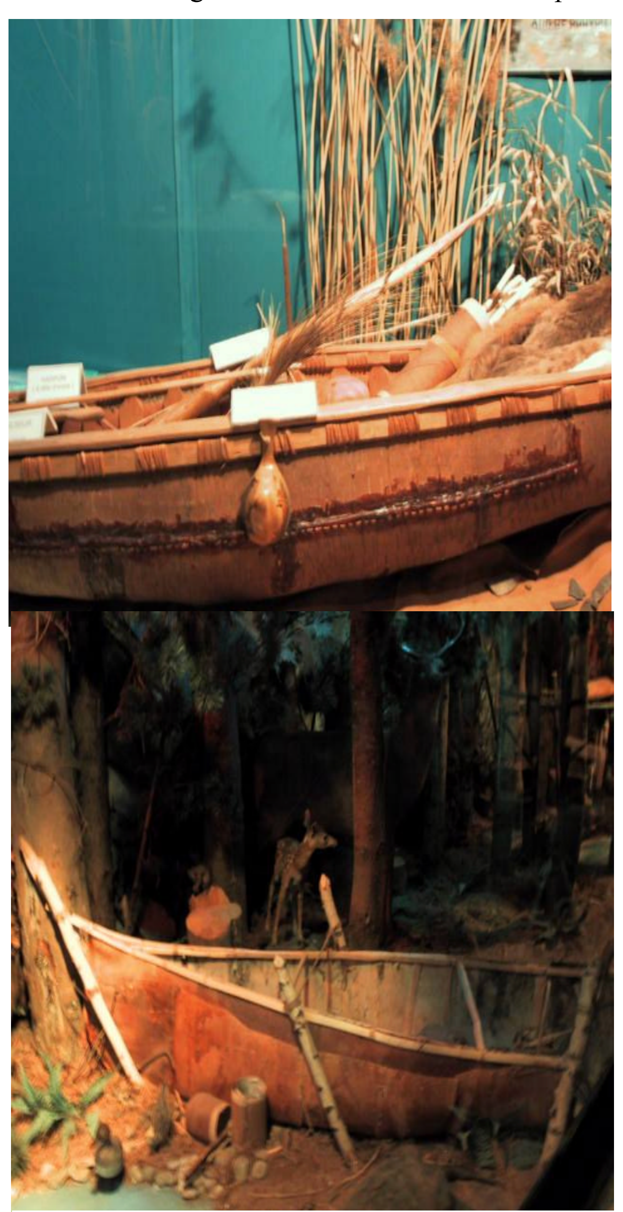
Le résumé de l'historien Kesteman

L'historien Kesteman et al. écrivent : *«L'arrivée de colons américains sur les rives du lac Champlain et les concessions de terres effectuées par le nouvel État du Vermont les évincent (les Abénakis) de leurs établissements historiques de Missisquoi. En compensation, le gouvernement du Bas-Canada leur concède en 1805 plus de 3,200 hectares de terres dans le canton de Durham. Peu attirés par l'agriculture, les Abénaquis les louent à des colons voisins. Par la suite, la loi de 1851 du Bas-Canada attribue aux Abénaquis de Saint-François des terrains de chasse de 5,600 hectares dans la région de La Tuque, en Mauricie, et à ceux de Bécancour 800 hectares dans le canton de Colraine. En fait, depuis les années 1830, les Abénaquis ont pris l'habitude de chasser et de trapper dans le territoire abandonné par les Algonquins de Trois-Rivières, en Haute-Mauricie.»*

L'historien Jean-Pierre Kesteman résume ainsi en 1998 : *«Aujourd'hui, les descendants des Abénaquis sont environ 1600 au Québec, dont près de 350 habitent les deux villages d'Odanak et de Wôlinak. Ils continuent à revendiquer l'exercice de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur un territoire de Haute-Mauricie».*

Un dernier effort des autorités

En 1858, les Abénakis adressent une plainte à la législature, réclamant le retour de leurs terres accompagné d'une indemnité. L'Assemblée reconnaît la légitimité de leur demande. *«Depuis*



Artéfacts du musée de Odanak

cette époque, on leur a accordé annuellement un secours d'environ $200; mais on n'a encore rien fait relativement à leurs droits sur les propriétés qui leur ont été enlevées» nous explique Maurault.

Aujourd'hui

Les deux réserves de Saint-François (Odanak) et de Bécancour (Wôlinak) sont toujours là. On est loin des maisons longues du 17ième siècle. Les maisons bien tenues des réserves ne sont pas différentes de celles de leurs voisins des villages tout à côté.

Un magnifique petit musée, près de l'église catholique d'Odanak vaut la peine d'être visité. On y trouve, dans une exposition permanente, des illustrations de scènes de la vie des Abénakis d'antan. Vaut le détour !

Mon ancêtre Abénaquise

Chez nous, une tradition orale voulait que mon ancêtre, Hermine Tourigny, épouse de Charles Houde-dit-Desrochers, ait été une *sauvagesse* comme on disait alors. Nous étions très fiers d'avoir une arrière-grand-mère exotique.

En 1936, ma grand-mère du côté maternel, Exilia De Serre, arrive chez nous des *États*. On est en pleine crise économique aussi bien aux USA que chez nous. La mémère De Serre a choisi un mauvais moment pour avoir le mal du pays, surtout qu'à la maison nous sommes 11 ou 12 autour de la table et que mon père se débat avec ses créanciers pour ne pas se faire évincer de sa terre. Tout ça pour vous dire que la grand-mère Exilia a tout intérêt à se rendre intéressante. C'est pourquoi elle en beurre parfois pas mal épais quand elle raconte ses histoires de l'ancien temps. Elle saura ajouter des détails au sujet de l'ancêtre Hermine qu'elle avait connue étant jeune fille. Elle dira, par exemple, que la mère Hermine s'asseyait par terre. D'où la preuve de ses origines amérindiennes.

Pourtant, un examen de mon ascendance que ma lointaine cousine Rachel Trottier a bien voulu me fournir, ne me donne pas beaucoup d'espoirs d'une grand-mère Abénaquise.

Pour finir

Que j'aie ou non du sang Abénaki a peu d'importance. J'ai décidé qu'un petit coin de mon coeur serait, pour toujours, Abénaki. On ne peut demander des ancêtres plus intrépides et un destin plus tragique.

Les Abénakis se sont fait chasser de leurs terres ancestrales à la pointe du fusil des blancs. Ils ont vu leurs terres d'accueil se rétrécir comme une peau de chagrin, victimes de la ruse, de la mesquinerie et de la cupidité d'autres blancs qu'ils côtoient. Finalement, les braves pionniers des Bois-Francs, en défrichant la terre les ont involontairement privés de leur principale source de revenue, la fourrure, les animaux n'ayant plus de forêt à habiter. **Les Abénakis ont été les laissés pour compte de la colonisation des Bois-Francs**. Ils ont été mille fois spoliés. À la fin, ils ont été oubliés.


Enfants Abénakis dans le costume national

BNQ - 6374

21 – Pendant ce temps dans les seigneuries

L'arrivée d'un premier train dans les gares des Bois-Francs, le 27 novembre 1854, annonce le printemps de la colonie, désormais désenclavée. Les habitants, libérés de la corvée du transport de leurs produits agricoles et de leur potasse à la ville de Québec, auront plus de temps à consacrer à leurs champs.

L'année 1854 est aussi marquée par l'espoir d'un changement majeur dans les paroisses d'origine des colons. Le régime seigneurial que subissent encore les pères des fiers pionniers des Bois-Francs sera, pour les plus chanceux d'entre eux, chose du passé. Le long du fleuve, le pays des ancêtres se libère alors que dans les Bois-Francs, les colonies prennent de la vigueur.

Les seigneuries 101

Les seigneuries forment l'infrastructure de la Nouvelle-France. La colonie fondée par Champlain au pied du Cap Diamant en 1608, ne se développera pas avant 1632. Les modestes efforts de colonisation du cardinal Richelieu, le premier ministre du roi Louis XIII qui lance *La Compagnie des Cent Associés* en 1627, sont freinés l'année suivante par une courte guerre entre l'Angleterre et la France. Cette guerre sert de prétexte aux frères Kirke, commerçants aventuriers des îles anglo-normandes, pour attaquer le petit hameau de Québec et s'emparer du commerce de la fourrure. Ils arriveront dans le Saint-Laurent après la déclaration de l'armistice mais profitent de l'ignorance de ces développements de la part de Champlain et de l'effet de surprise pour l'emporter. Les Kirke ne garderont à Québec que les quelques familles requises à la culture des denrées pour l'alimentation de leur équipage.

Le règne des Kirke durera jusqu'en 1632. La colonie démarre alors véritablement. Toutefois, juste avant l'arrivée des audacieux commerçants anglo-normands, un système de tenure des terres agricoles avait été mis en place. Il s'agissait du *régime seigneurial*. En 1626, la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges de Québec, d'une superficie de quelque 28,000 arpents (9600 hectares), est octroyée aux Jésuites. Il s'agit de la première seigneurie le long du Saint-Laurent, à l'exception du lot octroyé en seigneurie à Louis Hébert, en 1623, pour sa ferme.

Sous le régime seigneurial, le roi, par ses agents, choisit des personnes de mérite et les rend fiduciaires de grandes étendues de terres à titre de *seigneurs* dont le rôle est de les mettre en valeur en y installant des colons.

La Compagnie des Cent Associés, en échange du monopole sur le commerce de la fourrure en Nouvelle-France, s'est engagée à placer quelque 4,000 colons au Canada entre 1628 et 1643. La haute noblesse de France, qui a timidement investi dans cette entreprise commerciale, ne se bouscule pas au portillon pour s'établir en Nouvelle-France. Seuls quelques nobles appauvris y viendront. Les bourgeois qui, en majorité, seront… *«des marchands de Bordeaux, de Rouen ou de Caën, des gens pris dans ce tiers-état… »* écrira l'historien J. Edmond Roy, voient, dans les seigneuries de la Nouvelle-France, une façon de se rapprocher du statut de noble tout en faisant fructifier leur commerce.

Le cas de Robert Giffard vaut la peine qu'on s'y attarde. Giffard n'est pas commerçant. Il est de la petite ville de Mortagne-au-Perche et exerce la profession de chirurgien sur les vaisseaux qui font la navette entre l'ancien et le nouveau continent. Il a visité la colonie en 1621, 1626 et 1628 à titre d'officier de santé. Il se fait appuyer par les frères Juchereau, riches marchands de Mortagne, et se fait concéder, en 1628, la seigneurie de Beauport. La reprise en main de la colonie par la France en 1632, lui permet de commencer le peuplement de son fief.

En 1633, il est épaulé par Noël Juchereau et recrute dans sa région. Il y aurait trouvé, pour la traversée de 1634, quelque 35 recrues.

Juchereau lie par contrat des jeunes gens qui ont peu d'avenir en France et le goût de l'aventure. Dans le groupe, on retrouve Marin Boucher, le *pôpa* de mon ancêtre Madeleine Boucher, et Jean Guyon, un autre de mes ancêtres. Le système fonctionne à peu près comme suit : les hommes célibataires et les jeunes familles deviennent les employés du seigneur qui défraie leur passage au Canada et leur verse un salaire. Leur contrat est d'une durée de trois ans et ils ont le titre d'*engagés*. Ils sont libérés de leurs obligations à la fin des trois ans et peuvent alors rentrer en France, comme plusieurs le font, ou s'établir dans la colonie. L'immigrant qui choisit de s'installer au pays à demeure, prend dès lors le titre d'*habitant*. Ce titre, il le portera fièrement. Le seigneur lui concédera une terre à titre de *censitaire*.

Giffard, par son énergie et ses démarches, fait exactement ce qu'on attend du système de colonisation mis en place par Richelieu. Plus tard, des Canadiens qui ont plutôt bien réussi dans le commerce de la fourrure et d'autres qui, aux débuts de la colonie, ont montré de l'initiative et même de la bravoure lors d'accrochages avec les Iroquois, se font, à leur tour, offrir des seigneuries découpées à même les terres vierges le long du Saint-Laurent. Pierre Boucher, le *mônoncle* de mon aïeule Madeleine Boucher, épouse de Louis Houde, aurait acquis sa seigneurie par sa bravoure. Pierre Boucher et les autres valeureux personnages n'ont toutefois pas de correspondants en France et ne peuvent que très peu participer à l'effort de peuplement de leur seigneurie.

Finalement, des membres de l'administration coloniale française s'octroient des seigneuries. Ce sont des nobles, bien assis dans leurs fauteuils ministériels en France. Ils sont peu portés au démarchage et à la sollicitation, activités propres aux classes mercantiles. Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France de 1651 à 1656, constitue un bon exemple du phénomène. Homme influent dans l'État français, il se fait octroyer pour lui et ses fils, en utilisant divers prête-noms, d'immenses territoires dans la colonie. De Lauzon jouera un rôle analogue aux spéculateurs anglais qui se sont accaparé les townships au début du 19ième siècle et, comme eux, il fera peu ou rien pour le



Jean Talon, le premier intendant de la Nouvelle-France. Il arrive dans la colonie en 1665. Il retourne en France en 1668 pour plaider son rappel mais est cependant forcé de revenir au nouveau continent en 1670. Il quitte définitivement la colonie en 1672.

Talon était chargé de mettre en application les politiques de colonisation du ministre Colbert. Il a plutôt bien réussi dans ses efforts de peuplement. À son arrivée, la colonie aura moins de 3000 habitants de race blanche. Plus de 2500 viendront s'installer durant son administration, dont quelques 750 sont des soldats démobilisés et à peu près le même nombre des filles à marier, *les filles du roi*, recrutées exprès pour donner aux soldats devenus colons, des compagnes pour la vie. Certains historiens ont affirmé que le mérite de la colonisation ne revenait pas à Talon. Mais, avez-vous déjà connu beaucoup de politiciens réellement responsables des bons coups qu'ils s'attribuent ?

peuplement, freinant ainsi l'élan de la colonisation.

Les seigneuries se multiplient au fur et à mesure de l'accroissement de la population. Certaines d'entre elles sont concédées avec des objectifs ayant peu à voir avec la colonisation. Ainsi, Terre-ferme de Mingan, seigneurie immense découpée dans des terres inhospitalières, a probablement été cédée dans l'unique but d'assurer à son heureux fiduciaire, un sieur Bissot, prête-nom ou vrai concessionnaire, l'exclusivité de la traite des fourrures et de la chasse aux marsouins. Le débrouillard Aubert de la Chesnaye est le modèle de ces seigneurs qui utilisent la loi des fiefs pour contrôler le commerce de la fourrure sur de grands territoires. L'activité de la Chesnaye s'est concentrée principalement dans la région de Rivière du Loup.

Les seigneuries sont octroyées non en fonction des besoins des colons mais plutôt en raison de l'influence qu'ont les personnes et les sociétés qui en font la demande auprès des officiers du roi. La seigneurie de Sainte-Croix, qui est concédée aux Ursulines en 1637 et confirmée en 1652, ne sera pas découpée avant 1680. Louis Houde, mon ancêtre paternel, serait le premier censitaire à s'y être installé. Il n'arrive qu'en 1682. Il cède sa terre de l'île d'Orléans à son fils Jean pour repartir à neuf dans la seigneurie des bonnes sœurs. Il aura alors bientôt 65 ans. La concession lui est faite selon les termes suivants : *« Ces représentantes de la communauté* (les Ursulines de Québec) *déclarent avoir* ***donné*** *au sieur Louis Houlde, demeurant en l'île et comté de Saint-Laurent, paroisse de Sainte-Famille, une concession située en la seigneurie de Sainte-Croix comprenant neuf arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent et quarante arpents de profondeur. Il y aura droit de chasse à l'intérieur des terres, aussi droit de pêche devant la concession. Il s'y trouve de l'anguille et de nombreux autres poissons. Le tout aux charges par le preneur de payer chaque année la somme de neuf livres en argent ainsi que neuf chapons gras vifs de rente seigneuriale, avec un sol de cens pour toute la concession, suivant la Coutume de Paris, échéant à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), plus une barrique d'anguilles bonnes sallées (sic) et bien conditionnées…En outre, le concessionnaire devra y tenir feu et lieu, ou d'autres pour lui, dans un an à compter d'aujourd'hui, de bâtir, résider, travailler incessamment sans discontinuer, de faire moudre son grain au moulin de la seigneurie (quand il y en aura un), de faire passer les chemins publics, d'entretenir l'amitié avec ses voisins, de clore ses terres pour éviter les dégâts causés par les bestiaux…etc.. ».*

Ce contrat de concession est, à mon humble avis, le reflet fidèle des contrats passés à l'époque. Les termes en sont beaucoup plus généreux que ceux des terres octroyées plus tard. Mais, dois-je ajouter, cette générosité peut aussi être attribuable à la qualité des Seigneuresses qui consacraient leur vie au bien-être des autres.

La Compagnie des Cent Associés, qui avait promis d'implanter quelque 4,000 colons entre 1628 et 1643, n'a pas livré la marchandise. Seuls quelque 1,200 habitants immigrent entre 1608 et 1650. En vérité, la colonie n'est pas un gros vendeur. De 1632 à 1650, 73,3% des engagés retourneront en France après leur terme de 3 ans. Pourquoi sont-ils si nombreux à repartir ? Les historiens Dickingson et Young, qui citent ces statistiques ne spéculent pas sur le sujet mais mentionnent qu'après 1650, avec l'expansion du commerce de la fourrure, 55,2% d'entre eux demeureront au pays.

Chose certaine, tous ces engagés qui retournent ne peuvent que faire une mauvaise publicité à la nouvelle colonie. En conséquence, les seigneurs qui, à ce moment, tentent de peupler leurs fiefs, ne peuvent faire les difficiles lorsqu'ils octroient des concessions. Un peu plus tard, lorsque tout le

bord de l'eau sera occupé, certains tenteront de tirer profit de l'augmentation de la demande, si faible soit-elle. *« Ainsi,* constate l'historien Roy, *dans Lauzon*, *les habitants du premier rang, le long du fleuve Saint-Laurent,* (les premiers arrivants) *payent presque tous une rente uniforme de quarante centins pour un arpent de terre sur quarante arpents de profondeur, mais du moment que l'on arrive aux deuxième et troisième rangs, l'on voit la rente s'élever à soixante centins, quatre vingts centins, jusqu'à une piastre par arpent de front sur trente de profondeur».*

Tous les seigneurs ne sont pas aussi accommodants que les Ursulines, Seigneuresses de Sainte-Croix, qui ont accueilli notre Louis Houde en 1682. Certains tenteront de soutirer un peu plus d'argent au censitaire lors de la concession alors que de telles demandes sont illégales.

Si le censitaire se plaint, l'intendant, qui représente le roi au Canada en matières administratives, se charge de faire respecter la loi basée sur la Coutume de Paris, cette immense compilation de lois, édits et jugements qui lui sert de guide et qu'il adapte aux conditions du pays. Léger détail : Talon, le premier intendant de la Nouvelle-France, n'arrive qu'en 1665. De plus, ce même Talon se met rapidement en conflit d'intérêt en achetant la seigneurie *Les Ilets* qu'il fait élever au rang de baronnie, soit disant pour créer *«L'Emulation parmy les officiers et les colons».* Pour la neutralité et l'impartialité de l'intendant, il faudra repasser.

Avant 1665, qui est l'arbitre des conflits entre seigneurs et censitaires ? L'anecdote qui suit pointe vers le gouverneur. Et si, comme il arrive souvent, le gouverneur est détenteur d'une seigneurie, il sera donc un peu beaucoup en conflit d'intérêt lorsqu'il est appelé à juger des litiges entre seigneurs et censitaires.

Dans l'exemple que je vous propose, il est question du sieur Robert Giffard que vous connaissez déjà. Giffard, qui a bien préparé son recrutement en Perche en 1634, est à la recherche non seulement de jeunes hommes aux bras solides mais aussi d'hommes de métier, pour la construction de son manoir et peut-être aussi de son moulin. Il doit offrir à ces artisans de meilleures conditions qu'aux autres pour les attirer dans la colonie. Selon moi, le contrat *« particulier »* qu'il passe avec Zacharie Cloutier, charpentier, et Jean Guyon, maçon, devant le notaire Mathurin Roussel de Trourouvre le 14 mars 1634, explique les concessions que doit faire le sieur Giffard. Jean Guyon est l'un de mes ancêtres. J'ai donc intérêt à le défendre. Son contrat stipulait que Giffard donnait : *«…à chacun* ***deux*** *mille arpents… ».* Contrat en mains, Guyon et Cloutier, qui sont lettrés, réclament leur dû. **Non,** prétend Giffard. *« Le notaire s'est trompé, il aurait dû écrire « …à chacun* ***d'eux****, mille arpents… ».* Guyon lui intente un procès en 1637 et la cause se retrouve devant le gouverneur Charles Huault de Montmagny qui doit trancher. Montmagny, qui a été gouverneur de 1636 à 1648, n'est pas seigneur au moment du procès mais il a bien envie de l'être. En 1646, il se fera octroyer la seigneurie de Rivière du sud avec, en prime, les îles aux oyes et aux grues, le tout d'une superficie de plus de 50,000 arpents.

Le procès qui a été intenté en 1637 ne reçoit le verdict du gouverneur qu'en 1642. Et…, devinez qui perd…? Le gouverneur décide qu'en dépit du libellé du contrat, un chirurgien seigneur a plus de droits que deux artisans. Guyon et Cloutier se voient floués chacun de 1,000 arpents et doivent, en plus de leur échec, prêter foi et hommage à leur seigneur.

1755, la colonie est attaquée

La colonie de la Nouvelle-France sera toujours rachitique. La partie laurentienne de cette colonie compte à peine 60,000 habitants en 1755 au début de la guerre de conquête de l'Angleterre, cette guerre que les historiens

anglophones appellent « The French and Indian war » et dont on ne retient souvent que l'épisode de la bataille des plaines d'Abraham en 1759, où les troupes du général anglais Wolfe ont le dessus sur celles du général français Montcalm. Pourtant, cette guerre qui aura duré cinq ans est un remarquable fait d'armes de la part des habitants de la Nouvelle-France, mal supportés par la mère patrie et littéralement pillés par l'intendant Bigot qui détourne à son profit les maigres fonds envoyés de France pour l'effort de guerre. Ils ont en face d'eux des armées britanniques bien structurées et appuyées par les 13 colonies dont la population est de plus de 1,500,000 habitants. (J'ai trouvé des sources où ce chiffre est doublé). Qu'ils aient pu résister si longtemps relève du miracle. En plus d'être défavorisés par un facteur de plus de 20 pour 1 dans le bassin de population où les soldats sont recrutés, ils sont victimes des ravages des tristement célèbres *Rangers* du major américain Scott. Ses troupes détruiront plus de 1,000 maisons, granges et dépendances en plus de brûler les récoltes dans les paroisses de la rive sud, en 1759, au moment où les hommes de la colonie sont partis au régiment. On dit que les *Rangers* auraient été créés lors de cette guerre.

1760, les nouveaux patrons débarquent

Cinq ans après le début de la guerre, il arrive ce qui devait arriver. La conquête de la Nouvelle-France est achevée en 1760. Un gouvernement militaire**,** sous la direction du général Murray, prend la relève des administrateurs français. Il n'y a pas alors d'intendant et la coutume de Paris ne s'applique plus. Néanmoins, Murray fait respecter les coutumes en vigueur tout au long de cette occupation militaire. Il impose même aux seigneurs de payer au *Roy* les droits de Quint, lods et vente. Mais maintenant, c'est le roi d'Angleterre qui encaisse.

Les conquérants ne détestent pas la formule de tenure des terres qu'ils trouvent sur place à leur arrivée. Murray se permet même de re-concéder la seigneurie de La Malbaie ou Murray Bay au lieutenant John Nairne et de créer la seigneurie Mount-Murray qu'il concède au lieutenant Malcolm Fraser. La lettre de concession à Nairne, qui est signée de la main de Murray, donne les conditions de la concession qui s'étend de Cap aux Oyes, à la limite de la paroisse des Éboulements, jusqu'à la rive sud de la rivière Malbaie. Elle a une profondeur de 3 lieues : *« …détenir, pour lui, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, ou jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu, pour et en considération du concessionnaire de faire hommage liège à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, à son château de Saint-Louis à Québec, à chaque mutation de propriété et par voie de confirmation, une pièce d'or d'une valeur de 10 shilling plus une année de revenus du domaine réservé, selon la coutume de ce pays, ensemble avec les forêts et rivières et autres ressources à l'intérieur des limites de la propriété;* (la concession comprend)*, les droits de pêche, de chasse aux oiseaux à l'intérieur des dites limites, sans entrave ; le négoce avec les Indiens de l'arrière pays non compris. »* Cette pénible traduction est de moi. Le texte anglais original se retrouve à la fin du chapitre.

La lettre patente qui est datée du 27 avril 1762 montre bien les privilèges attachés à la concession et le respect des règles de l'Ancien régime de la France.

1763, Nouveau régime, nouvelles lois

En 1763, la Nouvelle-France passe à l'Angleterre par le traité de Paris et le général Murray, qui était gouverneur du district de Québec durant la période d'occupation militaire, est nommé capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec. Il reçoit des directives détaillées introduisant la tenure en *franc et commun soccage* selon laquelle les terres sont octroyées gratuitement en vertu du système de townships, rendant caduc, en principes, le système seigneurial.

Murray, ainsi que certains officiers anglais, ont cependant pris goût et, surtout, compris l'utilité économique du système féodal. Certains ont marié de petites *froguettes* et se sont acheté des seigneuries. Entre 1763 et 1765, Murray lui-même, s'est approprié trois seigneuries dont la très grande seigneurie de Lauzon sur la rive sud du Saint-Laurent, juste en face de Québec. Elle a une superficie de plus de 2,000 km^2. Peut-on croire qu'il en vient à préférer ses nouveaux voisins seigneurs aux commerçants américains et anglais qui tentent d'investir la place ? Oui on peut le croire, parce que c'est ce qui arrive.

1774, retour à l'Ancien régime

Les relations se sont rapidement détériorées entre les habitants des 13 colonies américaines et le gouvernement de la métropole britannique depuis la conquête du Canada.

Cinq ans de guerre contre les français d'Amérique ont armé ces colonies encore davantage et appris aux Américains à se battre contre des armées régulières. Ces cinq années ont aussi vidé les coffres de la mère patrie qui se tourne vers ces mêmes sujets américains pour se refaire. Les relations s'enveniment entre le roi et ses coloniaux au point où la guerre semble devenir inévitable. En 1774, Londres, par un acte officiel du gouvernement connu sous le nom de l'*Acte de Québec*, décide de se rallier ses nouveaux sujets de la province de Québec. Il repousse les frontières de la province au cas où le reste lui échapperait par suite d'un échec de guerre. Il assouplit aussi les exigences concernant l'exercice de la religion catholique, ce qui permet aux Canadiens d'accéder à des postes administratifs sans devoir prêter serment à l'encontre de leurs croyances religieuses. Mais surtout, il reconnaît aux Canadiens leurs anciennes lois et coutumes sur le territoire des seigneuries. La dîme, qui avait été abolie en 1763 et que les curés recevaient en effraction à la loi, est dorénavant légale. Les notaires, connaissant la *Coutume de Paris*, retrouvent leur utilité, mais, surtout, les lois et coutumes relatives aux fiefs reviennent en vigueur. Les seigneurs, qui depuis 1763 ne pouvaient appuyer sur aucune base juridique les demandes de rentes à leurs censitaires, recouvrent la base légale de ces demandes.

Scoop

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous informer de l'issue de la crise entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, au cas où vous n'en auriez pas entendu parler. Les 13 colonies partent en guerre en 1775, guerre qu'ils gagnent en 1782. Leur indépendance est reconnue par le traité de Versailles en 1783. Inutile de dire que les Britanniques sont alors bien contents d'avoir prévu le coup en repoussant les frontières de la



Le général Murray, le premier gouverneur sous le régime Anglais. En plus d'avoir été un assez bon gouverneur, il s'est occupé de sa propre fortune, achetant les seigneuries des administrateurs retournés en France. Il se retrouvera avec 3 seigneuries soit les immenses seigneuries de Madawaska, de Lauzon et celle de Rivière du Loup, deux fois augmentée.

province de Québec. Il ne leur reste, comme territoire, que ça avec les provinces maritimes et les terres de Rupert, propriété de la compagnie de la *Baie d'Hudson*. Heureusement, les terres de la compagnie sont plutôt vastes. Cet ensemble deviendra, à peu de choses près, le pays du Canada, deuxième en étendue sur la planète.

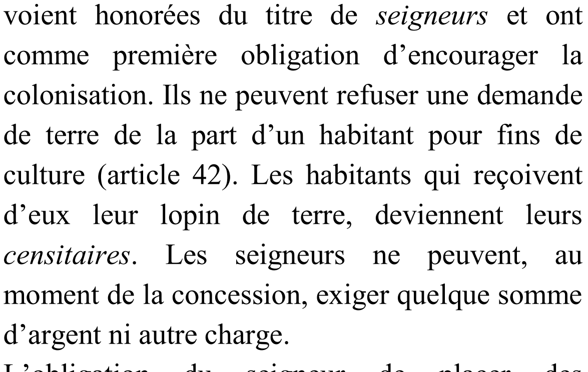
Le livre de recettes de Cugnet

En 1774, tout de suite après la signature de l'*Acte de Québec*, un sieur François Joseph Cugnet prépare à l'intention du Gouverneur Guy Carleton, successeur de Murray, un *Traité de la loi des fiefs*. Il fournit, en somme, au gouverneur, le livre de recettes qui lui permettra de régir les relations entre les seigneurs et le roi et entre les seigneurs et leurs censitaires. Pour être sûr d'être bien compris, Cugnet insère, en annexe à son traité, un modèle de bail à cens et rentes que le parfait petit seigneur devrait imposer à son censitaire.

La lecture du traité de Cugnet nous fait descendre au plus profond des traditions féodales d'Europe. Des quinze chapitres du traité, onze définissent les droits du seigneur. Un seul parle d'un devoir, soit de placer des habitants dans leur seigneurie, ou de les mettre en culture. Une autre timide obligation est aussi codifiée. Pas un seul chapitre ne traite des droits du censitaire. Je tenterai de vous faire partager, dans les paragraphes qui suivent, ma compréhension du système tel que présenté par Cugnet.

Les obligations du seigneur

Dans le système féodal, le roi est le seigneur dominant. Il est le propriétaire de la terre du pays qu'il découpe et concède à des personnes de mérite en récompense de services rendus à la guerre dans les temps plus reculés, et, plus tard, en considération de titres de noblesse. Ces personnes se



voient honorées du titre de *seigneurs* et ont comme première obligation d'encourager la colonisation. Ils ne peuvent refuser une demande de terre de la part d'un habitant pour fins de culture (article 42). Les habitants qui reçoivent d'eux leur lopin de terre, deviennent leurs *censitaires*. Les seigneurs ne peuvent, au moment de la concession, exiger quelque somme d'argent ni autre charge.

L'obligation du seigneur de placer des censitaires sur ses terres n'est inscrite clairement dans aucun article du traité de Cugnet, mais est suggérée seulement par le biais d'un exemple donné en explication à l'article 42 qui est beaucoup plus vague. De même, la défense au seigneur d'exiger de l'argent de son censitaire pour une terre en bois debout n'est pas inscrite, mais est aussi donnée dans un exemple pour illustrer l'article 44 qui est beaucoup plus vague et porte à confusion, vu qu'il semble mettre l'interdit sur le dos du censitaire.

Une seconde obligation du seigneur est de construire un moulin pour permettre à l'habitant de faire moudre son grain près de chez lui. Aucune pénalité ne semble s'appliquer si le seigneur ne s'y conforme pas (article 34). En 1686, le roi de France, par un arrêté en conseil, avait obligé tous les seigneurs à construire leur moulin banal au cours de l'année suivante. On poursuit néanmoins la pratique de construire le moulin seulement lorsque la demande le justifie comme le veut la logique commerciale.

Là s'arrêtent les obligations et contraintes imposées au seigneur, si l'on fait exception de ce que le roi se réserve, soit le bois de chêne pour ses vaisseaux (article 47), les mines (article 48), le passage de chemins (article 49) et les constructions pour fins militaires (article 50). Toutes ces contraintes



François-Joseph Cugnet,
Jurisconsulte.

ne sont aucunement dans l'intérêt du censitaire et réduisent même son degré de liberté sur son fief.

Les obligations des censitaires

Pour comprendre ce qui va suivre, il est utile de savoir que les terres octroyées dans les seigneuries sont généralement longues et étroites, soit de 2 à 3 arpents de largeur par 40 arpents de longueur.

Le censitaire a l'obligation, écrit Cugnet, de se construire une maison, une étable et une grange dans l'année qui suit la concession de la terre. Il devra aussi défricher 4 arpents par an pour les 10 années qui suivent la concession.

Viennent ensuite les obligations monétaires (article 37).

À chaque année, selon les règles en vigueur dans la province, le censitaire doit donner au seigneur, à titre de loyer pour la terre qu'il occupe :

1. Le **cens** qui est une redevance symbolique d'**un sol** par arpent de front de la terre.
2. La **rente** qui sera de **40 sols** par arpent de front sur quarante de profondeur de la terre.

Donc, une terre de 3 arpents de front par 40 arpents exigera un cens de 3 sols et une rente de **120 sols**. À ceci s'ajoute le don annuel d'**un chapon gras** pour chaque arpent de front de la terre ou, en remplacement, un paiement de **20 sols**, au choix du seigneur, ou encore **½ minot de blé**, toujours selon Cugnet qui indique dans son *Model de bail à cens* que le cens et la rente sont payables à la fête de Saint-Rémy en octobre. Les sœurs Ursulines qui, en 1682, demandaient à Louis Houde paiement selon la *Coutume de Paris* à la Saint-Martin, (11 novembre) auraient-elles erré en droit ?

Le droit de quint, lods et ventes est une charge ponctuelle imposée au censitaire lors de son établissement sur une terre déjà défrichée. C'est en quelque sorte une *taxe de bienvenue* que l'acquéreur est obligé de payer au seigneur, taxe qui s'élève au 1/12ième du prix de vente (article 38).

Il faut comprendre que, même si le colon n'est pas le véritable propriétaire de sa terre au sens où on l'entend aujourd'hui, il peut la vendre pour tirer profit des améliorations qu'il y a apportées. C'est, en quelque sorte, sur le prix de ces améliorations que le droit de *« quint, lods et ventes »* est perçu. Le mot *quint,* qui veut dire 1/5ième, est le montant qui, en Europe, correspondait, je suppose, à la valeur de cette taxe de bienvenue. Une petite subtilité est attachée à ce droit de *quint, lods et ventes*, toujours selon Cugnet. Si l'acheteur et le vendeur s'entendent pour faire apparaître sur le contrat de vente des montants inférieurs au prix réel de la vente, dans le but d'épargner à l'acheteur une partie des droits de *quint, lods et ventes*, le seigneur, qui est toujours en droit de se faire déposer une copie officielle du contrat de vente par son censitaire, peut alors décider de prendre lui-même possession de la terre en payant au vendeur le montant écrit sur le contrat de vente (article 14). Donc, celui qui veut rouler son seigneur est mieux d'y penser deux fois.

Le terme *lods* n'est pas transparent et Cugnet, qui écrit *lots*, n'arrange pas les choses. Mon dictionnaire favori m'indique que le terme *lods* vient du vieux français et veut dire louange. *Lods et ventes* sont les droits de mutation entre vifs perçus par le seigneur. Cugnet, à l'article 35 de son traité, indique que même si les héritiers d'un censitaire n'ont pas à payer les droits de *quint*, ils doivent hommage au seigneur. Ils sont ainsi forcés de faire le démembrement de leurs possessions, lors du passage de la propriété du légataire à l'héritier. Je ne sais si Cugnet était un vrai notaire, mais il écrit, en préambule à son traité, qu'il a étudié les lois depuis son plus jeune âge. L'historien J. Edmond Roy, dit de lui qu'il était *«… un ancien conseiller au conseil supérieur… et s'était acquis une certaine réputation comme juriconsulte et comme feudiste*

auprès du nouveau gouvernement. » Benjamin Sulte doit penser plein de bonnes choses à son propos puisqu'il nous a transmis un portrait de lui. Quoiqu'il en soit, Cugnet n'oublie pas les notaires et, par son article 35, leur assure du travail. À chaque mutation, qu'il y ait droit de quint ou non, les services du notaire sont requis lors du décompte des biens et la loi stipule qu'ils doivent s'y mettre à deux. Je dois confesser qu' à ce propos, Cugnet ne fait que confirmer la pratique qui a cours pendant le régime français. Et cette pratique a sûrement pour objet d'amenuiser les litiges entre héritiers lors du partage des biens suite au décès des parents.

Autre partie intéressante de la loi sur le *Quint, lods et vente* : le seigneur n'a pas besoin de stresser s'il a oublié de demander à son censitaire une copie des actes de vente. Il a 30 ans pour faire valoir ses droits (article 35).

Censitaires à vie

Les frais annuels mentionnés plus haut, ainsi que les droits de *quint, lods et ventes*, constituent les obligations monétaires du censitaire envers son seigneur. Et ces obligations, le censitaire ne peut s'en défaire ni les racheter. En quelque sorte, il est condamné à demeurer locataire toute sa vie. Ses descendants le seront tout autant que lui et tous ces droits ne sont pas immuables : le seigneur qui a besoin d'argent pourra réviser le montant du cens et de la rente. Cugnet n'explique pas la base légale de ces révisions mais elles se produisent. En 1794, des censitaires déposent une pétition à l'assemblée législative pour se plaindre de l'augmentation arbitraire du taux des redevances imposées sur leurs terres par le seigneur Grant de Longueuil. Cette pétition, comme toutes les autres, restera à titre de protêt. Il semble que ce sieur Grant ait étiré la corde en toutes choses puisqu'il doit se présenter en Angleterre en 1784 pour expliquer sa gestion à titre de receveur général adjoint de la province.

L'habitant n'est donc jamais tranquille. C'est un peu comme le payeur de taxes d'aujourd'hui, sauf que, en principe, le payeur de taxes reçoit des services alors que le paysan d'alors paie la taxe à un particulier qui l'utilise à ses propres fins.

On pourrait croire que la situation des censitaires est plus équitable sur les seigneuries tenues par les communautés religieuses, vu que ces communautés s'occupent alors de l'éducation et des soins aux malades. Il est vrai que, sous le régime anglais, les religieux ont été beaucoup plus respectueux des ententes avec leurs censitaires et avec l'esprit même du système de tenure seigneuriale. Sauf que, là encore, les hôpitaux et les séminaires sont localisés dans les villes alors que les habitants qui forment quelque 85% de la population résident au fond des campagnes et ne peuvent pas profiter de ces services. Ils seront gardés dans l'ignorance parce que l'instruction du petit peuple n'est pas alors privilégiée par les clercs.

Autres obligations du censitaire

Aux obligations de nature monétaire du censitaire, s'en ajoutent d'autres :

1. Rendre foi et hommage au seigneur, genoux à terre et tout, lors de la prise en mains de sa terre soit par achat soit par héritage ou même à l'arrivée d'un nouveau seigneur. Dans les 40 jours qui suivent, il doit donner la liste de ses biens au seigneur. Cette liste doit être authentifiée par 2 notaires.
2. Fournir une journée de corvée au seigneur à chaque année. Certains seigneurs exigent deux jours avec un attelage.
3. Planter le *Mai* au premier mai de chaque année. Il s'agit d'un sapin qu'on a coupé et qu'on plante, sans ses racines, devant le manoir seigneurial. L'arbre jaunit mais le seigneur est content.

Passons enfin aux privilèges du seigneur,
toujours selon Cugnet.

1. Il a le droit de saisir le fief de son censitaire en l'absence de foi et hommage ou défaut de paiement du cens et de la rente (article 8).

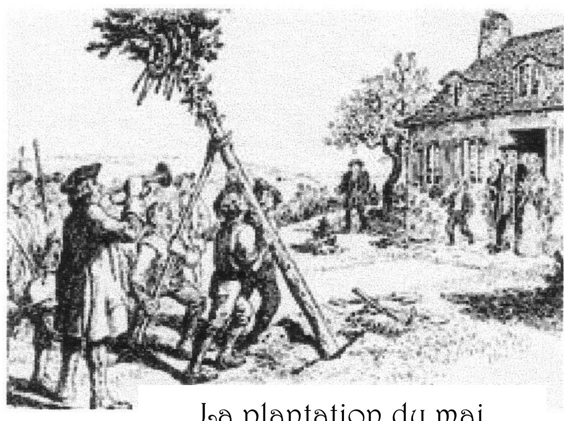
2. Il a le droit exclusif de la chasse et de la pêche sur la seigneurie (article 39).
3. Il peut saisir le grain de son censitaire non moulu à son moulin banal avec les sacs et les animaux qui les transportent (article 34). Les revenus du moulin banal qui sont de 1/14ième du volume de grain moulu, ne sont pas négligeables. Au 19ième siècle, écrira l'historien Fernand Ouellet, les droits de banalité sont de 1/13ième du blé moulu, c'est-à-dire, le treizième minot.

Cugnet, lorsqu'il ne trouve pas dans la *Coutume de Paris* de clauses pour justifier certaines conditions qu'il trouve à l'avantage des seigneurs, les insère dans son modèle de bail, passant ainsi le message que le seigneur avisé peut exiger beaucoup de choses. J'y ai trouvé les conditions suivantes :

- Payer les frais de bornage de sa terre.
- Prendre, à titre de caution, tous les biens meubles du censitaire en garantie de paiement du cens et de la rente.

Si l'on compare les conditions selon Cugnet au libellé du contrat cité plus haut entre Louis Houde et les Ursulines, on constate que Cugnet charrie pas mal avec les droits et privilèges du seigneur et les obligations du censitaire.

Cugnet, qui possède la petite seigneurie de Saint-Étienne qu'il ne s'est jamais occupé de peupler, semble s'être évertué à élargir les droits du seigneur et à en diminuer les responsabilités. Roy, l'historien de la seigneurie de Lauzon, lui en fera le reproche en l'accusant d'avoir plagié le traité d'un sieur français du nom de Guyot. Cugnet avait prévenu le coup en écrivant : *« ...quelques critiques diront que je ne suis que plagiaire... »* Et on le croit. En commentant les divers articles de son traité, il tente toujours de s'appuyer sur les directives des ministres français à l'intendant de la Nouvelle-France et sur les jugements de ceux-ci pour se montrer convaincant. Il n'est pas besoin d'être fin observateur pour constater que lorsque des articles du traité ne sont pas appuyés par des jugements d'intendants ou bien qu'ils se réfèrent à des situations particulières non applicables à l'ensemble des censitaires, il y a de bonnes chances qu'ils se réfèrent à d'anciennes coutumes de France, non mises en application dans la colonie. On peut alors voir jusqu'à quel point Cugnet a étiré l'élastique pour amplifier les droits des seigneurs canadiens.


La plantation du mai

Les seigneurs étirent la loi

La gestion des relations entre féodaux faisait partie des lois et des mœurs françaises au temps de la Nouvelle-France. Après 1774, les lois françaises de tenure seigneuriale sont reconnues, mais il n'y a plus ce gendarme qui est l'intendant de la colonie pour les faire appliquer. Les seigneurs s'en donnent à cœur joie. Les plus mesquins profiteront des conditions non monétaires des contrats. Ainsi, l'un ordonne à un censitaire de se faire raser deux fois la semaine pour le reste de sa vie; un autre confisque toutes les anguilles pêchées par un de ses censitaires au cours de l'année et lui ordonne de venir manger son propre poisson à la table du manoir seigneurial. Mon histoire favorite se rapporte à un censitaire obligé d'inviter son seigneur à dîner et, après le repas, à lui faire don de toute la vaisselle qui, ce jour là, avait paru sur la table. Une commentatrice a suggéré qu'il aurait pu faire manger le seigneur dans des assiettes de carton.

Moins grossier mais plus gourmand en matière de finances, Henry Caldwell, qui exploite la seigneurie de Lauzon qu'il a en location de l'ex gouverneur Murray, se lance, vers 1805, dans le commerce du bois. Il possède de grandes scieries et a un besoin constant de billots pour les alimenter. Il s'appropriera, sans le payer, tout le bois qui lui est nécessaire sur les terres de ses censitaires. L'historien Roy, qui déplore cette pratique, la considère néanmoins légale. Sur la base du traité de Cugnet, pourtant biaisé en faveur des seigneurs, je ne vois pas comment on peut faire un telle affirmation.

Les seigneurs profiteront des ventes de terres pour augmenter la valeur du cens et de la rente, comme le fait John Caldwell, le fils de Henry, après 1820. Il exige, lors des concessions, des *« ...conditions plus onéreuses que celles qui avaient été demandées à l'origine. Il suffit,* écrira l'historien Roy*, de comparer les titres octroyés par le premier Caldwell en 1805 à ceux que l'on donnait en 1820 pour s'en convaincre. »* De plus, on insère dans le contrat, le droit de retrait comme Roy le mentionne : *« Le seigneur se réserve le droit de retrait ou de racheter la terre, ou aucune partie, en cas de vente ; ...tous les bois de pin, épinette, pruche, merisier et autres propres à être sciés et exploités, comme aussi le droit d'entrer sur aucune partie de la terre non mise en culture, d'y faire couper ces bois et ouvrir les chemins nécessaires pour les sortir et enlever, sans que le colon puisse couper ou souffrir couper ou enlever aucun de ces bois ; toutes les pierres à chaux, mines, minières et minéraux, avec le pouvoir de les exploiter. »*

De nouveaux propriétaires

De l'aveu même d'un certain Toussaint Pothier, seigneur qui a fait fortune dans le commerce des fourrures et rêve d'un retour à l'*Ancien Régime* de France, les anciens seigneurs qui n'ont pu se faufiler dans l'Administration et ne font pas partie du cercle des riches commerçants anglais et écossais se sont appauvris. Ils vendent leur seigneurie pour continuer, pour un temps, de mener grand train. Les acheteurs seront ces commerçants britanniques qui peuvent à la fois jouer au seigneur et en tirer des revenus. Le politicien Taché écrira en 1854 : *« Il y a une chose que je commence à soupçonner, c'est qu'un certain nombre de seigneurs, sans renoncer aux écus, tiennent encore plus au titre de seigneur et se posent comme la noblesse du pays… ».*

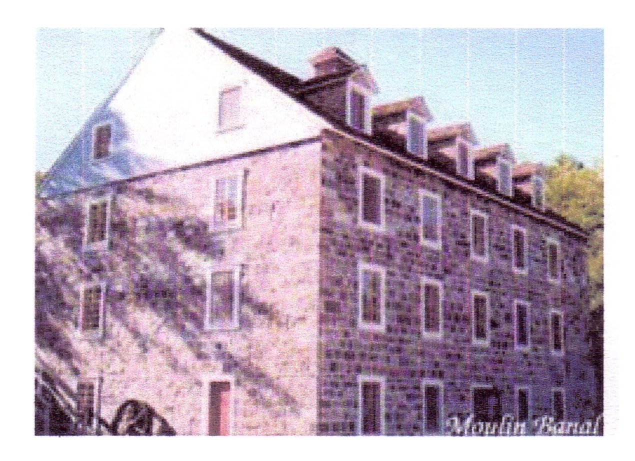


L'HONORABLE TOUSSAINT POTHIER.

Les ventes des seigneuries par les descendants des concessionnaires originaux se poursuivent à tel point qu'en 1837, les propriétaires anglais et écossais en détiendront près de la moitié. Il est probable qu'ils en possèdent la majorité au moment du démantèlement du système en 1854. Ces nouveaux seigneurs n'ont pas ce lien traditionnel avec leurs censitaires. Plusieurs d'entre eux feront exploiter leur seigneurie par des fondés de pouvoir qui, comme c'est le cas dans la seigneurie de Gentilly, seront les descendants des anciens seigneurs ruinés. Ces administrateurs, pour montrer leur utilité, seront âpres au gain.

Le seigneur Ellice de Beauharnois semble avoir été un modèle de seigneur cupide, si l'on se fie aux chiffres rapportés par l'historien Fernand Ouellet. En 1822, il a des revenus de 514 £ et des dépenses de 503 £ pour un bénéfice de 11£. Pas assez payant ! Il resserre ses exigences et, en 1841, ses revenus sont de 6736 £, alors que ses dépenses ne s'élèvent qu'à 2727 £, pour un profit de 4009£ soit une augmentation de 36 000% de ses profits. Beaucoup mieux! Ses exactions ne sont peut-être pas étrangères au mauvais parti que lui font les patriotes en 1838.

Les nouveaux seigneurs, en plus du prestige du titre et des rentes annuelles qu'ils reçoivent, ont des ambitions de spéculateurs. Les rentes ne leur suffisent pas. Ils veulent à la fois vendre comme les spéculateurs qui se sont fait donner des terres dans les townships vers 1800 et continuer de recevoir les rentes comme seigneurs. Ils veulent à la fois manger leur gâteau et le garder pour le lendemain. Et ils y arrivent. Dans un premier temps, ils refusent de concéder les terres vierges *« ...parce que,* explique un témoin, lors de l'enquête sur l'état de l'agriculture en 1825, *les présents propriétaires ne veulent pas concéder ces terres et désirent tirer avantage de l'augmentation de la valeur des propriétés foncières afin de pouvoir en retirer par la suite de plus fortes rentes et autres droits lucratifs. »*
La loi des seigneuries est changée en 1825 pour permettre aux censitaires, en théorie, de racheter leur terre. En pratique, ce sont les terres vierges à l'intérieur des seigneuries qui seront changées en franc et commun soccage, si l'on se fie au témoignage de John Davidson, commissaire aux terres de la couronne, lors de sa déposition à la commission Durham en 1839. Le seigneur n'est plus seulement fiduciaire de la terre mais il en est propriétaire grâce à la loi de 1825. D'autres, selon l'historien Roy, utiliseront un stratagème qui était de : *« faire une concession fictive à un agent ou ami qui vendait aussitôt la terre, et en payait le prix au seigneur. »* Finalement, les moins subtils auront recours aux bons vieux pots-de-vin comme le mentionne Ouellet : *«En 1833, Michel Leclerc, habitant de Lotbinière, déclare qu'il a versé au seigneur du lieu 137,5 louis pour l'obtention de trois terres destinées à l'établissement de ses fils. Cet achat indirect, écrira Ouellet, ne le libérait pas des droits payables par tout censitaire. »*



Moulin banal de Saint-Roch- des-Aulnaies

1854 : Début de la fin du système

En 1854, J.C.Taché, ce politicien qui crée une coalition en vue de définir un mode de liquidation des seigneuries, dresse la liste des seigneuries, liste que j'ai suivie de préférence à d'autres que j'avais en mains. On en compte au Bas-Canada quelque 220 pour une surface totale de 22,309 km^2 dont 10,789 km^2 sont cultivées par 71,751 censitaires. Le reste est en bois debout. On compte environ 160 propriétaires de seigneuries dont à peu près 15 ont de très larges domaines de plus de 350 km^2 et environ 100 dont les terres ont des superficies entre 100 et 350 km^2.
Lors d'enquêtes menées de 1821 à 1824 et en 1843, on avait formulé des recommandations intelligentes pour éliminer les abus, mais les seigneurs dont plusieurs font partie de la haute administration à Québec, se sont assurés qu'elles ne soient pas traduites dans des lois. Pire encore, comme je l'ai mentionné, en 1825, sous les apparences d'une possibilité de libération des censitaires, les seigneurs, par une subtile manœuvre, peuvent devenir propriétaires attitrés des terres en bois debout sur lesquelles ils n'avaient jusqu'alors qu'un seul droit de fiduciaire. Ces terres, ils peuvent en exiger un prix de vente tout en continuant de percevoir des rentes et cens.

La voix des nantis

La voix des pauvres paysans illettrés est faible mais la voix du commerce ne l'est pas. D'abord, les commerçants et industriels de Montréal qui ne peuvent devenir propriétaires du fonds de terre sur laquelle sont construites leurs usines et

leurs autres propriétés sont ulcérés. Ulcérés d'autant plus que la terre sur laquelle ils sont installés est sous le contrôle des prêtres catholiques sulpiciens. Je crois que c'est à la demande de ces propriétaires qu'est tenue l'enquête de 1843 où l'on entend à nouveau les vieux griefs. Il en résultera, si je ne m'abuse, des changements dans les zones industrielles et commerciales de Montréal. Je n'ai pu, néanmoins, en établir la preuve formelle.

Le passage des voies ferrées à travers les seigneuries est aussi une source d'agacement pour les propriétaires des chemins de fer qui ne peuvent pas, selon le système en place, se rendre propriétaires des terres sur lesquelles ils posent leurs rails. Ils doivent, j'imagine, payer un droit annuel de passage.

Enfin, il faut se rappeler que, depuis 1839, le Québec est sous le gouvernement du Canada-Uni où les citoyens du Haut-Canada (Ontario) ont une influence sur les destinées du Bas-Canada. Or, les Haut-Canadiens n'ont jamais été partisans du système seigneurial. Tout ça mis ensemble, fait qu'on décide d'abolir le système.

Le procureur général, M. Drummond, lance le projet de démembrement en 1854. Un tribunal où siègent quelques 15 à 19 juges, selon les auteurs que j'ai consultés, se réunit. Il faut se rappeler qu'à ce moment, les seigneurs sont majoritairement des anglophones proches du pouvoir. Aussi, l'Église catholique, prise dans son ensemble, est le seigneur dominant du point de vue de la superficie des terres seigneuriales développées. Ces deux entités ont un poids certain sur l'échiquier politique. Dans ce débat, les *pro* et les *anti* démembrement se regroupent en camps adverses. Le plus célèbre des anti-démembreurs est Louis-Joseph Papineau, le patriote qui avait dû s'exiler lors des troubles de 1837-1838.

En raison du poids politique des propriétaires de seigneuries, le tribunal est très généreux envers les seigneurs qui se considèrent dépossédés. En vertu du règlement arrêté par ce tribunal, les seigneurs gardent leur propriété, manoir, moulins et dépendances ainsi que les terres qu'ils exploitent eux-mêmes en plus de devenir propriétaires des lots non encore concédés. Ils perdent cependant des privilèges reliés aux terres qu'ils ont concédées. soit :

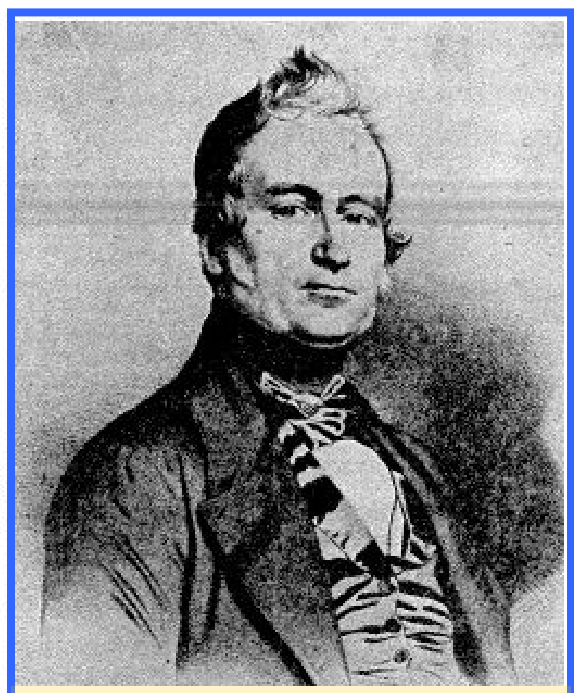
1. La taxe de bienvenue de 1/12ième du prix de chaque vente, c'est-à-dire, le *quint, lods et ventes*;
2. Les droits d'hommage et de corvée;
3. Le droit de pêche sur les terres de l'habitant;
4. Le droit de garder à leur propre profit les meilleurs sites pour établir des usines et des moulins;
5. Le privilège qu'ils s'étaient approprié d'aller piller le bois sur la terre de l'habitant et de prétendre aux mines et carrières sur ces terres.

Pour toutes ces pertes de privilèges, les avocats des seigneurs crient à l'injustice et les juges qui doivent décider des indemnités se montrent compréhensifs. Ils commencent par mettre $1,500,000 sur la table. Il en manque. En plus, les notables et politiciens du Haut-Canada et des Townships de l'est, qui ne profitent pas de la manne, crient au favoritisme et semblent en profiter pour régler la question des terres du clergé anglican. On donne $3,265,000 aux premiers et $879,892 aux seconds. Toujours est-il que l'ensemble de ces demandes, plus quelques autres, nous amène, en 1863, à une facture de $10,044,194 pour couvrir les indemnités, intérêts et compensations de toutes sortes.

Malgré toute cette manne, les seigneurs gardent le privilège du cens et de la rente qui sont capitalisés. Je n'ai trouvé nulle part une interprétation de cette capitalisation. J'imagine que le seigneur devient prêteur sur hypothèque.

L'historien Ouellet mentionne que le règlement des indemnités aux seigneurs n'a été complété qu'en 1866. Toutefois, par la suite, les seigneurs sont toujours dans le décor. L'historien de

Kamouraska, Alexandre Paradis, écrit : *«En 1854 le Parlement vota l'abolition du système seigneurial, mais cette loi n'eut pratiquement pas d'effets par suite des difficultés que présentait son application.»*
Ce n'aurait été qu'en 1935, en plein cœur de la grande crise économique, qu'une loi a pu mettre un point final à ce système d'une autre époque.
L'historien Lacoursière et al écrivent : *«En 1935, le Parlement du Québec votera une loi abolissant la tenure seigneuriale et créant une commission chargée d'assurer aux seigneurs, avant le 11 novembre 1936, le paiement du capital que représentent les rentes à percevoir.»*
Paradis, de son côté écrit : *«Le système seigneurial survécut jusqu'à 1941, année où il a été aboli par l'Assemblée législative de Québec.».* Ces quelques paragraphes nous font comprendre qu'on a dû attendre le retour des libéraux au pouvoir en 1939 pour fermer ce dossier et que les seigneurs semblent avoir trouvé le moyen de passer à la caisse une fois de plus. Il faut néanmoins admettre que le généreux crédit agricole institué sous le premier mandat de Duplessis, en 1936, a permis aux censitaires de financer à peu de frais le rachat des terres aux seigneurs.
J'ai trouvé, grâce aux travaux de M. Denis Saint-Pierre, un site Internet où il est question de la vie de dame Dorothy May Campbell. Elle y raconte que lors d'une visite au Canada en 1941, elle est allée visiter une seigneurie à Pointe Sèche. Cette seigneurie avait été achetée par John Saxon Campbell vers 1835. Elle était maintenant entre les mains d'un lointain cousin Ernest Rankin. Ce dernier était sur sa seigneurie, lors de la visite,: *«Pour faire certains ajustements requis par le Gouvernement Canadien pour le démembrement des droits seigneuriaux qui prenaient force de loi la semaine même de la visite…»*
Le même texte au sujet de dame May Campbell contient un passage qui n'a rien à voir avec les seigneuries mais confirme mes avancés au sujet des mélanges ethniques dans les Bois-Francs : *«Charles* (Campbell – 1792-1872) *s'était fait octroyer par la Couronne 500 acres de terre donnant sur les lacs jumelés de William et George dans la Province* (Comté) *Megantic, près du présent village de St-Ferdinand* (Nous sommes donc en plein dans la région des Bois-Francs) *où il s'est construit une confortable et pittoresque demeure qu'il a appelé « Bampcell » en transposant le B et le C de Campbell. Il s'y*



Louis Joseph Papineau.
Tribun remarquable, il est l'un des chefs de file de la rébellion de 1837. Défenseur du droit des francophones, il n'a pas fait l'unanimité. L'historien J. Edmond Roy dira de lui : «…si aux grandes assemblées de Saint-Denis et de Saint-Charles, le peuple ne demanda pas l'abolition de cette tenure (la tenure seigneuriale) quand il fit connaître ses griefs au gouvernement, c'est que l'influence de Papineau, le seigneur de la Petite Nation, étouffa sa voix. Ce ne fut pas le seul tour, du reste, que cet aristocrate déguisé joua à la démocratie canadienne.»

est retiré quand il a quitté l'armé, suivi de plusieurs de ses sous-officiers et soldats qui se sont installés dans les environs et marièrent des Canadiennes-Françaises. Leurs descendants sont toujours là et, en dépit de bons noms Écossais, ne parlent maintenant que le français.» Précieux témoignage, madame Dorothy May Campbell. Merci.

Et les Bois-Francs là dedans ?

Les seigneuries semblent, à première vue, avoir peu de liens avec la colonie des Bois-Francs, entièrement située sur des terres de tenure en *franc aleu* ou, si l'on aime mieux, en *common soccage*, c'est-à-dire, où le tenancier, lorsqu'il achète sa terre, n'a qu'à payer l'hypothèque, comme la chose se fait encore aujourd'hui pour la majorité des propriétés urbaines ou rurales. Si les termes sont payés régulièrement, ni le vendeur ni le détenteur de l'hypothèque n'ont de droit d'ingérence sur sa personne ou sur sa propriété.

Ceci est la théorie et, en fait, c'est ce qui se passe aujourd'hui. En 1851, au moment où la colonie des Bois-Francs est en pleine expansion, les pratiques des vendeurs de terres sont mises à jour lors d'une enquête sur l'agriculture et l'émigration. De nombreux contrats de vente, tant par des propriétaires privés que par l'Église anglicane y sont déposés. On constate, dans plusieurs de ces contrats, toute une série de privilèges que se réserve le vendeur, qu'il soit un spéculateur sur les terres, un marchand de bois ou les deux. Il arrive, par exemple, que le vendeur se réserve le droit d'exploiter à son profit exclusif les sites hydrauliques qui se trouvent sur la terre qu'il a vendue. Il se réservera aussi le droit exclusif sur le bois de la terre vendue, et ce, jusqu'à ce que la terre soit entièrement payée.

On retrouve là des réserves qui, à n'en point douter, ont été copiées des contrats des seigneuries, revus et améliorés au bénéfice du vendeur.

Le mot de la fin

Certains historiens ont vu dans le système seigneurial, les uns un rempart à la survivance des francophones d'Amérique, les autres un système d'exploitation du petit peuple. Je n'ai aucune intention de prendre part à ce débat parce qu'il est, selon moi, illusoire de tenter d'évaluer, à partir de critères du 21ième siècle, le mérite et les défauts de structures vieilles de bientôt 400 ans au Canada et millénaires en Europe.

Trois choses me frappent toutefois. L'arrivée d'un souverain et de gestionnaires britanniques étrangers au système a bien profité aux plus futés des seigneurs. Et ceux-ci étaient nombreux. Ils ont su exploiter les failles créées par le vide juridique provoqué par ce changement de régime. Ensuite, le système a su inspirer ce qu'il y a eu de moins bon aux propriétaires spéculateurs des townships qui incluent toute la région des Bois-Francs. Finalement, le système a été forcé de disparaître parce que les impératifs de l'industrialisation naissante étaient incompatibles avec le mode seigneurial de tenure des terres.

Original de la lettre de concession au lieutenant Nairne

« ...firmly to hold the same to himself, his heirs, executors, and administrators for ever, or until His Majesty's pleasure is further known, for and in consideration of the possessor's paying liege homage to His Majesty, his heirs and successors, at his casle of St. Lewis in Quebec on each mutation of property, and, by way of acknowledgement, a piece of gold of the value of ten shillings, with one year's rent of the domain reserved, as customary in this country, together with the woods and rivers, or other appurtenance within the said extent, right of fishing or fowling on the same therein included, without hindrance or molestation ; all kind of traffic with the Indians of the back country hereby specially excepted. »

Un dessin qui laisse subsister quelques doutes

Le dessin du sieur Orson Lowell ci-dessous et la légende qui l'accompagne illustrent combien il est facile de propager des vues erronées de l'histoire.

L'homme, genou à terre, représenterait mon ancêtre Jean Guyon qui prête foi et hommage à son seigneur Robert Giffard. Giffard est debout, les bras croisés et, à droite, le notaire prend acte de la soumission de Guyon. Si vous avez de bons yeux, vous pourrez voir, au bas du tableau, le chapeau de Guyon, ses éperons et son épée.

L'historien qui a suggéré ce dessin a dû s'inspirer du procès verbal du tabellion présent à la cérémonie de foi et hommage. La scène imaginée par l'artiste Lowell n'est toutefois pas un modèle de rigueur historique et la légende n'arrange en rien les choses.

D'abord, Robert Giffard est devenu Samuel Giffard. Si Samuel a existé, il n'a pas été assez important pour entrer dans le dictionnaire bibliographique du Canada. Ensuite, on parle de Jean Guiou, alors qu'à n'en point douter, il s'agit de mon ancêtre Guyon. La publicité autour du procès que le censitaire a intenté à son seigneur Giffard, a été telle qu'on ne peut s'y tromper. On sait que le sieur Giffard n'était pas présent lorsque mon ancêtre est allé faire sa profession de foi et hommage. Guyon, qui a perdu son procès n'a pas envie de se faire humilier davantage. Il attend que Giffard soit absent pour faire sa profession de fidélité, comme la «Coutume de Paris» le lui permet. Il se fait accompagner, du commis du notaire, pour la cérémonie, personnage qui n'est pas oublié sur le dessin. Le brave assistant tabellion rédige le procès verbal en utilisant les formules consacrées par la Coutume de Paris.

Comptez-vous chanceux. J'ai ledit procès verbal de ce bon commis. Il nous permet de suivre les étapes obligées de la cérémonie en l'absence du seigneur. Il est libellé comme suit : *«En la présence et compagnie de Guillaume Tronquet, commis au Greffe et tabellionage de Québec, en la Nouvelle-France, demeurant en sa maison du Buisson, s'est transporté en la maison Seigneuriale de Beauport et à la principale porte et entrée de la dite maison, Où estant le dit Guion aurait frappé et serait survenu François Boullé, fermier du seigneur de Beauport, auquel le dit Guion aurait demandé si le dit Seigneur de Beauport était en sa maison seigneuriale de Beauport ou personne ayant pour lui charge de recevoir les vasseaux à foy et hommage ; À quoi le dit Boullé auroit faict response que le dit Seigneur n'y estait pas, et qu'il avoit charge de luy pour recevoir les vassaulx à foy et hommage. Après laquelle response et à la principale porte, le dit Guion s'est mis un genouil en terre, nud teste, sans épée ni esperons et a dit par trois fois ces mots : «Monsieur de Beauport, Monsieur de Beauport, Monsieur de Beauport, je vous faict et porte la foy et hommage que je suis tenu de vous faire et porter, à cause de mon fief Du Buisson duquel je suis homme de foy relevant de votre Seigneurie de Beauport, vous déclarant que je vous offre payer les droits seigneuriaux et féodaux quand deubs seront, vous requérant me recevoir à la dite foy et hommage.*

(signé) Troquet»(sic)

L'expression consacrée employée par Tronquet : *« ...le dit Guion s'est mis genouil en terre, nud teste, sans épée ni éperons... »* a sûrement inspiré l'historien qui a commandé le portrait à Lowell. L'artiste montre une épée et des éperons, en bas de la photo. Guyon, n'a pas de monture en 1642, encore moins d'éperon, vu qu'il n'y a pas un seul cheval dans la colonie. Pour l'épée, les chances doivent être près du zéro absolu. Ces ornements vestimentaires sont réservés aux nobles, les seuls habilités à en faire usage. J'aurais plutôt vu Guyon avec une truelle.



FIG. 3. JEAN GUIOU MAKING THE OATH by "*Foi et hommage*" his hat, sword and spurs cast aside before the chief portal of the manor-house of Beauport, in acknowledgment of his fief of Du Buisson, under the lordship of Samuel Giffard.
(From a drawing by Orson Lowell, published by permission in the "*Old Régime in Canada*," being Part IV. of "*France and England in North America*," Boston, Little, Brown and Company, 1922.

22 – Le long de la ligne

Les Bois-Francs sont, selon ma définition, une région des *Eastern Townships* couverte d'arbres feuillus et colonisée par des francophones venant des seigneuries bordant le fleuve. Cette région d'un peu plus de 2500 km^2 est occupée, à la fin du 19ième siècle, par quelques 29 colonies, chacune desservie par son village propre. Quatre de ces villages ressortent par leur dynamisme et leur richesse. Il s'agit de Plessisville, Princeville, Victoriaville et Warwick. Ils ont en commun d'être sur la route du chemin de fer Québec-Richmond. Des gares y ont été construites, ce qui leur a permis de connaître une expansion industrielle et commerciale supérieure à celles des autres villages de la région.

Les bienfaits du chemin de fer

Le 27 novembre 1854, pour la première fois, un train entrait en gare à Somerset (Plessisville), à Stanfold (Princeville), aux pointes de Bulstrode (Victoriaville) et finalement à Saint-Médard de Warwick (ou serait-ce dans l'autre direction ?). Cette ligne de chemin de fer qui reliera le village de Charny, en face de Québec, à Richmond, au bord de la rivière Saint-François, de 1854 à 1989, soit pendant quelque 135 années, a d'abord été le projet d'un groupe d'hommes d'affaires actifs dans la région. Peter Patterson en aurait été le principal promoteur. Ce magnat du bois exploite alors, en collaboration avec son gendre George-Benson Hall, les terres en forêt des Bois-Francs. Parmi ses associés du chemin de fer, on retrouve Louis-Joseph Massue, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, James Bell Forsyth et Le Mesurier. Il y a fort à parier que le gendre Hall est aussi du groupe.

Pour Patterson et compagnie, le train accélère le transport du bois vers Québec ou Portland. Les colons profiteront aussi grandement du chemin de fer qui facilitera le transport de leurs produits vers les marchés et réduira le coût des articles qu'ils doivent acheter. Un exemple bien concret du transport des produits de la ferme concerne Félix Croteau, notre voisin immédiat à Saint-Paul-de-Chester. Dans la première moitié du 20ième siècle, il possédait quelque 100 vaches. Pour l'époque, c'était un très grand troupeau. Il vendait son lait pour la consommation en nature à une importante laiterie de Québec. Tous les matins il apportait son lait à la gare de Victoriaville en voiture à cheval. Son chargement était transbordé sur le train, direction Charny. Ce transport journalier a continué jusqu'à l'avènement du transport par camion.

Ainsi donc, tout au long du 19ième siècle, le train aura été un important facteur de développement des villages situés le long de la ligne et il aura largement favorisé la région par la suite.

La gare

Le tracé de la voie ferrée, comme c'était la mode du temps, avait été arrêté après de difficiles tractations entre les ingénieurs chargés de trouver la route la plus économique et efficace, les promoteurs et, enfin, les politiciens de la région.

Le biographe de Patterson écrit : *«…le chemin de fer devait passer par les cantons où Patterson possédait une grande partie de ses terrains.»* Lesdits terrains étaient dans les cantons de Blandford, Bulstrode, Somerset et Stanfold que le chemin de fer traversera finalement pour ensuite rejoindre la petite ville de Richmond.

Des gares sont construites dans les quatre villages de Plessisville, Princeville, Victoriaville et Warwick. Je ne sais rien des gares de Warwick et de Plessisville. Par contre, j'ai une photo de la gare de Princeville qui s'appellera *Stanfold Station* pour ensuite porter le nom de la gare de Princeville. La gare de Victoriaville portera le nom de *dépôt d'Arthabaska station*. Elle est rasée par un incendie en 1897. Lors de la rénovation, elle est agrandie. Les cours et hangars sont aussi modifiés et améliorés. En 1905, la gare portera le nom de *Victoriaville*.

À l'âge de 10 ans, en 1947, j'allais chez ma sœur Thérèse à Plessisville pour la période des foins. Je me rendais de Saint-Paul à Victoriaville en autobus ou avec un camion qui faisait la navette entre notre village et Victoriaville. J'achetais mon billet, je prenais le train et je descendais à Plessisville. De là, je me rendais à pied chez ma sœur. Il me reste des souvenirs très flous de la gare de Victoriaville.

La salle d'attente et le petit bureau où l'on achetait les billets me restent vaguement en mémoire.

La peinture extérieure de la gare était du rouge vin standard de toutes les petites gares d'alors. Il me semble que les pièces étaient finies en bois peint avec des planchers de bois franc vernis. Le petit bureau était probablement équipé d'un appareil télégraphique. Sur le quai, tout sentait la poussière de charbon.

Le chef de gare avec son habit de la compagnie, noir ou bleu marin avec casquette à galons dorés ou argentés, était particulièrement intimidant. Son travail me semblait mystérieux et compliqué. Je me rappelle qu'au passage de certains trains, il avait un cerceau en bois sur lequel était attaché un ou des messages à l'intention du chef de train. Un cheminot, du train en marche, passait le bras dans le cerceau pour le récupérer, prenait le message et jetait le cerceau le long de la voie ferrée. J'ai découvert récemment que le père du politicien et homme de lettres Gérard Pelletier avait été chef de gare à Victoriaville.

Mes connaissances de la gare se limitent à ce que je viens d'écrire. Pourtant, ce petit bâtiment jouera un grand rôle dans le développement du village.



Gare de Princeville

L'hôtel

Les trains qui arrêtent en gare pour déposer des marchandises et charger le bois et les produits agricoles font beaucoup dans le transport de passagers. À leur arrivée, les personnes transbordées qui ne sont pas attendues doivent se loger temporairement, d'où la nécessité d'un hôtel près de la gare.

Des hôtels ne tardent pas à s'élever près de la gare de Victoriaville. Dès 1855, le train ne passe même pas depuis une année que le commerçant Louis Foisy, fraîchement arrivé de Californie où il semble avoir fait fortune, construit un magasin somptueux et un hôtel, l'*Hôtel Foisy* qui deviendra par la suite le *Grand Union Hotel*. Apparaît ensuite l'hôtel *Prince of Wales*, plus tard connu sous le nom d'*Hôtel Central*. Enfin, il est question de l'*Hôtel Albion* qui est probablement situé sur le territoire d'Arthabaska. En tous cas, ces noms sonnent très *Empire-britannique-dans-toute-sa-gloire*. On peut fréquenter ces hôtels pour prendre un verre, mais il est clair que les premiers hôteliers ont construit des bâtiments imposants en vue du marché de l'hébergement.

À Warwick, il y a le *New Warwick Hotel*, propriété de J. N. Vaillancourt. Je ne sais quand cet hôtel a été construit et si d'autres centres d'hébergement des voyageurs ont vu le jour lors de l'arrivée du chemin de fer. Je ne sais pas non plus si ces établissements sont surtout des buvettes ou d'abord des auberges.

Enfin, à Princeville, j'ai des photos d'au moins trois hôtels. D'abord le *Stanfold Hotel*, ensuite l'*Hôtel Central* qui changera quelquefois de nom et, finalement, l'*Hôtel des Érables*. Je n'ai pas de détails sur ces hôtels, mais il semble assuré que l'*Hôtel Central*, par ses dimensions, ait été plus qu'un simple débit de boisson. Mais je ne sais s'il a été construit longtemps après l'arrivée du *Grand Tronc*.

Pour Plessisville, je n'ai encore rien trouvé.

Victoriaville, le pivot des Bois-Francs

Il y a plus d'une raison expliquant le développement plus rapide de Victoriaville et la présence d'un plus imposant parc d'hôtels que les villages avoisinants. D'abord, les chemins de Saint-Paul et d'Arthabaska débouchent à Victoriaville. De plus, le village d'Arthabaska se voit désigné chef lieu de comté en 1858. Le palais de justice et les bureaux des députés du comté d'Arthabaska y sont alors installés. Ces établissements attirent de nombreux visiteurs qui descendent à la gare de Victoriaville et ont besoin de se loger pour quelque temps.

Voitures taxi et Rent-a-horse

Les voyageurs n'ont pas toujours, à leur arrivée à la gare, un moyen de locomotion qui leur permette de rejoindre leur destination finale. Un commerce du transport des passagers et, j'imagine, des marchandises se développe donc, avec charretiers, carrossiers et forgerons. Et, l'on fait un pas de plus : *«Boisclair, précurseur de la formule train et auto, organisa le premier rent-a-horse du village en tenant une écurie de louage pour les voyageurs qui descendaient du Grand Tronc et qui désiraient se déplacer dans la région, et plus particulièrement vers Arthabaskaville»* expliquent les auteurs de *Victoriaville 2000*.

Les magasins

Les marchandises peuvent être acheminées aux Bois-Francs à bon compte, ce qui permet l'ouverture de magasins imposants dans chacun des villages à gare. Ces magasins auront un impact énorme sur la croissance de ces villages parce que les habitants des alentours peuvent y trouver à peu près de tout et viennent s'y approvisionner. C'était encore le cas dans ma jeunesse pour les articles de quincaillerie et la machinerie agricole.



Archives des Frères du Sacré-Coeur, J.O. Dubuc photographe

Hôtel Grand Union

On a vu, dans un précédent chapitre, que les premiers magasins des colonies des Bois-Francs étaient très modestes en raison de la pauvreté des habitants mais, surtout, de l'absence de routes d'accès aux grands centres pendant plus de la moitié de l'année. Le chemin d'Arthabaska, aussi rudimentaire fut-il, a permis d'améliorer grandement le choix et la quantité des marchandises. Maintenant, avec l'arrivée du *Grand Trunk*, les colons ont accès à un choix de marchandises digne des grands centres.

Le premier marchand des Bois-Francs, que j'ai pu identifier à partir d'une transaction commerciale, serait James Goodhue. Vers 1835, ce tenancier d'une auberge située au futur village de Saint-Paul-de-Chester a vendu des patates à Charles Beauchesne. Depuis, les choses ont bien évolué. Une publicité de 1866 du magasin que le marchand James Goodhue (le fils du Goodhue de Saint-Paul) exploite avec Louis Pépin, donne une idée des produits qu'on offre depuis que le train achemine les fournitures vers la région : *«Le soussigné offre en vente un assortiment complet de marchandises sèches de toutes sortes et pour toutes les saisons, savoir entre autres articles : des ferronneries, des ferblanteries, de la vaisselle, du cuir, des chaussures, etc. ; et aussi des grosseries de la meilleure qualité, consistant en fleur* (lire : farine)*, lard, beurre, huiles de toutes sortes, sel, riz, thé, café, sucre du pays, cassonade de toutes sortes, sucre blanc, mélasse, raisin, hareng fumé du Labrador et de la baie Saint-Georges, morue, saumon, truite, etc. etc. De plus, pour la plus grande commodité des acheteurs le soussigné prendra du Salt, de l'avoine, des pois, de la graine de mil, des billots d'épinette et de pin en échange pour ses marchandises et argent.»* Le marchand fait donc dans le troc. Le même Goodhue est aussi agent

d'assurances contre le feu, le vol, les accidents, la maladie et même la mort.

Qui sont les propriétaires de ces magasins ?

D'abord, à Arthabaska, il y a ce James Goodhue. En plus des belles choses qu'il propose à la convoitise du client, il a acheté la perlasserie de Jean-Baptiste Labonté vers 1851. On a noté qu'il accepte du salt dans son magasin pour le paiement des marchandises. Comme il possède maintenant une perlasserie, il peut donc traiter le salt chez lui. C'est peut-être l'un des premiers exemples d'intégration verticale dans le commerce des Bois-Francs.

Il y a aussi Adolphe Stein, originaire, croit-on, de la Haute-Savoie. Il immigre au Canada en 1824. On peut croire qu'il est l'un de ces francophones protestants ou juifs. Mais il n'a pas semblé se formaliser de la chose. Ses deux épouses (Émilie Laurencelle et, après sa mort, Marguerite Geneviève Buteau) ont des noms qui ne sonnent pas étrangers à la communauté laurentienne. Toujours est-il que Stein ouvre un magasin à Gentilly. Selon l'historien Mailhot, les frères Richard auraient vendu à ce Stein, en 1838, la première charge de potasse produite dans les colonies des Bois-Francs. En 1851, Stein vient s'établir au milieu de l'action, c'est-à-dire à Arthabaska où il ouvre le premier magasin du village. Il ne manque pas d'y rattacher une perlasserie. Autre exemple d'intégration verticale. Il ouvre ensuite une filiale à Saint-Paul-de-Chester avec perlasserie.

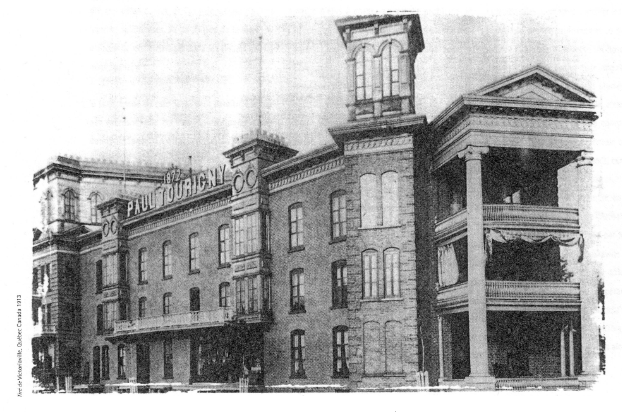
Il y a finalement les magasins de Bédard, de Gendreau et de Ouellet dont je ne sais rien.

Un peu en retrait de la ligne, Saint-Paul-de-Chester profite aussi des bienfaits du train. Le sieur Emerson et ensuite le sieur Booth semblent avoir remplacé le vieux Goodhue. Booth fera cadeau, à l'Église, d'un coin de terre pour la construction d'une chapelle qui ne verra le jour que longtemps plus tard. Selon l'historien Wilfrid Grimard, il n'aurait pas été le propriétaire du terrain qu'il cède. Son magasin est sûrement modeste comparé à ceux de Victoriaville. Il fera banqueroute. Nous sommes déjà en plein syndrome Wall Mart.

Aux pointes de la Bulstrode (Victoriaville), le sieur Louis Foisy dont nous avons parlé plus haut, ouvre un magasin en même temps que son hôtel. Son compétiteur est un sieur Julien Demers qui a suffisamment de prestige pour tenter de donner le nom de Demersville à cette municipalité. Foisy veille au grain et, en fin de compte, c'est la reine Victoria qui prêtera son nom à la nouvelle municipalité de Victoriaville en 1861.

Deux autres joueurs deviendront très importants. Il s'agit de J.O. Bourbeau et de Paul Tourigny dont le magasin ferait bonne figure dans une métropole. La façade du magasin de Tourigny affiche 1872, ce qui doit correspondre à l'année d'ouverture du commerce. On peut en déduire qu'à ce moment, les affaires, en raison du lucratif marché du bois et du cuir, sont plutôt bonnes dans les Bois-Francs.

À Stanfold (Princeville), suite au premier magasin de Joseph Girouard ouvert en 1838 et au premier magasin de Pierre Prince ouvert en 1841, ce même Prince, en 1851, profite du chemin d'Arthabaska ouvert depuis 3 ans. L'acheminement des marchandises devient alors un peu plus facile, d'où un plus grand magasin. Il semble que ses affaires iront moins bien par la suite, mais Prince a suffisamment de prestige pour que la colonie de Stanfold emprunte son nom lorsqu'elle devient la municipalité de Princeville.



Magasin de Paul Tourigny

J'ai peu d'informations sur les magasins implantés par la suite. Des photos qu'on retrouve dans le livre du 150ième anniversaire de Princeville, montrent que Georges-Élias Nadeau et Joseph Baril ont tenu des magasins bien garnis vers la fin du 19ième siècle.

On retrouve à Warwick, le sieur Louis-Treflé Dorais qui y aurait tenu le premier magasin en 1857. En 1880, il l'aurait vendu à Félix Baril, le grand manitou de la place. Il y a probablement eu d'autres établissements non répertoriés dans ce village important et prospère.

Les informations sont à peu près inexistantes sur les commerces de Somerset (Plessisville). Pourtant, ce village aura été le premier à voir le jour dans les Bois-Francs en 1840. En 1841, un moulin à farine y est construit, mais le premier magasin mentionné dans ce que j'ai déniché de littérature aurait été ouvert vers 1845 par le sieur Pierre-Célestin Bourque.

L'industrie

La pauvreté des colons, la faible densité de population et le piètre état des chemins ont limité les activités industrielles de la colonie à l'exploitation de scieries, de meuneries et de perlasseries. Les choses vont changer avec l'intensification du commerce du bois, l'ouverture d'un toujours plus grand nombre de colonies et surtout cette amélioration extraordinaire que représente le chemin de fer. Et, bien sûr, les villages possédant des gares seront les grands gagnants dans cette expansion des exportations.

L'industrie du bois

L'industrie du bois a d'abord consisté en la production de potasse, de billots, de planches et de madriers produits dans les moulins à scie locaux. On se rappelle que dans ses toutes premières années à Blandford, le pionnier Charles Héon a fait construire un moulin à scie, avant même d'y installer des meules pour faire moudre le grain.

L'industrie de la potasse a été une source de revenus importante pour tous les colons à partir de 1838. Après 1850, les premières colonies dans les cantons de Stanfold, Somerset, Bulstrode et Arthabaska commencent à prendre de la maturité. Le défrichement est assez avancé pour qu'il s'y produise moins de potasse, en raison du moins grand nombre d'abatis. Sans compter que les chantiers des Patterson, Hall et autres ont nettoyé le pays de son bois. La diminution de la production de la potasse après 1850 est l'indice que cette industrie est en déclin dans ces premières colonies des Bois-Francs.

Il reste tout de même un marché pour le bois dans cette région. Les habitants apportent leur bois de chauffage le long de la ligne de chemin de fer d'où il est chargé pour alimenter la locomotive. Le commerce du bois se déplace en fonction de la disponibilité de la matière première. C'est ainsi que les cantons de l'intérieur, ceux de Chester, de Ham et de Wotton se développent. Les commerçants Prince et Pacaud qui faisaient ce commerce à Princeville s'y déplacent aussi.

Des colons sont installés dans le canton de Chester depuis 1848. Dans la même période, une petite colonie prend forme dans le canton de Ham où les colons arrivent par le chemin Gosford. Un chemin est construit à l'instigation du commerçant Philippe Pacaud pour relier le chemin Gosford au chemin Craig. Ce chemin, ouvert en 1854, l'année de l'arrivée du chemin de fer dans les Bois-Francs, portera longtemps le nom de *Chemin Saint-Philippe* en l'honneur du promoteur. Du chemin Craig, une piste le long de la rivière Nicolet permet de rejoindre le chemin de fer dans le canton d'Arthabaska.

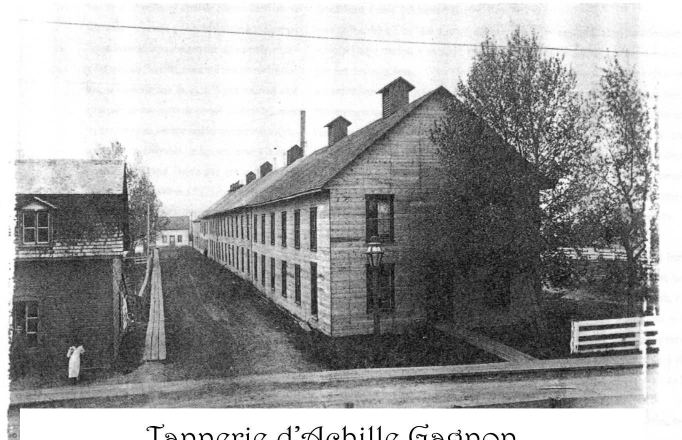
Les chutes sur les cours d'eau de la partie est du canton de Chester permettent la construction de moulins à scie, tant dans le canton même que dans le canton de Ham. Les exploitants forestiers ne se privent pas. L'historien Stanislas Drapeau écrit : *«Il paraît qu'il se fait un grand commerce de bois dans la vallée de la rivière Nicolet; une*

seule maison a fait descendre en 1860, par cette rivière, jusqu'à cent mille billots». Il s'agit de bois mou, vu que la rivière Nicolet, contrairement au Richelieu et à l'Outaouais, n'est pas suffisamment importante pour qu'on y flotte les célèbres radeaux de bois.

On a assisté à une certaine réorientation du marché du bois depuis qu'en 1842, la Grande Bretagne a réduit de beaucoup la préférence douanière accordée à ses colonies par rapport aux autres pays fournisseurs. George-Benson Hall réaligne son commerce vers l'industrie du bois de sciage. Il avait eu des précurseurs et aura de nombreux disciples.

En plus de Pierre Prince qui exploite le commerce du bois dans le canton de Ham depuis 1855 et y possède un moulin, Alexis Demers et Jean Campagna y ont leurs moulins. Les chantiers seront sous la direction de sous-traitants qui auront pour noms Hégésippe Laroche, François Alyre, Barthélémy Toupin et Bruneau Richard. Les bûcherons seront des colons de la place.

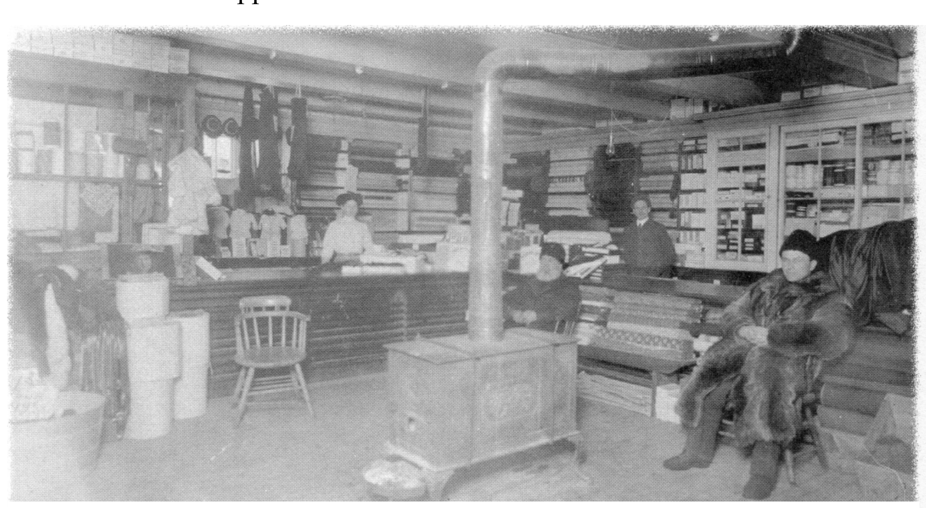
On retrouve des moulins à scie dans chacune des colonies. À Warwick, ce sont Arsène Gouin et Arthur Mercier qui ont le moulin en 1882. Mercier aura eu ce moulin à bail du célèbre commerçant J. B. Hall avant d'en devenir propriétaire. En 1890 le village aurait possédé 4 grands moulins à farine et à scie. À Princeville, on compte en 1882, toujours 5 moulins à scie dont l'un appartient au sieur Hall. Les autres sont


Tannerie d'Achille Gagnon

la propriété de F.X. Guay, N. Nolet, H. Lessard et B. Brunelle.

À Victoriaville, l'opérateur du principal moulin à scie semble être, entre autres, Thomas Hickey. On retrouve aussi son nom à Warwick. Vers 1880, il est question du moulin à Louis-Ovide Pépin.

Ces braves entrepreneurs ne sont pas seuls, loin de là. L'historienne Carole Plamondon écrit : *«Les moulins à scie s'étaient abondamment multipliés dans la région. On a pu en dénombrer plus d'une quinzaine le long des rivières Nicolet et Gosselin dans les environs immédiats de Saint-Christophe d'Arthabaska.»* Madame Plamondon mentionne ensuite l'important moulin de l'*Arthabaska Saw mill* qui occupe quelque 500 bûcherons dans les forêts du canton de Ham vers 1870. Il est alors connu sous le nom de son propriétaire, un sieur Russell. Ce grand Moulin aura eu une dizaine de propriétaires.


Magasin de Joseph Baril à Princeville

Finalement, à Wotton, un moulin à scie est construit dès 1851 par un sieur Plamondon. Cette colonie est alors vieille de deux ans.

Le bois pour les chantiers maritimes de Québec

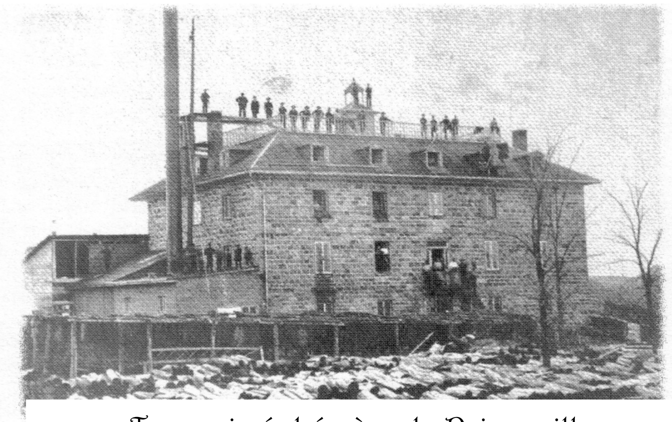
En plus du bois pour l'exportation, il y a le bois pour l'industrie de la construction de navires est florissante à Québec. 1864 sera une année faste avec

non moins de 75 vaisseaux construits dont 43 navires, 22 barques, 1 brick, 2 brigantines et 8 goélettes. Cette industrie déclinera à presque rien à la fin des années 1880.

Les volumes importants de bois qui sortent des Bois-Francs ne surprennent pas. L'historien Conkin écrit : *«Le commerce du bois équarri a atteint son maximum en 1864 alors que 1350 bateaux à voile sont entrés dans le port de Québec et y ont chargé 20 millions de pieds cubes de bois.»* Ce bois comprendra du bois franc pour les coques de navires et du bois mou, pin, sapin et épinette pour les mâts, les espars et les charpentes de bâtiments. On constate que la politique douanière de la Grande-Bretagne est loin d'avoir fermé son marché à la colonie laurentienne.

Le commerce du cuir et les tanneries

Les tanneries sont, en quelque sorte, un croisement entre l'industrie agricole et l'industrie du bois. Les animaux fournissent des peaux à l'abattage et le bois de pruche, dont l'écorce est forte en tanin, fournit la liqueur pour le traitement des peaux (le tannage) et la fabrication du cuir. L'historien Claude Raymond, dans *Si Sainte-Victoire m'était contée* cite ce texte d'Auguste Bourbeau dans le journal l'Union du 16 décembre 1926 : *«l'été, c'était le commerce de l'écorce important et qui partait de Saint-Paul-de-Chester, de Ham-Nord, de Sainte-Hélène, de Saint-Norbert, de Saint-Albert, de Sainte-Clothilde et de Saint-Valère et fournissait à la tannerie Farley, au petit sault, aujourd'hui le petit Bois-Francs dans la direction de Saint-Valère à l'extrémité de Sainte-Victoire, cette écorce qui servait à faire la liqueur pour le tannage du cuir…»* L'auteur ajoutera plus loin : *«…ces deux commerces (bois et écorce) occupèrent l'attention…des populations de nos paroisses, au-delà de 25 ans...»*, permettant *«…de traverser les périodes difficiles de la colonisation.»*



Tannerie éphémère de Princeville

Les boucheries en tant que fournisseurs de peaux

J'ai trouvé quelques données sur des boucheries, mais il ne semble pas exister d'abattoirs commerciaux au temps de la colonie et, surtout, lors du vrai démarrage de l'industrie du beurre et fromage. On envoie les animaux aux marchés sur leurs quatre pattes ou bien on les tue à la ferme, pour les besoins de la maisonnée. Dans ce cas, on garde la peau. L'historien Provencher explique : *«En juin, par exemple, le cultivateur qui a des peaux à tanner se rend abattre quelques pruches. Assez riche en tanin, l'écorce de ces grands arbres se laisse plus facilement enlever à ce moment de l'année…*

«L'âge d'or de la tannerie dans la vallée du Saint-Laurent s'étend de 1861 à 1881…

«La demande internationale, l'abondance de la pruche, le coût peu élevé des huiles animales pour le corroyage et la main-d'œuvre expliquent ce succès.»

Vers 1867, la *Miller's Extract of Bark Association* devient la première manufacture de ce type à Victoriaville. Un texte de 1943 explique : *«Il y avait aussi une grande tannerie, dont les succès furent remarquables. Les archives nous font voir enfin que, dans ces années là, on avait tenté la production de liqueurs susceptibles d'améliorer le procédé connu pour tanner le cuir.»*.

On recense aussi, à la même époque, la tannerie de Leclerc sur les rives de la rivière Nicolet.

Une photo de 1897 de la tannerie d'Achille Gagnon (l'historien Denis Saint-Pierre a trouvé qu'il s'agit de la tannerie de la Miller's Extract of

Bark Association) indique qu'à cette époque, l'industrie du tannage est encore bien vivante.

On retrouve, dans ce domaine, quelques chevaliers d'industrie. Vers 1875, des commerçants de Princeville prennent possession d'un collège commercial à la carrière trop brève. Les professeurs ne donnent pas satisfaction et l'on doit fermer. Mailhot raconte : *«C'est alors que MM. Girouard, James Huston, Louis Richard et le docteur Gravel jetèrent les bases de la « Compagnie Manufacturière de Stanfold » et prirent possession du collège que le conseil leur prêtait, pourrait-on dire sans conditions, tant elles étaient minimes. On ouvrit une usine pour les chaussures, qui s'éclipsa après quelques années seulement d'une jeunesse orageuse, pour faire place à une tannerie. Cette tannerie elle-même n'a fait que passer, et son « tombeau fut si près de son berceau, que ses langes lui ont servi de linceul.».*

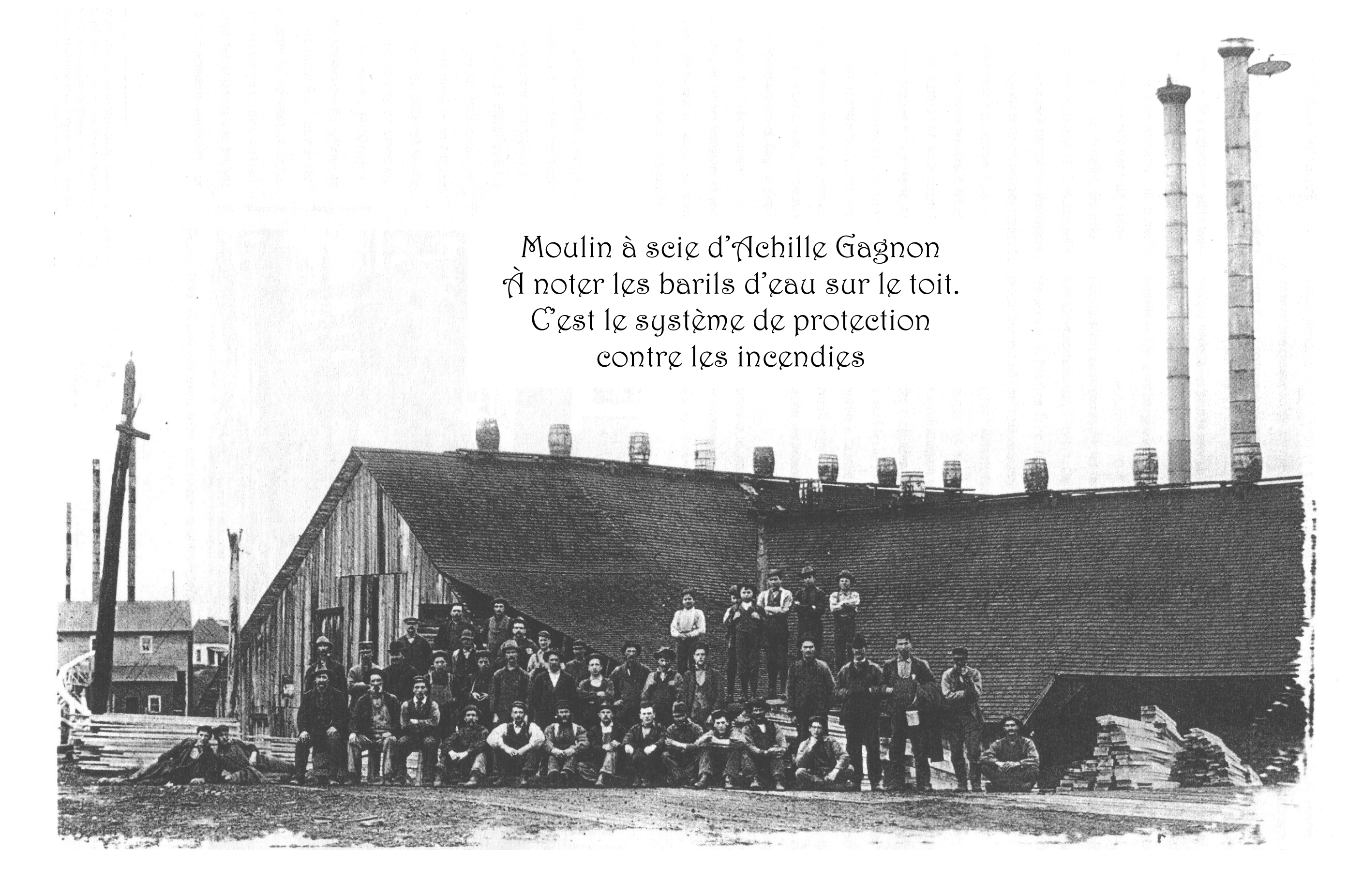
On voit apparaître de modestes usines de chaussures à Victoriaville, suite logique de l'industrie de la tannerie. J'ai peu d'informations sur cette industrie. Il me semble néanmoins qu'elle ait été importante à un certain moment. A Plessisville, la société Fournier avait une solide réputation dans la confection d'articles en cuir.

L'ébénisterie, une industrie durable

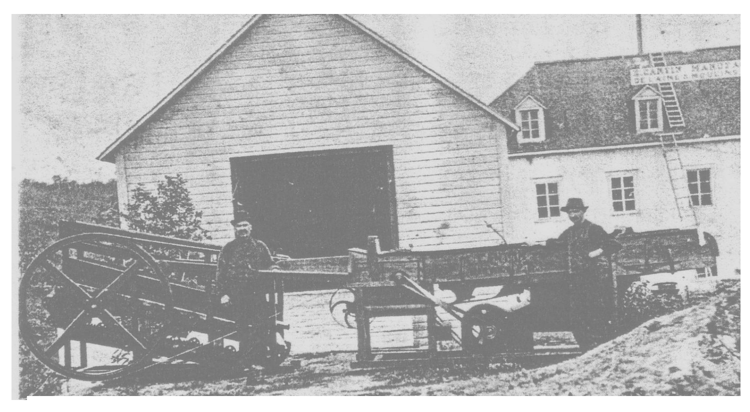
Les industries de la potasse, de l'écorce de pruche et du bois de construction ont généré beaucoup d'activité dans toute la région des Bois-Francs, comme on l'a vu plus haut. Les marchés pour ces trois grands produits ont été victimes de la technologie, des produits chimiques nouveaux ayant remplacé les premières alors que la construction de bateaux en acier a eu raison de la dernière.

Une industrie a cependant résisté grâce au marché intérieur. Il s'agit de l'ébénisterie. Cette industrie, bien qu'encore très fragmentée, est toujours en excellente santé.

Les premiers colons construisaient eux-mêmes leur première cabane ainsi que leurs meubles en utilisant le bois coupé sur leurs terres. Quand les



Moulin à scie d'Achille Gagnon
À noter les barils d'eau sur le toit.
C'est le système de protection
contre les incendies



Moulin à battre le grain et horse power
Des entreprises Cantin

villages ont commencé à pousser, une demande a été créée pour les portes et les fenêtres ainsi que pour les meubles des nouvelles maisons. Il en a été de même quand les colons ont pu se permettre la construction d'une vraie maison avec deux belles portes et une dizaine de fenêtres à guillotine. Ainsi apparaîtra, dans presque tous les villages, la *shop* de portes et châssis.

Le long de la ligne du chemin de fer, je ne sais si c'est en raison d'une plus rapide expansion de la population, mais on note que les manufactures sont plus imposantes et plus nombreuses.

Certains entrepreneurs décident de ratisser un peu plus large en étendant leur production des simples boîtes à beurre jusqu'aux voitures et aux instruments aratoires. La plupart du temps, ils iront s'installer le long de la ligne pour un accès plus direct aux approvisionnements et à la distribution des produits. Ils formeront de petites zones industrielles comme ce fut le cas à Warwick.

Warwick aura son premier moulin à scie avant l'arrivée du chemin de fer et augmentera sa production de beaucoup après 1854. En 1880, le propriétaire du moulin, Arthur Mercier, vend à la *Sheppard & Morse Lumber Company* quelque 2,35 millions de pieds de bois et de bardeaux qui seront livrés sur le quai de la gare de Warwick pour être acheminés à Portland Maine.

En 1898, le moulin passe aux mains d'Étienne Cantin qui continue l'expansion de l'entreprise en y ajoutant la fabrication de machines à scier le bois, de batteuses de grain et de trépigneuses (*horse power*).

Ce moulin à scie n'est pas alors la seule industrie de Warwick. Dans les années 1890, il y a d'autres moulins semblables : moulins à scie et à bardeaux, carrossiers et usines de portes et de fenêtres. En 1910, on retrouve les mêmes industries, en plus de celles des sieurs R. Hamel, charpentier menuisier et Georges Paradis qui, en plus de la fabrication des portes et fenêtres, se spécialise dans la fabrication de cercueils.

Finalement, en 1915, s'ajoute une manufacture de jouets. Ainsi donc, l'initiative des colons qui se sont découvert des talents de fabricants industriels, la proximité des sources d'approvisionnement en bois franc et l'accès plus facile aux marchés, grâce aux chemins de fer, ont permis de faire du village de Warwick un centre, non seulement axé sur le support des agriculteurs, mais aussi un aussi tourné vers l'exportation.

À Victoriaville, on retrouve les mêmes manufactures de portes et fenêtres, de voitures et même de catafalques. Ici, un manufacturier les dépassera tous. Il s'agit de la compagnie mieux connue sous le nom de *The Victoriaville Furniture Limited* qui a existé de 1894 à 1989.En 1910, elle compte 120 ouvriers, a une superficie de 75,000 pieds de planchers et débite quelques 2 millions de pieds de bois chaque année.

Un début de diversification industrielle

Le développement industriel est axé principalement sur le bois et le cuir, dans les trois villages de Warwick, Princeville et Victoriaville. Toutefois, à Plessisville, le quatrième village, les choses se présentent différemment. Un certain Charles Cormier et son fils Charles Napoléon mettent sur pied une fonderie en 1873 (ils seront imités par les sieurs Langlois et Audet à Victoriaville en 1885). Leur usine réussit à vivoter jusqu'en 1910. Un jeune homme de 24 ans prend alors les rennes de cette compagnie. Il

la rebaptise du nom de *Forano* et lui fera prendre une expansion considérable.

Il y a clairement complémentarité entre l'industrie des machines agricoles, les scies et les batteuses d'une part et les fonderies qui fournissent des roues, poulies et arbres de couche d'autre part.

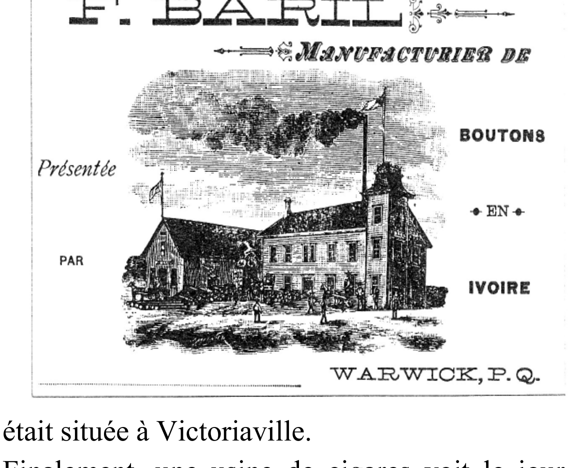
En 1892, la ville de Victoriaville, ne reculant devant rien pour attirer les industries, accorde $4,000 à un industriel pour y implanter une fonderie. Cette fonderie ne sera pas la seule société à bénéficier de ces bonis. La *Victoriaville Furniture*, la *Victoria Shirt* et probablement d'autres industries profitent de ces subventions.

On ne sait si c'est le fait de l'exemple des moulins de coton de la Nouvelle Angleterre ou pour une autre raison, mais une industrie de tissage et de fabrication de vêtements commence à s'implanter à la fois à Warwick, à Victoriaville et à Princeville. Je n'ai pas de données sur Plessisville en ce domaine.

Vêtements et ameublements mènent à la fabrication de lits et matelas avec la *Standard Bedstead co.* qui voit le jour en 1906 et la *Canada Mattress Manufacturing co.* qui s'implante à Victoriaville en 1909.

La confection de vêtements inspire l'industriel innovateur Félix Baril. Il se lance, à Warwick, dans la fabrication de boutons en corne de bœuf pour les vêtements, dès 1890.

Augustin Bilodeau ouvre une usine de fabrication de bouilloires pour la transformation de l'eau d'érable en sirop vers 1895. Son entreprise, tout comme celle de Charles Belarmin Jutras qui monta sa propre entreprise de bouilloires en 1913,



était située à Victoriaville.

Finalement, une usine de cigares voit le jour à Victoriaville au début des années 1880.

Toujours à Victoriaville, J. E. Auger met sur pieds une manufacture de clous.

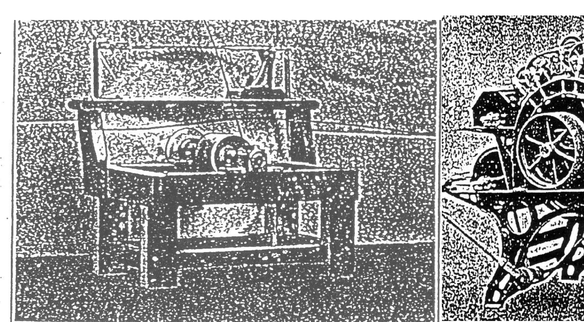
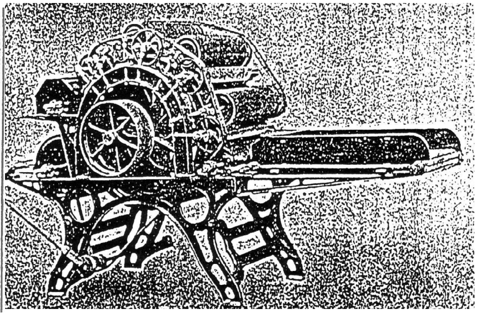
On retrouve des briqueries tant à Warwick qu'à Princeville.

Un dynamisme unique

Le train a largement contribué à désenclaver la région des Bois-Francs. Les colons devenus cultivateurs à part entière peuvent produire non seulement pour se nourrir, nourrir le curé et les quelques habitants du village, mais aussi pour l'exportation vers les grands centres laurentiens et la Grande-Bretagne.

En même temps, les villages du long de la ligne ont su profiter de leur situation privilégiée et ont, à petits pas, fait passer la région d'une colonie autarcique à une communauté industrialisée. Leurs élus ont su faire preuve d'un sens des affaires développé en offrant des subventions de plusieurs milliers de dollars pour attirer des entreprises.

J'ai sûrement oublié, dans ce court tableau, plusieurs industries qui ont eu leur heure de gloire. J'ai probablement aussi omis de mentionner d'autres entreprises d'envergure. Je prie les descendants de ces valeureux entrepreneurs de ne pas m'en tenir rigueur.

Moulins à bardeaux et à carder de la maison Cantin de Warwick

23 – L'État à l'aube des Bois-Francs

La carte politique canadienne sera en continuelle mutation au cours de la période de colonisation des Bois-Francs, période que je situe entre 1825, année de l'entrée de Charles Héon dans le canton de Blandford, et 1890 qui correspond, à peu de choses près, à la fin du défrichement des terres des Bois-Francs. Je vais tenter de raconter l'histoire politique de la région au cours de cette période.

Il est nécessaire de comprendre la structure de l'État avant de parler des politiciens. C'est le seul moyen de s'y retrouver. Je vais donc séparer cette histoire en deux parties. La première partie expliquera les structures et la géographie politique de la région pour ensuite présenter les partis en présence et les politiciens qui ont représenté les colons des débuts des colonies des Bois-Francs en 1825, jusqu'en 1854, date du début du démantèlement du système seigneurial. La deuxième partie traitera des quelques politiciens qui se sont démarqués entre 1854 et 1890. Il y sera un peu question, bien sûr, de l'incontournable Wilfrid Laurier qui, malgré son musée et son buste au village d'Arthabaska, n'a pas été le principal porte-parole de la région au cours de ses années au parlement.

Les structures politiques

Les structures de l'État ont changé trois fois et la carte électorale a été modifiée aussi trois fois entre la date d'arrivée de Charles Héon dans les Bois-Francs et la fin du défrichement.

De 1760 à 1791

1760 : L''Angleterre complète la conquête de la Nouvelle-France. Elle trouve le territoire laurentien divisé en trois districts : Montréal, Trois-Rivières et Québec. Chacun d'eux possède sa propre administration. Un gouverneur général résidant à Québec chapeaute ces gouvernements locaux. Comme ce territoire relevait d'une France de l'*Ancien Régime*, il n'est pas question d'élire des représentants du peuple et, en conséquence, pas nécessaire de découper le territoire en départements.

La colonie laurentienne devient officiellement anglaise en 1763. En 1764, la nouvelle administration élimine le gouvernement des Trois-Rivières et simplifie les structures administratives. La province est maintenant divisée en district de Montréal et district de Québec où réside le gouverneur. Cette structure sera maintenue jusqu'en 1791. Au cours de ces 27 années, pas de représentants élus et toujours pas besoin de découper le territoire en comtés.

1791 : Les habitants des treize colonies américaines se sont révoltés en 1775 et se sont libérés du joug de la mère patrie, l'Angleterre, en 1783. Ils s'étaient rebiffés pour s'être vus taxer sans représentation.

Leur révolution inspire marchands et bourgeois actifs (les notaires et les avocats) du Canada qui réclament à leur tour du gouvernement de Londres des institutions démocratiques où les citoyens pourraient élire leurs représentants.

Le gouvernement impérial, échaudé par la révolution américaine, obtempère aux demandes de ses sujets tout en se gardant bien de donner trop de pouvoirs aux élus. Un léger problème se pose alors. Des loyalistes, fidèles à la couronne d'Angleterre, sont venus des 13 colonies lors de la révolution américaine et se sont installés dans le haut Saint-Laurent. Étant peu nombreux, ils réclament en même temps que le gouvernement représentatif, une formule les rendant indépendants de la masse de francophones habitant les seigneuries le long du cours inférieur du fleuve. On essaie de répondre aux attentes de tous et chacun en séparant le territoire en deux provinces, le Haut-Canada (l'Ontario) et le Bas-Canada (le Québec). Chaque province possèdera son gouvernement propre formé d'une *Chambre d'assemblée*, d'un *Conseil législatif* et d'un *Conseil exécutif*. Seuls les membres de la

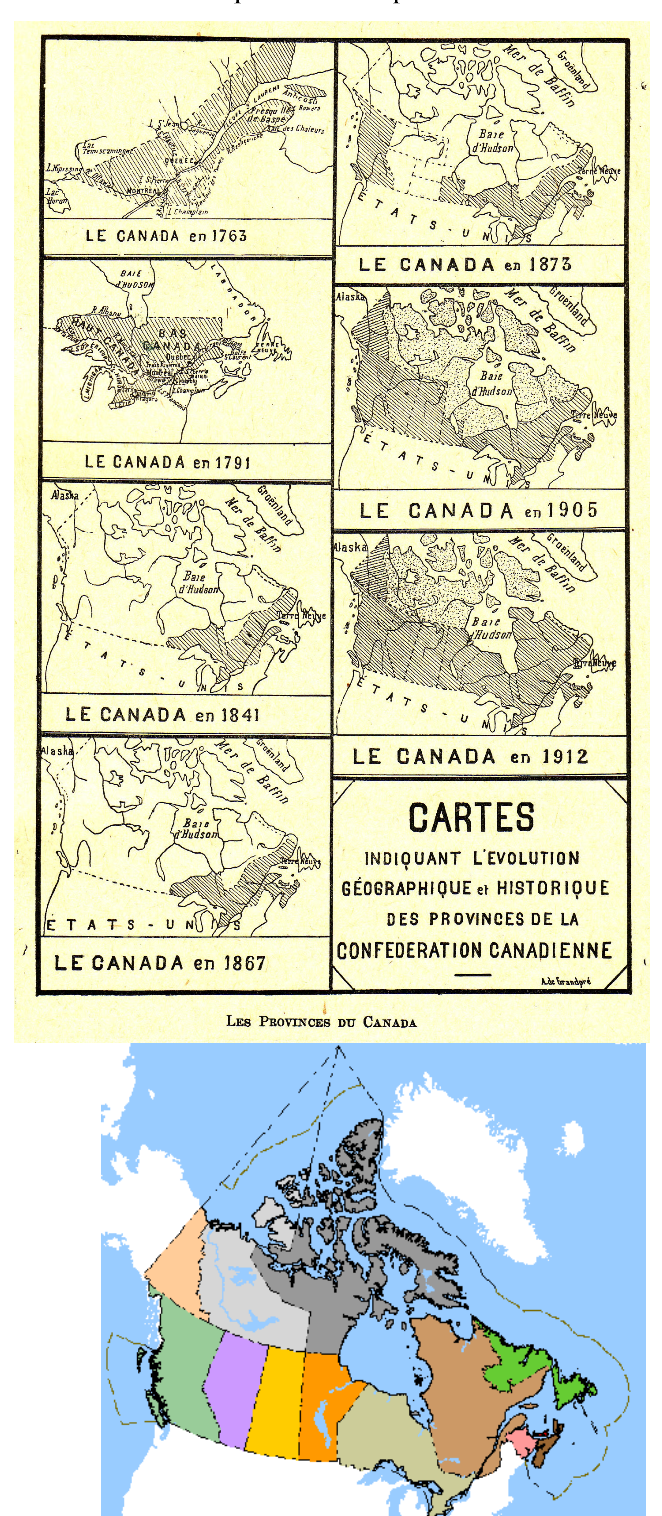
Chambre sont élus pour 4 ans. Les membres des deux Conseils sont nommés à vie par le gouvernement impérial. Un gouverneur général résidant à Québec chapeaute l'Administration. Il est assisté, dans chaque province, par un lieutenant-gouverneur. Ce gouvernement, connu sous le nom de l'*Acte constitutionnel*, entre en vigueur le **24 août 1791**. En ses débuts, il compte au Bas-Canada, 9 conseillers exécutifs, 15 conseillers législatifs et 50 députés. C'est différent au Haut-Canada.

Les citoyens qui élisent les députés à la Chambre doivent posséder des biens fonciers ou des rentes, être sujets britanniques et âgés d'au moins 21 ans. Les femmes n'ont pas le droit de vote, sauf avant les troubles de 1837, pour une courte période où elles obtiennent ce droit au Bas-Canada. Elles le perdent lors de l'abrogation de l'*Acte Constitutionnel* et devront attendre quelques 100 années pour le récupérer.

Divisions des responsabilités

En vertu de l'*Acte constitutionnel*, le rôle de la *Chambre d'assemblée* est de voter les lois et les subsides pour le fonctionnement de l'État. Le *Conseil législatif* revoit les lois votées par la *Chambre d'assemblée* et le *Conseil exécutif* est responsable de la gestion au jour le jour de l'État. De plus, il initie les projets de développement de chaque province. Les deux conseils jouent des rôles semblables à ceux du sénat et du conseil des ministres d'aujourd'hui à cette grande exception près que, dans le temps, les membres des Conseils sont inamovibles, situation quasi paradisiaque. Contrairement aux membres des deux Conseils, ceux de l'Assemblée représentent les électeurs de territoires bien définis, les comtés. Aussi, contrairement aux premiers, ils ne reçoivent pas de salaire. Leurs frais de séjour dans la capitale ne seront pas non plus remboursés lorsque la Chambre est en session.

1841 : Les troubles de 1837 et 1838 mènent à la suspension de l'*Acte constitutionnel*. Lord Durham est alors dépêché au Canada. Il fait enquête et produit son célèbre rapport qui conduit à une nouvelle constitution connue sous le nom de l'*Acte d'union* qui entre en vigueur le 5 février 1841. *L'Assemblée législative* est composée de 84 députés, soit 42 pour chaque province. Les candidats aux postes de députés à l'*Assemblée*



Le Canada en 1999

doivent, sous le gouvernement de l'*Acte d'union*, posséder des biens (ou revenus) de £500. La durée de leur mandat est de 4 ans. Les électeurs doivent posséder une terre de revenu annuel de £2-4s-51/2p ou une maison d'une valeur de £5-11s-1¼p en ville. Ils doivent être âgés de 21 ans ou plus. Les femmes n'ont pas le droit de vote. Le *Conseil législatif*, d'au moins 20 membres nommés à vie, complète le gouvernement.

Le *Conseil exécutif* est formé de 8 députés dont 4 sont choisis au Haut-Canada et 4 au Bas-Canada. C'est donc un conseil formé de personnes élues par le peuple. Ce conseil est appelé à gérer les affaires de l'État au jour le jour.

1867 : Autre changement majeur des structures politiques en 1867. L'Acte d'Union est rappelé et remplacé par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* qui entre en vigueur le 1er juillet 1867. Le Bas-Canada devient la province de Québec et le Haut-Canada devient la province de l'Ontario. Le Canada devient alors une fédération de provinces britanniques, les provinces maritimes et l'ouest se joignant progressivement à cette fédération. Les électeurs sont dorénavant appelés à voter à la fois pour une législature provinciale et une législature fédérale, ces deux législatures ayant des rôles complémentaires, quoique le fédéral se réserve le droit de dépenser dans les domaines de juridiction des provinces.

Sous l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, le mandat des députés est de 4 ans. Ils doivent être des sujets *anglais* (qualificatif applicable alors à tous les sujets canadiens) être de sexe masculin et âgés d'au moins 21 ans. Le corps législatif du gouvernement fédéral sera complété par un sénat dont les membres sont nommés à vie. La formule a été modifiée depuis. Ils doivent maintenant quitter à l'âge de 75 ans. Les parlements provinciaux auront aussi, en plus de leur Assemblée législative élue, un Conseil législatif dont les membres sont aussi nommés à vie. Au Québec, ce dernier sera dissout à la fin de 1968.

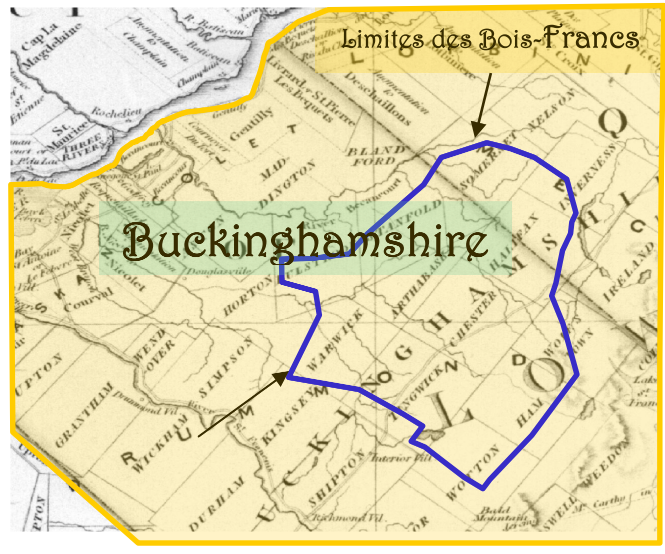
Au début, les seuls hommes âgés d'au moins 21 ans ont le droit de vote. Les femmes obtiendront ce droit au fédéral en 1917 et au provincial en 1940. Linteau et al écrivent : *«Les luttes encore assez vives des années 1930 pour l'obtention du droit de vote aux élections québécoises ont eu gain de cause en 1940, non sans la forte opposition de l'Église, des milieux nationalistes conservateurs et même d'importantes organisations féminines comme les Cercles des fermières».*

La carte électorale

Les comtés

En **1791**, le Bas-Canada est découpé en 27 comtés où sont élus 50 députés, la majorité des comtés étant représentés par deux députés. La colonie des Bois-Francs, qui n'existe pas encore, aurait été située dans le comté de Buckinghamshire, vaste territoire allant de la seigneurie de Lauzon à l'est jusqu'à Sorel à l'ouest et se rendant du bord du fleuve à la frontière américaine. En d'autres termes, de la rivière Richelieu à la rivière Chaudière ou presque.

En 1829, en vertu d'un acte du parlement britannique, on procède à un redécoupage du territoire et la députation passe de 50 à 84 élus au Bas-Canada. Le comté de Buckinghamshire est subdivisé et disparaît. Les cantons qui forment les



Le comté de Buckinghamshire dans la région des Bois-Francs entre 1791 et 1829

Bois-Francs se retrouvent maintenant dans trois comtés différents. Les cantons de Blandford et de Maddington qui sont à la périphérie de la région sont englobés dans le comté de Nicolet qui comprend aussi les seigneuries le long du fleuve. Les cantons de Somerset, de Wolfestown et de Halifax font partie du nouveau comté de Mégantic. Le reste des cantons des Bois-francs, c'est-à-dire Arthabaska, Bulstrode, Stanfold, Warwick, Horton, Kingsey, Tingwick, Chester, Wotton et Ham se retrouvent dans le comté de Drummond avec d'autres cantons plus à l'ouest tels Acton, Simpson, Wendover, Grantham, Durham et Wickham et Upton.

En 1833, le nombre de députés passe de 84 à 90, mais la carte des comtés des Bois-Francs n'en est pas affectée. Drummond gagne néanmoins un député.

1841 marque le début du Gouvernement sous l'*Acte d'union*. Le Bas-Canada et le Haut-Canada sont maintenant réunis et doivent élire chacun 42 députés. On doit donc éliminer 48 députés dans les comtés du Bas-Canada. Le comté de Nicolet perd alors l'un de ses deux députés. Les comtés de Drummond et de Mégantic ne sont pas affectés. La carte des comtés n'est pas modifiée à cette occasion.

En 1853, nouveau réaménagement : on passe de 42 à 65 députés pour chacune des provinces. Le comté de Drummond perd 5 de ses cantons en faveur de comtés limitrophes. Il est scindé et rebaptisé du nom de Drummond-Arthabaska. L'ensemble est toujours représenté par un seul député. Un bureau d'enregistrement sera ouvert à Arthabaska en 1858 et s'ajoutera alors à celui qui existe déjà à Drummondville depuis 1830.

En **1867**, au moment de l'entrée en vigueur de l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord*, le nombre de députés au Bas-Canada demeure à 65 comme il l'était à la fin du régime de l'Union, tant à la législature provinciale qu'à la législature fédérale. Le premier changement d'importance dans la composition de la législature provinciale viendra en 1890 alors que le nombre de députés passe de 65 à 74. Le comté d'Arthabaska est alors détaché du comté de Drummond-Arthabaska qui devient uniquement Drummond. Ces deux comtés éliront chacun un député à la législature provinciale mais demeureront regroupés au niveau de la législature fédérale.

Les ténors politiques et leurs partis

Sous le gouvernement de l'*Acte constitutionnel*, l'administration au jour le jour de l'état est entièrement entre les mains de personnages de la métropole et de celles d'influents marchands, les uns et les autres nommés par le gouvernement de Londres. Ils contrôlent le Conseil exécutif. Ils n'ont pas besoin du soutien populaire pour administrer la chose publique. Ils en profitent donc pour soigner leurs amis en ne s'oubliant pas eux-mêmes. Ce sont les *bureaucrates* honnis des patriotes. Leur mauvaise gestion, tant au Bas-Canada qu'au Haut-Canada, est à l'origine des troubles de 1837.

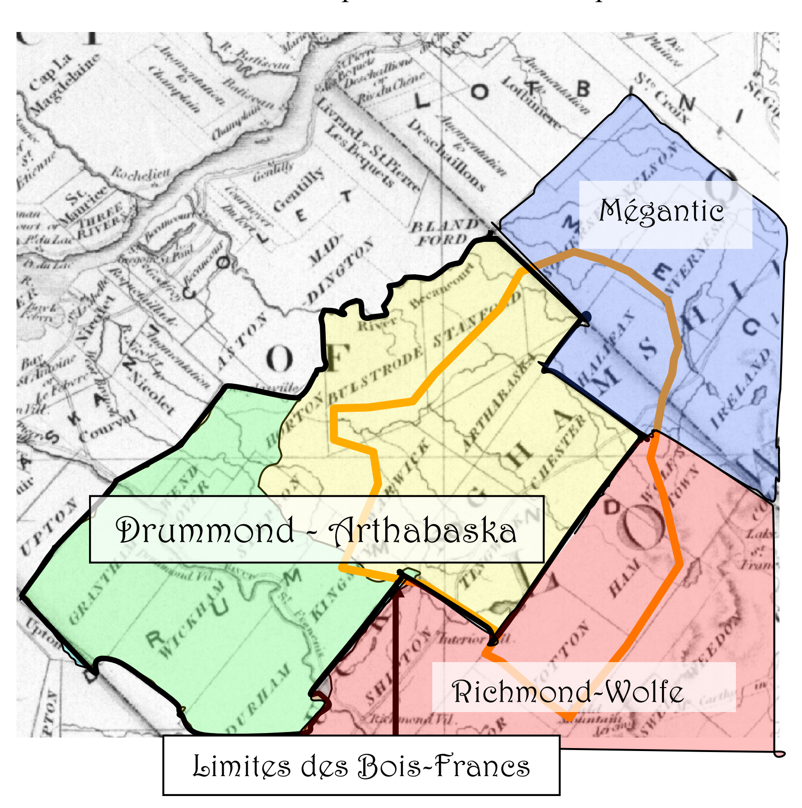
Au cours des années, il se forme des semblants de partis politiques à l'Assemblée législative. Les propriétaires terriens et le haut clergé se

Comtés dans la région des Bois-Francs entre 1829 et 1853

collent au gouverneur et au Conseil exécutif. L'opposition sera composée des membres de l'Assemblée qui veulent plus de pouvoir pour eux-mêmes au détriment de l'exécutif. Ils forment le *parti des patriotes*.

Sous le gouvernement de l'*Union*, le Conseil exécutif est formé de personnes élues. Le gouverneur Metcalfe, avec la collaboration de William-Henry Draper, tentera de gouverner sans faire appel à la Chambre d'assemblée. Il y parviendra un certain temps, mais la chose ne pourra fonctionner à long terme, les budgets pour le fonctionnement de l'État devant faire l'objet de votes de la Chambre d'assemblée. Et sans vote, pas d'argent pour payer les fonctionnaires, d'où blocage.

À cette époque, un parti réformiste, formé des éléments progressistes du temps de l'*Acte constitutionnel*, arrive, dans les faits, à rendre les administrateurs de la chose publique redevables aux élus. Lorsque ces élus ne sont pas d'accord



Comtés dans la région des Bois-Francs après 1853. Drummond et Arthabaska ne forment qu'un seul comté au fédéral. Au provincial, ils formeront deux comtés distincts après 1890

avec les administrateurs et leur refusent leur confiance lors d'un vote en chambre, ces derniers doivent démissionner. Le gouverneur a le choix de demander à d'autres élus de créer une coalition pour gérer l'État à la place des démissionnaires ou de dissoudre les chambres et décréter de nouvelles élections. Cette situation de fait est confirmée par le gouvernement de Londres en 1848. On est finalement arrivé au gouvernement responsable.

Vers 1860, les politiciens sont regroupés selon quatre tendances. Chaque groupe a ses hérauts qui ont comme armes de combat des journaux voués à la diffusion de leurs crédos et la condamnation de ceux des autres.

Il y a d'abord les *Conservateurs*, un peu nostalgiques des *Bureaucrates* et de la prérogative du roi. Ils sont une copie des *Tories* britanniques. John A. MacDonald et Georges-Étienne Cartier sont les ténors de ce puissant groupe qui est appuyé par le grand commerce et les grands propriétaires. Le journal de Cartier est *La Minerve*.

Juste à gauche des Conservateurs, on retrouve les *Réformistes* qui ont combattu pour la *responsabilité ministérielle.* Ils sont les émules des *Whigs* anglais. Ils veulent donner plus de pouvoir au parlement au détriment des privilégiés proches du gouverneur et du gouvernement colonial. Les principaux leaders de ce groupe seront Robert Baldwin et Louis-Hippolyte Lafontaine. Ce dernier est parfois appuyé par le journal *La Minerve* de Ludger Duvernay et *La Revue Canadienne*. Vers 1860, ce groupe adoptera l'étiquette prudente de *Libéraux-conservateurs*.

La gauche de la gauche sera formée de libéraux radicaux. Ils réclament la séparation de l'Église et de l'État, la sécularisation de l'enseignement, l'abolition du système seigneurial, l'abolition de la dîme, l'abolition des réserves de l'Église anglicane dans les townships et, vers 1849, ils préconisent l'union avec les U.S.A. Ils tenteront

de défendre les intérêts des colons *squatters* des townships, exploités par les grands propriétaires et les commerçants de bois. Leurs porte-parole se recruteront dans des clubs littéraires dont l'*Institut canadien* au Bas-Canada. Les chefs de file seront Louis-Antoine Dessaulles, le neveu de Louis-Joseph Papineau, et Jean-Baptiste-Éric Dorion. Leur journal sera d'abord *l'Avenir* et ensuite *le Pays*. Les Conservateurs et les Ultramontains leur accoleront l'étiquette de *Rouges* pour les associer à Guiseppe Garibaldi, l'unificateur de l'Italie dont les troupes portent des chemises rouges. Garibaldi a eu l'audace de participer à la prise des états pontificaux et de forcer le pape à se réfugier dans le Royaume de Naples en 1849. Un *Rouge* est donc un suppôt de Satan ou presque.

À droite de la droite, on retrouve les *Ultramontains* dont les chefs sont les religieux. L'évêque de Montréal, Ignace Bourget, est leur maître et propagandiste principal. Leur véhicule premier de propagande est *Les Mélanges religieux*. Leur credo est basé sur celui des théoriciens catholiques français. L'historien Philippe Sylvain explique que *«...selon les ultramontains, «le Souverain Pontife, outre son autorité spirituelle, sacrée pour tous les catholiques, possède de* ***droit divin*** *une véritable juridiction politique dans le monde entier, juridiction qui le rend arbitre des grandes questions sociales et même politiques; et sous certains rapports, les rois et les chefs des nations ne sont que ses vicaires.» De ce principe théocratique découlent des «privilèges sociaux et politiques pour le clergé de chaque nation» et «l'intolérance civile est élevée au rang des dogmes religieux».*

Ce qui se vend bien dans les milieux catholiques radicaux de France, nostalgiques des rois absolutistes, crée un problème au Canada. Pour l'Église catholique, le souverain pontife s'appelle Pie IX. Il demeure à Rome et n'est pas en mesure de défendre ses propres états. En 1849, il a même dû se réfugier à Gaeta dans le royaume de Naples. Au Canada, le pape des gens au pouvoir s'appelle Victoria. Elle demeure à Londres et est à la tête d'un empire au faîte de sa puissance. Ces seuls faits montrent l'irréalisme des visées ultramontaines au pays.

Les Ultramontains utilisent l'excommunication pour se débarrasser de leurs adversaires, les Rouges, et font une utilisation abusive de déni des sacrements de l'Église. Ils font ainsi la démonstration de l'importance de séparer politique et religion. Le point haut de leur action aura été l'envoi de 232 zouaves à la défense des États pontificaux, de 1868 à 1870. Ça n'a pas marché, mais cette action montre l'influence du clergé sur les masses au Canada français.

La philosophie extrémiste des Ultramontains est l'affaire des évêques de Montréal et de Trois-Rivières. Elle a peu d'adeptes à l'évêché de Québec. Néanmoins, l'esprit ultramontain aura une influence qui se fera encore sentir au Québec une centaine d'années plus tard.

Les colons des townships qui se faisaient exploiter par les spéculateurs auront eu le support des Rouges et du clergé, incluant les Ultramontains, mais peu ou pas des Réformistes et encore moins des Conservateurs.

Les élus des Bois-Francs

Buckingham - Nicolet

En 1825, quand le pionnier des Bois-Francs, Charles Héon, s'aventure dans le township de Blandford, les députés qui le représentent dans le comté de Buckinghamshire sont les sieurs Jean Baptiste Proulx et Louis Bourdages.

Jean-Baptiste Proulx est le fils de l'un des cultivateurs chanceux qui s'en tirent bien dans les seigneuries. Jean-Baptiste termine des études classiques en 1811, s'engage dans la milice de 1812 et va servir le long de la frontière. À son retour, il reçoit de son père une terre de 150 arpents avec bêtes et graines de semence. Il réussit bien en agriculture et trouve, semble-t-il, le moyen de payer des redevances seigneuriales

peu importantes. Il se fait élire dans le comté de Buckinghamshire de 1820 à 1829 et dans le nouveau comté de Nicolet de 1830 à 1838. Il intervient en faveur des colons et devient en quelque sorte le porte-parole des cultivateurs. Il prend position en faveur des patriotes et encourage même la résistance armée, geste qui le fait dénoncer et l'envoie en prison en 1838, suite à une campagne du curé Raimbault et aux dénonciations de quelques-uns de ses électeurs. On ne peut retenir de preuves contre lui et il est relâché, mais on ne le revoit plus en politique. Il est remplacé par le conservateur A.N. Morin. Au soir de sa vie, c'est un riche cultivateur qui lègue ses biens à ses enfants.


Louis Bourdages

Louis Bourdages est le fils d'un chirurgien et marchand acadien qui s'est établi près de Québec vers la fin du régime français. Il fait des études au séminaire. Pressé de s'enrichir, il se fait marin afin de s'adonner au commerce. Il visite alors l'Europe et les Antilles. En 1787 il se marie et se fixe sur une terre à Saint-Denis sur le Richelieu. Il se lance dans le commerce du bois de chauffage. Il est alors un propriétaire foncier et un commerçant de bois respecté. Étant lettré, il se met à l'étude du notariat en 1800 et reçoit sa commission de notaire en 1805. Il hérite alors de la clientèle du notaire Michaud qui lui avait enseigné le métier. Habile et ambitieux, il sera député, d'abord dans le comté de Richelieu, ensuite de Buckinghamshire et enfin de Nicolet, comté qu'il représentera encore à sa mort en 1835.

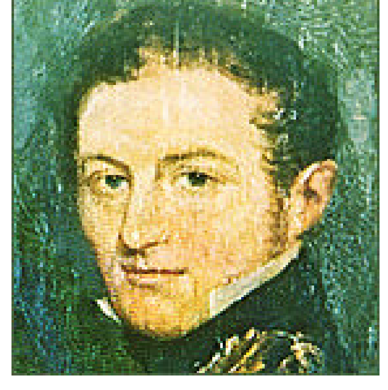
Bourdages trouve le temps de se faire promoteur et spéculateur foncier. Il se rallie au parti des patriotes de Louis-Joseph Papineau. Il est anticlérical, réclame la responsabilité parlementaire, mais, comme Papineau, il voue un profond respect à la tenure seigneuriale. De plus, comme il s'intéresse à la spéculation des terres des townships, ce député fera peu pour ses commettants qui commencent à occuper les townships des Bois-Francs. Comme Proulx et Bourdages seront dans Nicolet après 1830, ils auront peu à voir avec les Bois-Francs. Je mentionne leur présence sur l'échiquier politique pour ne rien omettre.

Mégantic

Le comté de Mégantic, qui a été créé en 1829, est représenté par un sieur Anderson et ensuite un sieur Clapman. Je n'ai encore rien trouvé au sujet de ces dignes représentants du peuple. Quelque chose me dit qu'ils doivent être près de la *British American Land Company* qui possède d'immenses étendues de terres incultes dans la région.

Drummond

Le comté de Drummond a aussi été créé en 1829. Le colonel Frederick George Heriot en est le premier député. Il a fondé la colonie de Drummond vers 1815 et est sympathique à la cause des colons. Il est toutefois un grand propriétaire terrien, possédant quelque 12,000 acres de terres. Il fera donc peu d'efforts pour protéger les colons des townships contre les abus des spéculateurs. Heriot réside néanmoins dans la colonie qu'il a mise sur pied et est au fait des difficultés de ses électeurs. En 1822, donc avant que le comté n'existe, il avait fait des représentations auprès des autorités pour faire tracer un chemin allant du canton de Hatley à la limite de la seigneurie de Courval. C'est le *Chemin des commissaires* qui sera complété en 1831 alors qu'il est député.


Frederick George Heriot

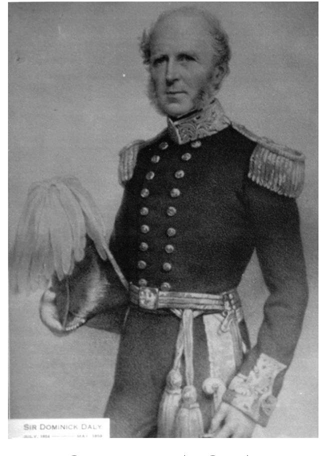
Heriot est remplacé par un sieur Toomy de 1833 à 1836. Ce dernier est rejoint de 1836 à 1838 par le sieur Henry Menut; le comté, pour cette période ayant droit à deux députés.

Au début du gouvernement d'*Acte d'union*, le député est un certain Robert Nugent Watts qui a le mérite d'être un cousin du célibataire Heriot. Il hérite de sa fortune. Il est député de 1841 à 1851. Il n'a pas laissé de trace indélébile de son passage. Toutefois, on retrouve, dans le mémoire des douze missionnaires *Le Canadien émigrant,* cette citation : *«…car le meilleur, l'unique moyen, dit M. Watts, représentant du Comté de Drummond, d'accélérer l'établissement des terres incultes, serait d'en rendre la possession onéreuse aux spéculateurs».* Par cette citation le brave député Watts se place plutôt dans le camp des colons que dans celui des propriétaires terriens.

De 1851 à 1854, c'est au tour de John McDougall de représenter ce comté. Finalement, en 1854, un jeune homme énergique du nom de J. E. Dorion dit *l'Enfant terrible* se fait élire député. Nous reparlerons de lui dans le prochain chapitre.

Dominick Daly, un premier député conscient de l'existence des Bois-Francs

Le comté de Mégantic qui, comme on l'a mentionné, couvre, entre autres, les cantons de Somerset et de Halifax, est représenté, au début du gouvernement de l'*Acte d'union*, de 1841 à 1848, par sir Dominick Daly. Né en 1798 dans un milieu bourgeois du comté de Galway en Irlande, Daly se fait nommer, par ses contacts familiaux, au poste de secrétaire de F. N. Burton, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada et vient s'installer au Canada en 1823. Il survit aux changements de gouverneurs grâce à des jeux de coulisses et sert si bien tous les maîtres qu'il est toujours en poste au moment de l'entrée en vigueur de l'*Union* en 1841, alors qu'il se fait élire député du comté de Mégantic. Dès son élection, il devient le secrétaire provincial du Bas-Canada, membre du Conseil exécutif et membre du Bureau des travaux publics. Il réussit à se faire accepter par les Réformistes jusqu'au jour où, en 1843, il doit choisir entre eux et le gouverneur Metcalfe qui n'accepte pas le jeu de la responsabilité ministérielle.



Dominick Daly

Daly fait partie du *Ministère* de 1843 à 1848. Mais, lors des élections générales de 1848, le parti réformiste l'emporte. Bien que Daly ait été élu dans son comté, il ne fait plus partie du *Ministère*. N'ayant plus de poste de fonctionnaire rétribué, il retourne alors en Angleterre pour un moment avant de revenir à titre de gouverneur de L'Île-du-prince-Édouard.

Daly a toujours été près du pouvoir. Il ne sera donc pas porté à protéger les colons de son comté contre les abus des grands propriétaires spéculateurs. Toutefois, sa présence au Bureau des travaux publics lui permet d'aider ses commettants dans la construction des routes. Ainsi, vers 1846, raconte le curé Trudelle dans son récit *Trois souvenirs*, *«…sir Dominique Daly, dont le nom ne sera jamais oublié dans les cantons de l'Est, passant la même savane* (là ou le curé Bélanger était décédé) *avait dit à ceux qui l'accompagnaient : « Je ne serais pas Irlandais si je ne travaillais de toutes mes forces à vous faire faire un chemin». Il tint parole et, malgré la forte opposition qu'il eut à vaincre, le chemin provincial d'Arthabaska, qu'on a appelé le chemin modèle de la province, fut fait et terminé en 1848. M. Daly avait eu la leçon de l'expérience, la plus propre à faire comprendre ce qu'on ne veut pas comprendre, ou que l'intérêt empêche quelquefois de voir clairement. C'est à ce propos qu'un intelligent habitant de ces contrées me disait un jour : «Si j'en avais le pouvoir, je ferais passer le char de l'état, bien persuadé que ceux qui le*

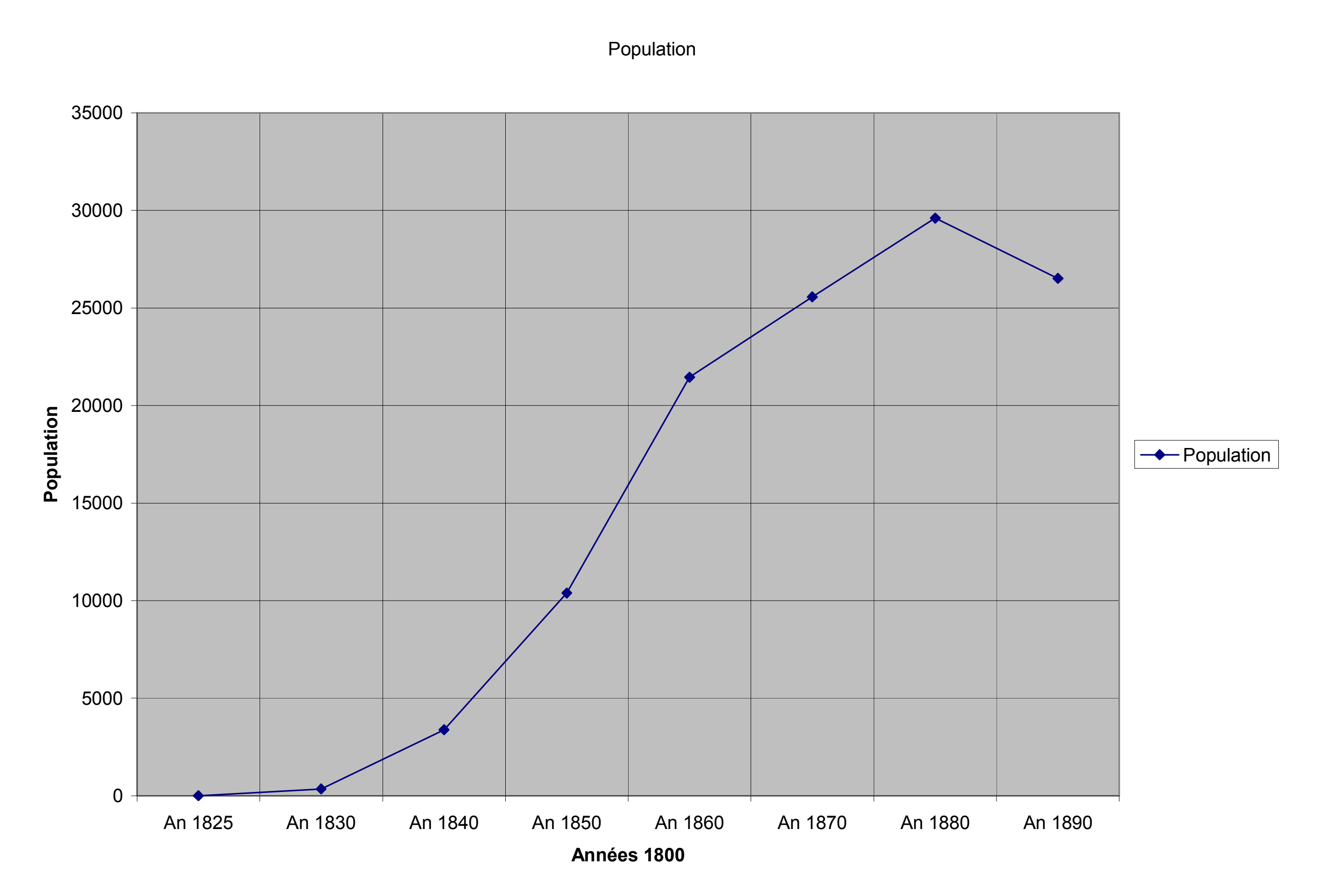
conduisent tomberaient d'accord avec nous en tombant dans les ornières.»»
Daly avait livré la marchandise. Mais comme son parti s'est fait battre en 1848, les entrepreneurs ont pu tourner les coins ronds vers la fin des travaux comme en témoigne l'historien Jules Martel : *«…l'entrepreneur pouvait écrire à l'inspecteur Poudrier : «Le chemin d'Arthabaska est fini et attend pour être inspecté.» Mais il ajoutait aussitôt cette remarque assez significative : «Malheureusement, il pleut depuis cinq semaines et la route se trouve en très mauvaise condition, principalement dans la ligne de Gentilly, en arrivant à la chapelle d'Arthabaska…si les inspecteurs viennent ces jours-ci, ils s'y enliseront et y perdront leurs chevaux…»* Comme quoi tout ne peut être parfait.

Au moins, Dominick Daly avait fait son possible et avait joué de son influence pour favoriser ses électeurs, les colons des Bois-Francs.

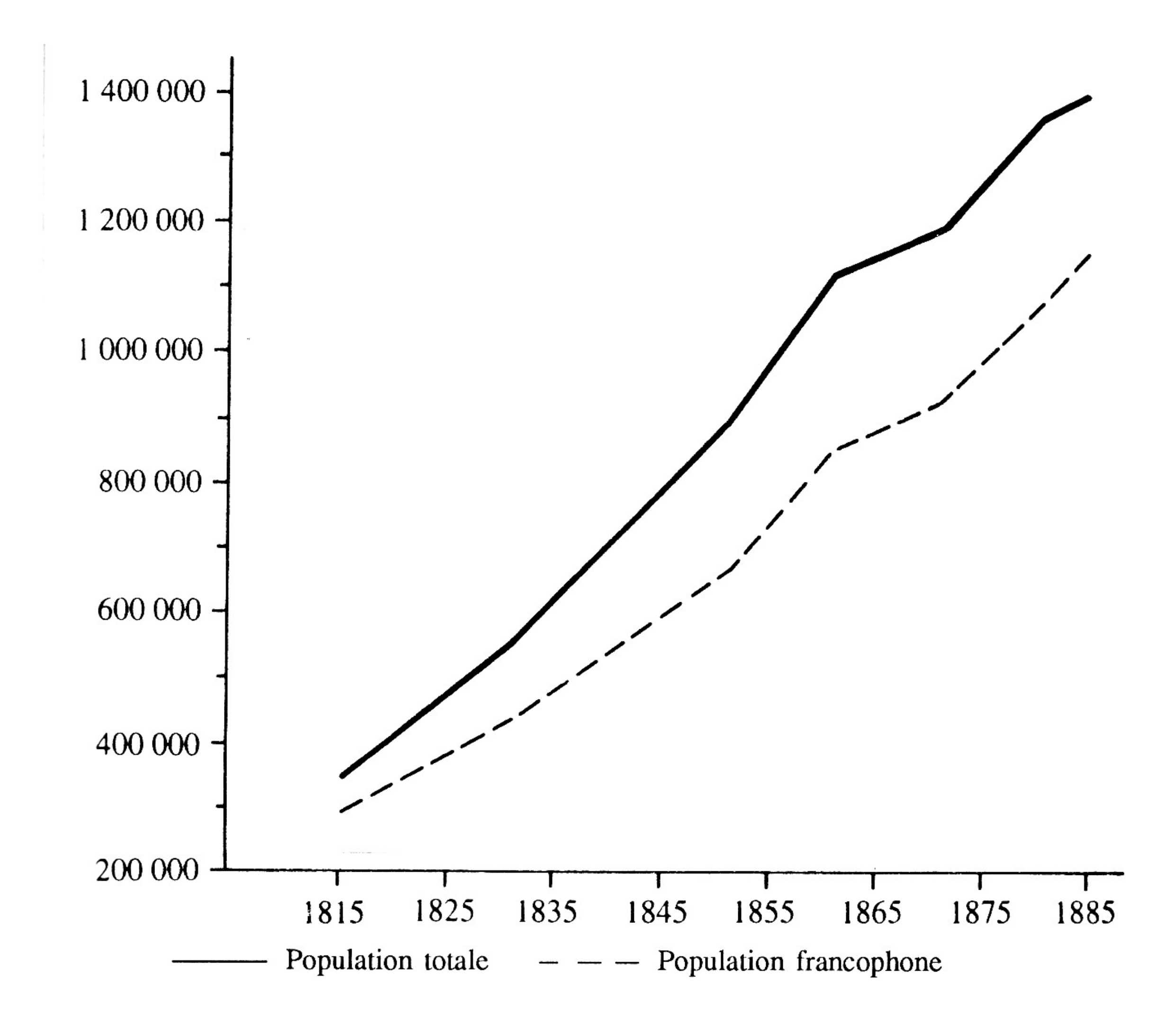
La fin de la période de somnolence

Les conservateurs avaient dominé la scène politique depuis le début de l'ère de l'*Acte d'union*. Les colonies des Bois-Francs avaient été laissées pour compte, le chemin de Daly étant la seule trace d'une implication gouvernementale dans la région.

À partir de 1848, des réformistes et des *libéraux avancés* commencent à être sensibilisés aux besoins des colons, même si, en bout de ligne, le gouvernement ne protégera pas les colons des extractions des grands propriétaires et des abus des marchands de bois.



Population des Bois-Francs au temps de la colonisation



Population de la province du Québec

24 – Le village aux quatre fléaux

Permettez-moi de vous rappeler cette citation du 11ième chapitre. Elle est de l'américain William Byrd : *«C'était un lieu exempt de ces trois grands fléaux de l'humanité : les prêtres, les hommes de loi, et les médecins…les habitants étaient encore trop pauvres pour nourrir ces doctes personnages».* On a la preuve de l'enrichissement des colonies des Bois-Francs quand les *«trois fléaux»* arrivent dans le paysage. Un village en subira même un quatrième que Byrd ne mentionnait pas. Le village, c'est Arthabaska et le fléau, ce sont les politiciens.

En 1858, le village d'Arthabaska devient le chef-lieu du district du même nom. Le village hérite donc d'un palais de justice, d'un bureau d'enregistrement et d'une prison. Surgit alors une faune nouvelle et quelque peu étrangère au milieu de la colonisation. Elle se compose des hommes de loi, allant du juge au geôlier, en passant par les inévitables avocats, notaires et clercs de tout acabit.

Le comté de Drummond-Arthabaska et le village seront les arènes de luttes politiques qui valent la peine d'être racontées. On verra, à l'occasion, les hommes politiques et les hommes d'Église s'affronter.

Jean-Baptiste-Éric Dorion, député et défenseur des colons des Bois-Francs

Les colons de cette région des Bois-Francs située dans le comté de Drummond-Arthabaska n'avaient pu compter sur leur député pour les défendre à la chambre d'Assemblée jusqu'à ce qu'en 1854, un jeune député idéaliste se présente comme leur champion. Il s'appelle Jean-Baptiste-Éric Dorion, mais on l'a surnommé *l'Enfant terrible*. Ce jeune homme enthousiaste mettra ses énergies à l'amélioration de la condition des pionniers victimes des grands propriétaires spéculateurs et des commerçants de bois. Sa mort prématurée, en 1866, coïncidera avec un changement de régime politique. Sous le nouveau régime de la *Confédération de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord*, les législateurs confirmeront la pertinence de plusieurs de ses combats par des lois visant à encourager la colonisation.

Jean-Baptiste-Éric Dorion est le fils du marchand de bois Pierre-Antoine Dorion de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Son père avait été un disciple des réformistes d'avant 1837, préconisant l'école laïque au lieu des écoles dite *de Fabrique* sous le contrôle du curé. Une débâcle sur la rivière Sainte-Anne emporte son moulin à scie et le ruine. Jean-Baptiste sera privé de la formation classique qu'aurait voulu lui offrir son père. Il trouve un emploi de commis-marchand et continue de s'instruire par lui-même. En 1844, il va rejoindre son frère Antoine-Aimé, avocat en vue à Montréal. Il arrive dans le bon temps.

Jean-Baptiste devient alors membre fondateur de



Jean-Baptiste-Éric Dorion

l'Institut canadien et veut faire connaître ses idées. En 1847, avec le sieur George Batchelor, il lance le journal *l'Avenir*, feuille inspirée d'un journal parisien des années 1830 auquel il a emprunté le nom. Lorsque Batchelor quitte Montréal pour les Etats-Unis à la fin de l'année de 1847, Jean-Baptiste devient le seul directeur-gérant du journal. Il croit aux vertus de l'éducation et est persuadé que l'avenir de ses compatriotes passe par la connaissance et la maîtrise de l'industrie et du commerce. Il réclame, en 1849, la fondation d'une école de commerce à Montréal.

Jean-Baptiste prend aussi conscience des misères des paysans par son frère Hercule qui est missionnaire dans le canton de Wickham près de Drummondville depuis 1843. Ce témoin privilégié lui permet de mieux juger du potentiel économique de cette région des Cantons de l'Est et d'être renseigné sur les difficultés des colons, négligés par leurs représentants politiques et aux prises avec les spéculateurs fonciers et les commerçants de bois. Il est touché par une intervention du jeune abbé Bernard O'Reilly dans le journal *Le Canadien* de Québec. O'Reilly écrit qu'il faut faciliter la colonisation des townships afin de stopper l'émigration massive des Canadiens-Français vers les Etats-Unis. Dorion achète les idées d'O'Reilly et donne l'élan qui mène à la création de *l'Association pour le peuplement des Cantons de l'Est*.

Le vieux patriote Papineau milite en faveur du mouvement et partage les mêmes tribunes qu'O'Reilly. Il y profère des paroles incendiaires. Comme il est à couteaux tirés avec Mgr Ignace Bourget, autre supporter influent de l'Association dans le diocèse de Montréal, l'évêque se retire. Du coup, pour des différents idéologiques, il ruine cette belle initiative qui, dans sa courte vie, a néanmoins permis la création, entre autres, de la colonie de Roxton qui comptera 1,222 habitants en 1851 et de celle de Wotton dont il a été question dans un précédent chapitre. Bourget reprendra heureusement cette œuvre en 1850 sous le nom de *Association pour la colonisation des townships*.

Jean-Baptiste-Éric Dorion est jeune et impétueux. Il attaque sans égards à la force de ses ennemis. Ainsi, il réclame l'abolition de la dîme. Selon l'historien Philippe Sylvain : *«Pour lui, le clergé est essentiellement ennemi de toute réforme, car, par un singulier paradoxe, il est trop attaché à ses dîmes. Les prêtres n'enseignent-ils pas le mépris des biens de la terre ? Alors comment expliquer qu'ils ne songent qu'à acquérir des richesses ? Les dîmes n'existent ni en France ni aux Etats-Unis. Pourquoi le Canada ne se libérerait-il pas de cette coutume anachronique pour la remplacer par un mode de traitement uniforme pour tous les ecclésiastiques ?».*

Non satisfait d'attaquer la dîme, Dorion utilise son journal pour lancer une campagne visant à l'abolition de la tenure seigneuriale. L'Église, grande propriétaire de seigneuries, est encore visée. Encore une fois Philippe Sylvain explique: *«Dorion n'a pas assez de sarcasme à l'endroit de «cette sangsue» qu'est «la tenure seigneuriale», de cette «caste privilégiée» qui «s'engraisse des sueurs du peuple» et «gruge, dans l'ombre, le gâteau qu'on a élevé au-dessus des masses, à leurs dépens et à leur insu».* Rien de tel pour se faire des amis. Non seulement l'Église rage, mais Papineau le grand pourfendeur encore que seigneur de Montebello, ne la trouve pas drôle. Le redressement des torts s'arrête au perron du manoir du vieux patriote.

En même temps que le système seigneurial, Dorion en a contre les réserves du clergé anglican qui s'est fait octroyer le 1/7 de toutes les terres dans les townships. Il considère que ces réserves doivent être abolies.

On peut imaginer qu'avec de telles prises de positions, ses ennemis allaient se manifester contre lui, contre *l'Avenir* et contre *l'Institut canadien*. En février 1850, les locaux de l'*Institut canadien* avec toute sa bibliothèque sont

la proie des flammes. Il s'agit peut-être d'un accident, mais, le moins qu'on puisse dire, c'est que les *Rouges* de *l'Institut* ne sont pas chanceux. Mgr Bourget avait donné à ses curés la consigne de refuser l'absolution aux lecteurs de *l'Avenir* dès 1849. Le journal de Dorion commence à tirer de l'aile et doit cesser de paraître en novembre 1852.

Ces échecs décident Jean-Baptiste-Éric Dorion à déménager ses pénates dans le canton de Durham, la colonie que son frère quittait au même moment. Il y ouvre un magasin, construit une scierie et obtient un bureau de poste pour le village en formation. Il lui donnera le nom de *l'Avenirville* en souvenir de son défunt journal. Dorion n'a pas encore 27 ans et se lance en campagne sous la bannière des *Démocrates* aux élections de **1854**. Il remporte ses premières élections haut la main dans le comté de Drummond-Arthabaska. Il aura pu profiter, on se le rappelle, du soutient musclé de deux robustes électeurs, Grenache et Valentine Cooke, relaté au chapitre 19 traitant des *«Voisins méconnus»*.

En **1851**, un groupe de 12 missionnaires des Bois-Francs avait présenté à un comité de la Chambre, un mémoire intitulé : *Le Canadien émigrant.* Hercule Dorion, le curé, est l'un des signataires et aurait eu une participation importante à sa rédaction. Le rapport des missionnaires a un impact sur les élus et, la même année, l'abbé Racine, futur évêque de Sherbrooke, représente les missionnaires à une Commission parlementaire sur l'agriculture. Son témoignage est très articulé et énergique. On commence alors à prendre conscience de la condition des colons abandonnés par l'État et laissés en proie aux spéculateurs.

Même si les spéculateurs ont obtenu les terres par favoritisme et même si les commerçants de bois exploitent l'ignorance et la pauvreté des colons, tous ces gens en place crient à l'inviolabilité de la propriété privée et dénoncent les colons *squatters* à qui ils font payer le gros prix pour obtenir les titres de propriétés des terres qu'ils cultivent. Le gouvernement se sent alors obligé de faire quelque chose. En 1853, un *Bureau de l'agriculture* est créé. L'aide la plus efficace sera néanmoins la création de *Sociétés d'agriculture*. Tout ça pour dire que l'arrivée de J.B.É. Dorion au parlement, correspond aux premiers efforts timides d'assistance aux colons. Le mémoire des prêtres a été présenté dans le cadre d'un comité parlementaire. La démarche, si l'on se fie à l'historien O'Bready, a porté fruit : *«Ce mémoire parvint au gouvernement du pays, qui nomma un Comité spécial pour l'étudier. Il produisit un tel effet sur les gouvernants que dès 1854, la Législature vota un bill ratifiant toutes les suggestions des douze missionnaires : imposition d'une taxe de trois sous l'acre sur toutes les terres, avec retour automatique des propriétés à la Couronne après trois ans d'arrérages ; organisation d'un système de voirie municipale ; ouverture de voies de communication…La première clause visait surtout les grands propriétaires, qui, forcés de payer dorénavant de grosses taxes annuelles, préfèrent abaisser le prix de leurs lots et les vendre au plus tôt.»*. Je n'ai pas trouvé de référence à cette législation chez les autres auteurs et je suis un peu surpris qu'elle ait eu l'approbation royale. Il y avait trop de grands propriétaires influents pour laisser adopter une loi si nuisible à leurs intérêts. Il faudrait fouiller cette question plus à fond.

Au cours des quatre années de son premier mandat, Jean-Baptiste-Éric Dorion aura eu la satisfaction de voir la mise en œuvre des débuts du démembrement du système de tenure seigneuriale. En 1857, on crée un tribunal de 15 juges, au moins, qui sauront noyer le poisson. Les seigneurs recevront plus de $ 6,5 millions et perdront peu de privilèges, avec le résultat que peu de censitaires choisiront de s'émanciper, n'ayant pas les fonds nécessaires pour racheter leur terre.

Aux élections tenues au début de 1858, Dorion est battu dans Drummond-Arthabaska par Christopher Dunkin, l'habile avocat des seigneurs lors des débats sur l'abolition de la tenure seigneuriale. Dorion revient néanmoins à la chambre aux élections de 1861 et y restera jusqu'à sa mort prématurée en 1866. Il a alors à peine 40 ans.

En novembre 1862, il fonde son second journal qui aura pour nom ***Le Défricheur***.

Jean-Baptiste-Éric Dorion semble souvent seul à défendre les intérêts des colons. Selon l'historien Turcotte, *«Un Comité de colonisation fut également nommé* (nous sommes en 1862) *; on répandit des circulaires parmi les personnes capables de fournir des renseignements sur la colonisation ; on recommanda d'ouvrir plusieurs routes dans la forêt, de cesser la vente de limites considérables, d'accorder au colon seul le droit au bois de sa propriété, lorsqu'il aurait payé le premier versement du prix de sa terre.*

«M. J.-B.-E Dorion, qui prenait un grand intérêt à la cause des colons, proposa de changer les règlements qui régissent la coupe de bois sur les terres publiques. Il prétendit que ces règlements mettaient les colons à la merci des marchands de bois, qui, munis de licences, enlevaient partout le meilleur bois. MM. Cauchon et Sherwood répondirent que ces règlements étaient sages ; que s'il y avait des abus, il fallait en conférer avec le Département des terres.». On voit bien par ces quelques lignes que le Conservateur Cauchon et les autres élites autoproclamées de la scène francophone bas-canadienne, aidés des Conservateurs du Haut-Canada, ne se morfondent pas pour améliorer le sort des colons et composent bien avec le grand commerce.



L'HONORABLE JOSEPH-EDOUARD CAUCHON.

Lieut-Gouverneur de Manitoba.

En 1857, ce même Cauchon avait été promoteur d'un chemin de fer sur la rive nord du Saint-Laurent et avait réussi à faire octroyer quelques 1,500,000 acres de terres incultes à la compagnie qu'il parrainait. Il restera un spéculateur jusqu'à la fin de sa vie.

Quand l'*Assemblée législative* est prête à faire un pas en avant en faveur des colons, le *Conseil législatif* veille au grain. En 1863, ce Conseil refuse *«son concours à une mesure très importante de M. J.-B.-E. Dorion, pour la protection des colons sans titre (squatters).»* Et Dieu sait si les pauvres squatters ont été exploités par les propriétaires spéculateurs qui étaient visiblement très bien représentés au Conseil législatif.

Dorion est mort beaucoup trop tôt. Cet homme sincère et bagarreur aura eu une pensée politique très en avance sur son temps et, pour ce, aura été traité d'élément dangereux dans toutes les causes qu'il a défendues dont une seule aura été irréaliste. Il s'agit de l'union avec les États-unis qu'il a préconisée vers 1849. Mais comme Dorion fait peur, les gens en place lui disent non avant d'écouter ce qu'il a à dire. Il a néanmoins été un grand défenseur des colons. Malheureusement son apport n'a pas été suffisamment reconnu.

Laurier, une étoile filante

Jean-Baptiste-Éric Dorion n'est pas le seul membre de sa famille qui se soit mêlé de politique. Son frère aîné, Antoine-Aimé est le chef du parti libéral du Bas-Canada au moment de sa mort. Antoine-Aimé doit donc s'empresser de trouver un homme valable pour combler le vide laissé par le décès de son frère. Il opte pour un jeune avocat qu'il a remarqué par son éloquence et sa capacité d'analyse. Il a pour nom **Wilfrid Laurier**.

D'abord quelques mots sur Antoine-Aimé Dorion. Ce grand frère, de 8 ans l'aîné de Jean-Baptiste-Éric, est

un avocat très prospère et un politicien on ne peut plus modéré. Sa profession d'avocat l'amène à côtoyer surtout les membres de la riche bourgeoisie marchande anglophone. Ses adversaires, par malveillance, lui accolent l'étiquette de *Rouge*, en rappel aux chemises rouges des soldats de Giuseppe Garibaldi qui, comme je l'ai signalé un peu plus haut, feront des misères au pape en 1848 et ensuite après 1866, pour finalement le déposséder de ses terres en 1870.

Antoine-Aimé Dorion n'a, pourtant, rien d'un radical. Il serait plutôt un *Libéral* à coloration *Whig* anglais. Son libéralisme est de son siècle et lui fait donner à la propriété privée un *«caractère inaliénable et sacro-saint»* écrira son biographe. Le *Whig* en lui, en aura fait, dès le début de son activité politique, un tenant de la responsabilité ministérielle et des élections démocratiques. Il appuie des motions pour introduire le vote au scrutin secret, le suffrage universel et la tenue des sessions parlementaires à dates fixes. Antoine-Aimé Dorion se déclare pour une fonction publique et un *Conseil législatif* électifs, pour la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis et pour *«un système général et uniforme d'éducation élémentaire gratuite et maintenue entièrement aux frais de l'État.»*

En 1849, ses relations avec le milieu des affaires anglophone le mènent à les appuyer dans leurs demandes d'une annexion avec les États-Unis. Les marchands avaient pris cette position par dépit envers l'Angleterre qui avait éliminé les avantages dont ils profitaient dans leurs exportations des grains (the corn laws). Les marchands se sont défâchés par la suite et le projet d'annexion a fait long feu.

Autre sujet brûlant pour Antoine-Aimé Dorion : la question de la répartition des députés. En 1840, contrairement à la recommandation de lord Durham, la province du Haut-Canada se voit octroyer le même nombre de députés que celle du Bas-Canada dont la population est une fois et demi supérieure. Malgré les protestations tant au parlement de Londres qu'au Bas-Canada, rien n'y fait et le Bas-Canada doit accepter cette injustice.

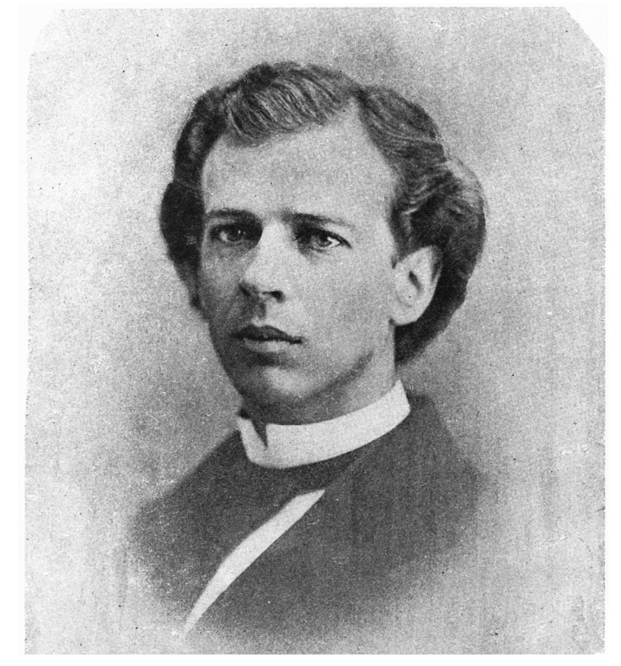
En raison de l'immigration massive d'Irlande, d'Écosse et d'Angleterre, la population du Haut-Canada dépasse celle du Bas-Canada en 1851. C'est alors le tollé et les cris à l'injustice de la part des ténors du Haut-Canada, le journaliste George Brown en tête. On veut une représentation proportionnelle à la population de chaque province. Leur cri de ralliement est le *rep by pop* qui prend de l'ampleur à partir de 1857. Antoine-Aimé Dorion se fait alors le champion d'une fédération des deux Canadas qu'il préfère à la représentation proportionnelle parce que plus respectueuse des principes démocratiques, compte tenu des différences ethniques des habitants des deux provinces. Son idée n'aura pas de succès mais l'idée de confédération qui flotte dans l'air depuis longtemps, mènera à notre forme de fédération actuelle qui inclut les provinces maritimes. Antoine-Aimé s'y objecte de façon énergique en 1865 : *«coûts, absence de consultation populaire formelle, camouflage, poids des provinces Maritimes et autres»* résume son biographe. En 1866, le projet de confédération est à peu près accepté. Les Conservateurs, supportés par l'Église catholique, contrôlent le débat en faveur de la confédération, mais Antoine-Aimé Dorion doit continuer la bataille pour l'honneur. Et sur ces entrefaites, son frère cadet Jean-Baptiste-Éric, qui est député et éditeur-propriétaire du journal anti-confédération *Le Défricheur*, décède subitement. Antoine-Aimé, le chef de parti, se doit d'agir vite. Il se tourne alors vers le jeune avocat Laurier, reçu au barreau deux ans plus tôt. Laurier, l'avocat sans cause, avait été récupéré par Médéric Lanctot pour dénoncer le projet de confédération. Il s'était alors fait remarquer. Antoine-Aimé Dorion qui n'a pas tellement de choix, fait donc de Wilfrid Laurier son homme et lui demande de prendre la relève de feu Jean-Baptiste-Éric.

Wilfrid Laurier quitte Montréal le 18 novembre 1866 en direction de Victoriaville via l'Avenir. Il reprend la publication du journal de Dorion, *Le Défricheur,* qu'il a acheté avec un sieur Guitté et il en fait le porte-voix de ses vues politiques. Il y va de toute sa verve, écrivant : *« Nous sommes livrés à la majorité anglaise (...il faut) user de l'influence qui nous reste pour demander et obtenir un gouvernement libre et séparé.»* Malheureusement ou heureusement, le journal *le Défricheur* ferme ses portes quelques mois plus tard, croulant sous les dettes et victime des attaques du clergé local ultramontain.

Jean-Baptiste-Éric Dorion n'avait pas eu ce genre de problème avec son journal *Le Défricheur* parce qu'il était installé près de Drummondville et pouvait y trouver un plus grand nombre de lecteurs. Même s'il n'était pas un très bon gestionnaire de ses entreprises commerciales, il avait probablement les moyens, à travers elles, de financer les déficits de son journal. Il aurait ainsi pu tenir le coup pendant quatre ans. Tel n'est pas le cas du jeune Laurier qui n'a pas d'argent et est allé s'installer dans la région de Victoriaville, peuplée par des colons majoritairement illettrés et fortement influencés par les injonctions d'un curé qui est dans le camp opposé. La vie du *Défricheur,* sous la gouverne de Laurier, dure moins de trois mois.

Le 1er juillet 1867, la Confédération canadienne devient une réalité. Wilfrid Laurier se fait une raison et décide de s'établir à Arthabaskaville. Il y ouvre un bureau d'avocat. Le 1er août 1867, il écrit à Zoé Lafontaine, sa future épouse : *«Je me mêle activement d'élection...Maintenant on veut me porter candidat et je ne m'y oppose pas. Autant vaut travailler pour moi que pour les autres.»* Il ne sera tout de même pas candidat à l'élection de 1867. Il attend l'élection de 1871. Il se présente aux élections provinciales dans le comté de Drummond-Arthabaska. Le parti libéral n'est alors qu'une vague coalition. Laurier en profite pour se faire remarquer, explique son biographe Réal Bélanger : *«Au clergé catholique local qui le qualifia de rouge et de révolutionnaire épris de toutes les libertés, Laurier répondit en proposant un programme équilibré qui reprenait les grands thèmes électoraux de l'heure : il toucha ainsi tant à l'éducation, à la colonisation et à l'agriculture, dont il fallait augmenter les crédits, qu'à l'abolition du Conseil législatif et qu'au développement industriel, remède au terrible fléau de l'émigration»*. Ce programme réaliste et ciblé sur les réalités du milieu qu'il espère représenter, lui profite. Il est élu avec une majorité de 750 voix même si, à l'échelle de la province, son parti fait piètre figure.

Laurier cible ses attaques sur le double mandat selon lequel la même personne peut être élue député à la fois à Québec et à Ottawa. Quelques 17 députés profitent alors de ce double statut. Laurier aura cette phrase : *«Avec le simple mandat, Québec est Québec ; avec le double mandat, ce n'est plus qu'un appendice d'Ottawa.»* Il lance la doctrine de l'autonomie provinciale que Maurice Duplessis exploitera avec tant d'habileté quelque 70 ans plus tard. Laurier se lance alors dans la restructuration de



Le jeune Wilfrid Laurier, 1874, copie réalisée vers 1910
Musée McCord-MP-0000.1093.8

l'opposition libérale. Il collabore avec Honoré Mercier et d'autres à la fondation du *Parti National* qui remet les doctrines libérales de 1848 à l'ordre du jour tout en les rendant moins inquiétantes pour le clergé.

Wilfrid Laurier trouve probablement l'aquarium provincial trop petit pour ses ambitions à gabarit de gros poisson. En février 1874, il renonce à son mandat provincial et se fait élire dans le même comté de Drummond-Arthabaska à l'élection fédérale en dénonçant la corruption des conservateurs, salis par le grand scandale entourant la construction du chemin de fer Pacifique. Son parti est porté au pouvoir et Laurier impressionne ses pairs lors de son discours d'adresse en réponse au discours du trône.

Laurier s'attaque ensuite à cette machine politique que constitue le tandem Conservateurs-Clergé. Dans un discours prononcé en 1877, il définit sa philosophie concernant les rapports entre l'Église et l'État : *«(Son) droit d'intervention (...) finit à l'endroit où il empièterait sur l'indépendance de l'électeur (...) Il est (...) parfaitement permis de changer l'opinion de l'électeur, par le raisonnement et par tous les autres moyens de persuasion, mais jamais par l'intimidation… La politique du parti libéral est de protéger (nos) institutions, de les défendre et de les propager, et, sous l'empire de ces institutions, de développer les ressources latentes de notre pays».*

Ce discours fera de Wilfrid Laurier un politicien d'envergure nationale. Quelques mois plus tard, il est nommé ministre du Revenu de l'intérieur. Même si le point de vue de Laurier sur la place de l'Église en politique a été jugé acceptable au délégué apostolique Mgr George Conroy qui enquête alors sur les partis politiques au Canada, il a profondément déplu au clergé ultramontain, allié des Conservateurs. À l'élection du 27 octobre 1877, ses adversaires n'épargnent rien pour le faire battre et y réussissent en faisant élire leur candidat, Désiré Bourbeau.

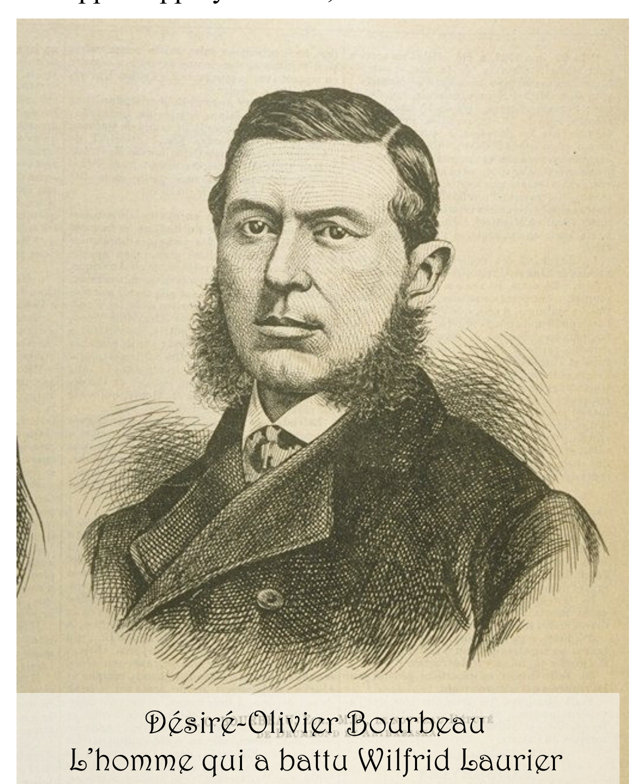
En vertu de je ne sais quelle règle alors en vigueur, Laurier réussit à se faire élire dans Québec-Est, le 28 novembre de la même année. Wilfrid Laurier ne sera plus jamais, par la suite, le député du comté de Drummond-Arthabaska. Il avait été député au provincial pendant à peine plus de deux ans, ce qui est triste parce qu'il avait proposé un programme à l'avantage des colons. Au fédéral il ne représentera Arthabaska que pour un seul mandat.

Même s'il a gardé sa résidence à Arthabaskaville, il aura été une étoile filante dans le comté.

Philippe-Hippolyte Suzor, un curé presque politicien

Un troisième homme vaut la peine d'être présenté pour compléter la galerie de portraits. Il s'agit de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor, curé d'Arthabaska.

Lorsque Wilfrid Laurier arrive dans les Bois-Francs, le clergé local, c'est le curé d'Arthabaska, Philippe-Hippolyte Suzor, l'homme de confiance


Désiré-Olivier Bourbeau
L'homme qui a battu Wilfrid Laurier

du futur évêque de Trois-Rivières, Louis-François Laflèche. Missionnaire et curé de la paroisse d'Arthabaska, Suzor avait gagné ses galons. Après l'intérim de l'abbé Moïse Duguay, il avait repris les dossiers du super missionnaire Clovis Gagnon, victime des affrontements au sujet de l'emplacement de l'église et, par la suite, de la création des écoles primaires. Les premières années du ministère de Suzor à Arthabaska ont été ponctuées de privations. Il a alors mangé son pain noir. En 1851, il avait signé le manifeste *Le canadien émigrant* dénonçant les abus des grands propriétaires et le manque d'intérêt des élus pour les colons isolés dans leur pays en développement.

Suzor, le conseiller prudent des colons ne compte pas laisser à d'autres le soin de les guider dans leurs choix politiques. À l'instar de Lafèche, il croit à l'union étroite entre l'Église et l'État. En décembre 1866, Suzor décide de faire compétition au journal *Le Défricheur* qui, depuis la mort de Jean-Baptiste-Éric Dorion, doit être publié, non plus dans la lointaine paroisse de l'Avenir mais bien à Victoriaville, aussi bien dire au pas de sa porte. Il fonde, à l'instigation de Laflèche et en collaboration avec des membres de la bourgeoisie Conservatrice locale, le journal *L'Union des Cantons de l'Est.* C'est Laflèche qui en choisit le nom et la devise : *«L'Union fait la force».*

Dans le livre *Victoriaville 2000 Récit d'une vieille gare…,* on donne un texte très vivant des premiers contacts de Laurier et de Suzor. Je me permets de le citer : *«Ce fut un jour de la mi-décembre 1866 que ce gentleman de Montréal descendit du Grand Tronc…*

«À sa première visite, l'homme passa plutôt inaperçu. Lorsqu'il revint, au début du mois de janvier suivant, certains notables d'Arthabaskaville, et particulièrement M. le curé Suzor, furent en émoi : Wilfrid Laurier, le «rouge» de Montréal et rédacteur en chef du journal Le Défricheur, venait habiter ce tranquille coin de pays. Quelques jours plus tard, le Grand Tronc lui livrait son matériel d'imprimerie, qu'il installa dans un petit immeuble vacant rue de l'Église. Le local était modeste : «Quatre pièces carrées chauffées par un seul poêle, cinq fenêtres dont une seule donnait sur la rue», mais le loyer était modique. Dès le premier numéro publié à Arthabaskaville, Le Défricheur reprit son combat contre la Confédération et pour le libéralisme. Or, l'Église prisait mal l'idée du libéralisme. Sous la plume du grand vicaire Laflèche, la monarchie modérée demeurait la meilleure forme de gouvernement, «la démocratie étant la pire forme». De façon générale, les idées défendues par Laurier étaient diamétralement opposées à celles, conservatrices, de l'abbé Laflèche et de l'abbé Suzor.

«Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'au moment même où Laurier foulait pour la première fois mon domaine, l'abbé Suzor s'affairait à mettre en circulation le premier numéro de sa feuille politique et donnait naissance à l'imprimerie à Arthabaskaville. Ce fut en effet au matin du 14 décembre 1866 que les premiers ballots de l' ***Union des Cantons de l'Est*** *furent apportés dans mes salles* (il s'agit ici de la gare) *en attendant l'arrivée du Grand Tronc, lequel devait les acheminer un peu partout dans la région de même qu'à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ce journal avait pour but de combattre les idées propagées par Le Défricheur. Le rapprochement géographique des adversaires, le rédacteur de l'un étant le paroissien de l'autre, ouvrait la voie à d'intenses débats. L'Union entendait ne manquer aucune occasion de châtier «d'une manière exemplaire l'incorrigible Défricheur pour les plates injures qu'il (lançait) contre le gouvernement dans sa pitoyable feuille». Ami de l'ordre, l'Union «se proposait de défendre la religion catholique, (et) de promouvoir les intérêts de l'agriculture et de la colonisation qu'il considérait choses essentielles à la survivance des Canadiens-français». Fondé*

une année avant la naissance de la Confédération canadienne, le journal de M. le curé Suzor en fut un ardent défenseur.»

Le curé Suzor est l'homme de confiance de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, partageant ses idées politiques ultramontaines qui sont alors celles de mgr Bourget, l'évêque de Montréal.

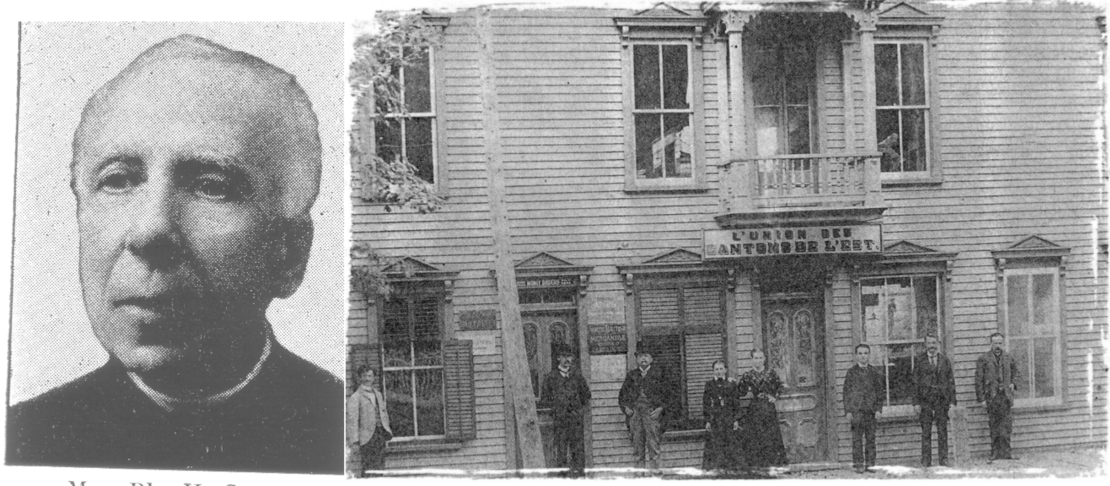
Bourget et Laflèche avaient fait leurs études au séminaire de Nicolet et avaient été nourris aux principes des abbés Raimbault et Leprohon, tous deux nostalgiques du système politique de l'Ancien Régime de France. Ils rêvent à un retour de l'alliance sacrée du trône et de l'autel. Pour eux, la démocratie est un concept subversif qui perd et l'âme et l'esprit. On est au plus fort de la période ultramontaine.

Suzor n'a pas fait ses études à Nicolet mais au séminaire de Québec. Toutefois, il n'a pas de difficulté à adopter les principes de son chef. Après avoir fondé *L'Union des Cantons de l'Est* avec des bourgeois Conservateurs, il vivra l'euphorie des zouaves pontificaux. Les États pontificaux sont alors attaqués par Garibaldi qui veut les inclure dans son Italie unifiée. Le pape n'est pas content de la chose et, suite à de cuisantes défaites des armées pontificales en 1860 et la perte de plusieurs provinces des États Pontificaux, on forme, en 1861, un Bataillon de Zouaves Pontificaux. Les États pontificaux sont en danger et des catholiques convaincus venant de partout, dont du Canada, se joindront à ce bataillon de l'Église. En 1867, suite à une bataille victorieuse des Zouaves dans le village italien de Mentana où deux canadiens, Murray et Larocque, sont blessés, Mgr Bourget lance un recrutement de soldats pour les Zouaves en décembre 1867. Bourget organise et Laflèche fait le sermon fleuve lors du départ du premier contingent de zouaves. Quelques jeunes gens des Bois-Francs avaient participé à cette croisade et Suzor sera l'aumônier du quatrième et dernier contingent en 1868. À son retour il aura la lourde tâche de choisir le nouvel emplacement de l'église de Saint-Paul-de-Chester.

En 1870, alors que tous les Zouaves Canadiens sont rentrés au foyer, une bataille de moins de deux semaines fera perdre à l'Église tous ses États, à l'exception de ce qu'elle possède présentement au cœur de Rome et qu'on connaît sous le nom de *l'État du Vatican*.

Suzor sera nommé vicaire général et administrateur du diocèse de Nicolet à trois reprises entre 1887 et 1896. Il est un véritable aparatchik et sera nommé prélat domestique du pape en 1899.

Suzor aura été un bon missionnaire lors des



Mgr Ph. H. Suzor

L'abbé Suzor et son œuvre le journal l'Union des Cantons de l'Est

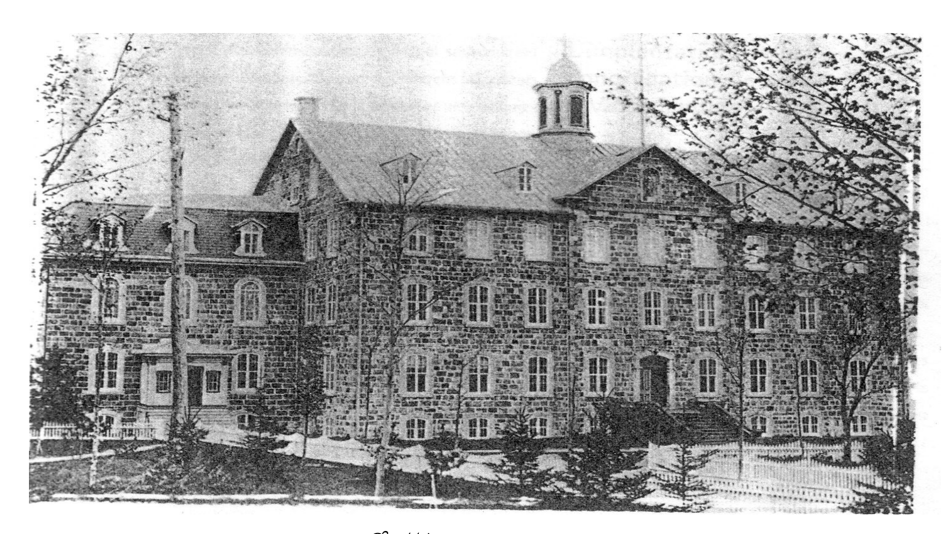
premiers temps difficiles de la colonisation des Bois-Francs, mais ses idées le rangent parmi les nostalgiques qui ont peu fait pour l'avancement des idées démocratiques dans la région.

Arthabaska se développe

L'entrée en vigueur de la Confédération canadienne, le 1ier juillet 1867, se traduit par de grands chambardements des structures politiques. Un certain nombre de domaines sont désormais de juridiction provinciale, alors que d'autres sont de juridiction fédérale. Ainsi, l'agriculture et la colonisation seront gérées par les élus provinciaux. Des lois seront votées pour permettre la colonisation et l'accès plus facile aux terres dans le but de freiner le mouvement d'émigration vers la Nouvelle-Angleterre. Les politiciens des Bois-Francs ne semblent pas avoir été très présents dans l'élaboration de ces lois. En tous cas, je n'en ai pas encore trouvé de traces.

La municipalité d'Arthabaska avait eu sa Société d'agriculture dès 1858, mais elle semble avoir été supportée par les marchands et par des cultivateurs de noms à consonnance anglophone.

L'historien d'Arthabaska, Alcide Fleury, a recensé, depuis le début du village jusqu'à 1961, quelques 17 médecins, 14 notaires et le nombre effarant de 60 avocats dans cette municipalité. Arthabaska est donc un village de bourgeois, d'administrateurs et j'ajouterais, vu le nombre d'avocats, de chicaniers.



Collège en 1877

Le grand nombre de professionnels dans le village attirera à Arthabaska les institutions vouées à l'éducation. Dès 1868, on autorise la construction d'un couvent que les sœurs de la Congrégation occuperont en 1870. Elles se consacreront à l'éducation des jeunes filles.

En mars 1872, les commissaires d'école achètent un terrain pour y construire un collège commercial qui sera sous la direction des frères du Sacré-Cœur. Il s'agit de la première œuvre en terre canadienne de cette communauté qui était déjà implantée aux Etats-Unis.

En 1884, cinq religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal viennent établir un hôpital à Arthabaska.

À la fin du siècle, ce grand village est bien pourvu pour desservir la population des environs en services professionnels. Comme c'est l'habitude du temps, les organisations religieuses y jouent leur rôle traditionnel dans les domaines de l'éducation et des soins aux malades.

Épilogue

Avec le temps, les ultramontains de Mgr Bourget et de Mgr Laflèche perdent une partie de leur influence. Leurs prises de positions politiques et les chicanes de Bourget avec l'évêque de Québec conduisent d'abord à une dénonciation, par un prêtre capucin de Québec, pour s'être trop immiscé en politique. Ceci conduit à une enquête du délégué apostolique Mgr Conroy qui refroidit les ardeurs de l'évêque de Montréal. Mgr Laflèche, de son côté, perdra, en 1885, la moitié de son diocèse toujours en raison de son intransigeance ultramontaine, de sa partisannerie politique et de ses différends avec une partie du haut clergé canadien.

L'*Union des Cantons de l'Est* avait été créée en 1866 dans le but, écrira l'historien Fleury : *« (de prendre) les intérêts des*

cultivateurs, tout en diffusant les bons principes religieux, sociaux et politiques…Monsieur le curé Suzor fut l'âme de ce mouvement et, par sa prudence et son énergie, il le mena à bonne fin». Parmi les 17 membres fondateurs de la compagnie de l'*Union*, on comptait 4 curés des environs et, surtout, le marchand J. O. Bourbeau, le frère et partenaire d'affaires de Désiré Bourbeau qui a battu le *Rouge* Wilfrid Laurier en 1871. Les conservateurs et le clergé avaient alors mis toutes leurs énergies à battre Laurier. L'*Union* n'aura rien ménagé à cette occasion pour enseigner *les bons principes religieux, sociaux et politiques.*

Avec les ans, les teintes de rouge s'estompent et deviennent moins menaçantes. En 1890, le rédacteur P. L. Tousignant, qui est devenu propriétaire de l'*Union des Cantons de l'Est*, vend son journal à une compagnie composée de Wilfrid Laurier et de quatre de ses proches collaborateurs. En 1893, Désiré Bourbeau et ses amis conservateurs sentent le besoin de fonder leur propre journal, *L'Écho des Bois-Francs* qui paraîtra jusqu'en 1916.

Wilfrid Laurier, devenu député de Québec-Est en 1871, n'abandonne pas pour autant sa résidence d'Arthabaska. Il sera toujours actif dans la communauté, occupant un certain nombre de postes dont celui de maire de la municipalité d'Arthabaskaville en 1881. Quand il devient premier ministre en 1896 et doit prendre résidence à Ottawa, il viendra tout de même passer ses vacances à Arthabaska. Deux monuments rappellent sa mémoire. D'abord il y a un bureau de poste somptueux, construit à la veille de l'élection de 1911. Cet investissement n'empêche pas les troupes de Laurier de perdre le pouvoir cette année là. Mais, un accident survenu durant la construction a pour moi un sens particulier. L'historien Alcide Fleury écrit : *«Durant la construction de cet édifice, qui était assez important pour le temps et l'endroit, un accident est survenu à un jeune Desrochers, fils de Joseph Desrochers, qui était apprenti-ferblantier…Le jeune homme tomba en bas d'un échafaudage sur le ciment, et la mort fut instantanée.»* Le jeune Desrochers en question avait pour prénom Henri. Il était le frère de mon père. Mes parents se sont mariés en 1912 et le premier de leurs fils a été baptisé Paul-Henri, en souvenir de l'oncle mort tragiquement. Aujourd'hui, le bureau de poste est devenu un musée.

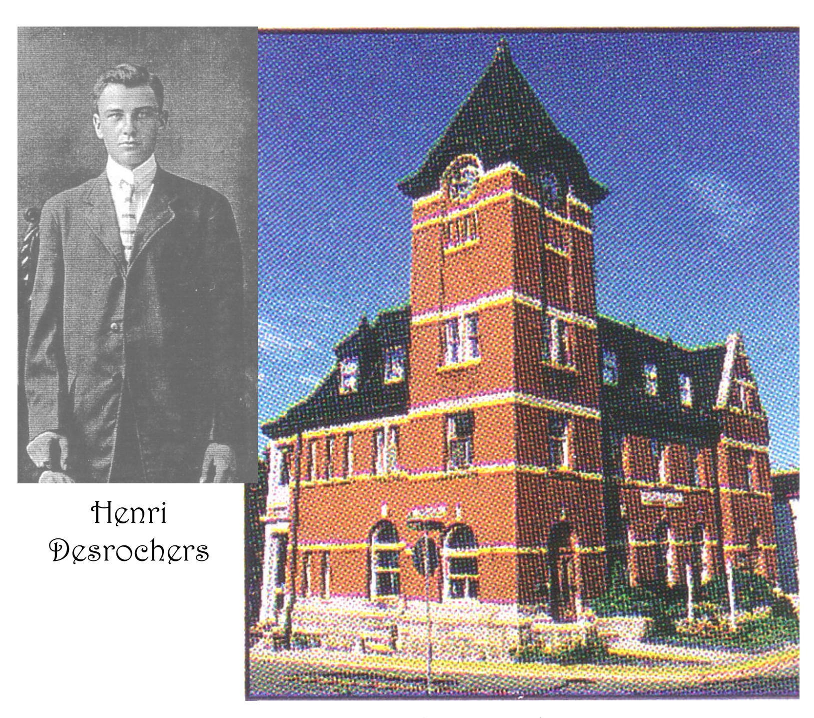
Le deuxième monument rappelant le passage de Laurier dans la région est sa résidence, construite selon les plans de l'architecte Louis Caron en 1876. Cette maison sera vendue par les héritiers de Laurier en 1928 à Noah A. Timmins et Andrew Kirk Cameron qui en font immédiatement don à la province pour qu'elle soit transformée en musée. Petite anecdote : lors de la vente de la maison, les héritiers vendent les meubles à l'encan. Un acheteur se rend acquéreur d'une table fort jolie avec pattes tournées et ossature en ovale. Manque de chance, l'épouse dudit acheteur ne veut rien savoir de la table. Mon père, William Desrochers, qui est allé à l'encan en spectateur, se trouve dans les parages.



Maison de sir Wilfrid Laurier

L'acheteur qui a un soudain surplus d'actifs coté table, lui offre sa nouvelle acquisition à un prix que William ne peut refuser. Mon père revient donc à la maison, enrichi d'une table qui trônera dans la cuisine pendant toute ma jeunesse. En 1950, mon oncle Charles, qui est cordonnier au village de Saint-Paul-de-Chester, succombe, victime d'une maladie rare. Il possède une table en bon état et de belle apparence. Comme la table de sir Wilfrid a eu une longue vie, elle est remplacée par celle de l'oncle Charles et finira ses jours derrière la remise.

Finalement, comme tout passe, les traces du village d'Arthabaska commencent à s'estomper. Les communautés religieuses, étant devenus une espèce en voie de disparition, les frères et les sœurs ne sont plus là pour diriger leurs collèges et couvents. Même le village a perdu son joli nom. Le prosaïque nom de Victoriaville lui a été préféré. Le bureau d'enregistrement est toujours là. La maison de Laurier et le bureau de poste, tous deux transformés en musées, sont bien conservés et ce coin de village entre l'église et le boulevard des Bois-Francs garde encore son cachet d'antan.



Henri Desrochers

Bureau de poste

25 – On n'est plus des colons

Colons et habitants

Les *Colons* de mon enfance, à Saint-Paul-de-Chester, étaient les cultivateurs des paroisses plus pauvres que la nôtre. C'était une façon de montrer notre supériorité. Les habitants de la paroisse voisine, Sainte-Hélène-de-Chester, étaient nos victimes préférées. Pourtant, ma sœur Thérèse a marié un *colon* de Sainte-Hélène et, ensemble, ils sont devenus des cultivateurs prospères. Mais pas à Sainte-Hélène.

Les gens de la ville, pour montrer eux aussi leur supériorité, nous accolaient, à nous campagnards, l'épithète d'*habitants*. Nous en étions insultés. On ne peut pas toujours gagner.

Pourtant les termes *colon* et *habitant* sont tout à l'honneur de nos ancêtres. Les premiers immigrants en Nouvelle-France, à la fin d'un contrat de trois ans à titre d'*engagés*, avaient le choix de retourner en France ou demeurer au pays. Dans ce dernier cas, ils se faisaient concéder un lot dans une seigneurie et le mettaient en culture. Avant 1650, seulement 27 % des *engagés* décidaient de s'installer à demeure dans la colonie. Ces braves pouvaient alors prétendre au titre d'*habitant* : celui qui habite le nouveau pays en permanence. En ces temps d'insécurité due aux attaques iroquoises, les *habitants* comptaient parmi les plus intrépides des hommes ayant foulé le sol du Nouveau Monde. Ils devaient aussi être les plus patients, car en ces temps héroïques, les filles à marier se faisaient rares. Les *habitants* avaient donc raison d'être fiers de leur titre. Ce qui me porte à dire que les gars de la ville, au temps de ma jeunesse, faisaient tout simplement étalage de leur ignorance en utilisant le beau titre d'*habitant* pour tenter de nous rabaisser, nous, gens de la campagne qui mettions le pain et le beurre sur leurs tables.

Le terme *colon* a une connotation similaire. Au temps de l'Europe impériale, le *colon* est souvent l'exploiteur qui fait travailler l'Africain ou l'Asiatique pour s'enrichir. Dans le nord de l'Amérique, le *colon* est plutôt le pionnier qui s'établit sur une terre vierge et la met en culture. Nous, les *snobs*, en donnant une connotation péjorative au terme *colon,* voulions souligner la misère et la pauvreté de ces braves défricheurs. Nous étions plus fins qu'eux parce qu'ils souffraient plus que nous. C'est bête, non?!!

Pourtant, le travail des *colons* est noble et créateur. Une fois qu'ils auront fini de défricher leur coin de terre, ils pourront non seulement jouir d'un confort accru grâce à la vente de produits agricoles mais ils troqueront leur étiquette de *colons* pour la plus prestigieuse désignation de *cultivateurs*. Ils se montreront, de tous temps, beaucoup plus débrouillards que leurs cousins de la ville, parce qu'habitués à vivre en quasi totale autarcie. Finalement, lors des crises économiques comme celle de 1929, ils seront moins exposés à la faim que les citadins. Ils seront souvent la soupape de sécurité de ces derniers.

La colonie s'est organisée à petits pas

Les colonies des Bois-Francs, dont l'éclosion date de 1829, devront attendre quelques 10 ans avant de profiter des moulins à moudre le blé, dans le voisinage immédiat des terres en culture. Un peu plus tard, des villages se créeront et des écoles seront bâties. Les colonies demeureront hélas enclavées et le *colon* aura du mal à se rendre aux anciennes paroisses pour ses échanges.

En 1846 s'amorce un grand tournant. Le gouvernement du *Canada-Uni* s'éveille finalement aux besoins des colons. Le député du comté de Mégantic, Dominick Daly, qui est en même temps ministre dans le gouvernement, allouera des fonds pour la construction de chemins dans la région qu'il dessert. Le chemin d'Arthabaska, financé grâce à ses interventions, sera terminé en 1848 et permettra de désenclaver

la colonie. En fait, selon l'historien Turcotte, $300,000 seront octroyés, de 1841 à 1846, pour la construction et l'amélioration des chemins dans les Cantons de l'Est. Et ça continuera.

Le facteur O'Reilly

Un mouvement favorable aux colons prend forme vers 1848. Des associations de colonisation se créent. Le promoteur le plus en vue de cette campagne est un jeune abbé irlandais du nom de Bernard O'Reilly, dont nous avons déjà parlé. Il est le curé de Sherbrooke de 1846 à 1848 et constate que des sociétés d'entraide existent en Irlande et en Écosse pour favoriser le mouvement vers les colonies, mais qu'au Bas-Canada (le Québec), les candidats à la colonisation sont laissés à eux-mêmes. Il entreprend des démarches auprès du gouvernement et des grands propriétaires terriens pour obtenir des terres qui seront ensuite cédées gratuitement à des jeunes gens disposés à les mettre en culture. En même temps, O'Reilly participe à une campagne de promotion dans les grands centres et dans les vieilles paroisses afin de faire connaître ce programme aux jeunes gens qui veulent fonder une famille mais ne peuvent trouver des terres à cultiver près de chez eux.

L'objectif de l'abbé O'Reilly et des missionnaires des Bois-Francs est surtout de freiner l'exode des francophones vers les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre. Leur action sera d'abord supportée à la fois par les politiciens libéraux, les *Rouges* et l'Église, Mgr Bourget, évêque de Montréal, en tête. Le patriote Papineau tente alors de récupérer la croisade d'O'Reilly pour se remettre en selle à son retour d'exil. Ni Bourget ni le gouverneur Elgin ne peuvent blairer ce politicien exploiteur d'insatisfactions. Résultat : Bourget se retire du projet dès 1848. O'Reilly disparaît aussi de la scène la même année. Il est allé se faire Jésuite. Toutefois, malgré sa trop brève implication, le projet de colonisation qu'il a encouragé a eu quelque succès.

Les ténors de l'Église continuent leurs encouragements du haut de la chaire. Ainsi Mgr Turgeon, évêque de Québec de 1850 à 1867, y va de ce cri du cœur au sujet des émigrants : *«Ces jeunes gens (vous ne le savez que trop) ne reviennent pas parmi nous, ou ne reviennent que plus pauvres, souvent moins vertueux, et avec les débris d'une santé que la fatigue ou le vice a pour toujours altérée.»*

Le ministère La Fontaine-Baldwin est interpellé par la campagne d'O'Reilly. *«Il plaça,* écrit Turcotte*, à la disposition des Canadients les meilleures terres de la couronne, et commença l'ouverture de plusieurs chemins. Il accorda gratis des lots de cinquante acres sur quelques grandes routes et diminua considérablement le prix des autres. Les colons s'empressèrent d'accepter ces avantages ; et, avec l'aide des sociétés de colonisation et l'encouragement du clergé, ils se dirigèrent, en 1848 et les années suivantes, en nombre considérable sur les terres nouvelles».*

Un examen des lieux d'origine des premiers colons de Sainte-Hélène-de-Chester et de Saint-Paul-de-Chester permet de constater qu'il se produit, dans les seigneuries de rive droite du Saint-Laurent, de Saint-Jean-Chrysostome à Cacouna, un mouvement vers les terres des cantons. Au cours de la même période, des chemins sont tracés dans les cantons de Wotton, Ham, Weedon, Garthby, Stratford et Winslow, un peu à l'est des Bois-Francs. Ils permettent aux nouveaux venus de *passer à travers* les pénibles premières années de défrichage. Et tout ça à l'aide de subsides gouvernementaux et par la promotion et les quêtes dans les vieilles paroisses de l'évêché de Québec de qui ces régions ciblées relevaient. En 1849, $80,000 sont octroyés pour les chemins de colonisation, somme qui doit être partagée, bien sûr, avec le Haut-Canada.

La colonisation, l'enfant pauvre malgré tout

La générosité du gouvernement est quand même toute relative. L'historien Louis-P. Turcotte

résume bien le manque de compassion des gouvernants envers les colons : *«Le gouvernement consacra à peu près $50,000 annuellement à la confection de nouvelles routes dans le Bas-Canada, ce qui fait une somme totale de $1,250,000 pendant la période de l'Union…*

«Si, pour encourager l'établissement de l'ancienne population du Bas-Canada, l'on eut pris une part raisonnable des quarante millions consacrés aux canaux, aux chemins de fer et aux autres travaux destinés spécialement au développement du commerce, le Bas-Canada serait sans doute aujourd'hui plus prospère, plus populeux. Nous n'aurions pas peut-être quatre à cinq cent mille de nos compatriotes dispersés sur le territoire des Etats-Unis. On était prodigue des argents lorsqu'il s'agissait de commerce, on votait même deux cent à quatre cent mille piastres pour favoriser une ligne de vapeurs océaniques ; on construisait un palais législatif qui a coûté au-delà de la somme totale allouée à la colonisation ; et, dans un pays presque exclusivement agricole, on accordait à peine une somme annuelle de cent mille piastres à l'encouragement de la colonisation dans les deux provinces.»

Quand le gouvernement décide de couper dans les dépenses, c'est souvent la colonisation qui écope en premier. Ainsi, en 1859, on réduit de $100,000 à $50,000 l'allocation pour les chemins de colonisation.

Entre 1854 et 1859, on assiste au spectacle du règlement de la tenure seigneuriale. L'opération coûtera plus de dix millions de dollars au trésor public. Là-dessus, à l'exception possible d'une somme de 1,1 millions étiquetée pour les *Eastern Townships*, vraisemblablement reliée au rachat des terres de l'Église Anglicane, rien ne va aux vrais travailleurs de la terre. Et, là encore, je doute que la région des Bois-Francs en ait profité. Je retiens de tout ceci que les argents déboursés par le gouvernement pour régler la question seigneuriale seront allés enrichir des individus privilégiés. Les colons n'en profitent pas.

On peut tout de même se consoler. Au cours de la période du *Canada Uni*, de 1841 à 1867, s'amorce une politique d'assistance à la colonisation. On est mieux servi qu'aux temps de l'*Assemblée Constitutionnelle* (1791-1838) où les spéculateurs, l'Église et les seigneurs, par intérêt, freinaient toute initiative destinée à favoriser la colonisation.

D'une agriculture de subsistance à une production semi industrielle

Des industries sont en déclin alors que d'autres prennent leur envol dans des colonies qui prennent de la maturité. Deux activités importantes de la région des Bois-Francs, l'agriculture et le commerce du bois, permettent à la population de gagner un peu d'argent. Les industries en déclin sont reliées au commerce du bois qui comprend la production de cendres de bois franc utilisées pour l'extraction de la potasse, le bois d'oeuvre pour la construction des bâtiments et des navires de la flotte anglaise et enfin l'écorce de pruche utilisée pour le tannage. L'agriculture, c'est l'industrie laitière qui, elle, prendra son envol.

Le bois d'œuvre

Les énormes volumes de bois qui sont transportés en Angleterre au milieu du siècle créent l'impression d'un marché inépuisable. Pourtant, alors que ce marché est à son apogée, des percées dans la conception des navires en annoncent la fin. Vers 1860, les britanniques commencent à construire des bateaux dits *composites*. L'ossature est en fer et le revêtement de la coque est en bois. Vers 1875, la technologie *tout acier* commence à prendre le pas sur le bois ou le composite et ceci, pour les voiliers aussi bien que pour les bateaux à vapeur.

On continuera à construire des bateaux en bois jusqu'à tout récemment, mais on peut dire qu'au tournant du siècle, vers 1900, à peu près tous les transatlantiques et tous les navires de guerre

seront en acier, sauf les vaisseaux à vocation particulière tels les balayeurs de mines. Les sources de bois franc ont diminué en même temps que la technologie évoluait vers un matériau plus résistant. Le commerce du bois de construction de navires aura tout de même duré près d'un siècle.

La potasse

Dans son œuvre *«La Colonisation…», l*'historien Stanislas Drapeau cite, en 1863, ce commentaire d'un observateur de la région des Bois-Francs : *«Lorsque l'on est sur une hauteur et qu'on porte ses regards de quelque côté que ce soit, on voit des centaines de petites colonnes de fumée qui s'élèvent au dessus de cette vaste forêt, qui indiquent la présence d'autant de colons qui travaillent au défrichement de ces nouveaux établissements».* Et ces petites colonnes de fumée sont les feux allumés par les colons pour se débarrasser des abatis et, en même temps, fabriquer la potasse. Et de la potasse on peut en vendre autant qu'on veut. L'historien Jean Provencher écrit : *«La production atteint en 1850 le chiffre record de 12,000 tonnes exportées. Ce sera là cependant un plafond. Dans la seconde moitié du siècle, le commerce de la potasse n'ira qu'en déclinant. Le développement de la chimie permettra de mettre au point de nouveaux agents de blanchiment, moins coûteux et plus simples à fabriquer. On cessera complètement la production de potasse en 1914, au moment où les prix chutent et qu'elle ne se vend plus que sept sous la livre.»*

L'agent Francis Evans nous indique qu'en 1832, elle se vend à 17s 6p par *cubic weight*. Comment comparer ces chiffres ? Voilà le problème.

L'écorce de pruche

Après avoir connu une période faste, le commerce de l'écorce de pruche disparaîtra vers la fin du 19ième siècle, victime d'un abattage massif d'arbres pour satisfaire à la demande des Américains en billots et en écorce, mais aussi victime de la gloutonnerie des tanneries locales. En 1897 on retrouve encore une tannerie imposante à Victoriaville, mais l'écorce de pruche ne sera plus utilisée, d'abord par manque d'arbres, puis par l'adoption de l'alun de chrome comme produit de mégisserie. Les tanneries elles-mêmes disparaîtront avec les années, allant s'installer ailleurs.

Les premiers établissements industriels tributaires de l'agriculture sont les moulins à farine. Des moulins seront construits vers 1840 à Somerset et ensuite à Stanfold, aux pointes de Bulstrode et à Saint-Norbert. Ces moulins seront souvent jumelés à des scieries. Un moulin à farine est construit à Warwick, dès 1852.

Il ne faut toutefois pas oublier que Charles Héon avait, le premier, donné l'exemple en construisant un moulin à Blandford en 1829.

Pourtant, une industrie très vieille sur les bords du Saint-Laurent n'attend que son heure. Il s'agit de l'industrie laitière. L'historien Edwin P. Conkin, dans un texte publié en 1929, en rappelle les débuts : *«Dans le «journal» de Champlain de 1610, il est question de la coupe du foin pour les bêtes à cornes. Une ferme de Cap Tourmente avait un cheptel de quelques soixante à soixante et dix bêtes à cornes il y a près de quatre siècles. Colbert, sur l'ordre de Louis XIV de France, a envoyé « de ses meilleures vaches de Normandie et de Bretagne.» De Tracy en a importé d'autres à partir de 1665. La race de vaches «Canadienne-Française», la seule race de vaches pur sang enregistrée, à être développée de ce côté-ci de l'atlantique, est issue de ces premiers troupeaux. De bonne vaches, des pâturages magnifiques, de bons marchés, - il est difficile de comprendre pourquoi le marché de l'industrie laitière n'est vieux que d'un demi siècle.»* Vous avez bien raison, M. Conkin, sauf peut-être pour les *bons marchés*. En ces temps reculés, où trouver les clients pour acheter les produits de l'industrie laitière ? Pas vraiment en France qui est bien pourvue de ce côté. Reste l'Île Royale, pas très populeuse et les Antilles qui n'ont pas

une grande tradition de consommation de produits laitiers.

Le beurre

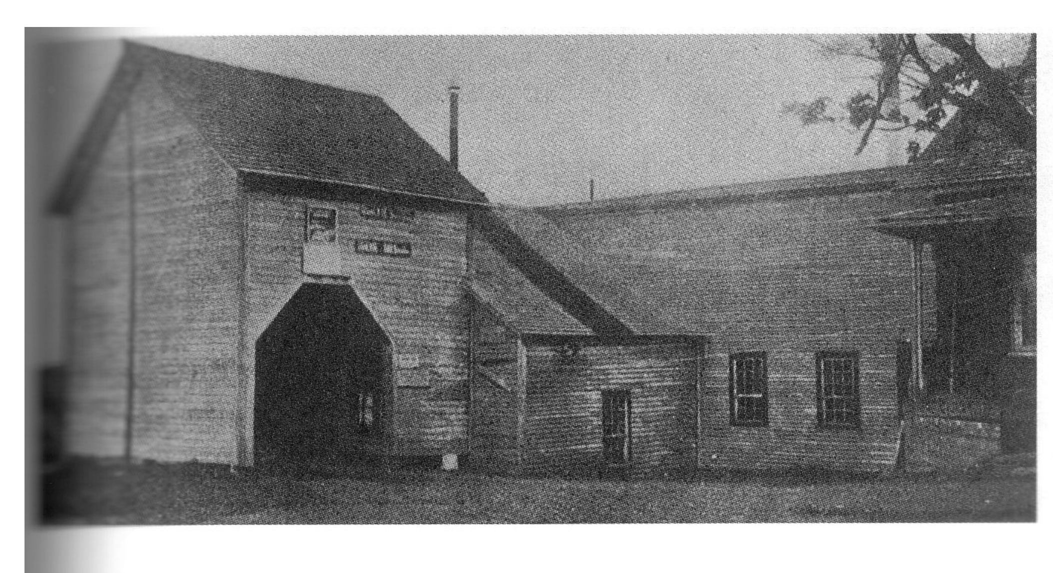
Le commerce du beurre s’ajoute au commerce du salt et le remplace graduellement. On profite d’une métropole, l’Angleterre, qui gère un empire alors à son apogée. Le commerce maritime est intense entre Liverpool et Québec. On parle de quelques 400 à 500 navires qui accostent au port de Québec, chaque année, de mai à novembre. L’historien Conkin parle d’un sommet de 1350 navires en 1864. Ils viennent principalement charger le bois équarri nécessaire à la construction de navires en nombre toujours plus grand.

Avec le temps, au bois s’ajoute, comme fret, la perlasse et la potasse qui sont vendues en Grande-Bretagne pour les fabriques de verre et de coton entre autres. Timidement, s’amorce le transport du beurre, produit de façon artisanale. On devra attendre à l’année 1873 pour la construction d’une toute première beurrerie de type industriel. Elle est construite à Athelstan, dans le comté de Huntingdon. La première au Canada ? C’est ce que prétend l’historien Conkin.

L’abbé Maurice O’Bready, un peu chauvin, mentionne que Patrick Bready, son grand-père, aurait construit une baratte mécanique actionnée par un manège à cheval, un *horsepower*. Il aurait vendu son beurre sur le marché de Montréal. À en juger par le texte, cette baratte serait ultérieure à 1873. C’est la seule trace d’une production semi-industrielle du beurre dans la documentation que j’ai en main sur les Bois-Francs.

Pour faire du beurre, on a besoin de crème. Traditionnellement, on l’obtenait par décantation. Selon Conkin, la première centrifugeuse pour écrémer le lait apparaît en 1882. Il s’agirait de la première machine du genre à être utilisée en Amérique du nord. Elle aurait été la propriété d’un habitant de Sainte-Marie-de-Beauce. J’ai un peu de mal à croire que nos cousins américains, toujours éveillés aux bienfaits de la technologie, n’aient pas été les premiers à l’utiliser. Je me permets donc quelques réserves au sujet de cette affirmation de l’historien. Dans mon enfance, j’ai été appelé à tourner la manivelle d’une telle centrifugeuse. C’était ma première contribution au train du soir. J’avais environ 10 ans.

L’historien Drapeau fournit des statistiques révélatrices concernant l’évolution du commerce du beurre pour les Bois-Francs. En 1850, il ne fait aucune mention de ce produit. On n’en fabriquerait alors que pour la consommation domestique et le commerce local. Drapeau mentionne qu’en 1860, les municipalités de Stanfold, Saint-Paul-de-Chester, Sainte-Hélène-de-Chester, Saint-Norbert-d’Arthabaska et



La première fromagerie construite au Québec, en 1865, à Dunham. Les opérations commencent l’année suivante. (Brome County Historical Society, Coll. Places Pictures).

Wotton produisent collectivement, quelque 85,000 livres (40,000 kg) de beurre. Et j'ai le sentiment que ces statistiques sont incomplètes. Il ne parle pas des colonies de Somerset, de Warwick, de Tingwick ni des autres colonies des Bois-Francs. J'ai du mal à croire que toutes n'aient pas emboîté le pas. Une chose est certaine : le début de la vente du beurre à grande échelle correspond aux premières années d'opération de la ligne du chemin de fer Québec-Richmond.

Et le fromage ?

À l'échelle du Québec, le commerce du beurre sera toujours en expansion, mais pas de façon aussi prononcée que celui du fromage. Les statistiques de Drapeau pour 1861 ne font pas mention de ce produit. Il s'en produit alors au Québec mais à une échelle très modeste soit 700 000 lbs versus 16 millions de lbs de beurre. Et, pourtant, à mon humble avis, le fromage est mieux adapté à l'exportation vers la métropole, vu qu'il peut mieux supporter les longs voyages en mer. Le vrai problème, c'est qu'en 1861 on n'a pas encore appris à en fabriquer en grande quantité.



La centrifugeuse. Je tournais la manivelle de cette machine quand j'étais petit

Les fromageries canadiennes de type industriel auraient vu le jour à l'imitation des petites fabriques qui se répandent aux États-Unis. Jesse Williams, producteur de lait de l'État de New-York, achète le lait de ses voisins vers 1850 et produit des meules de fromage qu'il empile sur des barges et vend d'un bout à l'autre du canal Érié. La popularité de son fromage, le *store cheese* ou le *rat trap cheese,* s'étend à un point tel qu'on retrouve quelque 500 fromageries comme la sienne dans le seul État de New York 15 années après ses débuts, alors qu'on commence à peine à les copier au Canada.

Dans le Haut-Canada, l'historien George Roy Stevens mentionne que la première fromagerie a été ouverte en 1864. Elle aurait été située près de Norwich dans l'ouest de l'Ontario. C'est le début d'une industrie qui, en dépit d'un lent départ, prendra vite pied en territoire canadien.

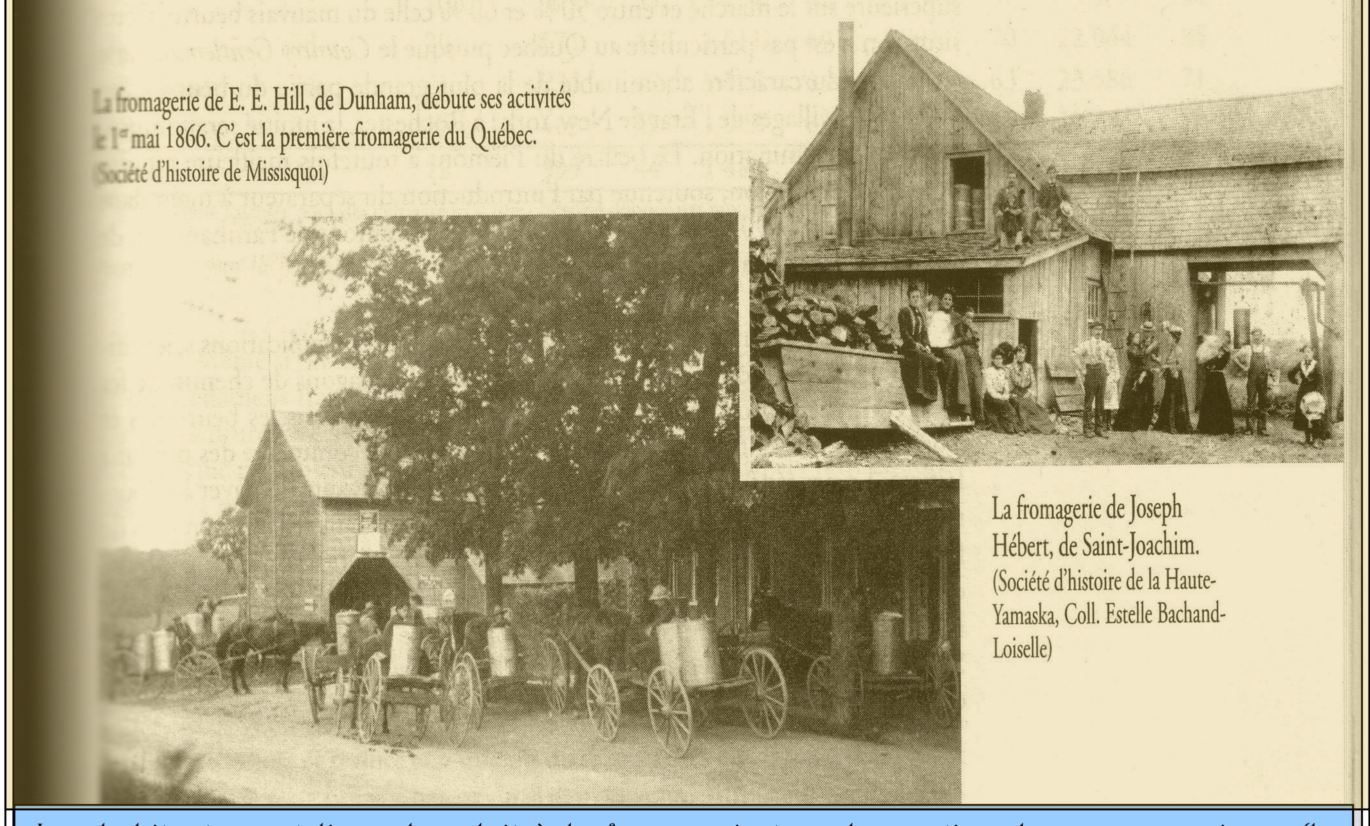
Dans un texte de 1929, l'historien Edwin P. Conkin a brossé l'historique de ce délicieux produit au Québec : *«L'ancien et aromatique « fromage raffiné », est un descendant direct du fromage de Soumaintrain ou Saint-Florentin de France. Les méthodes de fabrication importées du vieux continent par les premiers immigrants, semblent exister depuis toujours. La fabrication de ce fromage était limitée à quelques familles de la paroisse de Saint-Pierre de l'île d'Orléans où on l'a toujours fabriqué à la même échelle artisanale pendant trois siècles. Ce n'est que vers 1850 qu'un effort concerté a été fait pour fabriquer des fromages autres que les variétés artisanales à pâte molle. La première fromagerie au Canada a été ouverte en 1864 et a été suivie, moins de 12 mois plus tard par une autre à Dunham dans le comté de Missisquoi. La première fromagerie fondée par un Canadien-français, a été construite dans le comté de Rouville en 1872. Les pères Trapistes, ont commencé à fabriquer leur célèbre fromage de marque OKA vers 1880. Une école de fromagerie*

a été inaugurée à Saint-Denis, Kamouraska en 1881 ; mais la première école pour fromagers, réelle ou régulière, a été créée à Sainte-Hyacinthe (1892). C'était la première dans tout le Canada.»

Une autre source m'informe que les Trappistes se mettront à la fabrication du beurre et du fromage à partir de 1892. Il se peut toutefois qu'ils en aient fabriqué pour leurs besoins dès le début des années mille neuf cent quatre-vingt.

On fabrique déjà du fromage à la ferme

Un léger doute a pénétré mon esprit concernant les affirmations de l'historien Conkin lorsque j'ai mis la main sur un écrit de l'arpenteur Jesse Pennoyer. En 1806, ce brave arpenteur tente de convaincre le gouvernement du Bas-Canada de l'utilité d'un chemin reliant la rivière Connecticut à Québec. Dans son mémoire, il donne la liste des produits de la ferme qu'on peut vendre à Québec ou exporter vers la métropole en transitant par sa route si elle était construite. Et, dans son énumération de produits, il est dit que: *«…les cantons bien établis de Stanstead, Barnston, Hereford, Hatley, Compton, Ascot, Eaton et Newport produisent une grande quantité de produits propres au marché québécois, comme potasse, perlasse, bœuf,* ***beurre, fromage****, lin, chanvre, et un accès facile à la métropole favoriserait la culture de ces produits dont la plus grande partie est actuellement dirigée vers les*



La fromagerie de E. E. Hill, de Dunham, débute ses activités le 1er mai 1866. C'est la première fromagerie du Québec. (Société d'histoire de Missisquoi)

La fromagerie de Joseph Hébert, de Saint-Joachim. (Société d'histoire de la Haute-Yamaska, Coll. Estelle Bachand-Loiselle)

Les habitants vont livrer leur lait à la fromagerie tous les matins dans une «canisse» (le bidon) qui trône dans l'express (la voiture). Leur lait est pesé et versé dans un grand bac. La canisse étant vide, le producteur de lait avance sa voiture d'une dizaine de pieds et on lui verse un volume équivalent en petit lait. Il nourrira ses cochons avec ce petit lait. Le dimanche, jour du seigneur, le fromager ne peut travailler. On fait donc le fromage de la traite du samedi soir au cours de la soirée. Les jeunes gens qui n'ont pas de blonde à fréquenter en profitent pour se rencontrer. On peut alors acheter le fromage en crottes, mets encore populaire chez nous.

marchés américains…» Nous sommes en 1806 et l'on fabrique déjà du fromage à la ferme sur une base artisanale pour la vente.

Avant Pennoyer, les américains du lac Champlain auraient transporté du beurre et du fromage, entre autres produits, sur leurs radeaux qui descendaient le Richelieu pour rejoindre, à Québec, les bateaux en partance pour l'Angleterre. Les historiens Kesteman et al. confirment pour les cantons du sud : *«Faute de demande pour le lait frais, les vaches laitières fournissent surtout aux fermières le moyen de fabriquer du beurre baratté et salé, expédié en hiver en barils. Cette production attestée pour le marché des grandes villes dès1818, aurait atteint, pour la seule sous-région de l'Estrie, plus de 45,000 kilos en 1830. Le fromage domestique, bien que moins souvent mentionné dans les sources, est également exporté hors de la région.»* On ne parle pas ici, bien sûr, de fabrication industrielle mais artisanale. On a toutefois compris qu'il existe un marché pour ce produit et on commence à l'exploiter.

La mise en marché

Vers 1880, le gouvernement commence à s'intéresser au contrôle de la qualité des produits laitiers. En 1882, on met sur pied la *Société d'industrie laitière de la province de Québec* pour améliorer la qualité des produits et, au cours de la même année, le gouvernement vote une loi créant *La Société de fabrication de beurre et de fromage*. Et l'historien Normand Séguin d'ajouter : *«Si le gouvernement intervient, par voie de législation, il se garde bien de s'impliquer financièrement, ce qui amoindrit les effets de ses interventions. Ce n'est qu'après 1890, sous diverses pressions, qu'il commence à investir un peu d'argent dans les activités laitières.»*



La baratte à beurre. J'actionnais parfois cette machine le samedi après midi. C'était interminable et je détestais ce travail.

Aussi modestes que fussent les efforts des législateurs, la production de fromage s'accroît de façon spectaculaire. En 1870, elle est presque entièrement artisanale, ne dépassant pas, pour tout le Québec, un demi million de livres. En 1880, à la production artisanale, toujours du même ordre de grandeur, s'ajoutent quelques 7,5 millions de livres de fromage de fabrique. En 1900, on en est à 80 millions de livres de fromage de fabrique. Et, selon l'historien Normand Séguin, presque 100% de ce fromage ainsi que le beurre sont acheminés en Grande-Bretagne.

Les histoires régionales ne donnent pas beaucoup d'informations sur les premières fromageries. On y apprend qu'à Saint-Paul-de-Chester, deux fromageries desservent la paroisse en 1884. En 1887, on répertorie 2 fromageries à Ham-Nord. Finalement, selon le *Lovell's Business Directory of the Province of Quebec* il existe 2 fromageries à Warwick en 1890. Je suis toutefois convaincu qu'on retrouve des fromageries dans les rangs de toutes les colonies. Je n'ai toutefois pas tenté de faire un relevé de toutes ces fabriques des Bois-Francs.

Un témoignage, celui de l'abbé Mailhot, vaut la peine qu'on s'y attarde. Dans son histoire *Les Bois-Francs*, il fait l'éloge de l'industrie laitière qui, selon lui, a apporté la richesse aux habitants de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester. Il tente ainsi de justifier la construction d'une église trop somptueuse pour leurs moyens : *«Jusqu'à ce jour* (1884)*, Saint-Paul avait bien le commerce de*

bois et des animaux, mais les cultivateurs ne jouissaient pas d'une bien grande prospérité. Plusieurs même étaient dans un certain état de gêne et de pauvreté.

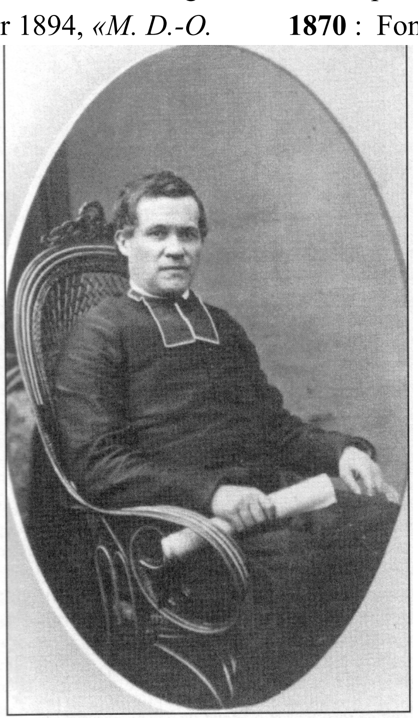
«L'industrie laitière transforma, pour ainsi dire, la paroisse. L'aisance, le bien-être devinrent le partage de la plupart des paroissiens. Aujourd'hui, il se fait un commerce de beurre et de fromage très considérable, étant donnés les pâturages excellents et les sources d'eau abondantes qui se trouvent dans les montagnes.»

Peut-être que l'abbé Mailhot avait quelques arrières pensées, mais il y a sûrement une grande part de vérité dans ce qu'il écrit.

À l'échelle du Québec, en 1871, on compte 25 fromageries, mais aucune beurrerie. En 1901, on compte 1207 fromageries, 445 beurreries et 340 fromageries-beurreries. Et tout le fromage produit, exception faite du fromage des trappistes et des artisans de l'Île-d'Orléans, est de type cheddar. Les clients anglais ne semblent pas aimer la diversité.

En 1889, on crée des syndicats de fabriques, surtout dans le but d'assurer aux membres la visite régulière d'un inspecteur. Lors d'un méga congrès tenu à Wotton en février 1894, *«M. D.-O. Bourbeau, négociant et agronome à Victoriaville, parla…des avantages des syndicats de fromageries et de beurreries, créations toutes récentes dans les Bois-Francs.»*, écrit l'historien O'Bready.

Le beurre et le fromage ont permis de définir la vocation de la région des Bois-Francs. Cette vocation, elle l'a conservée. Si l'on a pu accoler à la plaine du Richelieu l'étiquette de jardin de la province de Québec, on pourrait tout aussi bien accoler aux Bois-Francs, celle de : *Mamelles du Québec.* Honni soit qui mal y pense.



Abbé François Pilote en 1872
Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne.
Fonds du Collège Sainte-Anne. *Photographe :* Livernois et Bienvenu.
F100/716.1.

Quelques repères

Le virage de l'économie de subsistance basé sur le bois vers une industrie laitière semi-industrielle a été rendu possible grâce au marché anglais qui peut en absorber la production et aux efforts de contrôle de qualité et de commercialisation des élites de la région. Les quelques dates repères qui suivent permettent d'en mesurer l'évolution.

1852 : Le *Bureau* d'agriculture du Bas-Canada est créé;

1859 : Un prêtre, l'abbé François Pilote, fonde la première École d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il aura mis 12 ans d'effort pour atteindre son but;

1860 : Une Société d'Agriculture existe déjà;

1862 : Un ministère de l'agriculture est créé. Il ne sera un outil de développement qu'après 1867, alors que le Bas-Canada devient la Province de Québec sous le Pacte Confédératif. Une véritable politique agricole ne sera mise en place que sous le régime d'Honoré Mercier, dans les années 1890;

1864 : première fromagerie au Canada;

1870 : Fondation des cercles agricoles, premier projet tangible du ministère d'agriculture;

1872 : première fromagerie en milieu francophone;

1873 : *«…s'ouvre dans la province, dans le comté de Huntingdon, la première fabrique de beurre…»* selon l'historien Conkin;

1882 : *«…la Législature vote une loi invitant à multiplier ces fabriques de beurre et de fromage. M. J.-C. Chapais qui vient à Wotton vers 1900, frère du sénateur Thomas Chapais, se donna entièrement à la nouvelle cause de l'industrie laitière»* écrira l'historien O'Bready;

1886 : Fondation du Cercle agricole de Wotton;
1894 : Méga congrès du Cercle agricole de Wotton qui réunit 1,500 cultivateurs de la localité et des alentours. C'est lors de ce congrès qu'on entend parler de beurre et de fromage de la part de M. D.-O. Bourbeau;
1912 : Création d'une faculté d'agronomie à l'École d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Les étudiants reçoivent un Baccalauréat ès Sciences agricoles de l'Université Laval après trois ans d'études. La première classe de cette nouvelle faculté débute le 1er février 1912 et gradue le 20 décembre 1914. Nolasque April, le père de mon épouse, Françoise April, est de la première graduation. Adélard Godbout, qui deviendra plus tard premier ministre du Québec en sera aussi.

Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation commence à embaucher ces nouveaux agronomes qui assistent les cultivateurs dans l'amélioration des méthodes de culture. Ils participent, entre autres activités, aux travaux de drainage des terres de la plaine du Saint-Laurent.

Vers cinquante ans de stabilité

Les colonies des Bois-Francs se sont développées dans des conditions difficiles. Les routes d'accès carrossables ont été longues à venir. Ensuite, les propriétaires spéculateurs des terres que les colons occupaient en *squatters* se mettent de la partie : ils viennent soutirer aux pionniers les quelques piastres qu'ils ont pu mettre de côté. L'Église Anglicane n'est pas en reste dans cette exploitation. Des marchands de bois ou leurs *jobbers* viennent aussi piller le bois sur les terres des colons, utilisant parfois des artifices frauduleux, tels de faux contrats qu'ils brandissent à la figure de colons majoritairement illettrés. Finalement, nombre de colons, attirés par une paie régulière en argent sonnant, quittent leur terre pour aller s'installer, parfois temporairement, parfois à demeure, dans les villes du *coton* de la côte est américaine.

Toutes ces entraves n'ont pas empêché la colonie de se développer. En 1890, les terres sont à peu près toutes occupées et défrichées.

Les meilleurs revenus qu'on peut alors tirer du beurre et du fromage permettent d'acheter des instruments aratoires à traction animale pour remplacer la *petite faulx* lors des récoltes pour la coupe du foin et de l'avoine et d'autres instruments, aussi à traction animale, pour herser, semer et rouler, au printemps. On est alors outillé pour cultiver de plus grandes terres et il se produit une consolidation. Plusieurs cultivateurs achèteront les terres laissées à l'abandon par leurs propriétaires qui ont émigré vers les états Américains.

Les cultivateurs pourront profiter des périodes fastes de deux guerres et auront à subir quelques crises économiques. Celle de 1929 à 1940, en particulier, sera dévastatrice pour ceux qui ont eu le malheur de s'endetter.

À la fin de la seconde guerre mondiale, les coûts plus importants de la main d'œuvre et la compétition des villes où les usines tournent encore à plein régime rendent nécessaire un deuxième stade de mécanisation des fermes. On achète des tracteurs et les instruments aratoires qui s'y rattachent. Des trayeuses et autres machines mues à l'électricité, autre nouveauté dans la région, permettent aussi de remplacer la main-d'œuvre manquante. Pour payer tout ça, les revenus doivent être plus importants et tous les cultivateurs ne peuvent pas tenir le coup. Plusieurs quittent, d'où une nouvelle étape de consolidation des terres.

Et tout ça pour dire qu'on est alors bien loin des premiers jours de misères de la colonisation des Bois-Francs, cent cinquante ans plus tôt. **Mais, bien avant tout ça, à la fin du 19ième siècle, on peut clâmer : On n'est plus des colons !!!**

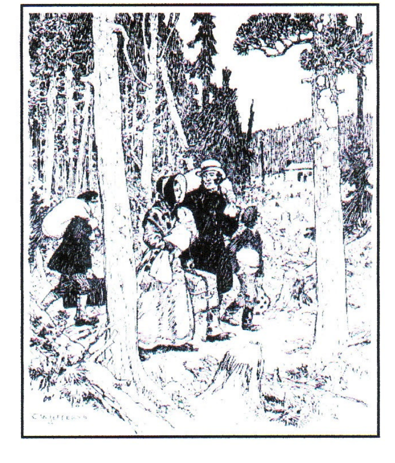
26 – Le chemin Craig, notre première Hipporoute nord-sud

Nous avons, à plusieurs reprises, dans cette narration, souligné l'importance des bons chemins. Nous avons toutefois été assez discrets au sujet d'un chemin qui traversait les Bois-Francs du nord au sud, coupant les cantons de Halifax, de Chester et de Tingwick quelque 20 années avant que les colonies qui nous intéressent n'aient vu le jour. Il s'agit du **chemin Craig**. Il a peu aidé à désenclaver notre région si ce n'est qu'il a profité aux colons de Saint-Ferdinand-de Halifax, quand ils sont allés rejoindre leurs terres d'élection. Mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers, premier colon francophone dans le canton de Chester, a choisi son premier lot le long du chemin Craig, au point où il croise la rivière Nicolet. Dans mon enfance, nous le connaissions sous le nom de *Chemin de Greg*. Nous savions que ma grand-mère Exilia Deserres avait été élevée sur une ferme qui le longeait et que ce chemin passait au centre de la terre que l'ancêtre Charles-Houde-dit-Desrochers avait défriché à Saint-Paul dans le canton de Chester. Toutefois, nous ignorions que son vrai nom était la *Craig's road*, en l'honneur du gouverneur qui en avait commandé la construction en vue de désenclaver les colons des *Eastern townships* et de créer un lien de communication entre Boston et la ville de Québec.

Comme j'ai l'intention de terminer mon récit par quelques pages consacrées à mon colon favori et arrière-grand-père, je vais d'abord vous parler du chemin qui coupait sa terre.

La construction

Au mois de juillet 1810, le général James Henry Craig, gouverneur en chef de l'*Amérique britannique du Nord*, mobilise 180 militaires de la garnison de Québec pour ouvrir une route partant de la seigneurie de Saint-Gilles, juste à l'ouest de Lévis, et se terminant à Shipton (Richmond) dans les townships. La même année, l'Assemblée législative du Bas-Canada avait refusé le financement de la route par le biais d'un don de 400 acres de terrain pour chaque mille que le promoteur Caldwell s'était engagé à construire. Ne s'avouant pas battu, Craig lance les travaux au moyen d'un emprunt de £1,000 à un sieur George Hamilton.



Le chemin suivra un tracé déjà piqueté par l'arpenteur Kilborn aux frais de Joseph Frobisher dès l'an 1800 entre le village de Saint-Gilles et le canton d'Ireland. Frobisher se fera concéder un quart de ce canton en 1802. Le tracé de Kilborn sera complété et revu en 1809.

Le premier novembre 1810, un chemin de 75 milles (120 km) de long et d'une largeur de 15 pieds est terminé. On dit que 120 ponts y ont été construits dont l'un d'au moins 150 pieds (45 mètres) et deux de 100 pieds. Plus de 400 miliciens auront été employés à cette tâche. Même si les travaux sur le dernier tronçon avant le village de Shipton ont consisté en l'élargissement d'une piste existante, il reste que le travail des officiers et miliciens a été impressionnant. Par un calcul grossier, j'ai estimé qu'ils ont dû abattre et essoucher plus de 5,000 arbres de bonne taille dans une forêt de feuillus. Ceci s'ajoute, bien sûr, à la construction des ponts, des refuges pour les voyageurs à tous les 15 milles et au nettoyage de la chaussée. Le chemin Craig aura été le premier *grand chantier* dans un pays qui a la passion des *grands chantiers*. Le journaliste de la Gazette de Québec qui n'était pas regardant de ses flatteries, écrivait, le 1ier

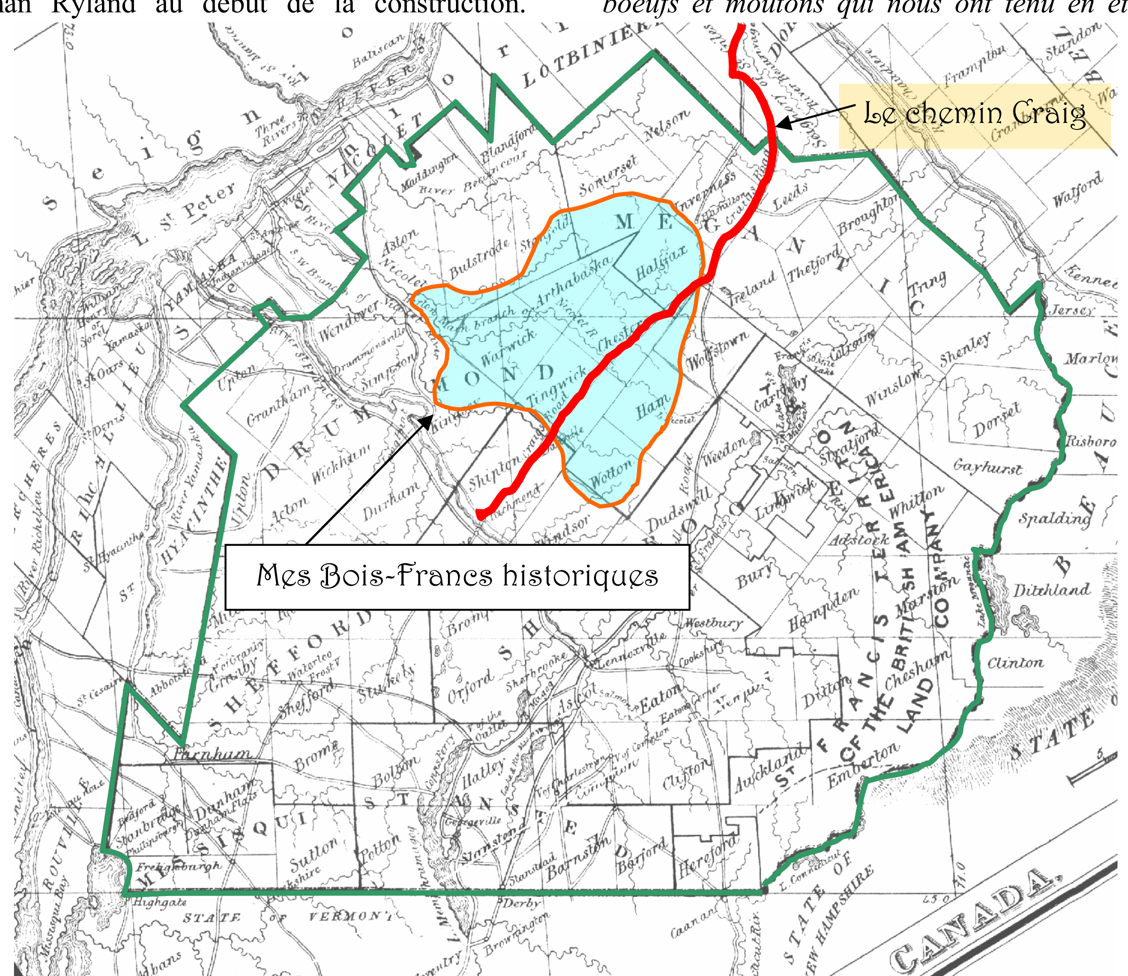
novembre 1810 : *«...Et certainement si Rome conféra à ses chemins militaires, de construction moins difficile, les titres de voies Émilienne et Flamienne, en l'honneur de leurs entrepreneurs, nous pouvons avec moins d'orgueil, quoique avec plus de raison, honorer cette nouvelle et magnifique avenue, du nom du grand bienfaiteur qui en a projeté et ordonné l'exécution.»*

Les premiers bénéfices

Le chemin n'est pas sitôt terminé qu'on commence à en sentir les effets bénéfiques. D'abord, les cultivateurs des *Townships* limitrophes de la frontière américain emprunteront cette route avec leur bétail pour le vendre à Québec. Les prix des denrées accuseront alors des réductions allant jusqu'à 40%.

Craig avait justifié sa décision de construire le chemin en dépit des objections de l'Assemblée législative dans une lettre à son secrétaire Wisius-Herman Ryland au début de la construction. *«Nous avons commencé le chemin pour nous rendre aux cantons. Ceci était rendu indispensable parce que nous étions presque réduits à la famine. A la vérité, je crois que cette entreprise est de la première importance dans l'intérêt général de la colonie à tous les points de vue. A présent, toute cette partie du pays est si peu en relation avec nous qu'elle est comme si elle ne nous appartenait pas. Nous avions besoin d'une voie de communication, non seulement dans le but de nous procurer les provisions nécessaires, mais encore pour amener cette population à nos portes, pour ainsi dire, et pour lui démontrer qu'elle appartient au pays et qu'elle doit prendre part à son développement.»*

Dans l'article d'éloges cité plus haut, on confirme les bienfaits de la route: *«...Plusieurs centaines de bestiaux sont déjà arrivés ici par ce chemin, et ont désespéré les petits mais avides vendeurs de boeufs et moutons qui nous ont tenu en état de*



famine occasionnelle.»
L'amélioration des approvisionnements de la ville de Québec s'explique facilement. L'Europe est aux prises avec Napoléon. Dès 1802, l'Angleterre qui s'approvisionnait en blé dans l'Europe continentale doit se tourner vers ses colonies. Des démarcheurs parcourent les campagnes et passent des contrats d'approvisionnement avec les habitants.

Les agriculteurs des seigneuries se sont jusqu'alors ancrés dans la routine et faute de débouchés pour leurs produits n'engraissent pas leur terre. Petit marché, petite motivation. C'est ce que constate un certain Isaac Weld dans son récit de voyage au Canada vers 1795. *« Les Canadiens français d'alors,* dit-il, *connaissaient peu l'usage des engrais, et ils se contentaient, pour toute préparation, de retourner légèrement la terre avec une charrue. Ils regardent, disait-il, les travaux de l'agriculture comme des occupations secondaires,et ne s'y livrent qu'avec une sorte de répugnance.*

«Ils commencent néanmoins, ajoute-t-il, *à être plus industrieux, et les encouragements des négociants de Québec qui, tous les ans, envoient dans les campagnes des agents pour acheter tout le grain qui n'est pas nécessaire à la subsistance des habitants, leur ont inspiré des ressources et une activité dont ils ne paraissaient pas susceptibles. Les négociants exigent d'eux qu'à un prix fixe, ils transportent leur grain sur le bord du fleuve où des bateaux le prennent et le conduisent au port où il doit être embarqué».*

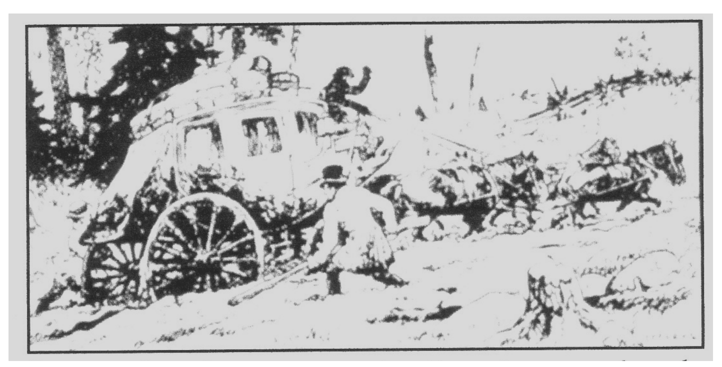
La nouvelle demande en provenance de l'Angleterre pour les produits agricoles sera, on peut l'imaginer, accentuée par l'imposition du Blocus Continental décrété par Napoléon en 1806. Ce blocus empêche tous les pays de commercer avec la Grande Bretagne qui, pour s'approvisionner, se tourne vers ses colonies. Les paysans du Bas-Canada seront alors favorisés par le blocus et les citadins de la ville de Québec seront pénalisés par cette nouvelle demande extérieure qui crée la rareté et l'inflation. D'où l'intérêt de faciliter l'accès aux denrées produites dans les cantons longeant la frontière américaine.

D'un autre côté, depuis la fin de 1807, les habitants des townships le long de la frontière ne peuvent pas faire du commerce ouvertement avec les États-Unis en raison de l'*Embargo Act* décrété par notre voisin du sud. C'est donc pour eux le marché noir avec les USA où le marché du Bas-Canada. Le chemin Craig leur fournira donc un nouveau débouché jamais exploité pour leurs produits. Mais le chemin Craig arrive un peu tard pour eux. En 1810, lorsque le chemin est construit, l'embargo est levé depuis une année.

Le deuxième bénéfice du Chemin Craig est la création d'un service de diligence hebdomadaire entre Québec et Boston, à partir du mois de janvier 1811. La diligence partira de Québec le lundi matin. Des haltes sont prévues chez M. Brown dans le canton d'Ireland où l'on couchera. Le mardi, elle se rendra chez M. Tilton à la rivière Saint-François en passant par Chester, Tingwick et Shipton. Le mercredi elle se rendra à Stanstead sur la frontière américaine. Le jeudi elle ira jusqu'à Haverhill où se fera le raccordement avec le réseau de diligence régional menant à Boston et aux autres endroits des États-Unis.

L'oeuvre se lézarde

La grande oeuvre de Craig ne prend guère de temps à montrer ses faiblesses. Le printemps 1811 aura raison du service de diligence. La fonte des neiges, la débâcle sur les rivières, les arbres que les grands vents ont jetés au travers de la route occasionnent des retards de trois à quatre jours. L'absence d'établissements pour permettre aux voyageurs de manger et de se reposer rendra le service impraticable. On peut supposer que les refuges érigés tous les 15 milles auront alors permis de dépanner les voyageurs. Le service sera arrêté après moins de 3 mois de fonctionnement et, semble-t-il, ne reprendra plus.



Question plus fondamentale, le chemin qui a été construit sans l'accord de l'Assemblée législative et avec un emprunt privé ne rallie pas la majorité des intéressés. D'abord, les Grands Voyers n'ont pas été consultés pour le choix du tracé. Ensuite, les utilisateurs potentiels n'en sont pas satisfaits. Ainsi, ce colon de Shipton qui écrit à la Gazette de Québec le 4 décembre 1811 : *« Il est vrai que le gouverneur Craig a ouvert un chemin qui conduit à Québec, et avec le temps il se trouvera être d'une grande utilité pour le pays; mais la distance à travers un désert est encore bien grande et elle le sera bien des années. Le chemin actuel jusqu'aux Trois-Rivières est, dit-on, de 96 milles; par une ligne tirée, il y a deux ans, la distance à cette ville, en droite ligne n'est que 12 lieues, et je suis assuré qu'il y a 3 lieues de bon chemin ouvert dans Godefroy, laissant 9 lieues à ouvrir. Je crois que ce chemin une fois ouvert serait d'une grande utilité aux habitants de ce pays, nos enfants pourraient y être portés pour être baptisés, nos jeunes gens pourraient y aller pour se marier, nous pourrions y porter nos morts pour y être enterrés, nos malades pourraient aussi en recevoir de l'assistance.*

«Je suis fâché d'observer, avant de finir que, pour les raisons susdites, près de trente familles ont laissé différents Townships pour aller dans l'ouest, ces deux dernières années; et un grand nombre d'autres vont partir cet hiver.»

Ce colon de Shipton suggère ici que si l'objet était réellement de désenclaver les Townships près des frontières américaines, on aura choisi le mauvais tracé.

Finalement, il y a l'imminence d'une attaque de la part des voisins américains. Il faut se rappeler que l'Europe est en guerre. Napoléon, pour affaiblir l'Angleterre qu'il n'arrive pas à mâter, impose un Blocus Continental, défendant à tout le monde de commercer avec l'Albion. Cette dernière se défend de la même manière en défendant aux pays neutres l'accès aux ports de la France ou de ses alliées. (7 janvier et 11 novembre 1807).

Plus de 1,500 vaisseaux américains seront saisis entre 1803 et 1812 par l'Angleterre et la France. En 1810, Napoléon lève son blocus, même s'il continue de faire saisir les bateaux américains dans les ports français. Les Britanniques, par méfiance à l'égard de Napoléon, refusent d'emboîter le pas.

En novembre 1811, le Congrès américain est convoqué par le président Madison afin de se préparer à la guerre contre l'Angleterre en raison des injustices engendrées par les entraves à son commerce.

Cette guerre allait, bien sûr, se dérouler dans les colonies britanniques au nord des états américains. Et comme, à ce moment, les armées anglaises sont occupées sur le continent européen, le temps est propice pour une invasion de ces colonies que le négociateur Benjamin Franklin avait voulues voir cédées aux états américains lors des négociations d'indépendance en 1782. C'est donc le temps d'arracher ce que les négociations d'il y a trente ans n'ont pu leur obtenir.

En 1812, les colonies du Haut et du Bas-Canada, avec les provinces maritimes, comptent moins de 500,000 âmes alors que les états américains en comptent près de 7,3 millions. Inutile de dire que la Grande-Bretagne n'est pas désireuse de voir s'ouvrir un conflit sur ce front. Elle a dû certainement s'émouvoir de la présence de cette nouvelle route qui faciliterait l'avance d'éventuelles troupes d'invasion. Mais il n'y avait pas de quoi s'inquiéter. L'arpenteur général

Bouchette écrira, dans son dictionnaire de 1815 : *« ...Au commencement de la dernière guerre, on avait fait peu de progrès (pour l'implantation de colons le long de la route) et depuis cette époque on n'a pris aucun moyen pour préserver du dépérissement la partie de la route qui était achevée, en sorte qu'à présent elle est obstruée par la chute des arbres et par d'autres obstacles qui la rendent presqu'aussi impraticable que si c'était encore un désert.»* Tout ceci pour dire que d'un point de vue stratégique, l'oeuvre de Craig, réalisée à la veille du conflit, était plutôt mal avisée.

Un tracé influencé par des intérêts particuliers

Lorsque la construction d'un chemin de 75 milles (120 km) est à peine terminée et que les premiers bénéficiaires écrivent qu'il a été implanté au mauvais endroit, on veut aller voir ça d'un peu plus près. Voici l'idée que je me suis faite de la gestation de cette route à partir des documents que j'ai en main.

La préférence des premiers intéressés : les colons

Les colons venus des Etats-Unis à partir de 1792 sont totalement isolés de la capitale de leur nouvelle patrie alors qu'un réseau de chemins leur permet de communiquer assez facilement avec leurs anciens compatriotes. Ils prennent donc eux-mêmes les choses en mains, comme le mentionne l'historien Jules Martel : *«Les minutes du Conseil de Newport, la première agglomération constituée dans les townships, démontrent qu'en 1802, les habitants de l'endroit contribuèrent à la construction d'un chemin de la maison de John Ward, dans Ascot, vers Nicolet et Trois-Rivières. La contribution à ce travail fut fixée à 12-1/2 jours d'ouvrage pour chaque colon. ...Bien sûr, la route proposée n'atteignit pas Trois-Rivières la première année, ni même en cette année 1806 où un Comité de tout le Conseil pour l'étude des affaires de l'État essayait gauchement de venir à l'aide des isolés de nos forêts. Pourtant, les projets qu'on fit cette année là et les plans de route qu'on a tracés purent être mis à exécution quelques années plus tard...*

«Il y a aussi qu'un nombre toujours plus imposant de pétitionnaires ne se faisaient pas faute d'assaillir nos gouvernants de réclamations qui ne manquaient pas d'impressionner. En 1807, ce sont des habitants de Hatley (Henry Coll et autres) et de Sorel (R. Jones et autres) qui demandent un chemin de Hatley à Sorel pour avoir accès au marché de Québec.

«Le 15 septembre 1811, une pétition réunissant soixante signataires de différents townships le long du Saint-François exposait humblement que «vu leur extrême pauvreté, vos malheureux pétitionnaires sont depuis longtemps dépourvus de chemins légaux; et que la trop forte dépense occasionnée par la verbalisation, l'homologation et la construction de ces routes fait que la région est dans une situation pitoyable et le demeurera jusqu'à ce qu'on trouve des moyens appropriés pour la sortir de ce mauvais pas». Et je pourrais continuer la citation pour souligner que les habitants qui sont pris avec le problème de communication sont intéressés à rejoindre le bord du fleuve par le chemin le plus court et le moins perdu en forêt. Le chemin Craig ne répond sûrement pas à cet espoir des colons enclavés. Il reste que les colons du sud ont vu juste. La rivière Saint-François et ses abords sera l'axe logique de sortie des townships du sud jusqu'à la venue du chemin de fer *Saint-Lawrence-Atlantic*.



Le gouverneur
James Craig
par : Thomas Lawrence

Deux idées de Pennoyer

Jessey Pennoyer, arpenteur et chef de canton apportera, à partir de 1805, deux idées pour faire avancer le dossier des routes. Sa première idée est l'utilisation de la rivière Chaudière comme axe naturel de la route. Les chemins des seigneuries sur ses rives en aval de Saint-Joseph, réduiront beaucoup la longueur de chemin à construire. La situation sera à l'imitation des routes privilégiées par les habitants le long de Saint-François. On devra faire un bon bout de chemin en forêt avant de rejoindre la rivière Chaudière, mais en contrepartie, on s'épargnera l'assez long trajet sur le Saint-Laurent imposé par le tracé privilégié des colons qui, eux, veulent développer le chemin menant au lac Saint-Pierre.

La deuxième idée de Pennoyer est de financer la construction du chemin par des dons de terres de la couronne à raison de 400 acres par mille de route construite.

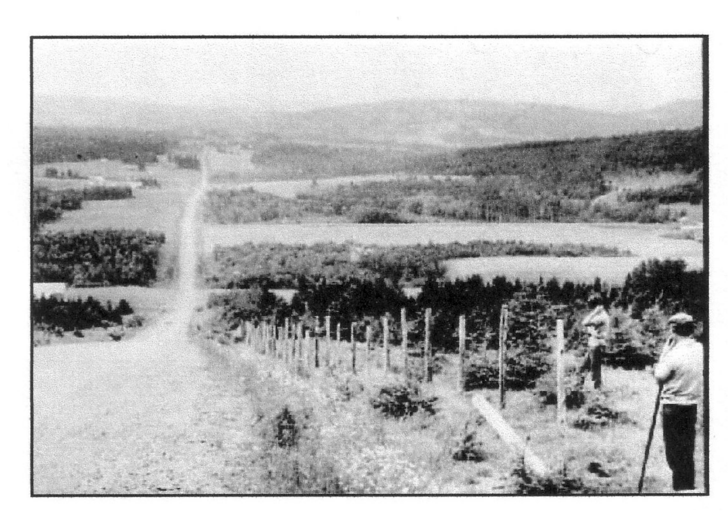
Pennoyer est arpenteur de profession. Il aura participé à l'orgie de travaux d'arpentage des futurs cantons à partir de 1793 quand une nuée de promoteurs et de spéculateurs se sont rués pour obtenir un ou des cantons dans la région désignée au sud du fleuve Saint-Laurent. En 1802, il se fait octroyer la moitié du canton de Compton pour lui et ses associés. Il connaît donc la région, les techniques de tracé de routes et les problèmes que vivent les colons qui ont du mal à écouler les produits de leurs fermes et à se ravitailler. Pennoyer dépose une première offre non sollicitée en 1805 : *«d'ouvrir un chemin de la rivière Connecticut moyennant l'octroi de terrains de la Couronne en quantité suffisante pour couvrir les frais encourus»*, explique l'historien Martel.

Cette initiative, en plus d'être d'intérêt public, amènerait de l'eau au moulin au bureau d'arpentage de Pennoyer. C'est une manière honnête de faire des affaires.

Le gouvernement ne réagit pas à son offre mais, le 31 mars 1806, Pennoyer revient à la charge. Il définit le tracé et, chiffres à l'appui, démontre avec éloquence l'importance du volume des marchandises qui, en raison de l'absence de routes vers Québec, doivent être écoulées sur le marché américain. Il donne des détails qui permettent de deviner, même sans voir son carnet d'arpentage, où passerait la route. Son point d'arrivée à la rivière Chaudière serait Saint-Joseph, en face du township de Broughton. Pennoyer se montre aussi, dans son mémoire, intéressé aux terres des cantons de Lingwick et de Weedon. On peut donc supposer que son tracé passera à la limite de ces deux townships.

Un comité du gouvernement se penche alors sur sa requête et le mandate pour des études supplémentaires. Dans un rapport daté du 24 août 1806, Pennoyer indique que son tracé original est *«impropre à la culture et à l'ouverture d'un chemin»*. Il propose un autre tracé qui traverserait la rivière Saint-François à Dudswell pour aller rejoindre un tracé arpenté dès 1800 par l'arpenteur Kilborn à la demande de Joseph Frobisher qui espère mettre la main sur le canton d'Ireland et, via ses partenaires d'affaires, sur les cantons tout autour. Dans ce même rapport d'août 1806, un Pennoyer prudent et réaliste se range du côté des préférences des colons par une toute petite note: *«... je demande humblement s'il ne serait pas mieux d'ouvrir une communication directe entre Hereford (à la source de la rivière Connecticut) et Trois-Rivières, laquelle accomoderait la plus grande partie des colons des nouveaux cantons...»*. Le correspondant de la Gazette que nous avons cité plus haut lui a donné raison cinq ans plus tard.

Le 2 octobre 1806, fort de l'expertise fournie par Pennoyer, des soumissions sont lancées pour plusieurs routes dont celles de Pennoyer, l'une selon le tracé qui deviendra le chemin Craig et la dernière, finalement, se dirigeant vers Trois-Rivières. Le gouvernement propose de payer les entrepreneurs en terrains le long de la route, à condition qu'ils y établissent des colons sur



chaque mille de chemin. C'est la formule avancée par Pennoyer un an et demi plus tôt.

Pennoyer ne soumissionne pas. En fait, aucun entrepreneur ne se montre intéressé à échanger des travaux de voirie immédiats pour des gains lointains générés par la vente de lots situés au milieu de nulle part.

Pennoyer aura d'autres mandats d'étude dont l'arpentage de la route qu'il privilégie, passant par Dudswell et Wolfestown. Il devra attendre l'arrivée de la *British American Land Company* pour que le gouvernement ne l'ouvre vers 1833.

Des hommes d'affaires alertes

Pendant que Pennoyer réalise ses études, les hommes d'affaires de Québec ne dorment pas sur la *switch*. Pennoyer avait à peine fait une proposition non sollicitée en 1805, qu'un groupe de commerçants se mobilise pour faire continuer l'arpentage d'un chemin par l'arpenteur Kilborn à l'automne de la même année. Kilborn s'était rendu à Ireland en 1800. Il partira de là et se rendra à Shipton. Il y a fort à parier que le marchand de fourrure Joseph Frobisher, qui possède de grandes étendues de terres dans 5 cantons traversés par la route proposée, est un important souscripteur. Le chef de file de cette initiative est John Caldwell, chef du canton de Melbourne et fils du puissant Henry Caldwell, receveur général du Canada, grand marchand de farine et de bois en plus d'être détenteur de plusieurs seigneuries. Le 3 septembre 1806, soit deux semaines après que Pennoyer eut déposé son rapport, ce John Caldwell, dont le canton de Melbourne est juste au bout du futur chemin Craig, dépose un mémoire sollicitant le support de l'État. Si un tel support était accordé, *«…votre mémorialiste n'est pas sans* espoir *qu'une route adéquate pour la circulation en* ***hiver*** *puisse être ouverte avant l'hiver qui vient…»*. Le mémoire propose une route d'un dégagement de 12 pieds, propre à la circulation de voitures, et un dégagement de 16 pieds de plus en coupant les arbres de chaque côté. On construirait les embanquements requis *«…et* ***tout pont n'excédant pas 18 pieds de longueur****, le tout pouvant être fait en deux ans ou moins…à condition que le Gouvernement …donne des lots contigus de terre de la Couronne et devant* ***égaler quatre cents acres par*** *mille dans les cantons de Leeds, Inverness, Ireland et Chester…»*.

La proposition de Caldwell est faite plus de 13 mois avant que le gouverneur Craig ne débarque à Québec. La requête de Caldwell est refusée par une Assemblée devenue hargneuse en raison de ses conflits avec l'Exécutif. Il ne semble pas que ce manque de collaboration ait ému les bureaucrates car ils continuent de peaufiner le tracé dans la partie nord de la route, comme si de rien n'était. Selon l'historien Martel, les préparatifs pour la construction se font en 1809.

Le 13 avril 1810, le remuant chef du canton de Shipton, Elmer Cushing qui a tout intérêt à voir la route construite, y va de sa pétition, mais la décision est déjà prise, de toute façon, dans le sens qu'il favorise.

L'Assemblée a refusé l'échange *terres contre chemin* mais en empruntant £1,000 du sieur Hamilton et en lui repayant sa dette avec des terres de la couronne, le gouvernement Craig en arrive au même résultat et contourne cette *Chambre* indisciplinée.

La proposition de Caldwell de se faire payer à raison de 400 acres par mille de route aurait procuré un total de 20,000 acres au constructeur,

soit environ la moitié d'un canton. Mais pour être honnête, le marché n'est pas mirobolant si l'on considère que pour respecter les termes de l'appel d'offre, les promoteurs doivent installer un colon à chaque mille. Pour Hamilton qui coupe des arbres comme un débile dans le township d'Inverness pour satisfaire son gros client, la Marine de Sa Majesté, l'entente est avantageuse, les terres qu'il reçoit n'étant pas éparpillées le long du chemin Craig, mais tout près de ses chantiers de coupe.

Pourquoi l'Assemblée a-t-elle dit non ?

Le refus de l'Assemblée de coopérer avec l'Exécutif sur la question s'inscrit dans le climat politique du temps. L'historien Robert Christie a écrit : *«A history of the late province of Lower Canada»* en six volumes. Si je tentais le même exercice, un volume complet me serait nécessaire pour expliquer la période turbulente de la gestion de James Craig. Je vais néanmoins me limiter aux quelques paragraphes suivants.

1791 : Les américains ont combattu et obtenu leur indépendance en 1783 parce que le gouvernement britannique ne leur avait pas donné de représentation au parlement de Londres. La Métropole ne veut pas voir ses colonies canadiennes faire la même chose et prévient le coup en créant le gouvernement de l'Assemblée constitutionnelle en 1791. On donne un peu de démocratie mais pas trop. Comme on l'a vu plus haut, ce gouvernement est composé de trois corps. Il y a la *Chambre*, formée de personnes élues Elle vote les subsides et les lois. Ses membres ne sont pas payés et leurs frais de séjour ne sont pas remboursés quand ils siègent. Les lois sont ensuite revues par un *Conseil législatifs* dont les membres sont nommés à vie et payés. En pratique, ils rejettent la majeure partie des lois qu'ils révisent. Enfin, le *Conseil exécutif* joue le rôle du conseil des ministres d'aujourd'hui. Ses membres sont nommés à vie et payés. Dès ses débuts, la Chambre sera à majorité francophone et les propriétaires terriens y ont une influence certaine.

1801 : L'évêque anglican Jacob Mountain, avec la naïveté et l'insensibilité d'un missionnaire, compte faire des *Canadiens* de braves sujets Anglais et anglicans. La loi sur *l'Institut Royal* passée en 1801, met, dans les faits, *l'Instruction publique* sous le contrôle de l'Église anglicane. On essaie de mettre les paroisses sous le contrôle du roi d'Angleterre, chef de l'Église. Mountain sera solidement appuyé par le procureur général Sewell qui deviendra ensuite juge en chef. Il est également supporté par le secrétaire du gouverneur Herman-Witsius Ryland qui semble faire de l'urticaire à la seule mention du mot *Catholique*. La hiérarchie catholique dont l'influence est énorme voit son statut, qui a toujours été ambigu, davantage fragilisé. Elle en est ulcérée. Cet influent interlocuteur, normalement imbu de l'union du trône et de l'autel, devient maintenant de peu d'utilité dans les batailles de l'Exécutif avec l'Assemblée.

1804 : Débuts des vrais affrontements. On construit une prison. Les commerçants veulent la faire payer par les propriétaires terriens des seigneuries et ces derniers par les commerçants. Les propriétaires étant en majorité en chambre, ils ont gain de cause. C'est un peu la guerre. Personne n'a pensé de *splitter* la facture.

1807 : Craig arrive au Canada. En moins de 3 ans, il aura prorogé l'Assemblée 3 fois. Il fait perquisitionner les bureaux du journal *Le Canadien*, l'organe de propagande du parti canadien et emprisonne l'imprimeur. Quelques jours plus tard, il jette trois députés Canadiens en prison sans porter d'accusation. Rien n'y fait. Les élections de la fin de mars 1810 ramènent une majorité accrue au parti Canadien. Deux des députés toujours en prison sont réélus.

1810 : Sewell, le ténor de l'Administration, privilégie l'immigration massive de protestants au Bas-Canada, non pas pour aider les nouveaux arrivants à se faire une nouvelle vie, mais pour

«…déborder et submerger la population canadienne…».

On devine que dans ce climat d'affrontement, l'Assemblée n'est pas traitée avec trop d'égards. Ajoutons, entre autres griefs, les salaires que se paient les bureaucrates avec le cumul des postes. Sewell, avec un salaire de base de £300 comme procureur de la couronne, récolte des revenus de £3,172 en 1807. À titre de comparaison, le salaire du gouverneur à ce moment est de £2500 et celui du lieutenant-gouverneur de £1,500. Le parti canadien s'attaque aussi aux politiques à courte vue des commis de l'État, particulièrement en matière de concession de terres à des citoyens américains alors que le climat est à l'affrontement entre l'Angleterre et son ancienne colonie, en raison de la saisie de bateaux américains par les anglais.

Les attaques du parti *Canadien* sont donc, dans l'ensemble, bien ciblées et légitimes.

1810 : Craig a l'impression qu'en créant l'Assemblée constitutionnelle, le gouvernement impérial a fabriqué un monstre impossible à maîtriser. Le gouverneur est un peu dépassé. Il mande son secrétaire Ryland à Londres pour tenter de rappeler la Constitution en vue de remplacer la Chambre élue par quelque chose de plus malléable. Il suggère la réunion des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, préfigurant l'Union de 1839. Craig explique que les *Canadiens* sont au nombre de 250,000 au Bas-Canada, les autres ne sont que 20,000. Le message de son mémoire est clair. Ceux-ci doivent annuler ceux-là. Il n'y arrivera pas, mais au moins il aura essayé.

Vous pouvez maintenant comprendre pourquoi, dans un tel climat d'affrontement, les membres de la Chambre disent **non** à toute initiative venant de l'Exécutif, avant même d'en avoir examiné le contenu.

Voilà pourquoi, dans cet esprit de collaboration très relatif, l'Assemblée refuse de cautionner les dons de terres en échange de la construction d'un chemin Craig qui, justement, passerait sur les terres d'un des personnages les plus importants dans la compagnie de traite de fourrure, que le journal *Le Canadien* avait dans sa mire. Le parti Canadien à l'Assemblée n'a peut-être pas une attitude généreuse, mais on doit reconnaître que ce ne sont pas les comptes à régler qui manquent.

Avoir raison et faire plaisir à Frobisher

On comprend de tout ceci que, dans le climat d'affrontement de l'époque, en plus des considérations humanitaires telles nourrir les habitants de la ville de Québec et désenclaver les colons, Craig, qui est alors furieux, ait voulu démontrer qu'il peut se passer de l'assentiment de l'Assemblée. Il lui faut à tout prix construire le chemin qui portera son nom. En précipitant sa décision d'aller de l'avant avec la construction du chemin au moyen d'un emprunt de £1,000 au sieur Hamilton, veut-il, finalement, faire un dernier petit plaisir à Joseph Frobisher ? La correspondance entre Craig et Ryland confirme cette hypothèse. Mais le magnat de la fourrure qui s'éteint le 12 septembre 1810 ne verra pas le chemin Craig traverser ses terres.

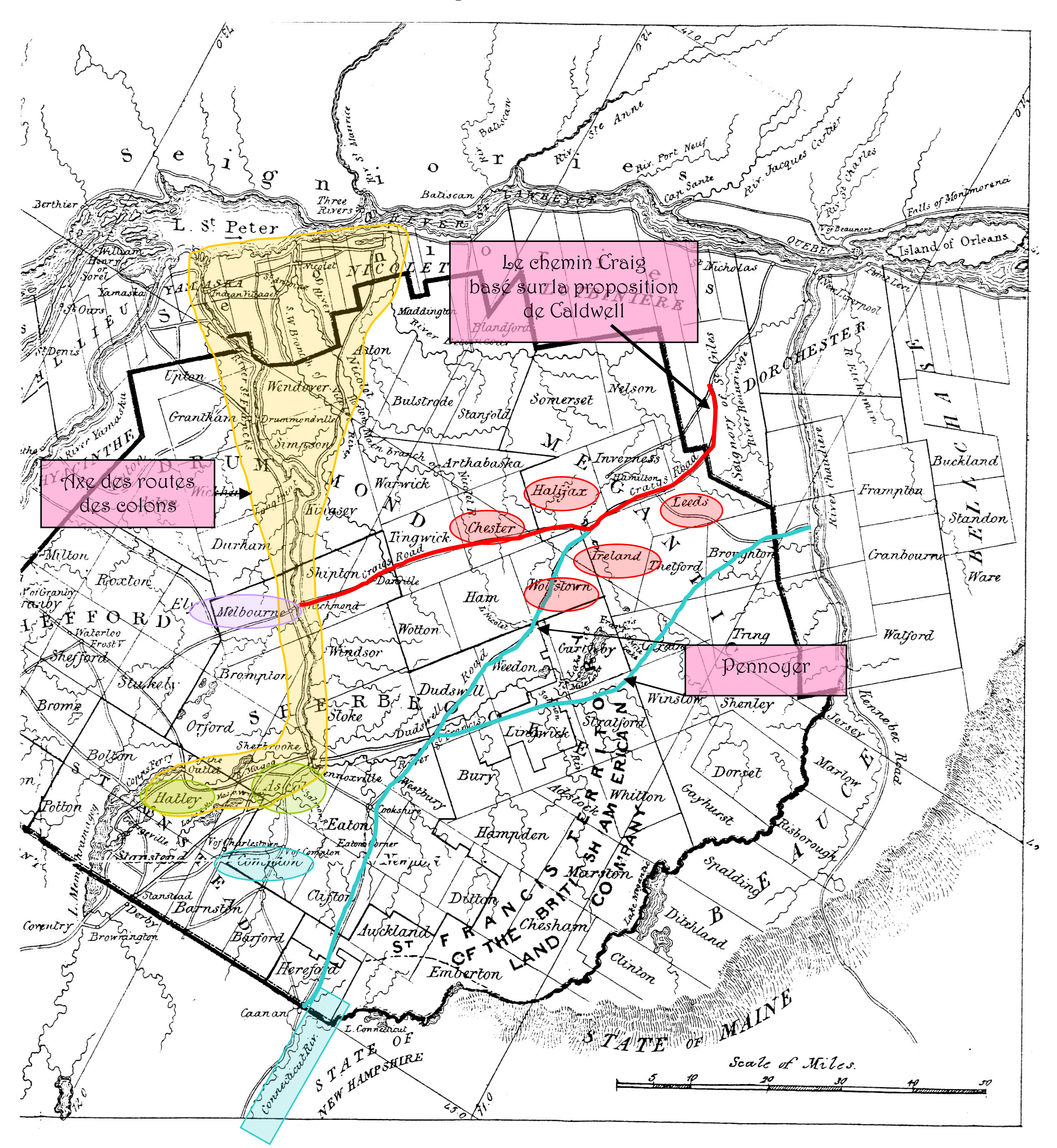
A-t-on construit le chemin au bon endroit?

Les paragraphes qui suivent ne résultent pas de mes lectures mais sont plutôt le produit d'un réflexe atavique d'ingénieur à la retraite.

Comparons d'abord les propositions de Pennoyer à celle de Caldwell qui, elle, a mené au chemin Craig. En 1810, la majorité des résidents des townships se retrouvent près de la frontière dans les cantons de Ascott, Hatley et Sutton. Le trajet à Québec sera plus court par le second tracé proposé par Pennoyer que par le chemin Craig. De plus, la rivière Saint-François doit être pas mal plus facile à traverser à Dudswell selon le tracé de Pennoyer qu'à Shipton, tel que proposé par Caldwell.

Ensuite voyons ce qu'il en est des propositions de Pennoyer et de Caldwell par rapport au chemin utilisé par les colons du temps.

Signalons d'abord que les deux chemins que nous avons comparés, celui de Pennoyer et celui de Caldwell, coupent à travers les montagnes. Le chemin selon l'axe de la rivière Saint-François qu'ont ouvert les colons offre deux avantages. D'abord, il suit une rivière. On voyagera sur la rivière, en canot en été et en traîneau en hiver. Même dès 1812, Elim Warner construit un super radeau de soixante pieds de longueur, pouvant porter 6 tonnes de marchandises. Warner résout même le problème de la descente et la remontée des rapides en chargeant son radeau sur une immense charrette dont les roues étaient des troncs d'arbres sciés. Selon Bouchette, il aurait transporté ainsi 1,500 barils de potasse à Trois-Rivières en un seul été.



Des chemins vont être construits d'abord en rive gauche et ensuite en rive droite de la rivière Saint-François. On devra négocier les zones des chutes et contourner quelques marécages mais ce n'est rien comparé aux côtes de 15 à 18% qu'on doit affronter sur le chemin Craig. À en juger par ce que j'ai pu observer lors de mes balades, le chemin de Pennoyer n'aurait pas été moins accidenté que le chemin Craig et les deux seront sûrement moins accessibles que la route des colons du sud des cantons.

Le chemin de la Saint-François a été, au cours de sa vie utile, favorisé par d'autres facteurs qu'on ne pouvait deviner au moment de la planification du chemin Craig. Ces facteurs ont contribué au succès de ce chemin et probablement été cause du désintéressement envers le chemin Craig qui, de ce fait, a été délaissé et, donc, mal entretenu. Premier facteur : le 1ier novembre 1809 marquera le lancement d'une ligne de bateaux à vapeur sur le Saint-Laurent. Dorénavant, une fois rendu à Sorel ou à Saint-François-du-lac, Québec sera tout proche. Le second facteur est l'isolement des voyageurs qui parcourent le chemin Craig. En effet, on n'y trouve pas de maisons d'hébergement sur à peu près toute la distance entre Ireland (Saint-Ferdinand) et Danville. On ne peut alors se faire dépanner. En contrepartie, une colonie appelée à un brillant avenir sera implantée dès 1815 à Drummondville par le dynamique lieutenant-colonel Frederick George Heriot. Cette colonie est à mi parcours sur le Saint-François. L'historien Martel écrit : *«Pour ce qui est de notre route du Saint-François, il semble que ce soient les habitants de Drummondville, nouvellement installés et dirigés par le général (sic) Hériot, qui récoltèrent la première tranche des £1,500 octroyés au district de Trois-Rivières.»* En 1829, ce même Heriot devient député du tout nouveau comté de Drummond. Il pourra faire voter des subsides pour améliorer les chemins. On lui doit ce qu'on appellera *Le Chemin des Commissaires*, l'un des commissaires étant Heriot et l'autre Felton. Le chemin sera construit de 1822 à 1831.

Pour tout résumer, les colons des townships qui étaient sur place avaient raison. On n'a pas jugé utile de les écouter, laissant plutôt place aux intérêts des spéculateurs immobiliers.

Les uns et les autres

James Craig a laissé son nom à cette première hipporoute nord-sud. Son rôle s'est toutefois limité à en autoriser la construction, le chemin étant dans des cartons à un stade avancé de planification avant son arrivée au Canada.

Pourquoi avoir choisi ce général pour ce poste délicat de gouverneur du Canada ? Peut-être que le ministère de Londres veut alors s'assurer que l'organisation militaire et les systèmes de défense sont en bon état, vu les relations tendues avec les Etats-Unis. Là-dessus, Craig semble avoir livré la marchandise, investissant dans la réparation des fortifications et dans la Citadelle à Québec. Pour le reste, ce général était mieux fait pour diriger des régiments avec une poigne de fer que de se concilier une assemblée d'élus. Il quittera le Canada en juin 1811 et mourra à Londres en janvier 1812.

Jesse Pennoyer, qui avait participé à la milice des townships depuis 1805 en devient le commandant en 1812. Il participe à la guerre contre les américains. Il a continué son métier d'arpenteur jusqu'à sa mort en 1825.

John Caldwell a pris la relève de son père Henry à la mort de ce dernier en mai 1810, tant à titre de receveur général que de gestionnaire des biens familiaux. Le point culminant de sa carrière a été l'utilisation de la caisse de la province à ses fins personnelles. Il est poursuivi, en 1823, pour un total de £259,000. Ça c'est du *cash* ! Il est finalement condamné à payer £96,000. Il décède à Boston en octobre 1842.

Joseph Frobisher à propos de qui Craig avait écrit à son secrétaire Ryland, en faisant allusion au chemin Craig : *«Incidemment, ce pauvre vieux Frobisher qui est si intéressé par cette affaire est*

tellement malade qu'il est présumé mourrant.» Hé bien, Frobisher ne le verra pas son chemin Craig. Il meurt à Montréal le 12 septembre 1810.

Le chemin Craig, une ballade à faire

Le chemin Craig est l'un des secrets les mieux gardés du Québec. Demandez à votre entourage et vous verrez comment ce chemin, pourtant la première hipporoute nord-sud, est peu connu. Si vous le parcourez, vous y rencontrerez rarement des voyageurs. Des touristes, à peu près jamais. Pourtant le pays qu'on traverse est d'une grande beauté.

Vers 1987, des levés topographiques sont réalisés le long du chemin qui sera par la suite pavé sur la majeure partie de son parcours. Des panneaux comme on en trouve maintenant pour marquer la majorité des chemins de la province permettent de suivre le chemin Craig sur à peu près toute sa longueur. Les cartes de la société Cartothèque sont recommandées aux voyageurs qui veulent visiter ce vestige de notre histoire. Les amants de la nature ne seront pas déçus en parcourant le chemin Craig. Le début d'octobre, alors que les feuilles des arbres colorent le paysage, est ma saison préférée pour une randonnée de ce côté. Mon voyage commence de préférence de la ville de Richmond, en allant vers le nord. Une journée ensoleillée et fraîche pour une meilleure visibilité rendra la randonnée encore plus agréable. Quelques 10 km après avoir passé le village de Tingwick, on arrive à une côte à pente de 18%. C'est la seule côte aussi abrupte de tout le chemin. On aperçoit la rivière Nicolet au fond de la vallée et le village de Saint-Paul, à mi-coteau, qui est éclairé par le soleil de l'après-midi. Comme dirait monsieur Michelin, la vue vaut le voyage. Et, en supplément, de chaque côté de la route, on retrouve la terre qu'a défrichée mon ancêtre Charles Houde-dit-Desrochers. Pourquoi Charles est-il allé se fourrer dans un tel flanc de montagne alors qu'il avait le choix de tout le canton pour s'installer ? Je ne le comprends toujours pas.

Mot de la fin

Le chemin Craig, comme c'est souvent le cas pour des projets à forte saveur politique, n'a pas donné les résultats espérés par ses promoteurs. Il reste que c'était le premier grand chantier de terrassement au Québec et, même s'il s'est détérioré très vite, il témoigne de l'énergie des soldats et officiers qui l'ont construit si rapidement.



Le chemin Craig
en 1995

27 – Charles Houde-dit-Desrochers, mon héros à moi

Le point de départ de cet ouvrage a été l'ébauche d'un article que je préparais pour la revue *Le Manousien*. Le point de mire de l'article en question était mon arrière grand-père, Charles Houde-dit-Desrochers, premier colon francophone à s'établir dans la colonie de Saint-Paul-de-Chester (Chesterville). La première phrase de ce brouillon, allait comme suit : *«Charles Houde-dit-Desrochers s'est établi en 1849 sur le lot numéro 17 du 10ième rang du canton de Chester. Son lot longeait le chemin Craig».* En me relisant, j'ai compris qu'un non-initié n'y comprendrait rien. J'ai donc décidé d'expliquer les termes *Cantons, rangs et chemin Craig* et j'ai vite constaté que ceci ne pouvait se régler en quelques paragraphes mais bien par des articles entiers. Je me suis ensuite demandé comment mon ancêtre en était arrivé à choisir un lot, dans un canton vide, au milieu de la forêt. La réponse à cette question était ni plus ni moins que toute l'histoire de la colonisation des Bois-Francs. Quelque 30 articles plus tard, j'avais finalement réussi à planter le décor pour l'arrivée de mon arrière grand-père dans le canton de Chester-ouest. Tous ces articles sont devenus les 26 chapitres qui précèdent. Il ne reste plus maintenant qu'à vous présenter mon cher aïeul.

Place à l'ancêtre Charles !

Charles, ses origines

Charles Houde-dit-Desrochers est un descendant de Louis Houde et de Madeleine Boucher.

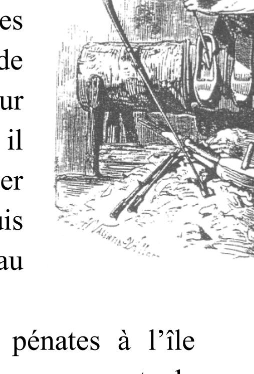
Louis, le premier de la lignée au Canada, est né le 1^{ier} novembre 1617 d'Anne Lefebvre et Noël Houde dans la petite paroisse de Manou, comté du Perche, au nord-ouest de la France. Il serait arrivé au Canada en 1646 à titre d'engagé du sieur Noël Juchereau. Son salaire est alors de 75 livres par an. S'il est bien arrivé en 1646, cela aurait été en septembre où octobre et vraisemblablement sur l'un des navires suivants : *Le Cardinal, le Saint-Sauveur, ou le Petit-Saint-Chrystophe*. Louis a alors 28 ans, est illettré et aucune trace écrite ne lui assigne un métier reconnu.

Une arrivée en 1646 est des plus plausibles. En effet, on sait que les contrats d'engagement sont normalement de 3 ans et qu'à la fin de ces contrats, les engagés se font offrir des lots à titres de censitaires sur les terres des seigneurs. Le généalogiste émérite Jacques Saint-Onge, qui a suivi la trace de Louis l'ancêtre, écrit que l'inventaire du sieur Noël Juchereau indique qu'en 1649, la somme de 75 livres est due à Louis Houde pour la troisième année de ses services. La même année, conjointement avec Jean Dufour, Louis obtient une terre de 12 arpents de front sur 20 arpents de profondeur sur la rivière de Cap Rouge. Ces faits rendent crédible une arrivée en 1646.

Louis Houde fait montre d'une industrie remarquable. Il a un fort penchant pour le commerce, si l'on en juge par le nombre de terres qu'il achète et vend sur le territoire de l'actuelle ville de Québec. Est-il doué pour ce jeu ? Je ne sais pas, mais, d'une transaction à l'autre, il semble améliorer sa condition.

En 1650, Louis Houde prend, en location pour 3 ans avec possibilité de renouvellement, une terre du maître maçon Antoine Brassard, à partage des récoltes à parts égales. A-t-il alors assisté Brassard dans ses travaux de maçonnerie ? On ne le sait pas. On sait toutefois qu'il se déclare maçon 30 ans plus tard lors du recensement de 1681.

En 1655, Louis Houde épouse la jeune **Madeleine Boucher**, fille de Marin Boucher et de Perrine Malet. Madeleine est née au Canada et son père fait partie du tout premier groupe de pionniers en terre canadienne. À son mariage, elle est âgée de 13 ans et Louis en a 37. L'ancêtre résiderait alors à Château Richer.



Louis devine qu'il aura bientôt des bouches à nourrir. En mars 1656, il s'engage à fournir quelque 600 paires de sabots à la Toussaint de la même année et 600 autres paires une année plus tard à titre de paiement de sa nouvelle terre. Pour prendre de tels engagements, il aura sûrement pratiqué ce métier alors qu'il était au Perche. Louis rend alors son ancienne terre au vendeur, Robert Anest.

En 1658, Louis déménage ses pénates à l'île d'Orléans. Il y demeure lors des recensements de 1666 et 1667 et se permet alors le luxe d'un aide ou *engagé*. En 1667, il possède 3 bêtes et cultive 17 arpents de terre. Par la suite, c'est la longue série d'achats et ventes de terres qui se continue.

Louis déménage à la seigneurie de Sainte-Croix

J'ai le sentiment que les habitants d'alors veulent vivre en groupes compacts. Ils peuvent ainsi s'aider lors des corvées et du défrichage. De plus, en ces temps héroïques d'avant 1666, les Iroquois qui tentent de contrôler le commerce de la fourrure représentent une menace très réelle pour les colons qui doivent demeurer en groupe pour la sécurité de la collectivité. Après 1666, la menace des indiens se résorbe dans la région de Québec mais, pour qu'un habitant se sépare de sa petite communauté compacte, il doit faire preuve de courage. L'abandon de sa sécurité doit être compensée par un avantage très net. Cet avantage sera la bonne concession que lui octroient les Ursulines. Louis qui, semble-t-il, n'a jamais craint la nouveauté, se fait alors pionnier en la seigneurie de Sainte-Croix.

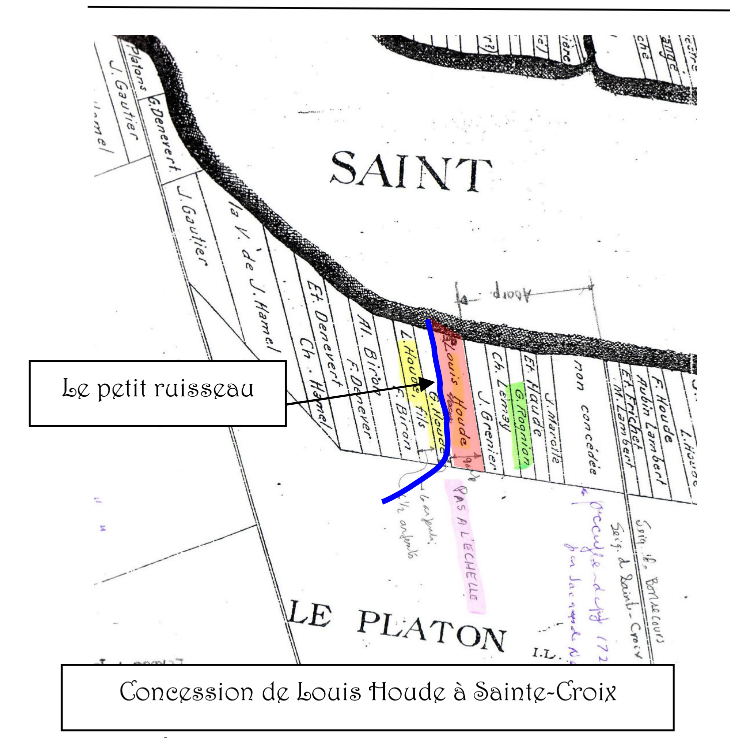
Le 13 février 1682 est une date importante pour la famille de Louis Houde qui est alors âgé de 64 ans. Madeleine qui en a 40, a mis au monde au moins 12 enfants et en attend un 13ième pour le mois d'avril. Le 13 février, donc, Louis reçoit des sœurs Ursulines, une concession de 9 arpents de front sur 40 arpents de profondeur. C'est une grande terre que lui concèdent les bonnes sœurs, dans cette seigneurie qu'elles commencent seulement à mettre en valeur.

La concession à Louis Houde n'est pas la première des Ursulines dans leur seigneurie, mais Louis sera, à ce que prétendent les historiens régionaux, le premier habitant à s'y installer.

Louis a sûrement visité les lieux avant d'accepter son lot et a dû prendre tout son temps pour choisir un bon emplacement. En effet, sa concession n'est pas à l'une ou l'autre extrémité de la seigneurie mais un peu à l'est de la pointe Platon. L'acte de concession, qui n'est pas supporté par un plan d'arpentage, situe la terre de Louis par rapport à un petit ruisseau : *«…une concession seituee en la seigneurie de Ste Croix contenant neuf arpents de front sur le fleuve de StLaurent, et quarante arpents de proffondeur* ***joignant du coste du sud'oüest a un petit ruisseau*** *et dautre coste aux terres de lad. Seigneurie non concedees…»* Louis n'aura alors de voisin ni à gauche ni à droite.

Le détail topographique du petit ruisseau est un indice précieux qui permet de situer facilement la terre de l'ancêtre, même aujourd'hui. Il s'agit du ruisseau Barbin que les habitants du village de Sainte-Croix de Lotbinière connaissent bien.

Seule une importante force d'attraction aura poussé Louis, demeurant à Sainte-Famille de l'Île-d'Orléans quelques 25 kilomètres à l'aval de Québec, à abandonner la terre qu'il avait occupée pendant 23 ans pour aller défricher un lot au bord du fleuve à quelques 90 km en amont. Je crois que la pêche à l'anguille a été cette force d'attraction. L'anguille, pêchée à pleins barils est alors pour l'habitant une assurance de survie tout en étant d'un commerce rentable sur le marché des denrées de Québec.



Concession de Louis Houde à Sainte-Croix

Sur l'Île d'Orléans, le potentiel de cette pêche, doit être limité. Il y a d'abord beaucoup de voisins qui doivent avoir la même idée en même temps, d'où plusieurs pièges avant que l'anguille malchanceuse n'arrive au piège à Louis. Il aura alors compris que le secret consistait à aller pêcher où il n'y avait personne. Ça marchait beaucoup mieux. Ensuite, comme les anguilles, en redescendant vers le fleuve, ont tendance à suivre la rive sud, le site de Sainte-Croix sur la rive sud aurait été idéal. Ma théorie de la pêche à l'anguille a pris de la valeur lorsque j'ai trouvé sur le site internet fort complet de la famille Boisvert ce qui suit : *«…Étienne reçoit en 1676, un bail sous seing privé fait par les Révérendes Mères Ursulines, stipulant qu'il peut faire la pêche et utiliser la terre du Platon de Sainte-Croix moyennant une somme de 60 livres de rentes et cela pour cinq années consécutives commençant le 16 juillet 1676.»* Il faut toujours vérifier le sérieux des sites internet mais, compte tenu de la citation, je sens la piste prometteuse. N'ayant rien perdu de son énergie à 64 ans, Louis Houde, qui a fait une donation d'un arpent de large de sa terre de Sainte-Famille à son fils Jean, s'attaque à sa nouvelle concession.

Madeleine mettra au monde le petit Étienne le 5 avril 1682. La dernière de la famille, Marie-Angélique, naîtra vers 1684, alors que la colonie toute neuve ne recevra que rarement la visite d'un missionnaire. Le lien que je fais ici avec le missionnaire concerne le baptême et non la conception de l'enfant.

En 1685, Louis et Madeleine, qui semblent venir passer l'hiver dans leur ancienne communauté, vendent au curé François Lamy un terrain de 3 arpents de front avec maison et grange. Ce terrain servira à l'établissement d'une école dirigée par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Louis construit une chapelle sur sa ferme

On apprend, par la bande que l'ancêtre Louis aurait construit une petite chapelle sur sa terre en 1694 ou peut-être avant. En 1693, Mgr Saint-Vallier entreprend une visite pastorale pour rencontrer les colons des établissements des côtes isolées. Suite à sa visite de la seigneurie de Lotbinière où il avait poussé les habitants à construire une chapelle, il leur écrit une lettre pastorale : *«…Nous ordonnons-que le dict missionnaire y fasse transporter les corps qui se trouvent en terre au cimetière du platon, Ste Croix; à l'ancien cimetière de la mesme paroisse qui est éloigné de l'église…»*. Le chroniqueur de Lotbinière, l'abbé Louis Paradis écrit : *«Il est fort possible que l'exemple des habitants du fief de Sainte-Croix fût pour quelque chose dans leur décision. Ces derniers, favorisés par les largesses d'une personne possédant quelques ressources, élevaient un oratoire qui devait sous le nom de Chapelle de l'Enfant-Jésus, servir au culte pendant un certain nombre d'années»*. Par ce paragraphe, l'historien Paradis suggère qu'au moment de la visite de Mgr Saint-Vallier, une chapelle existe à Sainte-Croix en plus du cimetière.

Le commentaire de l'historien Paradis est partiellement confirmé par une entrée au procès verbal des actes des assemblées capitulaires du Chapitre des Ursulines qui se lit comme suit : *«Le*

6 juillet de l'an 1694, la mère supérieure Sr Marie des Anges a fait assembler le Chapitre et a proposé que les habitans de Nre terre de Ste Croix ayant ediffié une petite église à leurs frais et dépens, ils s'atende et demande que l'on y contribue en payant le travaille que Louis houd a fait sur le terrain quil fournit tant pour l'église cemetière etc et que lon donne de quoy orner la dite chapelle, le Chapitre ayant considéré les dites propositions a conclu de leur accorder ce qu'ils demende tant pour dédomager louis houl sil le demende que pour les ornements de lautel que lon est en volonté de leur donner scavoir : un tableau de la flagellation…» Ce procès verbal témoigne donc clairement de ce travail d'intérêt public de la part de l'ancêtre Louis Houde. Le procès verbal confirme clairement que la chapelle aurait été construite en 1694 et non plus tôt, comme l'a suggéré le texte de l'historien Paradis.

La descendance de l'ancêtre

Madeleine Boucher s'éteindra probablement à l'été ou à l'automne 1709 à l'âge de 67 ans. Elle aura mis 14 enfants au monde et aura accompagné, dans tous ses déplacements et nouveaux départs, un Louis infatigable qui ne devait pas être de tout repos. Elle n'a pas chômé la Madeleine. Louis lui survivra d'environ 3 ans. Il s'éteindra à l'âge de 94 ans. Il était *toffe*, l'ancêtre Louis.

Le contrat de partage des biens de Louis, le 7 décembre 1712, nous informe que *«Il est dû à Louis Houde le jeune dit Derocher restant de son mariage la somme de cent vingt sept livres dix sols…»* L'appellation *le jeune* a été accolée au nom de ce Louis Houde pour le distinguer de son frère, le troisième enfant de la famille, aussi appelé Louis et de 13 ans son aîné. Pour donner ainsi son nom à deux de ses enfants, l'ancêtre Louis devait avoir ou bien un très gros ego ou une mémoire défaillante.

Les descendants de l'ancêtre

Louis Houde le jeune dit Derocher, premier de la lignée de Charles Houde-dit-Desrochers est le 10ième enfant de l'ancêtre. Il voit le jour à Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 23 décembre 1675. Il se marie en 1697 (contrat daté du 10 mai) à Ursule Buisson, née à Lauzon vers le 6 novembre 1681. Il recevra une concession du seigneur Choret (un autre de mes ancêtres), le 30 novembre 1707.

Un acte notarié (Horné de La Neuville) nous apprend que, le 12 août 1726, Louis le jeune se donne à son fils Joseph, mon ancêtre de troisième génération au Canada, qui se mariera à Marie-Anne Demers (le contrat notarié du même mariage donne Marie-Anne Dumais). En 1738, Joseph vendra une partie de la terre qu'il a reçue.

Je ne suis pas encore arrivé à suivre les pérégrinations du reste de la lignée, mais les entrées aux registres paroissiaux m'indiquent qu'ils auront vécu dans la paroisse de Sainte-Croix. Les mariages successifs sont comme suit;

Charles Houde épouse Marie-Françoise Bergeron le 30 janvier 1758 à Sainte-Croix;

Jean-Charles Houde marie Marie-Madeleine Houlde le 11 août 1783 à Sainte-Croix;

Charles Desrochers épouse Marie Guilmet le 7 janvier 1819 à Sainte-Croix. L'un de leurs fils aussi appelé Charles migrera pour se faire colons dans Chester-ouest. Et, il semble que le papa y soit allé avec lui ou soit allé le rejoindre.

La seigneurie Sainte-Croix, terre natale de Charles, mon arrière grand père

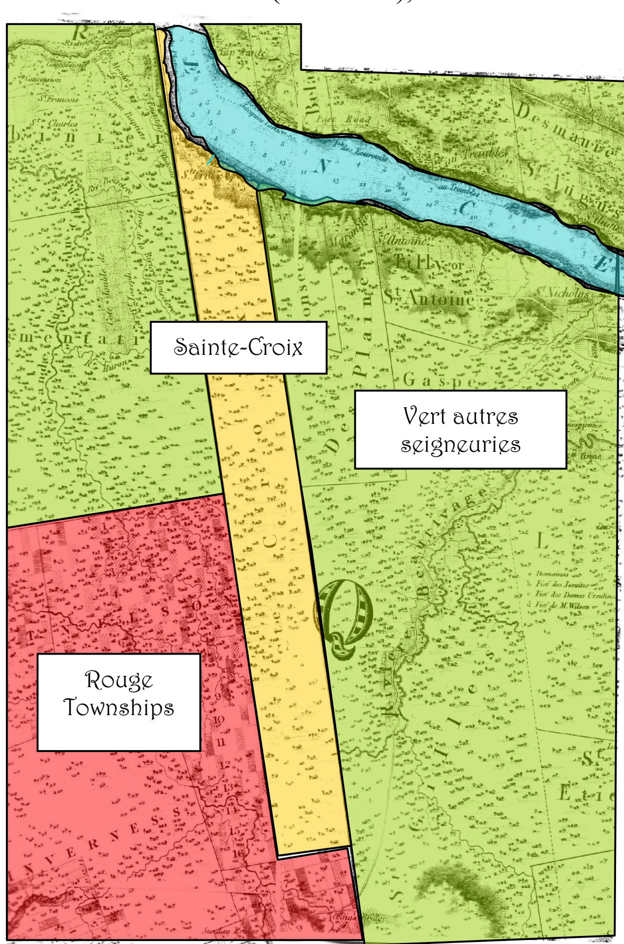
On se rappelle que Louis, le premier, s'installe sur la seigneurie de Sainte-Croix en 1682. Voici le peu que je sais de cette seigneurie.

Les sœurs Ursulines se sont fait concéder la seigneurie de Sainte-Croix en 1637. Elles arrivent au Canada en 1639 et la prise formelle de possession est faite en 1647 par le père Jérome Lallemand, fondé de pouvoirs des sœurs qui, étant cloîtrées, ne peuvent se charger elles-mêmes de cette tâche. On retrouve dans *l'histoire des Ursulines de Québec* ce qui suit : *«…le 12 septembre de cette même année, le R. P. Jérôme Lalemant voulut bien aller prendre possession de*

cette propriété au nom de la Communauté, posant de sa main les bornes prescrites par la loi, et honorant du nom de Ste. Croix cette seigneurie monastique.» La concession seigneuriale leur en est confirmée par le gouverneur Jean de Lauzon en 1652.

La seigneurie est, en 1815, bornée à l'est par le fief de Bonsecours et les seigneuries Des Plaines et Saint-Gilles. Au sud elle est bornée par le canton de Leeds, au sud-ouest par le canton de Nelson et, finalement, au nord-ouest par la seigneurie de Lotbinière.

La seigneurie de Sainte-Croix n'a qu'une lieue de largeur(1 lieue = 3,05 milles = 4,91 km) et le village actuel de Sainte-Croix se situe au bord du fleuve et à peu près en son milieu. Elle a toutefois 10 lieues de profondeur. Combien de censitaires peut-on corder sur cette seigneurie ? Je n'en ai pas fait le compte avec précision. J'ai toutefois compté, à partir d'une carte du début du système cadastral numéroté (vers 1849), le nombre de lots



différents sur les 2ième et 3ième rangs de la seigneurie. J'arrive à 36 plus ou moins pour le 2ième rang et à 38 pour le 3ième rang. En supposant des lots de 40 arpents de profondeurs comme l'ancêtre Louis s'en est fait concéder dans le premier rang, on aurait eu 21 rangs dans la seigneurie. On aurait donc entre 750 et 800 censitaires sur la seigneurie, soit une population d'environ de 4,000 à 5,000 âmes.

Le plan cadastral de la seigneurie a évolué à mesure que la colonisation progressait. On aura concédé des terres sur les 6 premiers rangs selon la méthode traditionnelle. Par méthode traditionnelle, on entend que chaque rang copie le modèle du premier rang avec un front étroit, (+/- 140 m) face au fleuve et une profondeur de 10 à 20 fois le front. Ces 6 rangs vont du bord du fleuve au village de Laurier qui se trouve dans le rang no. 7. Au 7ième rang, on change l'orientation des rangs. Il en sera de même pour les autres rangs à l'arrière avec de légères variations.

Les Ursulines, qui doivent toujours faire appel à des fondés de pouvoir pour administrer leur seigneurie, reçoivent constamment des plaintes. Il se peut donc que pour simplifier l'administration de leur seigneurie elles aient fait appel à des sous-traitants à qui elles auraient concédé des fiefs. En tous cas, c'est ainsi que j'interprète les grandes concessions qu'on retrouve en arrière du rang no. 7. Il y a la concession de Saint-Joseph d'une lieue de largeur et de 4 lieues de profondeur. Elle englobe les paroisses de Saint-Flavien et Saint-Octave-de-Dosquet. Toujours plus à l'arrière, de plus petites concessions sont découpées, telles Saint-Georges, Saint-Paul, Saint-Patrice, Saint-Pierre, Saint-François, Saint-Jean et Saint-Michel. Ces divers fiefs couvrent la paroisse de Sainte-Agathe qui est à la croisée du chemin Gosford et du chemin central de la seigneurie qui la parcourt sur toute sa longueur et coupe les villages des paroisses que je viens de nommer.

Où en est-on dans l'occupation de la seigneurie quand Charles Houde-dit-Desrochers décide de

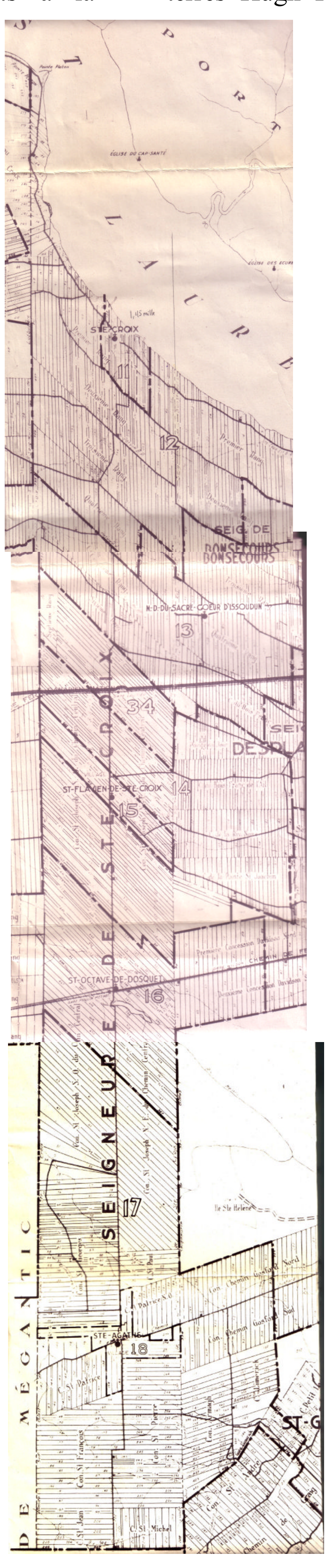
tenter sa chance dans le canton de Chester? J'en sais peu de choses autres que ce que les historiens et les missionnaires, dans leur mémoire *Le canadien émigrant* et les intervenants à la commission d'enquête de 1851 en disent. Les seigneuries sont toutes occupées. Les quelques terres qui ne le sont pas sont, souventes fois gardées en friche parce que les seigneurs refusent d'octroyer ces terres, considérant plus rentable, d'un point de vue spéculatif, d'en repousser la concession à plus tard. Les Ursulines n'auront sûrement pas joué ce jeu. La présence des villages de Saint-Flavien, Saint-Octave et Sainte-Agathe, égrenés tout au long de l'axe de la seigneurie est pour moi un indice qu'on aura joué franc jeu avec les censitaires. Néanmoins, le concessionnaire qui a reçu la concession des sœurs doit payer une rente à la communauté, en plus de retirer lui-même des revenus pour son propre profit. Les censitaires seront peut-être un peu désavantagés par ce procédé.

On peut deviner, par les contrats de l'époque, que vers 1780 le troisième rang était occupé. En 1851, la paroisse de Sainte-Agathe est fondée. On peut en conclure qu'il y a des colons sur place depuis un certain temps.

Tout ça me permet de croire ce que clament les personnes intéressées de l'époque. Il n'y a plus de place dans la seigneurie de Sainte-Croix, quand Charles Houde-dit-Desrochers prend la route des Bois-Francs.

Le canton de Chester

Le canton de Chester, terre d'élection de Charles Houde-dit-Desrochers est situé au centre des Bois-Francs. Il a été octroyé, en 1802, au sieur Simon MacTavish, grand marchand de fourrures devant l'éternel. Ce township fait partie des *Terres de Naboth* identifiées comme telles par l'agent des terres Hugh Finlay dans une lettre à son agent américain John Ruiter datée du 18 août 1796, (voir chapitre 9). Comme MacTavish n'a jamais même visité son township avant d'en demander la concession, il en recevra que le quart. Selon l'arpenteur Andrew Russell, lors de son témoignage à la commission d'enquête Durham, tous ces cantons auront été remis à Frobisher dans l'année de leur concession. C'est donc Frobisher qui s'occupe de la colonisation de ce canton. Il a fait des pieds et des mains pour que le chemin Craig le traverse, comme tous les autres townships qu'il a obtenus lors de la grande braderie du lieutenant gouverneur Shore Milnes au tout début du 19ième siècle. Mais, Frobisher meurt au moment de la construction du chemin Craig. Du cimetière, il pourra pousser moins efficacement le développement de son canton.



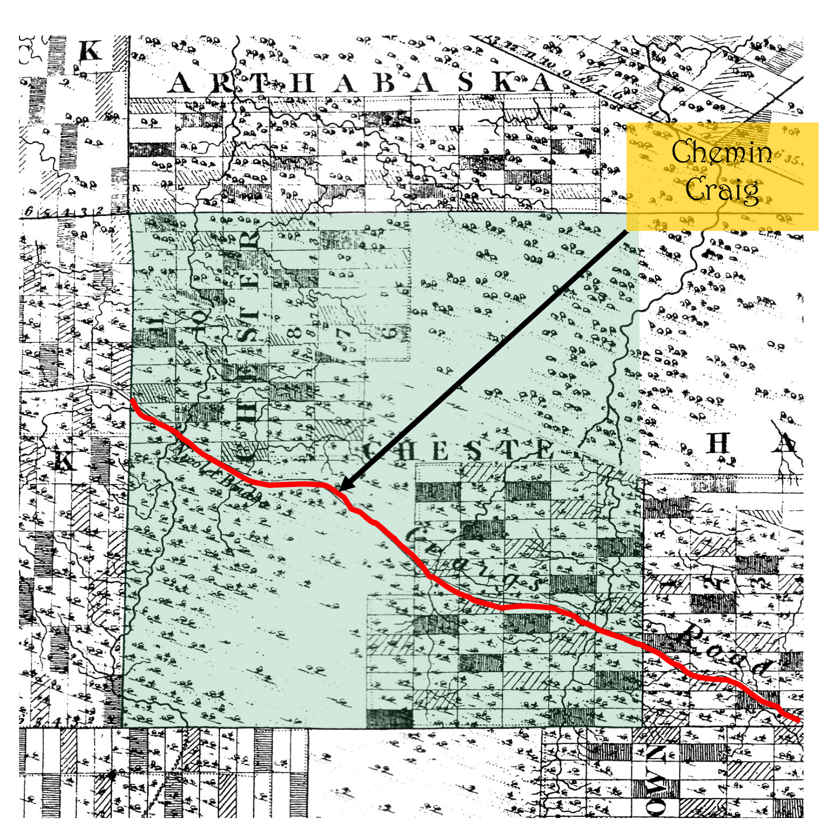
En 1810, lors de la construction du chemin Craig, le canton de Chester reçoit son premier colon qui sera, en même temps aubergiste de relais pour les voyageurs de la diligence allant à Boston. La publicité pour la diligence qu'on retrouve dans la Gazette de Québec informe le lecteur que le service de diligence débutera le 14 janvier 1811. Elle mentionne qu'après avoir dormi à l'auberge de Mister Hall dans le canton d'Irlande, les voyageurs

«déjeunent chez Mister Brock à ***Chesterville****».*

En passant, il est intéressant de savoir d'où vient le nom de Chester. Les noms des cantons sont alors choisis par des fonctionnaires Anglais de Québec ou même de Londres. Ils utiliseront tout naturellement des noms de villes ou de comtés anglais. Dans le cas de Chester, ils auront opté pour une ville qui a eu une assez grande importance du temps des romains et dans le haut moyen age. Aujourd'hui, c'est une jolie petite ville paisible au sud de Liverpool. En vertu du principe voulant que le village desservant le Township soit central et identifié audit Township, on a donné le nom de **Chesterville** au premier minuscule hameau créé vers 1810 et que nous connaissions, étant enfants, sous le nom de Saint-Paul.

La carte de Bouchette de 1815 montre un canton de Chester seulement à moitié cadastré et coupé par le chemin Craig. L'arpenteur Kilborn, dans sa description du chemin Craig, en 1805 avait rapporté la même chose. Et, il y a fort à parier que l'arpentage, sauf pour le contour du canton, n'a été fait que sur papier dans le confort d'un bureau d'étude sans qu'on n'ait procédé au piquetage sur le terrain. Dans sa description topographique, Bouchette écrit : *«Le terrain de ce township possède de grands avantages sous le rapport de la localité, et un sol propre à tous les égards aux travaux de l'agriculture, quoique la charrue n'y ait pas encore passé.»* On remarque que Bouchette est silencieux au sujet de l'auberge de relais de la diligence, vu qu'il n'y a plus de diligence.

En 1831, ce même Joseph Bouchette nous apprend que le canton est maintenant complètement cadastré. La première moitié ayant été octroyée, *«deux quart ont été octroyés en 1803, l'un à Joseph Frobisher, Esq. Et l'autre à diverses personnes; les autres deux quarts ont été alloués à des officiers et simples soldats de la milice canadienne qui ont servi durant la dernière guerre Américaine; deux ou trois terres du canton de* ***Chester*** *sont en exploitation le long du chemin Craig qui traverse le canton en diagonale».* Suit le dénombrement : *10 personnes, 1 cheval, 3 boeufs, 5 vaches, 9 cochons 70 minots de céréales (blé et avoine) ainsi que 250 minots de patates, 10 minots d'orge et 18 minots de blé d'inde».*



Les cantons, Bouchette 1815

J'ai vérifié avec la liste des lots concédés avant 1890 et je constate que Bouchette a fait une petite erreur. Le canton avait été initialement octroyé à Simon MacTavish, partenaire d'affaire de Frobisher. Il lui aura refilé le canton tout de suite après en avoir obtenu les titres.

Le plan cadastral de Bouchette de 1831 montre, à l'endroit du village actuel, une série de lots découpés perpendiculairement au chemin Craig. Ce n'est pas une pratique qu'on retrouve dans les cantons ordinaires mais observée aux abords des chemins Gosford et Craig, question d'encourager le peuplement aux abords de ces routes et par ce biais, assurer l'entretien du chemin et la sécurité des voyageurs. On a fait la même chose à Saint-Agathe, dans la seigneurie de Sainte-Croix, en découpant toute une série de lots perpendiculaires au chemin Gosford.

Revenons au canton de Chester. En 1835, le cultivateur Goodhue, demeurant sur le chemin Craig, vendra des patates à Charles Beauchesne, le pionnier de Saint-Christophe-d'Arthabaska. Il s'agit de la dernière nouvelle importante que j'aie trouvée concernant ce canton avant l'arrivée de mon aïeul.



L'incorporation de la paroisse de Saint-Paul remonte à 1855, bien après la constitution du canton. Cette paroisse occupe environ le tiers du canton, le reste étant occupé par les municipalités de Sainte-Hélène, Chester-Nord et Saint-Christophe d'Arthabaska.

Le passage de Sainte-Croix à Chester-Ouest

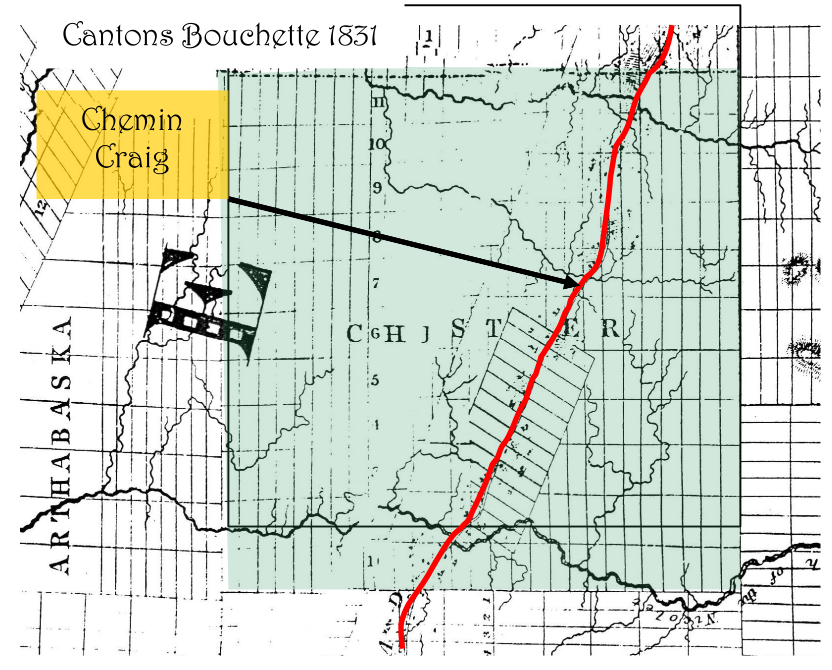
La famille de mon ancêtre Charles Houde-dit-Desrochers est probablement établie dans les premiers rangs de la seigneurie de Sainte-Croix ou dans le fief de Bonsecours, quand celui-ci décide de partir s'établir dans le canton de Chester. On sait que le père de Charles, né à Saint-Antoine-de-Tilly, s'est marié à Sainte-Croix et y a baptisé le héros de notre histoire. Une bonne chasse aux actes notariés nous donnerait une meilleure idée des circonstances de cette famille où Charles aura probablement vécu en habitant, jusqu'à ce qu'il se fasse *colon* dans les Bois-Francs. Ce travail n'est pas encore fait.

Les motivations de Charles Houde-dit-Desrochers lorsqu'il quitte Sainte-Croix pour le canton de Chester, auront été, je suppose, les mêmes que celles des autres jeunes célibataires du temps qui tentent leur chance dans les townships. Il voudra trouver dans les townships un lot de grandeur acceptable pour cultiver et élever une famille. Tel qu'on l'a déjà mentionné, les terres des parents ont été parcellées à tel point que personne n'arrive à vivre convenablement des seules activités agricoles.

Pourquoi avoir choisi Chester ouest, un coin de township inhabité sauf pour le cultivateur, commerçant et hôtelier, James Goodhue ?

On ne saura jamais la raison exacte de son choix, mais il est permis de spéculer. Une première possibilité aurait été d'ordre pratique. Il faut se rappeler que les jeunes gens de ce temps là tout comme ceux de ma tendre enfance, avant la guerre de 1939, vont dans les chantiers. La demande pour le bois étant toujours très grande, ils se font un peu d'argent et quand ils ont quelques réserves, pensent à se marier et à s'établir. Charles aura fait comme les autres. Et comme les townships des premières colonies de Blandford, Stanfold et Arthabaska ont été bûchés depuis une vingtaine d'années, les *jobbers* remontent la rivière Nicolet et on arrive fatalement au canton de Chester.

Une autre hypothèse très plausible concerne le mouvement de promotion de la colonisation des townships, dans le cadre de la campagne de peuplement de 1848 et 1849, qu'on connaissait sous le nom de *Terres des prêtres*. En pratique, cette campagne est supportée par le gouvernement qui donne des lots de la Couronne et est pilotée par les évêchés de Québec et de Montréal. Les curés des vieilles paroisses encourageront cette migration du haut de leur



chaire et leurs marguilliers amasseront des fonds pour soutenir le mouvement.

Dans une lettre adressée à son évêque, Mgr Signay, archevêque de Québec, le missionnaire Moïse Duguay écrit, en 1849, année de la migration de Charles : *«Je crois qu'il n'y a pas de place où la colonisation se fait plus rapidement que dans les cantons d'Arthabaska, Chester et Warwick. Je pense bien que depuis le début de l'année, il m'est arrivé plus de quatre-vingts familles qui préfèrent ces places aux townships de Ham et Aylmer à cause de la facilité de défrichement et la fertilité du sol.»* Charles aurait-il profité de cette campagne. Très possible ! Défricher en remontant la rivière Nicolet n'aurait alors pas été le lot du seul Charles Houde-dit-Desrochers, comme l'indique la lettre du missionnaire Duguay. Cette lettre montre aussi que l'archévêque Signay suit de près cette campagne de colonisation des Bois-Francs.

Un examen de la provenance des colons de Sainte-Hélène-de-Chester, permet de constater qu'ils ne viennent pas des paroisses limitrophes des Bois-Francs mais de paroisses beaucoup plus en aval le long du fleuve, telles Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Cacouna. Charles a-t-il été porté par une campagne menée par le curé de Sainte-Croix dans le cadre de la campagne de colonisation de 1848 par le clergé ? En retournant au chapitre 15, on comprend que les townships Ham et Aylmer font partie des zones désignées dans la campagne des **Terres des prêtres**, alors que ce n'est pas le cas pour le canton de Chester. Pourquoi s'arrêter à Chester ? La réponse à cette question est peut-être dans les documents de la fabrique de la paroisse de Sainte-Croix, mais ils sont malheureusement difficilement accessibles.

Une troisième hypothèse peut être entretenue selon laquelle le père de Charles aurait reçu un lot dans le canton de Chester, en retour de ses services dans la guerre de 1812. Voyons un peu sur quoi repose cette fragile hypothèse. Nous avons découvert récemment que Charles, père du pionnier Charles, avait été inhumé à Saint-Paul-de-Chester le 22 novembre 1876. Le registre de la paroisse lui donne 83 ans et il a le statut d'ancien cultivateur. Demeurait-il chez son fils, c'est plus que possible. Et, ça, dans mon enfance, à la maison, il n'en avait jamais été question. Mais, ceci peut expliquer une histoire que notre grand-mère racontait à la maison. Charles, mon arrière grand-père serait allé chercher une pension de guerre à Arthabaska. Or, ce Charles, né en 1823 ne peut avoir été à aucune guerre au Canada. Mais, son père à lui, aussi appelé Charles pouvait avoir été à la guerre de 1812 contre les Américains à titre de membre de la milice, vu qu'en 1812, il aurait été âgé de 19 ans. On sait de plus que la seule pension accordée aux anciens miliciens a été une somme de $20 en 1875, alors que presque tous les vétérans étaient décédés. Presque tous mais pas tous. Mon arrière-arrière-grand-père, Charles Houde demeurait à Chester-ouest et était âgé de 82 ans. Il peut donc avoir pu recevoir sa pension ou avoir envoyé son fils la retirer pour lui.

La solution de cette énigme en amène une autre. Les vétérans de la milice reçurent à partir de 1819, des billets de location; le simple milicien devant recevoir, en principe, 50 acres de terre. L'historien Ivanhoë Caron écrit : *«À la session de 1819, une somme n'excédant pas trois milles livres fut appropriée pour faire des travaux d'arpentage dans certains cantons. Il avait été décidé d'accorder aux miliciens qui avaient servi durant la dernière guerre américaine, les morceaux de terre non encore concédés, dans les cantons de Leeds, d'Inverness, d'Halifax, d'Ireland, de* ***Chester****, de Wolfestown, de Weedon et de Dudswell…»* Il peut donc y avoir de l'espoir dans cette direction, mais je n'ai pas encore entrepris cette recherche.

La route de Sainte-Croix aux Bois-Francs

Il est facile d'imaginer que Charles, en quittant sa famille, se sera rendu par le chemin de la seigneurie, jusqu'à Sainte-Agathe et de là aura

tourné à droite sur le chemin Gosford qui l'aura mené jusqu'à Arthabaska. Il aura ensuite remonté la rivière Nicolet jusqu'à l'endroit où elle est traversée par le chemin Craig Il s'y arrêtera et s'établira sur le lot 17 du 10ième rang qui longe ce chemin.

Le périple de Charles se sera déroulé sur un très mauvais chemin. L'historien Jules Martel cite l'ingénieur M. Baird qui écrit, en cette même année de 1849 : *«Une couple de barils de farine forme aujourd'hui la charge d'un cheval qui passe sur le chemin Gosford. On l'a laissé se détériorer à tel point qu'il y a même du danger pour l'homme et la bête qui s'y aventurent; les roues s'enfoncent en plusieurs endroits jusqu'aux essieux, et il est assez ordinaire de rencontrer une voiture arrêtée dans les ornières et le conducteur allant chercher su secours…».*

Une autre route d'accès s'offrait aussi à Charles. Arrivé à Saint-Agathe, s'il avait tourné à gauche sur le chemin Gosford, il aurait rejoint les cantons plus à l'est tels Ham où il y a alors d'importants chantiers de coupe de bois et qui, de plus, font partie des terres des prêtres. Il y a même, aux environs du lac Aylmer, une colonie appelée *Petit Québec*. Mais comme Charles s'est marié le 26 novembre 1849 à une fille demeurant à Arthabaska, il aura sûrement frayé dans ces environs pendant un certain temps avant d'aller construire sa cabane au bord de la rivière Nicolet, le long du chemin Craig.

Tout ça pour dire qu'on doit oublier cette dernière hypothèse évoquée dans le seul but de n'avoir rien omis.

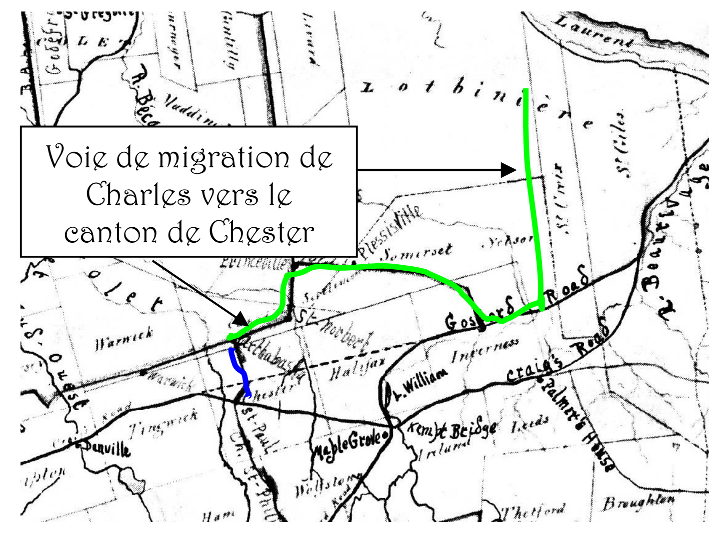
Charles se marie

On ne sait donc pas avec certitude par quel chemin Charles est arrivé à Chester-ouest, mais on sait qu'il est là en 1849 puisque cette même année, les registres de la paroisse de Saint-Euzèbe (Princeville) nous informent qu'il se marie à Hermine Tourigny. L'entrée au registre se lit comme suit : *«Le vingt six novembre mil huit cent quarante neuf, sur la dispense d'un ban de mariage, obtenue de nous en vertu des pouvoirs accordés à Sa Grandeur Joseph Signay, Archevêque de Québec, en date du six mars mil huit cent quarante deux, et sur la publication des deux autres bans faite aux prônes de nos messes paroissiales, entre charles Houd dit Desrochers, cultivateur, fils majeur de Charles Houd dit Desrochers et de Marie Guilmet* ***de Chester*** *d'une part, et d'Hermine Tourigny, fille majeure de feu Jean Tourigny et de Marguerite Verville d'Arthabaska d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous prêtre, curé soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Elisée Martel, ami de l'époux, et de Michel Loranger, beau père de l'épouse, lesquels, ainsi que les dits époux, ont déclaré ne savoir signer.*

Ant. Racine ptre.»

En passant, il n'est pas si sûr que l'ancêtre Charles n'ait pas su signer. !!!

La formulation de l'acte de mariage est ambiguë au sujet de la présence du père de Charles dans Chester en 1849. Toutefois, comme Charles fait appel à un ami pour lui servir de témoin, il est fort probable que ses parents n'aient pas habité le canton de Chester à l'époque. Je me permets de souligner que le signataire du registre est Antoine Racine, curé de Saint-Euzèbe de Standfold, signataire du mémoire *Le Canadien émigrant*, défenseur des colons lors de la commission



parlementaire sur l'état de l'agriculture au Canada et, finalement le futur évêque de Sherbrooke. Tout un homme. A-t-il été l'officiant ? Peut-être. Il est plus probable que ce fût Moïse Duguay, le missionnaire d'Arthabaska.

Charles s'établit enfin

Et enfin Charles s'installe, premier francophone dans Chester ouest, toujours selon l'historien Mailhot, sur un lot que l'historien aura sans doute mal identifié. Dans ma jeunesse, la tradition orale était bien arrêtée là-dessus. Charles se serait installé sur le rang no. 10 et sur le lot no 17.

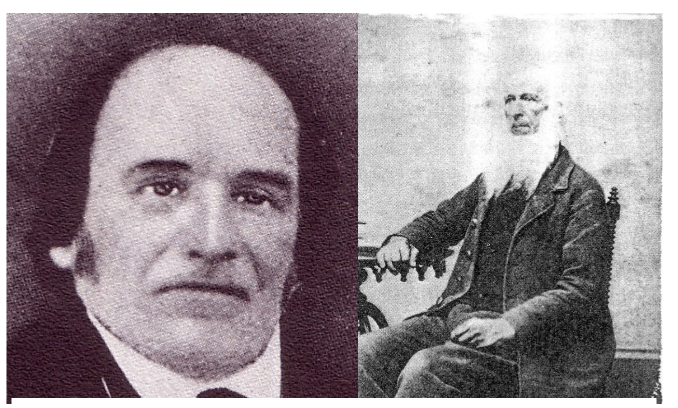
Arrivé sur le lot no. 17 du dixième rang, donc, Charles se construit une cabane et des dépendances. La tradition orale veut qu'il cède ensuite le tout à un autre colon, Zoël Béliveau, qui est mieux nanti et veut s'éviter le trouble de la construction. Il aurait acheté les biens de l'ancêtre Charles, toujours selon ce qu'on répétait à la maison. Charles à ce moment n'est pas propriétaire du terrain sur lequel sont assis les bâtiments qu'il cède. Il s'installe ensuite sur une portion du lot 17 du onzième rang, le long du chemin Craig.

L'historien Mailhot écrit : *«Vers le même temps aussi arriva M. Zoël Béliveau natif de St-Grégoire, comté de Nicolet. Il se fixa sur le 18ième lot du 11ième rang de Chester; mais il n'y demeura pas longtemps. Il échangea sa terre contre celle de M. Charles Desrochers. Tous deux occupèrent leurs lots respectifs jusqu'à leur mort.*

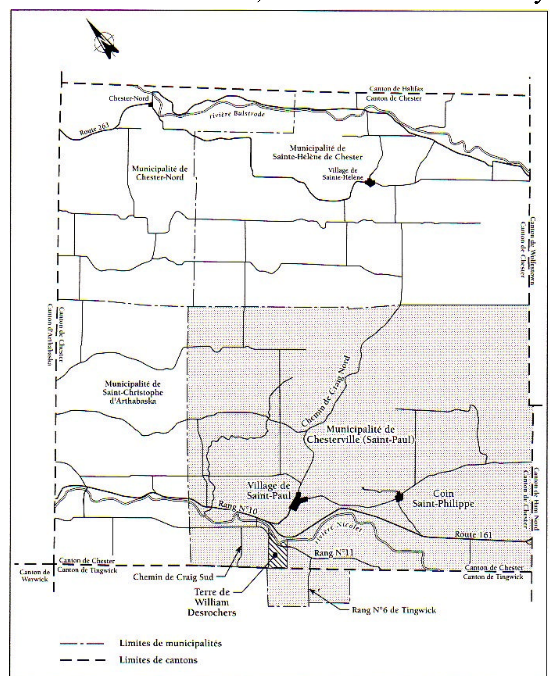
En 1859, après qu'il eut mis la terre en valeur, un sieur Bowen rattrape Charles. Ce monsieur est l'agent de dame Helen C.T. Bell de la ville de Québec, épouse de Charles Nathaniel Montizambert, et propriétaire légale du lot que Charles a mis en valeur. Le nom de la mère Helen C.T. Bell, à lui seul, me dit que cette dame n'a pas dû traire les vaches souvent dans sa jeunesse. Je soupçonne qu'elle ait été de la famille du propriétaire des forges de Saint-Maurice, mais je ne suis pas encore en mesure de le confirmer. Toujours est-il que Charles Houde-dit-Desrochers doit alors acheter la terre sur laquelle il avait été *squatter* pendant plusieurs années.

La pratique de faire surveiller les terres des propriétaires absents par un agent qui attendra que les colons aient investi suffisamment dans le défrichement avant de leur signifier l'illégalité de leur situation correspond aux façons de faire du temps. Cette pratique sera énergiquement dénoncée en 1851 par les curés des paroisses des townships dans un document intitulé : *Le Canadien émigrant*. Mais, cette méthode semble encore de mise en 1859.

On a retrouvé que le lot 17 du rang 11, sur lequel l'ancêtre est installé, avait été octroyé à un Jean-Baptiste Lefebvre en 1805. Avec d'autres membres de sa famille, Lefebvre se fait octroyer



Charles Houde-dit-Desrochers gauche et James Goodhue



Le canton de Chester

Le Canton de Chester comprend les municipalités de Chester-Nord, Sainte-Hélène-de-Chester, Saint-Christophe-d'Arthabaska et Saint-Paul-de-Chester.

6 lots additionnels dans le même rang au cours de la même année. Jean-Baptiste Lefebvre aurait-il été un homme politique influent ? Il se peut très bien qu'il n'ait été qu'un des employés de la Compagnie du Nord-Ouest et de ce fait, aurait servi de prête-nom à McTavish, le chef du canton, pour obtenir des lots additionnels. Ça se passait souvent de cette façon.

Avec les années

Charles voudra agrandir sa terre et achète une partie du lot voisin (lot 18). On a retrouvé seulement les traces d'actes de prêt relatifs à cet achat. La liste des terrains concédés en 1890 nous indique qu'en 1874, soit l'année d'avant les actes de prêt, un sieur Joseph Héon devient propriétaire du terrain. Était-ce un habitant qui quitte et doit régulariser sa situation avec le gouvernement pour pouvoir vendre? Je n'en sais rien.

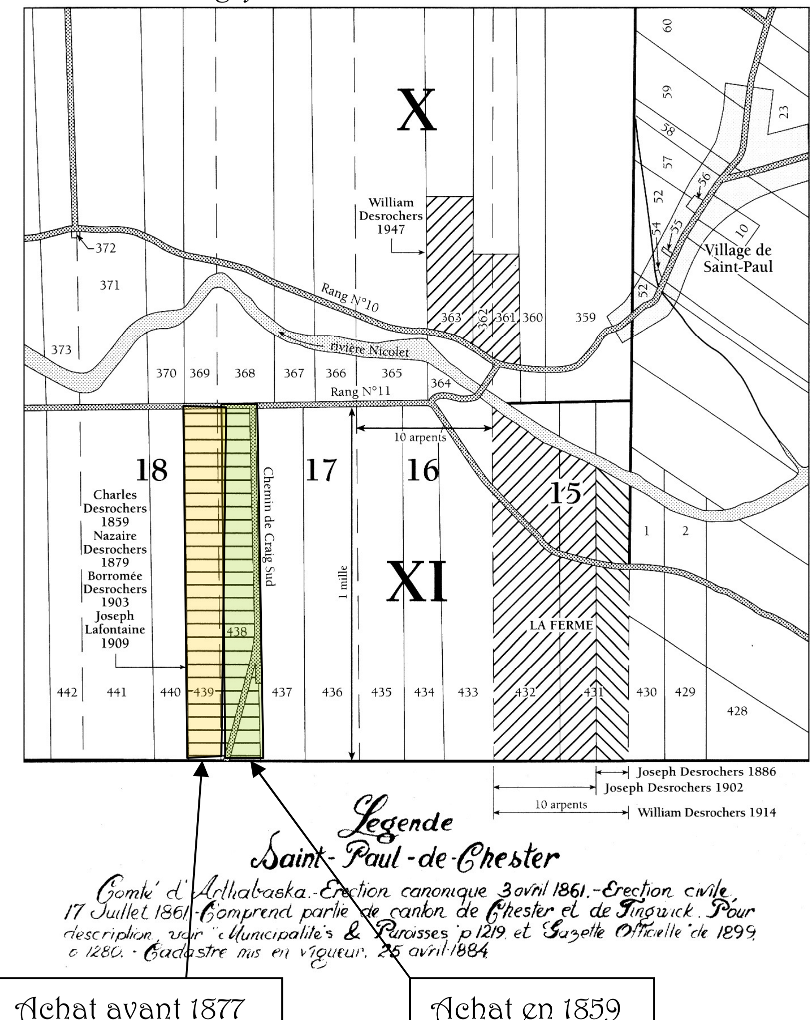
Et, pour clore là dessus, la terre que Charles a cédée à Zoël Béliveau appartenait, tout ce temps à la Couronne. Le bon Zoël s'en fait donner les lettres patentes le 27 avril 1869, soit dix ans après que Charles ait dû acheter sa terre de la dame Helen Bell. Il n'y a rien à faire, Charles n'était pas chanceux.

La migration de Charles Houde-dit-Desrochers aura, à ce qu'il semble, eu un effet d'entraînement. Plusieurs membres de sa famille se marient à Arthabaska dans les années qui suivent son arrivée. D'autres colons viennent s'installer à Chester-ouest dès 1850 tels Louis Demers et Hippolyte Hinse, deux de mes ancêtres. Ils arrivent de Saint-Jean-Chrysostôme. Ils sont suivi d'autres jeunes de cette même paroisse : André Simoneau, Firmin Hinse, Magloire Hinse, Julien Demers, Damase Hinse, Vital Cantin, Magloire Roberge, Pierre Roberge, Jacques Dubois, Gobert Dubois et Moïse Boutin. De Saint-Grégoire-de-Nicolet, arrive Zoël Béliveau dont on a déjà parlé et de Saint-Gervais-de-Bellechasse, arrivent Étienne, Jean et Jacques Campagna.

La famille d'Hermine et Charles

Hermine Tourigny, l'épouse de Charles Houde-dit-Desrochers aura eu 12 enfants, selon les extraits de registres de paroisses et d'un contrat de donation entre vifs que j'ai en main. Ce sont : Nazaire (1850), Charles (1851 – décédé à l'âge de 2 mois), Aurélie (1852), Marceline (1854), Joseph (1855), Ludmille (1857), Félonise (1858), Elmire (1860), Frédéric (1863), Clarice (1866), Éxelia (1868 – baptisée Marie) et Élise (pas de date, probablement vers 1869 ou 1870).

L'historien Mailhot nous informe que : *«Charles Houd-dit-Desrochers, fondateur de la paroisse de St-Paul-de-Chester, mourut le 13 novembre 1884. Le 28 décembre 1879, il avait eu la douleur de perdre sa vertueuse épouse, Hermine Tourigny.»*



Fin

Après avoir préparé le terrain pour son arrivée pendant les 26 chapitres précédents, il me semble que l'histoire de mon ancêtre pourtant si courageux et si représentatif des pionniers du temps, me laisse sur mon appétit. La raison en est qu'il a été comme tous les autres colons. Il a trimé fort, il a payé le gros prix pour sa terre et, lorsqu'il a voulu l'agrandir, il aura dû emprunter à des taux d'intérêt n'ayant rien à voir avec le mécénat de la part de bailleurs de fonds qui cette fois ne sont pas des capitalistes de l'autre solitude. Ce sont les *notables* de la place qui traitent avec lui.

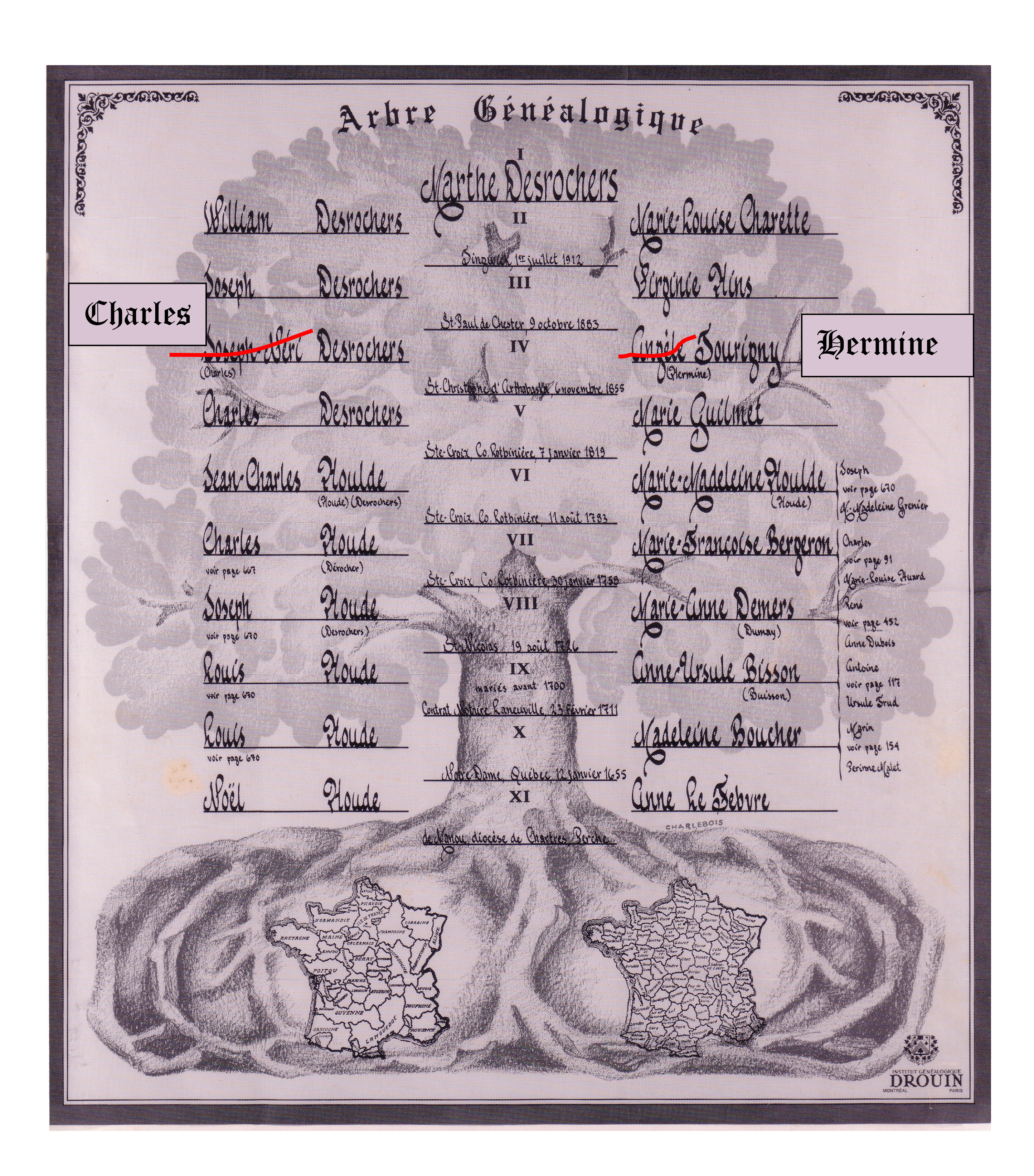
Charles n'a pas laissé d'histoires juteuses sur son passage. Tant mieux, même si c'est un peu moins bon pour l'intérêt commercial de mon travail.

Charles se donnera, à la fin de sa vie à son fils ainé Nazaire. Joseph, un autre de ses enfants s'établira sur une terre à quelques 300 mètres de celle de son père dans le rang no. 11. En achetant des parcelles de voisins partis pour les États, il agrandira son petit domaine. Il épousera Virginie Hinse. Mon père est issu de cette union et a pris en mains la terre paternelle en 1914. Je suis né et ai été élevé sur cette terre.

Charles aura été un brave et courageux colon. Il n'aurait pas à lui seul fait une belle histoire, mais lui et les autres, par leur ténacité, leur résilience auront contribué à conquérir la nature et bâtir un avenir pour leurs descendants. **Merci pour tout, grand-grand-père Charles.**



Maison dans laquelle je suis né et où j'ai été élevé. Mon grand-père Joseph, à gauche, sa deuxième épouse, Amanda Morin au cnetre et mon père William, à droite avec sa sœur Marie-Louise devant lui. Son frère Charles, le bossu, est dans la voiture


Arbre Généalogique
I
Marthe Desrochers
William Desrochers
II
Dingwick, 1er juillet 1912
Marie-Louise Charette
Joseph Desrochers
III
St-Paul de Chester, 9 octobre 1883
Virginie Hins
Charles
Joseph-Albert Desrochers
(Charles)
IV
St-Christophe d'Arthabaska, 6 novembre 1855
Angèle Sourigny
(Hermine)
Hermine
Charles Desrochers
V
Ste-Croix, Co. Lotbinière, 7 janvier 1819
Marie Guilmet
Jean-Charles Houde
(Houde) (Desrochers)
VI
Ste-Croix, Co. Lotbinière, 11 août 1783
Marie-Madeleine Houlde
(Houde)
Joseph
voir page 670
M.-Madeleine Grenier
Charles Houde
voir page 667
(Dérocher)
VII
Ste-Croix, Co. Lotbinière, 30 janvier 1758
Marie-Françoise Bergeron
Charles
voir page 91
Marie-Louise Huard
Joseph Houde
voir page 670
(Desrochers)
VIII
St-Nicolas, 19 août 1726
Marie-Anne Demers
(Dumay)
René
voir page 452
Anne Dubois
Louis Houde
voir page 670
IX
mariés avant 1700
Contrat Notaire Raneuville, 23 février 1711
Anne-Ursule Bisson
(Buisson)
Antoine
voir page 117
Ursule Trud
Louis Houde
voir page 670
X
Notre-Dame, Québec, 12 janvier 1655
Madeleine Boucher
Marin
voir page 154
Perinne Malet
Noël Houde
XI
de Manou, diocèse de Chartres, Perche
Anne Le Febvre
CHARLEBOIS
INSTITUT GÉNÉALOGIQUE
DROUIN
MONTRÉAL PARIS

Annexe - Équivalences

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Québec

Tableau des mesures Suite

Longueurs	Équivalence
1 rod	25 chaînons
1 pied anglais	12 pouces anglais
1 pied anglais	0.9383 pied français
1 pied anglais	0.304799 mètre
1 pied français	12 pouces français
1 pied français	12.789 pouces français
1 pied français	1.06575 pieds anglais
1 pouce anglais	25.339 millimètres
1 rod	16.5 pieds anglais
1 rod	25 chaînons
1 rod	51/2 verges
1 verge	3 pieds anglais
1 verge	0.914397 mètre

Centre d'opérations de Gaspé

Mesures linéaires

Mesures françaises	Égale	Équivalence
144 pouces carrés	font	1 pied carré
36 pieds carrés	font	1 toise carrée
9 toises carrées	font	1 perche carrée
100 perches carrées	font	1 arpent carré
7056 arpents carrés	font	1 lieu carré

Mesures de surface

Mesures de l'arpenteur	Égale	Équivalence
625 chaînons carrés	font	1 perche carrée
10 perches carrées	font	1 chaîne carrée
10 chaînes carrées	font	1 acre
640 acres	font	1 mille carré
36 milles carrés	font	1 canton

Centre d'opérations de Gaspé

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec

TABLEAU DES MESURES

Mesures linéaires

Mesures anglaises	Égale	Équivalence
12 pouces	font	1 pied
3 pieds	font	1 verge
5 ½ verges	16.5 pieds anglais	1 perche (rod)
40 perches	(660 pieds) ou (10 chaînes)	1 stade (furlong)
8 stades (furlong)	(80 chaînes) = 5280 pieds	1 mille
3 milles	font	1 lieu

Mesures françaises	Égale	Équivalence
12 pouces	font	1 pied
6 pieds ou 6.40 pieds anglais	font	1 toise
3 toises = 18 pieds français	19.1835 pieds anglais	1 perche française
10 perches	191.835 pieds anglais =180 pieds français	1 arpent
84 arpents	font	1 lieu

Mesures de l'arpenteur	Égale	Équivalence
7.92 pouces	font	1 chaînon
25 chaînons	font	1 perche (rod)
4 perches	font	1 chaîne
10 chaînes	font	1 stade (furlong)
80 chaînes	font	1 mille

Mesures de surface

Mesures anglaises	Égale	Équivalence
144 pouces carrés	Font	1 pied carré
9 pouces carrés	Font	1 verge carrée
30 ¼ verges carrées	272.25 pi^2	1 perche carrée (rod)
40 perches carrées (roods)	10890 pi^2	1 verge (rood)
4 verges (roods)	43560 pi^2	1 acre
640 acres	font	1 mille carré

Centre d'opérations de Gaspé juin 2004

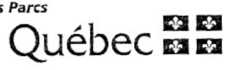
Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec

TABLEAU DES MESURES

Surfaces équivalentes

Unité de mesures	Équivalence
1 are	292502 perches carrées
1 are	0.02471 acre
1 are	1070.4101 pieds anglais
1 are	10 déciares
1 acre	43560 pieds anglais
1 acre	38350 pieds français
1 acre	10 chaînes carrées
1 acre	1.10369 arpent
1 acre	4 roods (verges)
1 acre	0.40465 hectare
1 arpent carré	36800.7 pieds carrés anglais
1 arpent carré	32400 pieds carrés français
1 arpent carré	100 perches carrées françaises
1 centimètre carré	0.155 pouce carré anglais
1 chaîne carrée	4358 pieds carrés anglais
1 chaînon carré	62.7264 pouces carrés
1 hectare	107641.01 pieds anglais
1 hectare	100 ares
1 hectare	2.471097 acres
1 hectare	10,000 mètres
1 mètre carré	10.76393 pieds carrés anglais
1 mille carré	640 acres
1 mille carré	3097600 verges carrées
1 milliare	1.07041 pieds carrés anglais
1 perche carrée	368.006 pieds carrées anglais
1 perche carrée	40.88966 verges carrées françaises
1 pied carré anglais	144 pouces carrés anglais
1 pied carré anglais	0.0929 mètre carré
100 pieds carrés anglais	88.04009 pieds carrés français
1 pied carré français	103.562 pouces carrés anglais
1 pied carré français	144 pouces carrés français
1 rod (verge)	40 perches carrées
1 toise de maçon	87.177 pieds carrés anglais
1 township (canton)	36 milles carrés

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs



TABEAU DES MESURES

Longueurs	Équivalence
1 acre	208.71 pieds anglais (côté)
1 acre	195.834 pieds français (côté)
1 arpent	191.835 pieds anglais
1 arpent	180 pieds français
1 arpent	10 perches françaises
1 aune	3937 pieds anglais
1 centimètre	3937 pouces anglais
1 chaîne	66.5 pieds anglais
1 chaîne	100 chaînons
1 chaîne	4 perches (rods)
1 chaînon	7.92 pouces anglais
1 fathom (brasse)	6 pieds anglais
1 furlong (stade)	10 chaînes
1 furlong	850 pieds anglais
1 furlong	40 perches (rods)
1 furlong	1/8 de mille
1 kilomètre	3200.84275 pieds anglais
1 kilomètre	0.6313718 mille
1 mètre	3,28084275 pieds anglais
1 mètre	0.04971 chaîne
1 mètre	1.09301425 verges
1 mille terrestre	5280 pieds anglais
1 mille terrestre	1700 verges
1 mille terrestre	27.52365 arpents
1 mille terrestre	8 furlongs (stades)
1 mille terrestre	80 chaînes
1 mille terrestre	1.80933 kilomètres
1mille terrestre	1609.33 mètres
89.05 milles terrestres	60 milles géographiques
89.05 milles terrestres	1 degré à l'équateur
1 nœud	1.15152 mille terrestre
1 perche française	19.1835 pieds anglais
1 perche française	18 pieds français
1 rod	16.5 pieds anglais

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec

SÉLECTION DES MESURES ÉQUIVALENTES

Unité de mesure	Fonction	Longueur	Unité de Mesure
1 Arpent	=	191,835	Pieds
	=	180	Pieds français
	=	58,471 308	Mètres
	=	10	Perches de longueur
	=	2,906 590	Chaînes
1 Centimètre	=	0,393 700 8	Pouce
1 Chaîne	=	100	Chaînons
	=	66	Pieds
	=	61,928 22	Pieds français
	=	20,116 8	Mètres
	=	4	Rods linéaires
1 Chaînon	=	7,92	Pouces
	=	0,201 168	Mètre
1 Décimètre	=	3,937 008	Pouces
	=	0,1	Mètre
1 Furlong	=	220	Yards (verges)
	=	201,168	Mètres
1 Kilomètre	=	3280,840	Pieds
	=	1 000	Mètres
	=	0,621 371 2	Mille
1 Mètre	=	39,370 08	Pouces
	=	4,970 970	Chaînons
	=	3,280 840	Pieds
	=	3,070 433	Pieds français
	=	1,093 613	Yards (verges)
1 Mille	=	5 280	Pieds
	=	1 609,344	Mètres
	=	27,523 65	Arpents
	=	80	Chaînes
1 Maille	=	.66pi	1/100 d'une chaîne

Répertoire de Droit –T.I.I. 427 – Avril 1984 Centre d'opérations de Gaspé juin 2004

Les prix et tarifs en 1832

Les artisans et serviteurs
Les immigrants qui veulent vendre leurs services en arrivant au pays peuvent s'attendre à moins que les tarifs suivants, offerts aux canadiens et aux immigrants établis au Bas-Canada :

- Menuisiers de bateaux....: **3s 6d à 6s 0d** par jour
- Maçons…………………: **4s 0d à 6s 0d** par jour
- Forgerons et carrossiers...: **3s 6d à 7s 6d** par jour
- Journaliers………………: **2s 0d à 3s 0d** par jour
- Journaliers……………….: **20s à 50s** par mois
- Serviteurs………………..: **20s à 40s** par mois
- Servantes………………. .: **10s à 30s** par mois

Bibliographie

Préface
Références écrites
1. Contrat du notaire B. Plante du 12 août 1776 entre Joseph Bergeron et Jean-Baptiste Noël.

Illustrations
1. Fond de la carte moderne des Bois-Francs : La cartothèque *Les routes du Québec*.
2. Fond de la carte ancienne des Bois-Francs : Samuel Holland *A new map of the Province of Lower Canada describing all the Seigneuries Townships, Grants of land &c. Surveyed in 1796, 97, and 98.*
3. François Hyacinthe Saint-Germain et L'abbé Charles Trudelle : Tiré du livre de Charles-Édouard Mailhot : *Les Bois-Francs – Tome I.* Page 25
4. L'abbé Charles-Édouard Mailhot : Tiré du livre de Alcide Fleury : *Arthabaska capitale des Bois-Francs 1961.* Imprimerie d'Arthabaka inc. 1961. Insertion entre les pages 8 et 9.
5. *Labour d'automne à Arthabaska* de Suzor Côté 1909 – collectio Nicholas Hoare
6. Photo des faucheurs : tirée de la collection des Archives nationales du Canada No de nég. PA 9738

Chapitre 1 - Les tiraillements du départ
Références écrites
1. Brunet, Michel, Frégault, Guy, Trudel, Marcel, 1952. *Histoire du Canada par les textes* 298 p. Fides, Montréal.
   Réponse du curé Painchaud : « Les Canadiens et la colonisation des townships » (p. 139)
2. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1921. *Annuaire statistique Province de Québec 8° année «La colonisation du Canada sous le régime anglais (1815-1821)* p 503 @ p559. P. 523 : Immigrants des îles britanniques; p. 538 : cantons avec lots pour miliciens.
3. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1922. *La colonisation de la province de Québec – Début du régime anglais 1760 – 1791.* 333 p. État d'esprit des loyalistes à Yamachiche après 1778 (p125).
4. Caron, Ivanhoë, 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous-archives de la province de Québec. Québec.
5. Statut officiel des paroisses (p228) et, réaction du clergé à l'Institution Royale (p286).
6. Caron, Ivanhoë, 1921. *Annuaire statistique Province de Québec* 8e année, Imprimé par Ls - A Proulx 1921. p. 517 premier billets de location; p. 538 : billets de location des miliciens.
7. Chapais, Thomas, 1972. *Cours d'histoire du Canada Tome 2 (1791-1814)* 289 p. Les éditions du Boréal Express Ltée. Trois-Rivières, Montréal. Histoire du pain béni. p.139
8. Collectif. *Dictionnaire biographique du Canada* : Biographie de l'abbé Jean Raimbault. Arrivée de Raimbault au Canada le 6 juillet 1795.
9. Commission d'enquête du Comité de l'Assemblée législative du Bas-Canada sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada (1821-1823. p23@25 Lettre du curé Painchaud; p. 117@ 120 lettre de Raimbault; p.120&121, lettre de Lejamtel.
10. Dechêne, Louise; 1974. *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle essai.* 531p. Boréal compact. Montréal. Description du contrat de tenure seigneuriale et de son évolution au XVIIe siècle.
11. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas.* William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh.101 p. P. 42 : nombre d'acres offerts aux officiers et soldats.
12. Gentilcore, Louis R. et al. , 1993. *Atlas historique du Canada Volume II La transformation du territoire 1800 – 1891.* Les presses de l'Université de Montréal, Montréal. Statistiques sur l'arrivée des loyalistes (planche 7).
13. Harris, R. et al, 1987. *Atlas historique du Canada I Des origines à 1800.* 198p. Les presses de l'université de Montréal. Montréal. Concessionnaires des seigneuries et propriétaires en 1791.(planche 51)
14. Kesteman, Jean-Pierre ; Southam, Peter ; Saint-Pierre, Diane, 1998. *Histoire des Cantons de l'Est* 831p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. p. 87 : Loyalistes dans les townships; p. 95 : Octrois à la BALC; p. 112 : retour aux USA en 1812; p. 117 : 20 000 habitants dans les townships en 1812.
15. Lamonde, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896.* 572 p. Éditions Fides Montréal. 2000. p. 58 : référence à une cinquantaine de prêtres immigrés de France; p. 97 référence à l'abbé Raimbault et à la 'Petite France'.
16. Linteau, Paul-André ; Durocher, René ; Robert, Jean-Claude, 1989. *Histoire du Québec contemporain De la Confédération à la crise (1867-1929) tome I.* 758 p. Les éditions du Boréal. Montréal.
    Migration des francophones vers les États-Unis (p 35).
17. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I de IV.* 473 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska Les déboires de Charles Beauchesne (p336).

18. Martel, Frère Jules, s.c., 1960. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p.* Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. Article de la Gazette de Québec relative à l'abandon des townships de l'est par les colons américains pour aller dans le Haut-Canada.
19. Ouellet, Fernand, 1972. *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada* 379p. Hurtubise HMH Montréal.
Citation de Roderick Mackenzie (p70).
20. Rutché, Joseph, Forget, Anastase, 1949. *Précis d'histoire du Canada pour les élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire* 314 p. Éditions Beauchemin, Montréal.
Statut officiel des écoles paroissiales (p236).
21. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Moeurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois.* 223p. La Compagnie d'Imprimerie d' Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. Histoire de Charles Héon, du système d'éducation et des possibilités d'emplois pour les jeunes.
22. Vézina, Jean-Paul, 1988. *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui.* 423p.
Conduite des soldats ayant reçu des «Billets de concession» (p. 14)

Illustrations

1. Fond des cartes des cantons et des mouvements de migration : Duffy, W.J, 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*.
2. Le curé Painchaud : Archives de la Côte sud Fonds Collège de Sainte-Anne.

Chapitre 2 – L'arrivée dans la colonie

Références écrites

1. Day, Mrs Catherine, M., 1863. Pionneers of the Eastern Townships: A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements; with incidents in their early history; and Details of Adventures, Perils and Deliverances. 171 p. John Lovell, Montreal. p. 50 : citation : *«Ils avaient…»*, traduit de : *« In order to make the necessary provision…»*
2. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas.* William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh.101 p. p. 58 à 62 : methods de fabrication du sucre d'érable, de la potasse et vente de billots de bois mou.
3. Gérin-Lajoie, Antoine, 1874. *Jean Rivard le défricheur Récit de la vie réelle* 206 p. J.B. Rolland & Fils, libraires-Éditeurs, Montréal.
Préparation du matériel pour la cueillette de l'eau d'érable p 56.
4. Lemieux, Germain, 1982. *La vie paysanne 1860-1900* 239 p. Les éditions Prise de parole – Les éditions F.M. P. 11 : Description du mobilier du colon.
5. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I de IV.* 473 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Description de la construction de la première cabane Tome I p 76.
Contenu du traîneau de Édouard Leclerc Tome IV. P. 336 : citation : *«Dans les voitures…»*.
6. Provencher, Jean, 1988. *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent.* 607 p. Les éditions du Boréal, Montréal. P. 208 : Référence au marché de la potasse.
7. Sauvageau, Thérèse, 1992. *Au matin de notre histoire Souvenirs de nos ancêtres.* 223 p. Éditions Anne Sigier Sainte-Foy.
Illustration de la fabrication du sucre du pays p 83
8. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois.* 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. P. 108 : construction de la première cabane; p. 109 citation : *«Aussitôt sa famille…»*
9. Vézina, Jean-Paul, 1988. *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui.* 423p.
Description de la fabrication du sucre d'érable p 252 et de l'extraction de la potasse p 25.

Illustrations

1. Colon et sa cabane : tiré du site internet de la Bibliothèque Nationale du Québec.
2. Charles Héon : tiré du livre *Charles Héon*… de Hyacinthe Saint-Germain, page 7.
3. Évaporation de l'eau d'érable : tiré du livre de Germain Lemieux, *La vie paysanne…*,p. 176 : dessins de la fabrication du sucre du pays.
4. Empilage de bois. Tiré de l'article sur internet : *Le chemin Craig.*
5. Les trois pionniers Leclerc, Pellerin et Béliveau : tiré du livre de C-É Mailhot *Les Bois-Francs* tome 4 page 334 bis

Chapitre 3 - Survivre

Références écrites

1. Gérin-Lajoie, Antoine, 1874. *Jean Rivard le défricheur Récit de la vie réelle* 206 p. J.B. Rolland & Fils, libraires-Éditeurs, Montréal. L'épouse et les enfants morts au retour du père p. 150
2. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I à IV.* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska. Tome I : p. 80 : citation : *La plus forte partie des colons qui montaient…*; p. 81 Citation : *Les marchands qui venaient...Les arbres tombaient...* p. 84. Citation : *La potasse et la perlasse n'étaient quelquefois d'aucune valeur..*; p.317 Citation : *Vers 1841 arrivait à Saint-Norbert* ; p. 318 : Citation : *Plus tard, lorsque des colons plus aisés...*; p. 342 : Citation : *La neige disparue, nos colons se mirent hardiment...*

Tome II p. 89 : Citation : *Comme la plupart des colons....*; p. 118 : Citation : *Après avoir confectionné une petite embarcation...*; p. 317 : Citation : *M. Landry donna, pendant un temps d'indigende...*;
3. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois.* 223 p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. P 110 : Nombre d'arpents défrichés en une année : p. 159 : Citation : *Les vivres, les provisions...* p. 162 : Citation : *Il est vrai qu'il y avait des marchands....*
4. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p.Imprimerie de Léger Brousseau Québec. p. 32 : Citations : *Mais que faisaient les mères...*

Illustrations

1. Charles Beauchesne : tiré du livre de Alcide Fleury : *Arthabaska capitale des Bois-Francs* p. 8 bis.
2. Émilie Beauchesne : tiré du livre de C-É Mailhot : *Les Bois-Francs*, tome 2 page 418 bis.

Chapitre 4 – Le chemin de la savane, une route au fond de la mer

Références écrites

1. Album souvenir 150 – Hommages aux Pionniers Cent cinquantième de St Louis de Blandford (Berceau des Bois-Francs) 1825 – 1975. 402 p.
   Notes historiques et données sur la paroisse de Saint-Louis-de-Blandford.
2. Bouchette, Joseph, esq. Topographical dictionnary of the Province of Lower Canada. Henry Colburn and Richard Bentley London 1831.
   Vérification du montant voté pour la construction de la route de Gentilly à Saint-Louis-de-Blandford.
4. Bourque, Pierre-André. Notes du cours Planète Terre Université Laval (Québec) (Automne 2000). Voir http:/www.ggl.ulaval.ca/planete-terre.htlm
   Description des phénomènes reliés à la dernière glaciation, formation de la mer de Champlain et ajustements isostatiques qui ont occasionné sa vidange.
6. D'Aoust, Jean-Yves, géologue.
   Avis sur la mécanique de formation de la mer Champlain et des marécages du Coeur-du-Québec.
7. Encyclopédie ......
   Description des mécanismes de formation des deltas.
8. Flint, Richard Foster. Glacial and quaternary geology, 892 p. John Wiley and Son, 1971.
   Description du rehaussement et du taux d'ajustement isostatique de la croûte terrestre.
9. Mailhot, Charles-Édouard. Les Bois-Francs,. La cie d'Imprimerie d'Arthabaska inc., Arthabaska, 1914, 474 p. Tome I P. 164 es suivantes : Description des débuts de Saint-Louis-de-Blandford et de Saint-Euzèbe-de-Stanfold.
10. Raymond, Claude, Dis-moi comment on a bâti mon pays – Monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832-1998 – Volume I . claude raymond communications 1997, 388 p. Noms et description du tracé de la route.
11. Trudelle, l'abbé Charles. Trois souvenirs. Imprimerie de Léger Brousseau, Québec, 1878. P. 21 : Citations : *Pour aller des paroisses du bord…*; P. 22 : citation : *…avaient jeté des branches…*;

Illustrations

1. A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc... Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition. Illustration du tracé du chemin de la Savane
2. Carte Géo-touristique – Géologie du Sud du Québec, du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. Les publications du Québec. 1991. Carte de la mer de Champlain

Chapitre 5 – C'était leur Californie

Références écrites

1. Bouchette, Joseph, Écuyer, 1815. *Description Topographique de la province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut-Canada, et sur les relations des deux provinces avec Les États Unis de l'Amérique.* W. Faden, Géographe de sa Majesté du prince régent, Charing Cross Londres
   Population du township de Warwick en 1815 p. 382. **(Mettre ailleurs)**
2. Drapeau, Stanislas, 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : (1851à 1861.)* 593 p.
   Population de Warwick en 1863. p. 156**(Mettre ailleurs)**
3 Langelier, J.C., *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890,* 1891. p. 62 : terrains cédés à Charles Héon.
4 Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I à IV.* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
   1830 Défricheurs de Saint-Samuel Tome III p. 103
   1831 Défricheurs de Saint-valère Tome III p. 108
   1832 Édouard Leclerc, défricheur de Stanfold Tome I p. 215
   1835 Charles Beauchesne défricheur d'Arthabaska Tome I p. 336
   1835 Jean-Baptiste Lafond défricheur de Somerset Tome I p. 279
   1840 Pierre Landry dit Bercase défricheur de Saint-Norbert Tome I p. 314
   Citation : C'est alors qu'on voyait, au Domaine de Gentilly... Tome I p. 80

Entraide apportée par Bercase aux femmes et enfants... Tome I p. 317.
Joseph Labonté hiverne dans un caveau.Tome I p. 319.
Citation : Joseph Houle, un des plus anciens... Tome I p. 80.
Citation : ...Ce cachet spécial des terrains... Tome I p. 22,23.
Tome II, p. 59 : Charles Beauchesne et son beau frère.
Tome I, p. 23 : lettre de Mgr Signay où pour le première fois le nom de Bois-Francs se retrouve dans un écrit.

5 Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois.* 223p.
La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska.
Citation : Ce fut tout un événement...p. 113
Citation : Les travaux de défrichement furent poussés... p. 111.
Citation : L'hiver se passa à faire des préparatifs pour les travaux... p. 114.
Citation : La récolte de mil huit (cent) vingt six... p. 136.
Citation : Charles Héon, désirant régulariser sa position... p. 115.
Citation : Aussitôt en possession de son nouveau patrimoine... p. 115.
Citation : Le bois très long, bien gros, mais clair semé... p. 111.
Citation : ...des citoyens entreprenants et courageux... p. 157 et 158.

6 Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p.Imprimerie de Léger Brousseau Québec
Citations : ...la fécondité de ce nouveau sol semblait tenir du prodigue... p. 20.
Citations : ...Disons tout de suite que le nom de Bois-Francs ne fut d'abord... p. 8.

7 Vézina, Jean-Paul, 1988. *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui.* 423p.
Citations : les arbres sont éloignés les uns des autres... p. 25.

Illustrations

1. Jean-Baptiste Landry tiré des Bois-Francs de Mailhot, tome 4 page 56 bis
2. P Landry Bercase tiré des Bois-Francs de Mailhot, tome 2 page 324 bis
3. Joseph Houle tiré des Bois-Francs de Mailhot, tome 2 page 374 bis
4. A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc... Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition. Fond de carte des Bois-Francs historiques.

Chapitre 6 – Vers la Mésopotamie
Références écrites

1. Bouchette, Joseph, esq. *Topographical dictionnary of the Province of Lower Canada.* Henry Colburn and Richard Bentley London 1831. p. kin : citation : *plusieurs branches ...* ; p. roads : £470 en 1829 pour le chemin de Blandford.
2. *Chesterville vous raconte* , 363 p Publicité Pâquet Inc. Shawinigan, 1986. p. 30 : citation : *Pierre Roberge arriva...*
3. Day, Mrs Catherine, M., 1863. Pionneers of the Eastern Townships: A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements; with incidents in their early history; and Details of Adventures, Perils and Deliverances. 171 p. John Lovell, Montreal. p. 90 : attrait pour les cours d'eau.
4. Encarta 98 Encyclopedia, 1998. Article sur : Embargo Act.
5. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard. *Les Bois-Francs* –La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska. Tome I 1914. 473 p. ; p. 80 : habitation de Charles Houle; et citation : *...Il avait souvent*; p. 84 : citation : *après la confection...*; p. 174 : 279 p. 340 : passage de Beauchesne chez Marchand ;. Tome II 1920. 445 p. ; p. : 12 Ferdinand Gauvreau à Halifax ; p. 13 chemin Gosford ; p. 59 : chemin de la grande ligne ; p. 59 : baptême d'Onésime Marchand ; p. 278 : Lafond demeure à Kingsey ; p. 114 : population des Bois-Francs en 1840. Tome III 1921 . 491 p. ; p. 103 : Saint-Samuel 1830 ; p. 108 : Saint-Valère 1831. Tome IV 1925 352 p. ; p. 336 : Jean -Baptiste Lafond demeure à Kingsey.
6. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p.* Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. p. 58 : radeau d,Élie Warner ; p. 62 : 1500 barils de potasse transportés ; p. 92 : diligence Trois-Rivières - Sherbrooke ; p. 101 lettre de Beard au gouverneur ; p. 102 : octroi de £760 pour la route de Saint-Grégoire ; p. 133 : citation : *...on voulut aller au plus..*; p.134 : citation : *En 1832, deux familles...;* et citation : *...en 1832, vingt milles de bon...*; p. 207 : Accès au bac à Somerset ; p. 213 : Émigrés aux USA vers 1845.
7. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois.* 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. p. 108 : abri de charretier de chantier ; p. 114 : Citation : *Un nommé Hall...* ; p. 136 : citation : *Dans le courant de l'automne...* ; p. 138 : Lageux et cie dans le Domaine de Gentilly ; p. 142 : Citation : *Malgré tout le travail...*; p. 144 : citation *:...au milieu d'une savane...*; et : citation : *Tous ces nouveaux propriétaires...*; p. 178 privilège de Hall en 1855 ; p. 139 : citation :*Les établissements* ; p. 162 : citation : *Il est vrai...*
8. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p.Imprimerie de Léger Brousseau Québec. p. 21 : citation : *Pour aller des paroisses du bord...*; p. 23 : citation : *Ce fut là cependant le chemin...*; p. 24 : « ...pour la plupart, des jounaliers... » ; p. 62 : Daly fait améliorer le chemin de la savane.

Illustrations
1. A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc... Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition. Fond de carte des townships pour illustration des routes.
2. Construction de routes en zones marécageuses. Tiré de l'article sur internet *Le chemin Craig.*

Chapitre 7 Emparons-nous du sol
Références écrites
1. Allaire, l'abbé J.-B.-A. Allaire. *Dictionnaire biographique – Clergé canadien-français. Tome I les anciens.* Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets. 543 p. Biographie de Courtin, Calonne, Holmes, Raimbault, Racine
2. Assemblée législative du Bas-Canada. *Lettres des curés…*1823. P. 122 et 117 : Lettres des curés Courtin et Raimbault. Citation de Raimbault : *«Sous notre Gouvernement…».*
3. Buller, Charles, 1838. Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner. 218 p. p. 61 : Louis Massue 40 000 …purchase represented by enterprising Americans…; p. 92 : Jean Langevin secrétaire de la commission d'investigation sur les concession aux milices ; p. 46, encans bidons, témoignage de J. Davidson, question 86 et suivantes. J. Davidson, question 35, occasional clearances to make potash; p. 59 : Hastings Kerr : dédales de la bureaucratie. Citation : *«Une perte totale, dans un bureau..».*
4. Caron, Ivanhoë, 1921. *Annuaire statistique Province de Québec* 8e année, Imprimé par Ls - A Proulx 1921. p. 519: colonie de vétérans des guerres napoléoniennes en 1815.
5. Chauveau, Honorable P.-J.-O., 1876. *L' abbé Jean Holmes et ses conférences de Notre-Dame* 33p. Imprimerie A. Coté et Cie Québec.
   Citation : p.5 : « composé presque... ».
6. Commission parlementaire de l'Assemblée du Bas-Canada sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada, 1851. Citations : p. 141 : *« Les squatters, ainsi qu'on les appelle… »* ; p. 141 : *« …en différents townships… »* ; p. 72 : *« …de couper, vendre, ni disposer… »* ; p. 73 : *« Je prie le comité de remarquer…».*
7. Désilets Andrée : Biographie de Dictionnaire biographique du Canada : Biographie de George Benson Hall.
8. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas.* William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh.101 p. P. 47 et 96 : Valeur des monnaies.
9. Galarneau, Claude : Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de l'abbé Jacques-Ladislas- Joseph de Calonne.
10. Gentilcore, Louis R. et al. , 1993. *Atlas historique du Canada Volume II La transformation du territoire 1800 – 1891.* Les presses de l'Université de Montréal, Montréal. Première page des notes : Monnaies et taux de change au XIXe siècle.
11. Lamonde, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896.* 572 p. Éditions Fides Montréal. 2000.Citation : p. 58 « …une cinquantaine de prêtres immigrés ».
12. Langelier, J.C., *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890,* 1891. p. 13 : 232 281 et 217 840 acresde terres pour les soldats ; p. 61 et 680 à 683 terrains vendus en 1823 et 1824.
13. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard. *Les Bois-Francs* –La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska Tome I 1914. 473 p. ; p. 174 : citation : *« Heureusement que parmi..».*; p. 196 : Courtin au Canada ; p. 217 : *« À peine M. Joseph Pellerin était-il arrivé… »* ; p. 218 : *« …Sans hésiter un seul instant, M. Pellerin… ».* Tome II 1920. 445 p. p. 283 : *« Joseph Houle, garçon de Charles… ».* Tome III 1921. 491 p. p 240 : *« En 1851, Léon Pépin vint s'établir… ».*O'Bready, Maurice. 1973. *De Ktiné à Sherbrooke Esquisse historique de Sherbrooke : des origines à 1954.* Université de Sherbrooke. 197 p. p. 63 : Shore Milnes reçoit 72 000 acres de terres.
14. Racine, Antoine et al. 1851. Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des Townships de l'Est. Imprimerie-Coté et Cie., Québec. 46 p. Citations : p. 25 : « Dans le township de Bulstrode… » ; p. 23 : « …D'autres ont des agents… » ; p. 22 : « Un certain nombre de grands…» .
15. Raymond, Claude, 1997. Dis-moi comment on a bâti mon pays. Volume I. 388 p. p. 17 Histoire de William Wilson.
16. Saint-Amant, 1898. L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion). 433 p. Imprimerie de l'Écho des Bois-Francs Victoriaville. p. 67 : notes sur Bernard O'Reilly ; p. 23 : Raimbault et Painchaud,
17. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois. 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. P 15 : Citation : « Les jeunes gens… » ; Lageux et cie dans le Domaine de Gentilly ; p. 151 : Massue fournit l'équipement pour le moulin à farine ; p. 138 : citation : « Pendant que notre héros…;
18. Townshippers' Association 2003. www.townshipheritage.com . The township system (1792). Octroi de 48062 acres à Shore Milnes.
19. Vézina, Jean-Paul, 1988. *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui.* 423p.
   p. 14 les détenteurs de scripts vendent leur billets à la porte des tavernes.

17. Wallot, J. P. Dictionnaire biographique du Canada
   Biographie de Sir James Henry Craig.

Illustrations
1. L'abbé Calonne. Archives du séminaire de Nicolet.
2. L'abbé Raimbault : Archives du séminaire de Nicolet.
3. L'abbé Jean Holmes : Archives du petit séminaire de Québec.

4. Mgr Racine :

Chapitre 8 – Des rangs et des cantons

Références écrites

1. British American Land Company. 1833. *Information respecting The Eastern Townships of Lower Canada…for the sale and settlement of lands*…Publicité concernant les terres disponible pour la colonisation.
2. Brunet, Michel et al. 1952. *Histoire du Canada par les textes*. 297 p. Fides, Montréal. P. 108 : citation : *«45.-Et attendu que l'expérience…»*.
3. Caron, Ivanhoë, 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous-archives de la province de Québec. Québec. P. 26 : conditions d'octroi des terres dans les cantons en 1792.
4. Dubois, Jean-Marie et al. 1989. *Les Cantons de l'Est.* Les éditions de l'Université de Sherbrooke. 294 p. P. 92 : liste des cantons en 1989.
5. Gentilcore Louis, et al. 1993. *Atlas historique du Canada II* 186 p. Les presses de l'université de Montréal. Montréal. Planche 7 : premier township en 1783.
   Concessionnaires des seigneuries et propriétaires en 1791.(planche 51).
6. Hamelin, Louis-Edmond. 1993. *Le rang d'habitat – Le réel et l'imaginaire.* Éditions Hurtubise HMH Ltée. Montréal. 328 p. P. 121 et suivantes : Considérations générales sur les cantons et rangs après 1840.
7. Kesteman, Jean-Pierre ; Southam, Peter ; Saint-Pierre, Diane, 1998. *Histoire des Cantons de l'Est* 831p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. p. 117 : 20 000 habitants dans les townships en 1812.

Illustrations

1. Carte du canton de Chester, tirée de : Desrochers, Marthe et al. 1995, p. 18.
2. Cartes de 1763, 1774 et 1783, tirées de Brunet, Michel et al. 1952. *Histoire du Canada par les textes*, pp. 104, 117 et 125.
3. Carte de l'Amérique du nord en 1763, tirée de Cole Harris, R. et al, 1987. *Atlas historique du Canada I Des origines à 1800.* planche 42.
4. Carte du Canada en 1791 tirée du *Précis d'histoire du Canada* par Rutché, Joseph et Forget, Anastase. 1949. Librairie Beauchemin Montréal, page 233
5. Fond des cartes des cantons et des mouvements de migration : Duffy, W.J, 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*.
6. Modèles de cantons, tirés de : Caron, Ivanhoë, 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous-archives de la province de Québec. à la page 322 et 323.

Chapitre 9 – Les joies de la spéculation

Références écrites

1. British American Land Company. 1833. *Information respecting The Eastern Townships of Lower Canada…for the sale and settlement of lands*…Publicité concernant les terres disponible pour la colonisation.
2. Buller, Charles, 1838. Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner. Question 408 et suivantes : prêtes noms entre members de la North West Company
3. Caron, Ivanhoë, 1922. *La colonisation de la province de Québec débuts du regime anglais 1760-1791.* 333 p. Sous-archives de la province de Québec. p. 42 : exemples de seigneuries achetées de seigneurs qui retournent en France; p. 120 et suivantes : Politique de Haldiman; p. 130 : Hope à Haldiman, Smith veut tout angliciser
4. Caron, Ivanhoë, 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous-archives de la province de Québec. Québec. P. 9 : composition du gouvernement sous l'Acte constitutionnel; p. 24 : composition du comité de distribution des terres;; p. 30 : politique des chefs de cantons de Smith; p. 34 : refus de toute nouvelle demande de concession en 1793; p. 173 : recommandation de Milnes pour récompenser les membres du comité des terres; p. 235 : John Lambert et la population de véritables anglais au Bas-Canada; p. 241 : la North-west company a 1058 employés en 1802; p. 256 : salaires des administrateurs gouvernementaux.
5. Chapais, Thomas, 1972. Cours d'histoire du Canada, tome 2. 289 p. P. 16 : conditions des membres du gouvernement sou l'Acte constitutionnel.
6. Crampon, chanoine. 1952. *La Sainte bible du chanoine Crampon.* Société de Saint Jean l'évangéliste, éditeurs ponificaux. Premier livre des rois chap. 21 versets 1 à 19, histoire de Naboth.
7. Day, Mrs Catherine, M., 1863. Pionneers of the Eastern Townships: A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements; with incidents in their early history; and Details of Adventures, Perils and Deliverances. 171 p. John Lovell, Montreal. P. 37 : modèle de rétrocession de terres par les associés au chef de canton.
8. Gravel, Albert, 1966. *Pages d'histoire régionale, cahier 16 : La convoitise des terres dans les townhips du Bas-Canada (1792-1799).* 23 p. P. 10 : signatures falsifiées;
9. Gravel, Albert. 1966. *Pages d'histoire régionale, cahier 17 : La concession et la curée des terres dans les townships de l'est 1800-1815.* 18 p. P. 3 : histoire de la terre de Naboth et citation : *«Aussitôt que l'on recommencera…»*; p. 4 : dénonciation de Simon Z. Watson; p. 14 : liste des amis de Finlay.
10. Kesteman, Jean-Pierre ; Southam, Peter ; Saint-Pierre, Diane, 1998. *Histoire des Cantons de l'Est* 831p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. p. 112 : retour aux USA en 1812; p. 117 : 20 000 habitants dans les townships en 1812.
11. Lamonde, Yvan, 2000. *Histoire sociale des idées au Québec.*.572 p. Éditions Fides, Montréal. P. 38 : composition du gouvernement de L'Acte constitutionnel.
12. Langelier, J. C. 1891. *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890.* Charles-François Langlois. Imprimeur de … la Reine. P. 20 : citation : *«Sous le système..»*.

13. Steele, Ian K. Dictionnaire bibliographique du Canada (Hugh Finlay 1739-1801). Biographie de Hugh Finlay.
14. Upton, L.F.S. Dictionnaire bibliographique du Canada (William Smith 1728-1793). Biographie de William Smith.

Illustrations

1. Fonds de la carte montrant les lots non alloués en 1793 – Gale – Duberger.
2. Fond des cartes des cantons et des mouvements de migration : Duffy, W.J, 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*.

Chapitre 10 – Pas encore sortis du bois

Références écrites

1. Commission parlementaire de l'Assemblée du Bas-Canada sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada, 1851. p. 117 : citation : *« Je soussigné, par ma marque ordinaire d'une croix…Aléxis Richer* ; p. 118 : citation : *« Je, soussignée, par …Lucie Lévasseur ;* p. 147: témoignage de Charles Héon sur les chemins.
2. Day, Mrs Catherine, M., 1863. Pionneers of the Eastern Townships: A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements; with incidents in their early history; and Details of Adventures, Perils and Deliverances. 171 p. John Lovell, Montreal. P. 78 mortiers pour le maïs ; p. 91 : Henry Lawrence transporte de la potasse à Montréal.
3. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard. *Les Bois-Francs* –La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Tome I 1914. 473 p. p. 220 :Joseph Hébert et la potasse ; p. 221 : transport de la potasse à Trois-Rivières ; p. 238 : perlasserie à Stanfold ; p. 249 : enlèvement de Philomène Desharnais ; p. 253 : citation : *« Des indiscrétions…» ;* p. 254 : citation : *« par des moyens détournés…»* ; p. 257 : citation : *«Madame veuve Esdras Beaudet…»* ; p. 281 : perlasserie à Somerset ; p. 283 : moulin à farine à Somerset en 1841; p. 293 et suivantes : perte du curé Bélanger et Pépin.
Tome II 1920. 445 p. p. 54 : moulin à farine et perlasserie à Victoriaville. Tome IV 1925 352 p. p. 309 et suivantes : drame de la famille Bourret.
4. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p.* Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. p. 208 : Daly obtien un octroi £12 500 en 1845 pour la construction du chemin d'Arthabaska.
5. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois.* 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. p. 110 : Charles Héon défriche 5 arpents ; p. 113 : Charles Héon va faire moudre son grain à l'hiver 1826 ; p. 132 : Charles Héon doit transporter le corps de son frère Georges à Bécancour ; p. 136 : Charles Héon construit une «chaussée» ; p. 151 : Massue fournit l'équipement pour le moulin à farine ; p. 167 : Histoire de la mort du curé Bélanger ; p. 184 et suivantes : enlèvement de Philomène Desharnais ; p. 194 : citation : *« Madame Grenier n'était que quelques instants hors…»* ; p. 196 : citation : *« Durant quelques années…»* p. 196 et suivantes : drame de la famille Bourret.
6. The Canada Farmer, Vol I, no. 1 Jan. 1869. p 37 Miscellaneous : How to make Potash - Gracieuseté de Upper Canada Village.
7. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p. Imprimerie de Léger Brousseau Québec. p. 50 : Histoire de la mort du curé Bélanger ; p. 62 : Daly fait améliorer le chemin de la savane.
8. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée.* p. 39 : Le curé Suzor doit continuer son jeûne parce qu'il ne peut se procurer de viande, étant trop pauvre.
9. Vézina Jean-Paul, 1988. *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui.* 423p. P. 25 : citation : *«La potasse (Pot ash) servait…».*

Illustrations

1. Baril pour la préparation de la potasse tiré de la page 12 de : Lemieux, Germain, 1982. *La vie paysanne 1860-1900* 239 p. Les éditions Prise de parole – Les éditions F.M. P.
10. La photo du missionnaire Bélanger est tirée de Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard. *Les Bois-Francs*, tome 1, page 311.

Chapitre 11 – Enfin des villages avec curé, notaire et médecin

Références écrites

1. Boorstin, Daniel, 1958. *L'Aventure coloniale (traduction de "The Colonial Experience".* Robert Laffont, Paris 1981. Citation p. 193 : "C'était un lieu..."
2. Chesterville vous raconte..., Publicité Paquet inc. 1986.
Pierre Roberge vend sa potasse, p. 31 ;
3. Cole Harris, R. et al, 1987. *Atlas historique du Canada I Des origines à 1800.* 198p. Les presses de l'université de Montréal. Montréal. Concessionnaires des seigneuries et propriétaires en 1791.(planche 51)
4. Commission parlementaire de l'Assemblée du Bas-Canada sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada, 1851. Affidavits des colons sur l'état des routes.
5. Durham, The Earl of. *The Report and Despatches of the Earl of Durham, her Majesty's High Commissioner and Governor-general of British North America.* 1839. 423 p. London Ridgways Piccadilly. P. 96 état d'ignorance des médecins de campagne.
6. Lamonde, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896.* 572 p. Éditions Fides Montréal. 2000.Citation : p. 287 : l'église regagne son statut légal.

7. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p.* Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. P. 150 : Citation : *"les cantons bien..."*
8. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I à IV.* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Tome I,; p. 23 et 24 : Lettres de mgr Signay à Marcoux; tome I, p. 77 Les poêles pour la galette; tome I, p. 171 : Charles Héon transporte le corps de son frère; Tome I p. 178; Les dormants de chemin de fer chapelle de Blandford, tome I, p. 182;tanin pour l'industrie du cuir tome I p. 190 ; Chaudière à potasse à Hébert , tome I p. 220 ; tome I, p. 226 : citation : *«Les dimanches et les fêtes…»*; tome I, p. 227 : premier missionnaire aux colonies, ; tome I, p. 227 Les colons enterrent leurs morts près de leur cabane,; L, tome I, p. 229 'abbé Larue visite les colonies; tome I, p. 238 : Joseph Girouard s'installe à Stanfold,; tome I, p. 239 : la poudre allemande,; tome I, p. 242 : Dr Poisson à Arthabaska,; tome I, p. 243 Gagnon à Saint Norbert.; tome I p. 281 : perlasserie de Lupien,; , tome I, p. 283 : Champoux a un moulin à Somerset; tome I, p. 285 : citation : *"Le souvenir des courses ..."*,; tome I, p. 286 : voyage à Blandford pour l'achat d'un terrain,; tome I, p. 295 : voyage fatal de l'abbé Bélanger; tome I, p. 367 : visite de Modeste Poisson à une malade et citation : *«La plupart des voyages…»*; tome II, p. 52 : Marchand fait baptiser; tome II, p. 54 : Labonté ouvre un magasin et Valère Richard construit un moulin.; tome II, p. 73 : population des Bois-Francs en 1839, ; tome II, p. 75 : citation : *"Autre manière de fabriquer..."*, ; tome II, p. 89 : Boutet vend sa potasse à Danville,; tome II, p. 89 : citation : *«Le prêtre administra…»*; tome II p. 90 : cercueil de Georges Alboeuf, ; tome II, p. 278 : Lafond fait baptiser,; tome II p. 327 : citation : *" La chaussure la plus..."*; tome II, p. 336 : Gagnon va aux Éboulements,; tome II, p. 354 : Biographie de Bettez,; tome II, p. 356 : Bourque à Somerset.
9. Raymond, Claude, Dis-moi comment on a bâti mon pays – Monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832-1998 – Volume I . claude raymond communications 1997, 388 p.
Pierre Prince, p. 42 ;
10. Saint-Amant, 1898. L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion). 433 p. p. 29 : John Holmes, premier missionnaire habitant les townships.
11. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'ArthabaskaMœurs,Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois.* 223p.
La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska.
Charles Héon transporte le corps de son frère, p. 132 ; p. 177 : citation : *"...il n'était pas rare..."*
12. Trudelle, l'abbé Charles. Trois souvenirs. Imprimerie de Léger Brousseau, Québec, 1878. P. 27 : citation : *«Afin de pouvoir se porter secours..»*; p. 55 : voyage fatal de l'abbé Bélanger; p. 55 : citation : *«À peine eurent-ils…»*; p. 64 : citation : *"Il fallait autrefois, ..."* .

Illustrations

1. Photo de Pierre Prince tirée de *Les Bois-Francs* de Mailhot, tome 2, page 304.
2. Fond de carte illustrant les emplacements des meuneries et perlasseries : Samuel Holland *A new map of the Province of Lower Canada describing all the Seigneuries Townships, Grants of land &c. Surveyed in 1796, 97, and 98.*
3. Première chapelle de Blandford, tirée de *Les Bois-Francs*, tome 1 page 184.
4. Photo de Clovis Gagnon, tirée de *Les Bois-Francs,*tome 1 page 180.
5. Photo de la famille Bettez, tirée de *Les Bois-Francs,* tome 4, page 248.
6. Photo de Édouard-Modeste Poisson, tirée de *Les Bois-Francs,* tome xxx p. xxx
7. Photo de Olivier Cormier, tirée de *Les Bois-Francs,* tome 2, page 316.

Chapitre 12 - …Et s'élèvent les temples à l'amour et à la chicane

Références écrites

1. Chesterville vous raconte..., Collectif, 363 pp. Publicité Pâquet inc. Shawinigan 1986.
p. 65 : citation *"Dès 1855, cette agglomération..."*
p. 53 mention des dates de construction et l'école
p. 551, Mgr Laflèche
2. Fleury, Alcide. 1961. *Arthabaska Capitale des Bois-Francs.* 237 pp.
p. 79, Stein voit son magasin péréclier parce que l'église de Gentilly a déménagé.
p. 80, Goodhue tient une auberge à Chester, sur le chemin Craig.
3. Grimard, Wilfrid Panneau intitulé : *La paroisse de Saint-Paul-de-Chester*. Ce panneau se trouve en face de l'église.
Emmerson ne serait pas propriétaire du terrain donné à l'église.
4. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I à IV.* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Tome I : p. 464, population des Bois-Francs ; p. 258, Racine curé de Stanfold ; p. 288, Trudelle curé de Somerset ; p. 323, Prince curé de Saint-Norbert ; p. 243, croix de Stanfold déplacée durant la nuit
Tome II : p. 121 à 187, saga de la chapelle ; p. 122, services religieux chez Moïse Dupuis ; p. 123, visite de Prince pour la chapelle ; p. 130 noms des marguillers ; p. 135, mgr Cooke considère de barbassière le terrain de la chapelle ; p. 135, citation : *«Je consens...»*; p. 141, citation : *"la majorité des francs..."* ; p. 150 : citation : *«La scène fut disgracieuse…»*; p. 156, visite chez l'avocat Pacaud ; p. 159, citation : *"prirent, malheureusement.."*.; p.161, citation : *"mais, voilà.."*.;p. 166, citation : *"Votre devoir est donc..."*; p. 168. citation : *"Nous les engageons..."*; p. 176, citation : *"...si peu en rapport..."*; p. 177, citation : *"L'ennemi essaya..."*.

5. O'Bready, Maurice. Texte intitulé *"La revanche". N*on daté 4 pp.
Apostasie de Moïse Dupuis
6. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée*
p. 28, tableaux de la chapelle d'Arthabaska déménagés durant la nuit.
7. Roby, Yves. Biographie de Chiniquy. Dictionnaire biographique du Canada Les Presses de l'Université Laval, vol XII

Illustrations

1. Photo de Stein tirée de *Les Bois-Francs* de Mailhot, tome 4 p. 272 ;
2. Carte du canton de Chester tirée de *La vie sur la terre de Saint-Paul…* de M. Desrochers et al, Publications Médéric Desrochers Léry ;
3. Photo de l'abbé Prince tiré de *Les Bois-Francs* de Mailhot, tome 1 p. 320 ;
4. Photo de mgr Laflèche tirée de l'album *Cent-cinquantième de St-Louis de Blandford* p. 7 ;
5. Photo du curé Moreau, tirée des archives du séminaire de Nicolet ;
6. Photo de la nouvelle chapelle de Saint-Paul tirée des archives du séminaire de Nicolet ;
7. Photos de la nouvelle église tirées des archives personnelles de M. Desrochers ;
8. Photo de l'église protestante, tirée de *Chesterville vous raconte…* p. 53

Chapitre 13 – Une nouveauté, l'école du rang

Références écrites

1. Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'enseignement au Québec. Holt, Rinegart et Winston ltée, Montréal, Toronto.
Tome I p. 316 citation : *« Les canadiens sont très ignorants…* » ; p. 321 Les anglos fondent leurs écoles ; p. 317, marchands constatent l'ignorance généralisée ; p. 325, citation : *« Sommes-nous justifiés… »* ; p. 342, écoles de campagnes en 1790 ; p. 336, intentions assimilatrices des évêques ; p. 346, évêques catholiques combattent loi de 1801 ; p. 346 gouverneur Dalhousie constate l'échec de loi de 1801 ; p. 363. Méfiance du curé Painchaud, code scolaire et « En 1828 il y avait dans le Bas-Canada… » ;
Tome II. P. 32, warden anglophones dans 2/3 des municipalités ; p. 127, augmentation rapide du nombre d'écoles ; p. 59, résistance des irlandais dans Saint-Gilles et Saint-Sylvestre ; p. 131, Qualité des maîtres.
2. Caron, Ivanhoë,. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous- archives de la province de Québec. Québec. 1927. P. 273, obstruction du clergé à la loi de 1801.
3. Chapais, Thomas, Cours d'histoire du Canada). Les éditions Boréales 1972. Tome I : p. 216, citation : *« Cet acte fut un fiasco… »* Tome II : p. 105, citation *: « …la plupart des membres… ».*
4. Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier*, L'Instruction publique au Canada : précis historique et statistique*. Imprimerie Augustin Coté et cie 1876 366 p. p. 308, citation : *«Il paraît que la force matérielle… »* ; p. 282, citation : *« Dans toutes les provinces, un assez petit nombre… »* ; p. 287 : citation : *« Les commissaires d'écoles, il est vrai,… » .*
5. Collectif. Chesterville vous raconte... 363p. Publicité Paquet inc. 1986. p. 49, salaire et nombre d'élèves en 1870.
6. Collectif. *Cent-cinquantième de St-Louis-de-Blandford (Berceau des Bois-Francs)*. 402 p. p. 23 : difficulté d'école en 1845
7. de Waresquiel, Emmanuel, Yvert, Benoît. 1996. *Histoire de la Restauration 1814-1830*. Éditions Perrin, collection tempus. 499 p. P. 415 : citation : *«…malgré les efforts…»*.
8. Durham, John George Lambton, Earl of, . The report and despatches of Earl of Durham : Her Majesty's High Commissioner and Governer-General of british North America. 423 p. Ridgways London 1839.p. 66 : citation : *« …il semble que la surintendance… »*.
9. Fleury, Alcide. *Arthabaska capitale des Bois-Francs* 1961. 237 p. L'Imprimerie d'Artahbaska 1961. P. 192 et 208, premières séances avec livres des minutes en 1877 et 1878 pour commissions scolaires.
10. Fournier, l'abbé Édouard. Mémoire présenté pour l'obtention de la licence es lettres La guerre des éteignoirs. 36 p. Université Laval 1954. p. 5 impopularité de la loi de 1841 ; p. 14 : *« …le chef religieux d'une paroisse…* » ; p. 20 : citation : *« En tête des opposants… »* ; p. 45 : *« …introduire des livres infâmes… »*.
11. Gosselin, l'abbé Amédée. *L'Instruction au Canada sous le régime français*. 501 p. Typographie Laflamme & Proulx, Québec 1911. P. 98 : citation : *«…dans les côtes, les habitants…»*; p. 123 : citation : *« En 1707, l'intendant Radot… »* ; p. 143 : citation en référence à Gagnol : *« l'état se désintéressait…»*.
11. Lamonde, Yvan. Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896. 572 p. Éditions Fides Montréal. 2000. P. 78, Statistiques du ratio d'écoles par habitant ; p. 79 : citation : *« La loi de 1801… »* ; p. 80 : citation : *« …il ne voyait pas* » ; p. 152 : citation : *« …je me demande si de tous temps »* ; p. 58, 50 prêtres venus de France ; p.423 : citation : *« La loi scolaire de 1846… »* ; p. 80, Argument de la dispersion pour expliquer le retard dans l'éducation.
12. Linteau Paul-André, Durocher René, Robert Jean-Claude, Ricard François. Histoire du Québec Contemporain Tome II, Le Québec depuis 1930, Nouvelle édition révisée. 834 p. les Éditions Boréal, 1989.
P. 101 : L'école obligatoire en 1943.
13. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914 @ 1925. Les Bois-Francs – Tome I à IV. 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Tome I : p. 294, terrain concédé pour l'école dans Blandford ; p. 248, syndics de la fabrique de Stanfold achètent un terrain en 1848 ;
Tome II : p. 23 : citation : *« M. Dupuis organisa les écoles,… »* ;
14. Meilleur, Jean-Baptiste. Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada 386 p. J. B. Rolland & fils, libraires-Éditeurs, Montréal 1860.
p. 87 : citation : *« Il fut accordé en vertu… »* ;

15. Raymond, Claude, Dis-moi comment on a bâti mon pays – Monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832-1998 – Volume I . claude raymond communications 1997, 388 p.
p.238, Réunion des commissaires de Stanfold en 1846 ;
16. Raymond, Claude et al. 2000. Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée
p. 23, Clovis Gagnon et Hamel en conflit ; citation : *« Ils sont comme des forcenés… »* ; p. 24 : citation : *«Un parti de sept francs-tenanciers… »* ;
17. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois. 223p.
La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska.
p. 79 : citation : *« Un citoyen aisé, aimant l'instruction… »* ; p. 167, dons de deux terrains pour l'école de Blandford.
18 . Tingwick 125 ans ...tant de souvenances ! 597 p. Publicité Pâquet inc Shawinigan (Québec). P. 131, salaire de l'institutrice en 1888.
19. Vézina, Jean-Paul, 1988. Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui. 423p.
p. 260, problèmes d'Octave Gaudet ; p. 258 : citation : *« L'enfant du laboureur élevé à l'école est à quinze ans… »*

Illustrations
1. La photo de l'intérieur de l'école est tirée de la collection personnelle de M. Desrochers;
2. La photo de l'école du rang no. 11 est tirée de la collection personnelle de M. Desrochers;
3. La photo de l'automne de 1944 est tirée de la collection personnelle de M. Desrochers;

Chapitre 14 – Débuts et aventures d'un colon
Références écrites
1. Lamonde, Yvan. Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896. 572 p. Éditions Fides Montréal. 2000. P. 315 : Mgr Bourget défends au curés de donner l'absolution aux lecteurs du journal *L'Avenir*; p. 327 : refus des sacrements aux membres de l'Institut canadien.
2. Le Pionnier de Sherbrooke, numéro du 16 octobre 1890 ; article de Norbert Bourque.

Crédits illustrations
1. Portrait de Norbert Bourque et de Louise Houle, tiré de O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe P. Q.* , p. 199.

Chapitre 15 Les terres des prêtres
Références écrites
1. Bourque, Norbert, 1890. *Débuts et aventures d'un colon.* Publié dans le périodique *Le Pionnier* de Sherbrooke du 16 octobre 1890. Repris dans la revue *Le Manousien Vol 11 no. 4 Été* 2003 sous le titre : Marie-Louise Houle (1828-après 1894). Citation : *«Pendant l'été…On disait que…Pour obtenir 50 acres…Après une bonne veillée…»*.
2. Brunet, Michel, Frégault, Guy, Trudel, Marcel, 1952. *Histoire du Canada par les textes* 298 p.
Fides, Montréal. Réponse du curé Painchaud : *« Les Canadiens et la colonisation des townships »* (p. 139)
3. Buller, Charles, 1838. *Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner.* 218 p. p. 76 réponse no : 481, Les *« Emigrant societies »*.
4. Caron, Ivanhoe. 1921. *La colonisation du Canada sous le régime anglais (1815-1822).* Article paru dans «Annuaire statistique – 8[ième] année». P. 524 : sociétés des émigrés en 1829. Citation : *«Un groupe de citoyens…»*.
5. Chapais, Thomas, *Cours d'histoire du Canada Tome 6 (1847-1851)*. Les éditions Boréales 1972. P. 109 : On brûle le parlement ; p. 129 : Suppression des tarifs préférentiels par la G.B.
6. Chartier, J.-B. 1871. *La colonisation dans les Cantons de l'Est.* Courrier de Saint-Hyacinthe. P. 83 : Sociétés de colonisation en 1869.
7. Drapeau, Stanislas. 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : (1851-1861).* Typographie de Léger Brousseau Québec. P. 109 : sociétés de colonisation de Montréal et de Québec.
8. Elgin. *La collection Elgin-Grey* 1846-1852, Ottawa 1937, tome I p. 1991 : *«…Papineau pounced upon this association»* traduit par : *«Papineau s'est rué sur cette association»*. Texte reproduit dans *Les cahiers nicolétains* vol. 12 no. 2, p. 64.
9. Gendron, Mario et al. 1999. *Histoire du Piémont des Appalaches.* 413 p. Les éditions de l'IQRC. Québec. p. 68 : citation : *«L'entente conclue entre…»*.
10. Hébert, Pierre-Maurice, 1990. *Bernard O'Reilly L'amour des Canadiens français.* Paru dans les cahiers nicolétains – La Société d'histoire régionale de Nicolet. Vol. 12 no 2 Juin 1990. P. 43 : O'Reilly né en Irlande ; p. 48 : Citation : *«…que les Irlandais et les Écossais…»*; p. 50 : Citation : *«Il a fait des démarches…»* ; et citation : *L'important c'est d'avoir une Organisation universelle…»*; p. 51 : Citation : *«…n'est pas une corporation…»* ; p. 54 : Citation : *«Plus de cent…»* ; p. 61 Citation : *«On le retrouve en France…»* ; p. 62 : Citation : *«Avec Bernard O'Reilly on a appris…»*.
11. Lacoursière, Jacques, 1996. *Histoire populaire du Québec tome 2 1791 à 1841 : p. 365 Exil de Papineau ; tome 3 1841 à 1896.* P. 50 : On tente de brûler Lord Elgin en effigie ; p. 32 : retour de L.J. Papineau en 1845.
12. Lamonde, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896.* 572 p. Éditions Fides Montréal. 2000. p. 122 : 302 projets de loi bloqués en 15 ans; p. 287 : Citation : *«L'Église catholique romaine…»*
13. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I à IV.* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska. Tome I : P. 23 : Mandat de mgre Signay à l'abbé Marcoux ;
14. O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe P. Q.* P. 18 : citation : *«En une seule de ces années...»* ; p. 20 : Jutras paie sa terre 4 fois ; p. 20 : Citation : *«…on appelait 'Terrains des prêtres'…»* ; p. 21 : En 1854, on taxe les terres non

défrichées ; p. 32 : 200 terres prises à Wotton en 1849 ; p. 40 : Citation : *«…le possesseur du 29 dans le …»* ; p. 59 : Description géographique des 'terres des prêtres' ; p. 61 : on doit payer les terres de 10 à 25 shillings après 1856 ; p. 64 : 4 écoles entre 1853 et 1855 ; p. 98 : Médéric Hamelin ; p. 152 : citation : *«…pour permettre aux élèves…»* ; p. 155 : école modèle en 1874 ; p. 157 : éphémérides municipales ; p. 158 : En 1868, 80 familles reçoivent le journal ; p. 172 : Stenson maire malgré lui ; p. 178 : pourcentage de chefs de familles sachant lire et écrire ; p. 181 : statistiques sur la fréquentation scolaire ; p. 181 : En 1859, on passe des contributions volontaires aux cotisations ; p. 181 : citation : *«…au travers de ses tournées…»* ; p. 183 : citation de Médéric : *«…certains personnages amis de l'instruction…»* ; p. 184 : citation : *«Maintes innovations ont été suggérées…»* ; p. 188 : Bureau de l'agriculture en 1852 ; p. 163 : une société d'agriculture est sur pieds ; p. 189 : citation : *«…s'ouvre dans la province, dans le comté…»* ; p. 189 : citation : *«…la législature vote une loi…»* ; p. 194 : fondation du cercle agricole en 1886 ; p. 197 : citation : *« M. D.-O. Bourbeau…»* ; p. 203 : citation : *«On suppose que les poulains…»* ; p. 207 : statistiques sur l'émigration ; p. 333 : statistiques sur la population de Wotton.

15. Sylvain, Philippe. *Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de Jean-Baptiste-Éric Dorion.* Vol. XX p. 232 : Article de O'Reilly dans «*Le Canadien*». Citation : *«Il n'est pas étonnant…»*

Illustrations

1. Photo de Bernard O'Reilly tirée de l'article de P-M Hébert dans *Les cahiers nicolétains* vol. 12 no 2.
2. Carte des terres des prêtres tirée du livre *Histoire de Wotton…*de Maurice O'Bready, p. 10.
3. Photo Stenson et Desève tirée du livre *Histoire de Wotton…*de Maurice O'Bready, p. 171.
4. Photo de P. O'Bready et O. Pelletier tirée du livre *Histoire de Wotton…*de Maurice O'Bready, p. 28.
5. Photo Bourque et Morin tirée du livre *Histoire de Wotton…*de Maurice O'Bready, p. 68.
6. Photo de Maurice O'Bready tirée du livre *Histoire de Wotton…*de Maurice O'Bready, p. xx.
7. Fond de carte des Bois-Francs revisée tirée de A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc... Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition.

Chapitre 16 – Le canadien emigrant

Références écrites

1. Abbott, Edith, 2003. *Women in Industry – Early Mill Operatives ; Conditions of life and Work.* Site Internet : www.boondocksnet.com. Référence au rapport du « Massachusetts Bureau of Labor ».
2. Albert, Félix, 1909 *Immigrant Odyssey : A French-Canadian Habitant in New England. A bilingual edition of Histoire d'un enfant pauvre / by Félix Albert ; Introduction by Frances H. Early, translation by Arthur L. Eno, jr.* The University of Maine Press. 178 p. ISBN-0-89101-068-8 P. 4 : date de naissance de Félix ; p. 8 : mariage avec Desneiges ; p. 11 : population de Lowell ; p. 107 : détails sur la famille Albert ; p. 108 : colons à Saint-Éloie ; p. 111 ; déménagement de la maison à Saint-Éloie ; p. 112 : mauvaise récolte et coupe de bois ; p. 117 : maladie de Félix et sunapis ; p. 123 à 129 : mariage de Félix ; p. 133 cheptel de 14 vaches etc…; p. 136-140 : voyage de commerce dans le Maine ; p. 145 : départ pour les USA ; p. 152 : Félix possède 7 à 8 chevaux ; p. 157 : liste des actifs de Félix ; p. 171 : débit de boisson clandestin ; p. 174 décision de publier un livre. Liste des citations : p. 123 : «Je connaissais une demoiselle…» ; p. 124 : « Je croyais… » ; p. 126 : « J'avais récolté au delà… » ; p. 140 : « Revenu chez nous… » ; p. 146 : « Quelques uns des enfants… » ; p. 149 : « Plusieurs me voyant… » ; p. 150 : « Dans cette année là… » ; p. 151 : « On me demanda… » ; p. 153 : « J'avais alors deux petites… » ; p. 154 : « Le printemps suivant… » ; p. 155 : « Quand les gens arrivaient… » ; p. 155 : « Tout l'intérieur… » ; p. 159 : «Tandis que les uns tiendront notre besogne…» ; p. 160 : « Elle se rétablit… » ; p. 161 : « Cette année là… » ; p. 163 : « Plusieurs personnes… ». Chapais, Thomas, Cours d'histoire du Canada Tome 4 (1833-1841). Les éditions Boréales 1972. P. 297 ; population du Québec en 1840.
3. Desrochers, Marthe et al. 1995. *La vie sur la terre de Saint-Paul au temps de Marie-Louise et William 1912-1950.* Publications Médéric Desrochers, Léry (Qc). 434 p. P. 49 : Lieux de résidence des parents des « États».
4. Linteau, Paul-André ; Durocher, René ; Robert, Jean-Claude, 1989. *Histoire du Québec contemporain De la Confédération à la crise (1867-1929)* tome I. 758 p. Les éditions du Boréal. Montréal. P. 26 à 38 statistiques de population et d'émigration.
5. Racine, Antoine et al. 1851. Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est. 46 p. Imprimerie-Coté et Cie. Québec. P. 9 : Causes de l'émigration vers les États-Unis.
6. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000*, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée. P. 39 : Famines dues aux mauvaises récoltes dans les Bois-Franc.

Illustrations

1. Photo de Félix Albert tirée de : Albert, Félix, 1909 Immigrant Odyssey : A French-Canadian Habitant in New England. ISBN-0-89101-068-8
2. Photo des logements : ibid.
3. Photo de la maison et des membres de la famille Charrette : collection personnelle de M. Desrochers.

Chapitre 17 – Ces petits hangars roulants

Références écrites

1. Allard, Marcel, 1983. *Les chemins de fer dans la région de Nicolet : 1850, à nos jours.* 54 p. Les cahiers Nicolétains, La société d'histoire régionale de Nicolet. L'imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue Martin, Nicolet, P.Q. Éléments de l'histoire du tronçon de Trois-Rivière-Arthabaska.
2. Beck, J. Murray. Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de J. Howe.

3. British American Land Company (the). 1833. *Information respecting the Eastern Townships of Lower Canada in which The British American Land Company intend to commence operations for the sale and settlement of lands in the issuing spring.* W. J. Ruffy, printer, London. P. 8 : on retrouve une copie de lettre adressée aux Directors of thee British American Land Company en date du 20 octobre 1832.
4. Encyclopedia Brittanica. Rails aux charbonnages de Newcastle.
5. Encyclopedia Encarta. Rubrique Steam engine et George Stephenson.
6. Kesteman, Jean-Pierre. Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de A. T. Galt.
7. Lovett, Henry Almon. 1924 ? *Canada and the Grand Trunk 1829-1924.* 241p. p. 4 : Promoteurs de Boston à Montréal et à Sherbrooke ; p. 40 : souscription de £90 000 ; p. 41 : garantie d'obligations de £2 000 000 ; p. 42 : £125 000 pour la ligne Trois-Rivières-Arthabaska ; p. 48 : £7 807 000 investis, £1 000 000 retournés en intérêts.
8. O'Bready, Maurice. 1973. *De Ktiné à Sherbrooke Esquisse historique de Sherbrooke : des origines à 1954.* 197 p. Université de Sherbrooke. p. 100 à 110, la BALC et A. T. Galt.
9. Ormsby, William G. Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographies de Francis Hincks.
10. Pothier, Louisette Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de J.É. Turcotte.
11. Raymond, Claude, *Dis-moi comment on a bâti mon pays* – Monographie de Princeville et de Princeville paroisse 1832-1998 – Volume I . claude raymond communications 1997, 388 p. P. 287 : dernier train sur la ligne Québec-Richmond en 1989.
12. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée* p. 105 : affrontements entre irlandais et Canadiens.
13. Saint-Pierre, Denis. 2006. *Victoriaville De forêt vierge ... à ville 1837-1890 Tome I Période de 1837 à 1869 Document de recherches historiques.* Victoriaville. 311 p. P. 105 : Samuel Morton Peto.
14. Stevens, George Roy. *History of the Canadian National Railways.* 1973. Macmillan New York. 538 p. p. 13 : trains de portage ; p. 26 : Grande Bretagne contre une route menant aux USA ; p. 43 : Les coûts de construction doublent et le recrutement est pénible ; p. 65 : Galt a une usine à rails : p. 57 : impact de la guerre civile américaine ; p. 84 retrait du bonding act par les américains ; p. 60 : avertissement de Watkin au sujet de la fragilité des terres de Rupert face aux américains ; p. 43 : Canadiens ne s'embauchent pas pour le travail sur les chantiers.
15. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p.Imprimerie de Léger Brousseau Québec P. 64 : Citation : *«..Il fallait autrefois, pour descendre»*; p. 62 : Citation : *«...Peu de temps après la mort de M. Bélanger...»*
16. www.ville.richmond.qc.ca. Anecdote concernant la course de cariole qui a décidé du tracé de la ligne St Lawrence – Atlantic.

Illustrations

1. Photo de locomotive de collection, tirée d'une collection privée.
2. Photo de la rocket tirée de Spartacus encyclopedia.
3. Photo de Galt tirée de *Histoire des Cantons de l'Est* de Kesteman et al. p. 338
4. fond de plan des tracés des chemins de fer tiré de *Histoire des Cantons de l'Est* de Kesteman et al. p. 234.
5. fond de plan pour les tracé en relation aux Bois-Francs tiré de : A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc... Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition.
6. Carte du trace du Grand Tronc : Musée McCord – M930.50.1.72 – *Le chemin de fer du Grand Tronc et ses liaisons.*
7. Photo de la gare d'Arthabaska tirée du fonds Jacques Foucault.

Chapitre 18 – Grandeurs et misères du bois

1. Bérubé, Beauvais.1993. *Rivière-du-Loup Lointains Commencements Longs Cheminements.* 328 pp. Société d'histoire et de Généalogie de Rivière-du-Loup. P. 248 : location des terres à bois de Frazer en 1823 et construction d'un moulin.
2. Buller, Samuel, 1839. *Appendix (B) to Report on the Affairs of British North America, from The Earl of Durham, Her Majesty's Commissioner.* 218 p. Citation : question 360 « Avez-vous d'autres remarques… »
3. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1916. *La colonisation du Canada sous la Domination Française – Précis historique.* Québec. 90p. P. 74 : citation : «De longs trains de bois…»
4. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1922. *La colonisation de la province de Québec – Début du régime anglais 1760 – 1791.* 333 p. p. 165 : citation : « Depuis plusieurs années… » ; p. 166 citation : « …différentes espèces… »
5. Caron, Ivanhoë,. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous-archives de la province de Québec. Québec. 1927p. 237 : autorisation de faire entrer la potasse; p. 238 : traité Jay ; p. 243 : Wright lance son premier radeau de bois le 11-6-1806 ; p. 245 : tableau, 661 vaisseaux en 1810 ; p. 245 : industrie de construction de bateaux
6. Caya, Marcel. Dictionnaire biographique du Canada.Bibliographie de : Henry Caldwell. Location des propriétés de Murray.
7. Cugnet, Joseph François, 1775. *Traité de la loi des fiefs.* 72 p. Guillaume Brown, Québec. p. 19-20 : retrait féodal et conventionel.
8. Drapeau, Stanislas, 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : (1851à 1861.)* 593 p. Typographie de Léger Brousseau, 7 rue Buade Québec. p. 159 : citation : « Il paraît qu'il se fait un grand… ».
9. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas.* William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh.101 p. p. 61 : avertissement contre la tentation de porter soi-même son bois à Québec; pp. 31, 33 et 66 : prix à l'acre des terres; p. 48 prix des animaux et d'une charrue; p. 61 prix des résineux; p. 60 : prix du sucre; p. 61 : prix de la cendre et de la potasse.

10. Keyes, John. Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographie de Peter Patterson. En 1807, l'Angleterre importe 302 480 m^3 de bois de la baltique ; en 1850, possède 40 000 acres de terres ; citation : « Parfois, à la clôture des comptes… » ; citation : « La plus grande partie des billots… ».
11. Lacoursière, Jacques, 1995. *Histoire populaire du Québec Des origines à 1791.* Septentrion. Québec. 480 p. P. 47 : Champlain fait charger du chêne «*pour faire épreuve*».
12. Lacoursière, Jacques Provencher, Jean Vaugeois, 2001. *Canada Québec 1534-2000.* 591 p. 118 : 52 moulins à scie en 1734 ; p. 118 : citation : « …qu'un jour le commerce… » ; p. 118 : construction de navires pour le compte de la marine à partir de 1742 ; p. 76 Talon fait construire des navires et fabriquer de la potasse.
13. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du systême routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p.* Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. p. 113 : Hamilton prête 1000 £ pour la construction du chemin Craig.
14. Morazé, Charles Wolff, Philippe, 1954. *Nouveau cours d'histoire Classe de première Les révolutions 1789 1851.* 421 p. 174 : histoire de la ligue des neutres.
15. Racine, Antoine et al. 1851. *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est.* 46 p. Imprimerie-Coté et Cie. Québec. p. 26 : citation : « …patentes à la main… ».
16. Richardson, A.J.H. Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographie de : Henry Usborne. référence à la ligue des neutres.
17. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois. 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. p. 108 : l'épouse de Charles Héon dans un abri de bûcheron ; p. 136 : Charles Héon construit une digue ; p. 147 : Charles Héon construit un moulin à scie pour les matériaux de sa grange ; p. 15 : les jeunes qui vont à By-Town ; p. 13 : citation : « Vers mil huit cent quinze… » ; p. 13 : citation : « À l'époque dont le parle… » ; p. 211 : citation : « Plusieurs des premiers colons… » ; p. 209 : citation : « Saint-Louis-de-Blandford…se ressentit aussi… » ; p. 218 : citation : « …c'était le temps de l'exploitation… » ; p. 214 : citation : « L'exploitation des forêts de Blandford… ».
18. Shrock, Randall. Embargo Act. Microsoft Encarta encyclopedia '98. Article sur le «Embargo Act».
19. Sosa, Narcisse. 1897. *La construction des navires à Québec. Grèves et naufrages*. 202 pp. Imprimerie Léger Brousseau, Québec. p. 25 : 45 vaisseaux construits en 1811; p. 58 : 2542 vaisseaux construits de 1797 à 1896.
20. Tassé, Joseph, 1871. *Philemon Wright ou colonisation et commerce de bois.* 77 p. p. 31 : citation : « …faisait couper du bois de de différentes espèces… » ; p. 31 : Hocquart fait charger des planches pour les chantiers de la marine royale ; p. 31 : citataion : « …les trains de bois qui flottaient… ».
21. Trudel, Marcel. 2001. *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec.* Éditions Hurtubise HMH. Montréal. 330 pp. P. 103-122 : biographie critique de Talon.
22. Victoria A. 1874. (Documents de la Session (No. 2.) 38) Tableau intitulé : État des Limites à Bois actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.-suite. Permis obtenus par George Benson Hall entre 1860 et 1870.
23. Young, Brian J.. Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographie de : James Bell Forsyth. Référence à William Walker, associé de Forsyth et négociant de bois.

Illustrations

1. Photo du camp de bûcheron tiré des archives personnelles de M. Desrochers.
2. Dessin de ravin et moulin de la rivière Nicolet, tiré de : Eastern townships a pictural record.
3. Photo de P. E. Desrochers dans un camp de bûcheron tiré des archives personnelles de M. Desrochers.
4. Photo du train de bois; archives du Musée McCord – MP-0000.1452.156 Train de bois, Ottawa, Ont., 1871-1872
5. Photo du bois en attente à Québec Musée McCord – I-76310 Anses à bois depuis Spencerwood, Québec, Qc, 1872
6. Photo de moulin à scie en 1905 tiré de *Histoire de Wotton* de M. O'Bready

Chapitre 19 – Des voisins méconnus

Références écrites

1. Buller, Charles, 1838. Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner. *218 p. p. 86 réponse no : 613, citation de J. Morrin esq. Md.: "À quelques exceptions près…" et 500 à 600 passagers à bord ; p. 67, réponse 402 : préférences pour les irlandais…; p. 85, réponse 606 : citation de H. Jessopp : "Les émigrants envoyés…".*
2. British American Land Company, the. 1833. *Information respecting The Eastern Townships of Lower Canada, in which The British American Land Company intend to commence operations for the sale and settlement of lands in the ensuing spring.* W. J. Ruffy, printer, London. Modèle de prospectus pour vente de terres.
3. British American Land Company, the. 1836. *Seconde report to the proprietors of the British American Land Company.* London. Nombre d'acres de terre en possession de la société.
4. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1921. *Annuaire statistique Province de Québec 8° année «La colonisation du Canada sous le régime anglais (1815-1821)* p 503 @ p559. P. 514 et 516 : Billets de locations pour soldats et officiers en 1815 ; p. 519 : première colonie de Drummond et opposition des grands propriétaires ; p. 519 vétérans des bataillons des Meuron et Watteville; p. 547 : citation du rapport du comité sur l'agriculture ; p. 552 : citation : Les chevaux et les tauraux…

5. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1922. *La colonisation de la province de Québec – Début du régime anglais 1760 – 1791.* 333 p. p. 123 et 124, inquiétude au sujet de l'installation des loyalistes le long des frontières américaines; p. 124, Townships à Kingston, baie de Quinté…; p. 151 , marchands américains et anglais qui arrivent en 1763.
6. Caron, Ivanhoë, 1927. *La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815* 373 p. Sous-archives de la province de Québec. Québec. p. 250 : citation de Weld : …les encouragements des négociants…
7. Caya, Marcel. Dictionnaire biographique du Canada
Bibliographies de : Henry Caldwell ; - 1 775 000 livres de farine; - Origine de Caldwell.
8. Charbonneau André, Sévigny André, 1997. *1847 Grosse-Île au fil des jours.* Patrimoine Canadien Parcs Canada. 283p. p. 1 : 1832, Quarantaine à Grosse Isle ; p. 12 : 98649 immigrants en 1847 ; p. 24 : 17477 immigrants décédés lors de la traversée ; p. 55 : choléras en 1832 et 1834.
9. Day, Mrs Catherine, M. 1869. *History of the Eastern Townships, province of Quebec, Dominion of Canada, Civil and Descriptive. In three parts.* John Lovell Montreal. p. 184 : Les distilleries deviennent excessivement nombreuses.
10. Day, Mrs Catherine, M., 1863. *Pionneers of the Eastern Townships: A work containing official and reliable information respecting the formation of settlements; with incidents in their early history; and Details of Adventures, Perils and Deliverances.* 171 p. John Lovell, Montreal. p. 30 : Isaac Lawrence associé dans le township de Shefford ; p. 44 : Perte du patrimoine de Isaac Lawrence et immigration dans les townships de l'est.
11. Drapeau, Stanislas, 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : (1851à 1861.)* 593 p. Typographie de Léger Brousseau, 7 rue Buade Québec. p. 248 : statistique sur les produits agricoles.

12. Gentilcore, Louis R. et al. , 1993. *Atlas historique du Canada Volume II La transformation du territoire 1800 – 1891.* Les presses de l'Université de Montréal, Montréal. p. 21 : données sur le nombre d'immigrants entre 1815 et 1850. Planche 10 : estimation de 1,5 millions d'habitants au printemps de 1847 ; planche 9 : 40% de travailleurs agricoles parmi les immigrants.
13. Gravel Mgr Albert, Pages d'histoire régionale, cahier no. 17. La concession et la curée des terres dans les townships de l'est 1800-1815, 1966.
14. Hébert, Pierre-Maurice, 1990. *Bernard O'Reilly L'amour des Canadiens français.* Paru dans les cahiers nicolétains – La Société d'histoire régionale de Nicolet. Vol. 12 no 2 Juin 1990. p. 48 : Citation : *«…que les Irlandais et les Écossais…».*
15. Hugo, Victor. 1873. *Quatrevingt-treize*. Gallimard (1979), édition livre de poche.. P. 468 : citation : *«…d'abord supprimez les parasitismes…».*
16. Kesterman, Jean-Pierre ; Southam, Peter ; Saint-Pierre, Diane, 1998. *Histoire des Cantons de l'Est*. 831p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. p. 87 : Loyalistes dans les seigneuries de Saint-Armand etc…; p. 95 : Octrois à la BALC ; p. 112 : retour d'immigrés américains vers les USA en 1812.
17. Lacoursière, Jacques Provencher, Jean Vaugeois, 2001. *Canada Québec 1534-2000.* Éditions Septentrion Sillery Québec. 591 p. p. 176 : données sur l'Acte de Québec ; p 121 : 18% des exportations en blé ;
18. Le Tallec, Jean. 1996. *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime.* Coop Breizh Spezet. Bretagne. 271 p. p. 116 : rixe alors qu'on bat au fléau.

19. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard. *Les Bois-Francs* –La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska. Tome II 1920. 445 p. p. 282 : Récit de l'affrontement de Pierre Richard avec les anglais ; p. 175 : citation : L'industrie laitière transforma…
20. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du systême routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p.* Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. p 113 : Hamilton avance £1000 pour la construction du Chemin Craig.
21. O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe P. Q.* P. 216 : citation : *«…des localités à mentalité anglaise…».*
22. Parr Traill, Catharine. 2003. *The Backwoods of Canada – Letters from the wife of an emigrant officer.* Prospero Canadian Collection. 351 p. P. 340 : statistiques sur les émigrants assistés des paroisses en 1834.
23. Racine, Antoine et al. 1851. *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est.* 46 p. Imprimerie-Coté et Cie. Québec. p. 13 : Citation : Aussi les cultivateurs canadiens…
24. Saint-Amant, 1898. L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion). 433 p. Imprimerie de l'Écho des Bois-Francs Victoriaville. p. 12 : biographie de F.G. Herriot ; p. 25 : François Ouellet marie Louise Chapman ; p. 112 Reed achète une vache canadienne ; p. 146 : vaches de boucherie de race Durham ; p. 141 : cordes à travers la route pour empêcher les paroissiens d'aller à la messe ; p.144 : braves qui protègent la procession du St-Sacrement ; p. 270 : Grenache permet aux bons de voter ; p. 64 forcené menace l'abbé Robson avec un pistolet ; p. 380 : les irlandais mettre J. Carignan dans un foyer. Il est sauvé par Chainy ; p. 160 : les amusements du pont de Nantes…
25. Vézina, Jean-Paul, 1988. *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui.* 423p. p. 227 : citation : L'industrie agricole québécoise…

Illustrations

1. fond de plan pour les tracé en relation aux Bois-Francs tiré de : A new map of the Province of Lower Canada, describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land, etc... Compiled from Plans deposited in the Patent Office Quebec. James Wyld, Geographer to her Majesty, London – Second edition.
2. Stanstead 1827, tire de *l'histoire des cantons de l'est* de Kesteman et al., p. 133, Aquarelle de J. Bouchette.
3. Lennoxville tiré de *l'histoire des cantons de l'est* de Kesteman et al. p. 194, croquis de C. B. Felton;

4. Sherbrooke 1835, tiré de *l'histoire des cantons de l'est* de Kesteman et al. p. 111, C. B. Felton.
5. Église Baptiste, tiré de *l'histoire des cantons de l'est* de Kesteman et al. p.184.
6. Église Méthodiste, tiré de *Histoire du piémont des appalaches* de Gendron et al, p. 112.
7. Église anglicane, de photo prise à Saint-Jacques-de-Leeds, collection M. Desrochers.
8. Église catholique, de photo prise à Kinnear's mill, collection M. Desrochers.
9. Photo de la partie de billard, tiré de *Histoire du piémont des appalaches* de Gendron et al, p. 141, (société d'histoire de la Haute Yamaska, coll. D. Cloutier.
10. Photo de la tinque et de la tonne tirée de la collection M. Desrochers.

Chapitre 20 – Laissés pour compte
Références écrites

1. Biar, le père. 1611. Relations des Jésuites pour l'an 1611.
Traitement des Abénakis par les anglais p. 37 : citation : *«...disant qu'ils nous ayimoient bien parce qu'ils scavoient...».*
2. Charlevoix, le père de. 1721 *Histoire d'un voyage de l'Amérique*
Citation relative aux profits de Crevier avec la traite aux Abénakis
3. Deschênes, Gaston. 1988. *L'année des anglais – La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête*. Seconde édition 180 pp. Septentrion Sillery.
Courte biographie de Montesson p. 32 :Citation : *Joseph-Michel Legardeur de Croisille...»*; p. 110 : citation : *«...nouvelle inquiétude : les Abénaquis...».*
4. Fleury, Alcide. 1961. *Arthabaska Capitale des Bois-Francs.* Imprimerie d'Arthabaska inc. Arthabaska. 237 pp.
Note de l'arpenteur Legendre relative à des réserves et à une requête des Abénakis pour des terres dans le canton d'Arthabaska. p. 6 : citation : *«Le townships contient 23894 acres...».*
5. Kesteman, Jean-Pierre, Southam, Peter, Saint-Pierre, Diane. 1998. *Histoire des Cantons de l'Est*. 831 pp. Les presses de l'université Laval Sainte-Foy.
P. 75 :Citation : *«L'arrivée de colons américains sur les rives du lac Champlain...».*
6. Lebel, Gérard, 1981. *Nos ancêtres* Tome 1 ou 16.
Odyssée des ancêtres Hince p. 105
7. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I de IV.* 473 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska
Narration du meurtre de Dubuc Tome I p. 186 et Tome II p. 254
Tome IV p. 336 : citation : *«...se présenta à Leclerc...».*
Tome III p.108 : Utilisation des cabanes de chasse des Abénakis en arrivant à Saint-Valère
Tome I p. 342 : citation : *«...les provisions diminuaient...».*
8. Maurault, l'Abbé J.A., 1866. *Histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours.* 638 p. P.I : Territoire ancestral des Abénakis; p.6 : citation : *«Il y avait aussi les Micmacs»*; pp. 12 et 538 :Habitations des Abénakis; p. 13 : citation : *«Ils cultivaient quelques petits champs...»*; p. 73 : Arrivée de Weymouth; p. 34 : Arrivée de John Smith et exploit de Hunt; p. 35 : Arrivée des puritains; p. 3 : Citation au sujet des Mohicans : *«Leur grande habilité...»*; p. 4 : Achat de New Haven, citation : *«Pour le paiement...»*; p. 38 : Entente des anglais avec le chef Massasoit qui devient leur ambassadeur; p. 43 : Guerre par les Pequots; p. 47 : Campagne de Mason contre les Pequots; p. 54 : Accaparement des terres autochtones par les anglais; p. 56 : Révolte de Philippe fils de Massasoit; p. 68 : Citation: *«Cependant, l'on vit encore...»*; p. 176 : Citation : *«Le Comte de Frontenac...»*; p. 273 : Citation : *«Comme ces sauvages prenaient part...»*; p. 228 : Rapport de force entre les colonies française et anglaise; p. 344 et 345 : Politique de kidnapping et rapt des Gill; p. 506 à 563 : Rapt des Johnson; p. 540 : Citation au sujet de Gill qui achète Mme Johnson; p. 276 : Citation : *«Les sauvages parurent...»*; p. 278 : Citation : *«...une demye lieue de terre...»*; p. 280 : Citation : *«La même année, le seigneur...»*; p. 285 : citation : *«...le 30 avril 1708...»*; p. 291 : citations : *«Celui-ci les maltraita...»*, et *«Plus tard, M. de Montesson...»*; p. 294 : Citation : *«...les représentants du premier seigneur...»*; p. 624 : Tentative de Wurtèle d'enlever une partie des terres aux Abénakis; p. 296 : citation : *Il est facile de voir, d'après ...»*s; pp 489 et suivantes : Raid de Rogers en 1759; pp. 331 et 332 : Primes pour l'extermination des Abénakis; p. 402 : Prime augmentée; p. 615 : citation : *«Une pension annuelle...»*; p. 296 : Citation : *Depuis cete époque...».*
9. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée*. P. 15 : La réserve abénaquise; p. 16 : citation : *«Les indiens ne furent pas satisfaits...».*
10. Saint-Amant, 1898. L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion). 433 p. Imprimerie de l'Écho des Bois-Francs Victoriaville. P. 54 : citation : *«Il y avait dans le township...».*
11. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. *Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandford Premier colon du comté d'Arthabaska Mœurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois.* 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. p. 14 : Citation : *Les Sauvages Abénakis faisaient la chasse*.»

Illustrations

1. Photo du père Maurault, tirée des archives du séminaire de Nicolet.
2. Maison longue et aussi Carte des ethnies autochtones à l'arrivée des blancs, tirées de *Brève histoire socio-économique du Québec* de Dickinson et Young, p. 20.
3. Couple d'autochtones avec sa prise; Musée McCord – M20399 – James Duncan vers 1860 – Eau forte
4. Photo de toboggan prise au musée d'Okanak, collection privée de M. Desrochers.

5. Canton de Dunham, tiré de *Histoire des Cantons de l'Est* de Kesteman et al p. 74.
6. Photo du cadastre du canton d'Arthabaska avec lots des Abénakis, tirée de *Arthabaska capitale des Bois-Francs* de Alcide Fleury, p. 230.
7. Photo d'artéfacts du musée de Odanak prises au musée. Collection privée de M. Desrochers.
8. Photo enfants à Odanak. Bibliothèque Nationale du Québec. Pièce no. 6374

Chapitre 21 – Pendant ce temps dans les seigneuries
Références écrites

1. Buller, Charles, 1838. *Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner*. 218 p. Témoignage de Davidson : questions 81 à 83.
2. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1916. *La colonisation du Canada sous la Domination Française – Précis historique.* Québec. 90p. P. 15 : Un seul cheval dans la colonie (1647). 12 chevaux arrivent en 1665; p. 84 : population estimée à 55,009 pers. en 1755.
3. Caron, l'abbé Ivanhoë, 1922. *La colonisation de la province de Québec – Début du régime anglais 1760 – 1791.* 333 p. p 8 : re-concession de la seigneurie de Murray Bay ; p. 16 : titres de Murray ; p. 18 : directives au gouverneur Murray ; p. 241 : libellé de l'acte de cession de la seigneurie.
4. Chapais, Thomas, 1972. *Cours d'histoire du Canada Tome 7* 253 p. Les éditions du Boréal Express Ltée. Trois-Rivières, Montréal. p. 118 : Le procureur Drummond amorce le processus de commutation des seigneuries ; p. 120 : les juges qui siègent au tribunal.
5. Cugnet, Joseph François, 1775. *Traité de la loi des fiefs.* 72 p. Guillaume Brown, Québec. p. 51 : Mention de la seigneurie de Mingan ; articles du traité et modèle de bail ; p. XI : citation : *...quelques critiques diront…*
6. Dickinson, John A., Young, Brian, 1992. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Traduction de Hélène Filion et al. Septentrion, Sillery. 383 p. p. 36 : 73,3% des engagés retournent en France ; p. 69 : 85% des francophones sont des paysans ; p. 84, tableau 3,1, population de la Nouvelle-France estimée à 60 000 en 1755.
7. Groulx, Lionel, 1960. *Histoire du Canada français depuis la découverte, 4ième édition, Tome I Le Régime français.* Fides, Montréal. 394 p. p. 40 : Colons promis par les Cent-Associés et colons établis.
8. Harris, R Cole. et al, 1987. *Atlas historique du Canada I Des origines à 1800.* 198p. Les presses de l'université de Montréal. Montréal. Concessionnaires des seigneuries et propriétaires en 1791. (planche 51)
9. Harris, Richard Colebrook, 1966. *The Seigneurial System in Early Canada A Geographical Study.* The University of Wisconsin Press; Madison Milwaukee; Les Presses de l'Université Laval Québec.247 pp. P.3 : Concession à Louis Hébert en 1623.
10. Lacoursière, Jacques, 1995. *Histoire populaire du Québec, tome I Des origines à 1791.* Septentrion, Sillery. 481p. P. 63 : Arrivée de Giffard en 1634.
11. Lacoursière, Jacques Provencher, Jean Vaugeois, 2001. *Canada Québec 1534-2000.* Septentrion, Sillery, 591 p. 301 : 15 juges siègent au tribunal pour la commutation des seigneuries ; p. 302 note 1 : règlement final de la tenure seigneuriale en 1935.
12. Landry, Yves, 1992. *Orphelines en France pionnières au Canada – Les filles du roi au XVIIe siècle*. Leméac, Montréal. 436p. p. 49 : tableau du nombre et des dates d'arrivée des filles du roi, par différents auteurs.
13. May Campbell, Dorothy. 2006 *Dorothy May Campbell Life.* Site internet : http://www.antonymaitland.com/campbell.htm 33 p. P. 13 : Anecdote : 1941 – Visite au Canada à Pointe Sèche au moment du démembrement des seigneuries; p. 18 : citation : *«Charles s'est fait octroyer par la Couronne…».*
14. Ouellet, Fernand, 1972. *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*. Hurtubise HMH Montréal. 379p. P.45 : la dîme illégale entre 1763 et 1774 ; p61 : droit banal de 1/13ième du blé moulu ; p70 : Citation de Roderick Mackenzie ; p. 103 : citatio n : *En 1833, Michel Leclerc, habitant…;* p. 105 : revenus et dépenses du seigneur Ellice ; p 290 : Les seigneurs sont appauvris et vendent leur fief ; p. 315 : le règlement complété en 1866.
15. Paradis, Alexandre. 1984. *Kamouraska (1674-1948).* Conseil de Fabrique de la paroisse de Kamouraska. 337 p. p. 9 : le système seigneurial aboli en 1854 ; p. 89 : fin du système en 1941.
16. Prévost, Robert, *Portraits de familles pionnières*. Procès perdu par Guyon contre Giffard.
17. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée.* p. 45 : date de l'arrivée du premier train à la gare de Victoriaville
18. Roy, J. Edmond, 1897. *Histoire de la seigneurie de Lauzon.* Mercier & Cie Lévis. Tome I, 649 p. p. 36 à 48 : récit des acquisitions de Jean de Lauzon. Tome V, 487 p. p. 187 : le seigneur qui accapare la vaisselle de son censitaire ; p. 195 : droit de quint etc…; p. 197 : citation : *Ainsi, dans Lauzon, les habitants…*; p. 201 : comparaison entre les contrats de Henry et John Caldwell ; p. 201 : citation : *Le seigneur se réserve le droit de retrait ou de racheter…;* p. 206 : pétition contre le seigneur Grant ; p. 209 : citation : *Vous devez empêcher les seigneurs de recevoir…;*
19. Rutché, Joseph, Forget, Anastase, 1949. *Précis d'histoire du Canada pour les élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire* Éditions Beauchemin, Montréal. 314 p. Statut officiel des écoles paroissiales (p236).
20. Saint-Amant, 1898. *L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion).* Imprimerie de l'Écho des Bois-Francs Victoriaville. 433 p.. P. 307 : $10 044 194 en indemnités.
21. Saintonge, Jacques, 2002. *Louis Houde, pierre d'assise d'une grande famille.* DLHMB (1655) inc. 61 p. p. 22, pas d'habitants à Sainte-Croix avant 1680 ; p. 20 contrat de concession à Louis Houde.
22. Taché, J.C., 1854. *De la tenure seigneuriale en Canada, et projet de commutation.* 82 p. Appendice, tableau 1 : concession de N.D. des Anges en 1626 et Mingan en 1661 ; tableau 2 : étendue de la seigneurie de Lauzon ; p. 14 obligations du

seigneur et des censitaires ; p. 62 : citation : *Il y a une chose que je commence à soupçonner…;* p. 102 : citation : *parce que les présents propriétaires…*
23. Trudel, Marcel, 1956. *A la recherche d'un système de développement.* Publication de la Société Historique du Canada. Brochure historique no. 6. 19 p. p. 17 : argument au sujet de la protection de la nation Canadienne-Française par les seigneuries.
24. Trudel, Marcel, 2001.*Mythes et réalités dans l'histoire du Québec.* 325 p.HMH – Cahiers du Québec – Collection histoire. Montréal. p. 224 : petit catéchisme publié en 1765 ; p. 116 : achat de la seigneurie de «les Ilets» et élévation au rang de baronnie par Talon ; p. 97 : cheval introduit en 1665 dans la colonie ; p. 168 : privilège du port de l'épée.
25. Turcotte, Louis-Philippe, 1872. *Le Canada sous l'Union 1841-1867.* Imprimerie du Canadien, Québec. 618 p. P. 240 : répartition des indemnities versées lors de l'abolition des seigneuries.
26. Wood, Colonel William, 1931. *The storied province of Quebec – Past and Present*. Vol I&II, 1164 p. p. 1076 : Jean Guyon fait sa profession de foi et hommage.

Illustrations

1. Portrait de Jean Talon tiré de *Précis d'Histoire du Canada* de Rutché & Forget, p. 68.
2. Dessin de foi et hommage de Jean Guyon tiré de *The Storied Province of Quebec* vol II, p. 1076.
3. Portrait du général Murray tiré de *Précis d'Histoire du Canada* de Rutché & Forget, p. 140.
4. Portrait de Cugnet tiré de *Histoire des Canadiens-français 1608-1880* de Benjamin Sulte, tome VIII.
5. Plantation du mai, tiré de ????
6. Moulin banal de Saint-Roch-des-Aulnaies, tiré de ???
7. Portrait de Toussaint Pothier, tiré de *Histoire des Canadiens-français 1608-1880* de Benjamin Sulte, tome III.
8. Portrait d L. J. Papineau, tiré de *Précis d'Histoire du Canada* de Rutché & Forget, p. 186.

Chapitre 22 Le long de la ligne

Références écrites

1. Chapelle, Howard I, *Ships et Shipbuilding – Encarta ® 98 Encyclopedia.* Évolution dans la construction des bateaux.
2. Chesterville vous raconte..., Publicité Paquet inc. 1986. P. 64 : Booth et Emerson; p. 101 : moulin à scie des Campagna .
3. Conklin, Edwin. P. 1931-1932. *The Storied province of Quebec : past and present* / editor in chief: William Wood ; associate editors: William Henry Atherton, Edwin P. Conklin. Toronto: Dominion Pub., 1931-1932 5 vol. p. 1003 : commerce du bois équarri en 1864.
4. Désilets, Andrée. Dictionnaire biographique du Canada. Biographie de George-Benson Hall.
5. Drapeau, Stanislas, 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : (1851à 1861.)* 593 p. p. 159 : 100 000 billots par an descendent sur la rivière Nicolet ; p. 160 : citation : «lorsqu'on est sur les hauteurs…».
6. Fleury, Alcide. 1961. *Arthabaska Capitale des Bois-Francs.* 237 pp. p. 80, Goodhue tient une auberge à Chester, sur le chemin Craig ; p. 79 biographie d'Adophe Stein.
7. Keyes, John. Dictionnaire biographique du Canada. Bibliographie de Peter Patterson. Patterson promoteur de la ligne Québec-Richmond.
8. Lovell's Directory 1890. p. 634 : 4 moulins à scie à Warwick en 1890.
9. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I à IV.* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska. tome I, p. 117 : Vente de patates à Charles Beauchesne par goodhue ; p. 222 : Les frères Richard vendent de la potasse à Stein ; p. 210 : Le magasin de Prince à Stanfold en 1851 ; p. 211 : Prince a un moulin à scie à Ham Nord ; p. 273 : la courte vie de la tannerie de Stanfold.
10. O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe P.Q.* 354 pp. p. 24 : l'âge d'or de l'écorce de pruche dans Wotton ; p. 202 : tannerie des Phénix en 1863 ; p. 291 : histoire de la manufacture de jouets en 1911.
11. Plamondon, Carolle. 2004. Les Moulins, comment Arthabaska Saw Mill est devenu Arthabaska Water and Power. Bulletin de la Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville vol 2 no. 2. : citations au sujet des moulins de la région d'Arthabaska.
12. Provencher, Jean, 1988. *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent.* 607 p. Les éditions du Boréal, Montréal. P. 208 : référence au marché de la potasse ; p. 209 : citation sur record de production de potasse en 1850.
13. Raymond, Claude. *Dis-moi comment on a bâti mon pays : monographie de Princeville et de Princeville paroisse, 1832...* 1997. 388 p. p. 286 : dernier train en 1989 ; p. 285 : Stanfold station ; p. 59 : magasin de Dorais ; p. 149 : diminution de la production de la potasse après 1850 ; p. 152 : la tannerie Girouard et cie vers 1880.
14. Raymond, Claude. 1999. *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick : histoire de la communauté de foi de la ville de Warwick* Dawson, Nelson-Martin. P. 62 : New Warwick hotel ; p. 60 : moulin à scie d'Arthur Mercier ; p. 63 : manufacture de boutons en cornes de boeuf.
15. Raymond, Claude. 1990. *Si Sainte-Victoire d'Arthabaska m'était contée, 1890-1990*. p. 29 : hôtel Prince of Wales ; p. 92 : citation sur le commerce du tannin ; p. 241 : citation : *«en juin, par exemple…».*
16. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée* p. 45 : entrée du premier train en gare ; p. 153 : incendie de la gare ; p. 156 : gare rénovée ; p. 84 Hôtel Albion ; p. 62 : Hôtel Grand Union ; p. 73 : Rent-a-horse : citation : *«Boisclair, précurseur…»* ; p. 73 : publicité de Goodhue et Pépin, citation : *«Le soussigné offre en vente…»* ; p. 47 : Goodhue et la perlasserie de Labonté ; p. 62 : Demers, demersville et Foisy ; p. 47 : bois déposé le long de la ligne du Grand Tronc ; p.75 : Thomas Hickey ; p. 71 Leclerc exploite une tannerie sur la

rivière Nicolet ; p. 135 : manufacture de chaussures et usine de cigares ; p. 134 : système de bonis ; $4000 pour une fonderie ; p. 138 : usines de matelas ; p. 155 : nom de la gare changé en 1905.
17. Saint-Pierre.2004. *Les débuts industriels de Victoriaville 1853-1906.* Société d'histoire de Victoriaville. 246 Pp. 40 à 50 : Historique de la tannerie *Miller's Extract of Bark Association*; Pp 71@80 : La Victoriaville Furniture; Pp 59à 67 : La fonderie de Victoriaville.
18. Saint-Pierre. 2006. *Victoriaville De forêt vierge… à ville 1837-1890 Tome I Période de 1837 à 1869.* Copie sur CD. Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville. P. 30, 31 et 171 : Incorporation de Victoriaville et conflit Demers Foisy.
19. Sosa, Narcisse. La construction des navires à Québec et ses environs. P. 25 : construction des navires à Québec en 1864.
20. Vézina, Jean-Paul, 1988. *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui.* 423p. P. 32 à 38 : le chemin Gosford et le chemin Saint-Philippe ; p. 192 : Pierre Prince à Ham Nord ; p. 194 : les chantiers de Alyre, Toupin et Richard à Ham Nord.

Illustrations

1. Photo de gare de Princeville tirée de *Dis-moi comment on a bâti mon pays* de Claude Raymond, p. 285.
2. Hôtel Grand Union, tiré de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al, p. 62.
3. Portrait de James Goodhue, tiré de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al, p. 17.
4. Magasin Paul Tourigny, tiré de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al, p. 80.
5. Intérieur du magasin de Nadeau et Baril p. 48.
6. Moulin Plamondon tiré de *Histoire de Wotton* de Maurice O'Bready, p. 201.
7. Moulin à scie d'Achille Gagnon, tiré de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al, p. 110.
8. Produits offerts par Cantin de Warwick, tiré d'un document personnel de M. Gilles Desrochers
9. Tannerie d'Achille Gagnon, tiré de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al, p. 76.
10. Tannerie de Princevill, tiré de *Dis-moi comment on a bâti mon pays* de Claude Raymond, p. 151.
11. Moulin à battre Cantin, tiré d'un document personnel de M. Gilles Desrochers
12. Les boutons Baril, tiré de *Et ils bâtirent Saint-Médard de Warwick* de Claude Raymond, p. 63.

Chapitre 23 – L'État à l'aube des Bois-Francs

Références écrites

1. Brown, Craig et al. 1988. *Histoire générale du Canada.* Éditions Boréal. Montréal. 695 p. p. 478 : Le femmes obtiennent le droit de vote au fédéral en 1917 et dans toutes les provinces sauf le Québec.
2. Chabot, Richard. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume VI - Rubrique Louis Bourdages.* Biographie de Bourdages.
3. Chabot, Richard. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume VIII - Rubrique Jean-Baptiste Proulx.* Biographie de Proulx.
4. de Bellefeuille, E. Lef. 1868. *Le Canada et les Zouaves Pontificaux – Mémoires sur l'origine, l'enrôlement et l'expédition du contingent canadien à Rome, pendant l'année 1868.* Typographie du Journal «Le Nouveau Monde». 263 pp. p. 140 : nombre de candidats retenus et refusés.
5. Dubois, J.M. et al. 1989. *Les Cantons de l'Est*. Les Éditions de l'Université de Sherbrooke. 293 p. P. 158 : comtés en 1829. P. 160 : comtés en 1853.
6. Fleury, Alcide. 1961. *Arthabaska, Capitale des Bois-Francs.* Imprimerie d'Arthabaska. 237 p. p. 188 : liste des députés dans les comtés d'Arthabaska et ses prédécesseurs.
7. Gérin-Lajoie, Antoine. 1851. *Catéchisme politique; élémens du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple.* Imprimerie de Louis Perreault, Montréal. 144 p. p. 24 : qualifications des électeurs sous l'acte.
8. Gibbs, Elizabeth. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume IX- Dominick Daly* . Biographie de Daly.
9. Keyes, John. *Dictionnaire Bibliographique du Canada* – Biographie de Peter Patterson. Citation : *«…le chemin de fer…».*
10. Labrèque, Marie-Paule R. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume VII- Frederick George Heriot* . Biographie de Heriot.
11. Lacoursière, Jacques. 1996. *Histoire populaire du Québec – de 1791 à 1841. Tome 2.* 447 p. p. 1 : Le droit de vote en 1791 est accordé aux être sujets britanniques de 21 ans ou plus…
12. Lamonde, Yvan. 2000. *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896.* 572 p. Éditions Fides Montréal. P. 296 : La Minerve appuie La Fontaine ; P. 320 : confirmation par Londres du gouvernement responsable en 1848.
13. Linteau, Durocher, Robert, Ricard. 1989. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930 – tome II.* Les éditions Boréal. 834 p. p. 609 : citation : *«Les luttes encore assez vives…».*
14. Martel, Frère Jules, s.c. *Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p.* Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. p. 208 : récit du passage de Daly dans les chemins du comté de Mégantic ; p. 210 : citation : *«…l'entrepreneur pouvait…»*
15. Racine, Antoine et al. 1851. *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est.* 46 p. Imprimerie-Coté et Cie. Québec. p. 28 : Citation : *«…car le meilleur, l'unique moyen, dit M. Watts…».*
16. Rutché, Joseph et Forget, Anastase. 1949. *Précis d'histoire du Canada pour les élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire.* Librairie Beauchemin, Montréal. 314 p. p. 209 : Acte d'Union. Le comité exécutif est formé de 8 députés ; p. 286 : Art 50 de l'AABduN donne la durée de 5 ans pour la Chambre ; p. 292 : Art 85 définit la durée de l'Assemblée législative ; p. 233 : carte de l'évolution du Canada.
17. Saint-Amant, 1898. L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion). 433 p. Imprimerie

de l'Écho des Bois-Francs Victoriaville. P. 132 : démarches de Heriot pour le chemin des commissaires ; P. 163 : Comté de Drummond en 1829.
18. Sylvain, Philippe. *Dictionnaire Bibliographique du Canada - Volume XI - Rubrique : Bourget, Ignace.* Citation : *«…selon les ultramontains, «le souverain pontife…»».*
19. Trudel, Marcel. 2001. *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec.* HMH – Cahiers du Québec – Collection histoire. Montréal. 325 p. p. 218. carte politique en 1764.
20. Trudelle, l'abbé Charles, 1878. *Trois souvenirs*. 75 p.Imprimerie de Léger Brousseau Québec Citation : *«…sir Dominique Daly, dont le nom…»*
21. Turcotte, Louis-Philippe. 1872. *Le Canada sous l'Union 1841-1867 – 1ière partie*. L'imprimerie du Canadien, Québec. 225 p. p. 35 : Composition du conseil législatif sous l'Union.

Illustrations
1. Carte de l'évolution géographique du Canada, tirée de *«Précis d'Histoire du Canada»* de Rutché & Forget.
2. Carte du Canada en 1999, tirée de *Canada Ressources naturelles*. Site internet du ministère : http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/historical/territorialevolution/1867
3. Carte du comté de Buckinghamshire, de la carte de Samuel Holland *A New map of the Province of Lower Canada describing all the Seigneuries, Townships, Grants of Land &c.*
4. Fond de carte de 1830 à 1853. Le fond de carte est tire de la carte de Samuel Holland. Le découpage est tiré de *Les Cantons de l'Est* de Dubois et al.
5. Fond de carte après 1853, tiré la carte de Samuel Holland. Le découpage est tiré de *Les Cantons de l'Est* de Dubois et al.
6. Portrait de Louis Bourdage, tiré du site internet - http://www.unites.uqam.ca/arche/hermes/sq/eleves/bourdagesl.htm
7. Portrait de Dominick Daly, tiré du site internet - http://www.gov.pe.ca/lg/gallery/12Daly.php3
8. Portrait de Frederick George Heriot : tire du site internet - http://www.ville.drummondville.qc.ca/2006ville/historique.htm

Chapitre 24 Le village aux quatre fléaux
Références écrites
1. Bélanger, Réal. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Laurier, sir Wilfrid.* Tout le texte sur la carrière de Henry-Charles-Wilfrid Laurier ; citation : *«Au clergé catholique local…»*; citation : *«(son) droit d'intervention (…) finit à l'endroit…»*; Citation : *«Nous sommes livrés à la majorité…»*.Citation : *«Je me mêle activement…»*; Citation : *«Avec le simple mandat…»*;
2. Boorstin, Daniel, 1958. *L'Aventure coloniale (traduction de "The Colonial Experience".* Robert Laffont, Paris 1981. Citation p. 193 : *"C'était un lieu..."*
3. Fleury, Alcide. 1961. *Arthabaska Capitale des Bois-Francs.* 237 pp. p. 113 : couvent construit en 1868 ; p. 114 : collège commercial en 1872 ; p. 117 : Hôpital d'Arthabaska en 1884 ; p. 159 : société d'agriculture ; p. 160 maison de Wilfrid Laurier ; p. 161 : citation : *«durant la construction de cet édifice…»*; p. 164 : Arthabaska chef-lieu du district ; p. 225 : citation : *«(de prendre) les intérêts…»*; p. 228 : nombre de notaires et d'avocats à Arthabaska ; p
4. Lacoursière, Jacques Provencher, Jean Vaugeois, 2001. *Canada Québec 1534-2000.* Éditions Septentrion Sillery Québec. 591 p. p. 287 : la population du Haut-Canada dépasse celle du Bas-Canada ;
5. Lamonde, Yvan. 2000. *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896.* 572 p. Éditions Fides Montréal. p. 315 : mgr Bourget défend à ses curés d'absoudre les lecteurs de l'Avenir.
6. O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe P. Q.* P. 21 : En 1854, on taxe les terres non défrichées ; p. 21 : citation : *«Ce mémoire parvint au gouvernement du pays…»*
7. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée.* P. 50 : citation : *«Ce fut un jour de la mi-décembre 1866…»*;
8. Saint-Amant, 1898. L'Avenir – Township de Durham et de Wickham – Notes historiques et traditionnelles avec Précis historique des autres townships du comté de Drummond Histoire de « l'enfant terrible » (J.B.E. Dorion). 433 p. Imprimerie de l'Écho des Bois-Francs Victoriaville. P. 292 : programme du journal l'Avenir ; p. 302 : Dorion grand orateur ; p. 303 : réserves de terrains «sauvages» du township de Durham ; p. 304 : question de la tenure seigneuriale ; p. 336 : dernier discours à Warwick ; p. 345 : annonce de la reprise du journal Le Défricheur par Laurier ;
9. Soulard, Jean-Claude. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Dorion, sir Antoine-Aimé.* Tout le texte sur la carrière de Antoine-Aimé Dorion.
10. Sylvain, Philippe. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Bourget, Ignace.* Tout le texte sur la carrière d'Ignace Bourget. P. 113 : dénonciation de Bourget par le capucin Ignazio Persico.
11. Sylvain, Philippe. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Dorion, Jean-Baptiste-Éric.* Tout le texte sur la carrière de J.B.É. Dorion. P. 232 : O'Reilly publie dans le «Canadien» et dans l'Avenir ; p. 232 : citation : *«Pour lui, le clergé…»*; p. 233 : citation : *«Dorion n'a pas assez de sarcasme…»* ;
12. Turcotte, Louis-Philippe. 1872.*Le Canada sous l'Union 1841-1867 – 2ième à 4ième partie.* 617 p. de l'imprimerie du Canadien, Québec. p. 198 : création du bureau d'agriculture ; p. 199 : création des sociétés d'agriculture ; p. 240 : sommes données aux seigneurs pour l'abolition de la tenure seigneuriale ; p. 445 : citation : *«Un comité de colonisation…»;* p. 478 : citation : *«…son concours à une mesure…»;*
13. Voisine, Nive. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Laflèche, Louis-François.* Tout le texte sur la carrière de mgr Laflèche. P. 555 : division du diocèse de Trois-Rivières en 1885.

Illustration
a. Portrait de J-B-É Dorion tirée de Bibliothèque et archive Canada

b. Portrait de J-É Cauchon tiré de B. Sulte *Histoire des canadiens français*.
c. Portrait de Wilfrid Laurier de Musée McCord.
d. Portrait de Désiré-Olivier Bourbeau, tiré de la Bibliothèque Nationale du Québec.
e. Portrait de Philippe-Hippolyte Suzor, tiré de *Arthabaska capitale des Bois-Francs* de Alcide Fleury.
f. Photo du siège de L'Union des cantons de l'est, tirée de . *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée* de Claude Raymond et al. p. 84.
g. Photo du collège d'Arthabaska tirée de *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée* de Claude Raymond et al. p. 96.
h. Photo de la maison de Wilfrid Laurier, tirée d'un document publicitaire de Victoriaville.
i. Photo du bureau de poste tirée d'un document publicitaire de Victoriaville.
j. Photo de Henri Desrochers tirée de la collection personnelle de M. Desrochers.

Chapitre 25 – On n'est plus des colons
Références écrites
1. Akesson, Per. 2004. *History of Shipbuilding*. http://www.abc.se/~m10354/bld/tradbld.htm Bateaux en acier et composite.
2. Chapelle, howard I. 1997. *Ships and Shipbuilding - Encyclopedia Encarta.* Microsoft Corporation. Bateaux composite et tout fer.
3. Caron, Ivanhoe. 1921. *La colonisation du Canada sous le régime anglais (1815-1822). Article édité dans : Province de Québec Canada Annuaire Statistique 8ième année.* Ls-A. Proulx Québec. P. 524 : sociétés des émigrés.
4. Charbonneau, André – Sévigny, André. 1997. *1847 Grosse-Île au fil des jours.* Patrimoine Canadien. 283 p. p. 1 : 400 bateaux entrent à Québec en 1847.
5. Collectif. 1986. *Chesterville vous raconte…* Données sur les paroisses d'origine des premiers habitants.
6. Collectif. 1984. *1860-1985 Sainte-Hélène-de-Chester.* Données sur les paroisses d'origine des premiers habitants.
7. Conklin, Edwin. P. 1931-1932. *The Storied province of Quebec : past and present* / editor in chief: William Wood ; associate editors: William Henry Atherton, Edwin P. Conklin. Toronto: Dominion Pub., 1931-1932 vol II. p. 878 : 1ière beurrerie industrielle à Athelstone ; p. 933 : première centrifugeuse à Sainte-Marie-de-Beauce ; p. 1003 : 1350 vaisseaux entrent à Québec en 1864 ; p. 1009 : citation : *«Dans le «journal» de Champlain…»* ; p. 1009 : première fromagerie en 1864 ; p. 1009 : 16 millions de livres de beurre ; p. 1009 : citation : *«L'ancien et aromatique fromage raffiné…»*
8. Dickinson, John A. Young, Brian. 1992. *Brève histoire socio-économique du Québec.* 384 p. Septentrion, Sillery. P. 36 : 73% des engagés retournent en France.
9. Drapeau, Stanislas, 1863. *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans : (1851à 1861.)* 593 p. p. 146 & 159 & 162 & 165 : beurre produit en 1860 par les municipalités des Bois-Francs ; p. 160 : citation : *«Lorsque l'on est sur une hauteur…»* ;
10. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas.* William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh.101 p. p. 61 prix de vente de la cendre.
11. Hamel, Thérèse Morisset, Michel Tondreau, Jacques. 2000. *De la terre à l'école Histoire de l'enseignement agricole au Québec 1926 1969.* Hurtubise HMH. 370 p. p. 57 : débuts de l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ; p. 71 : fabrique de fromage des trappistes d'Oka.
12. Kesteman, Jean-Pierre ; Southam, Peter ; Saint-Pierre, Diane,. *Histoire des Cantons de l'Est* 831 p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 1998. p. 141 : citation : *Faute de demande pour le lait frais…».*
13. Lovell's Directory 1890. p. 634 : 2 fromageries à Warwick ;
14. Mailhot, l'Abbé Charles-Édouard, 1914. *Les Bois-Francs – Tome I à IV.* 1761 p. La Cie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska. tome II p. 175 : citation : *«Jusqu'à ce jour (1884), Saint-Paul…»* ;
15. Martel, Frère Jules, s.c. Histoire du systëme routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. p. 150 : citation : *«…les cantons bien établis…».*
16. Menzies, Heather. Xxxx. *By the Labour of Their Hands.* ese.ca/history.ihtml Débuts des fromageries en Ontario.
17. O'Bready, Maurice, 1949. *Histoire de Wotton Comté de Wolfe P. Q.* 354 p. P. 21 : système de voirie dans les cantons de colonisation ; p. 188 – 190 : dates clés dans l'agriculture ; p. 197 : citation : *«M. D. O. Bourbeau, négociant et agronome…»*; P. 200 : baratte mécanique à Bready.
18. Provencher, Jean, 1988. *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent.* 607 p. Les éditions du Boréal, Montréal. :. 209 : citation : *«La production atteint en 1850…»*; p. 242 : coupe à blanc des forêts de pruche ; p. 242 : abandon de l'écorce de pruche pour le tannage ;
19. Raymond, Claude et al. 2000. *Victoriaville 2000, vol I, Récit d'une vieille gare jamais oubliée*. P. 76 : photo d'une tannerie ;
20. Robert, Jean-Claude. 1993. *Atlas historique du Canada – Tome II.* 186 p. Collectif sous la direction de R. Louis Gentilcore. Les Presses de l'Université de Montréal. P. 21 : 960 000 immigrants des îles Britanniques de 1815 à 1850.
21. Séguin, Normand. 1980. *Agriculture et colonisation au Québec.* Boréal Express – Montréal. 225 p. p. 120 : Société d'industrie laitière de la province de Québec ; p. 119 : nombre de fabriques de beurre et de fromage ; p. 120 : syndicats de fabriques ; p. 120 : citation : *«Si le gouvernement intervient, par voie de législation…»* ; p. 121 : presque tout le fromage vers la Grde Bretagne ; p. 123 : statistiques sur le commerce du beurre ;
22. Stevens, George Roy. *History of the Canadian National Railways.* 1973. Macmillan New York. 538 p. p. 68 : fromagerie au Haut Canada en 1864.

23. Turcotte, Louis-Philippe. 1872. *Le Canada sous l'Union 1841-1867 – 1ière partie.* 611 p. de l'imprimerie du Canadien, Québec. p. 214 : fonds pour la construction du chemin d'Arthabaska ;
24. Turcotte, Louis-Philippe. 1872.*Le Canada sous l'Union 1841-1867 – 2ième à 4ième partie.* 617 p. de l'imprimerie du Canadien, Québec. p. 53 : $300 000 pour les chemins des cantons de l'est ; p. 55 citation : *«Ces jeunes gens…»*; p. 56 : citation : *«Il plaça à la disposition…»* ; p. 84 : $80 000 pour chemins nord de Toronto et celui d'Arthabaska ;p. 198 : création du bureau d'agriculture ; p. 199 : création des sociétés d'agriculture ; p. 240 : sommes données aux seigneurs pour l'abolition de la tenure seigneuriale ; p. 374 : diminution de l'allocation pour les chemins en 1859 ; p. 445 : citation : *«Un comité de colonisation…»;* p. 452 : citation : *«Le gouvernement consacra à peu près…»* ; p. 478 : citation : *«…son concours à une mesure…»*

Illustrations
1. Tannerie de Victoriaville tiré de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al, p. 76.
2. Fromagerie de Dunham, tiré de Gendron et al. *Histoire du Piémont des Appalaches*.Presses de l'Univ. Laval. 1999. p. 163.
3. Centrifugeuse, tirée de la collection personnelle de M. Desrochers.
4. Baratte à beurre, tirée de la collection personnelle de M. Desrochers.
5. Photo de l'abbé Pilote, tirée de *De la terre à l'école Histoire de l'enseignement agricole au Québec* de Thérèse Hamel et al. p. 59.

Chapitre 26 – Le chemin Craig
Références écrites
1. Binet, Pascal. 2005. *L'épopée des chemins Craig et Gosford*.. Article.
2. Bouchette Joseph, Dictionnaire topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États Unis de l'Amérique, 1815. Description de l'état du Chemin Craig en 1815 pp 591 et suivantes .
3. Bouchette, Joseph, esq. Topographical dictionnary of the Province of Lower Canada. Henry Colburn and Richard Bentley London 1831. Description de l'état du Chemin Craig en 1830 (voir sous «roads»).
4. Caldwell, John. 1806. *Memorial*…Arch. nat. Du Canada RG\ E 17 Vol 3 Dossier 1806. Citations : *«…votre mémorialiste n'est pas…»* et : *«et tout pont n'excédant pas18 pieds…»*
5. Caron, Ivanhoë,. La colonisation de la province de Québec Les cantons de l'est 1791-1815 373 p. Sous-archives de la province de Québec. Québec. 1927 . P. 217 : citation : *«…déborder et submerger…»*; p. 220 et suivantes : Rapport sur le Chemin Craig; p. 250 : citation : *Les Canadiens français d'alors…»*;
6. Caya, Marcel. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Dorion, sir Antoine-Aimé.* Bigraphie de Dorion
7. Chapais, Thomas, *Cours d'histoire du Canada Tome 2 (1791-1814).* Les éditions Boréales 1972. Contexte politique au temps du chemin Craig.
8. Christie, Robert. *Interesting Public Documents and Official Correspondance, Illustrative of, and supplementary to the History of Lower Canada*. Vol VI. Published by : Robert Christie Montreal 1855. Lettre de Craig à Ryland en date du 6 Août 1810.
9. Doughty, Arthur G., et McArthur, Duncan A., Documents relatifs â l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818, 1915. Lettre de Craig à Ryland. Citation : *«Incidemment, ce pauvre vieux Frobisher…»*.
10. Duffy, W.J.. Map of the Eastern Townships of Lower Canada.from the aBritish American Land Company u London 1833. Carte utilisée pour le tracé du Chemin Craig.
11. Ferron, Madeleine. Sur le chemin Craig. Stanké, Montréal - Paris. 1983. Une des versions de l'itinéraire de la diligence.
12. Gillis, Robert Peter. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : George Hamilton.* Bigraphie de George Hamilton.
13. Isaacson, Walter. 2003. *Benjamin Franklin An American life.* Simon & Schuster, New York etc. 586 p. P. 401 : Demande de Franklin à l'Angleterre de céder le Canada aux 13 colonies en 1782.
14. Kesteman, Jean-Pierre ; Southam, Peter ; Saint-Pierre, Diane,. Histoire des Cantons de l'Est 831 p. Les Presses de l'Université Laval, Québec. 1998 Description du Chemin Craig (pp 103 104)
15. Martel, Frère Jules, s.c. Histoire du systëme routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. P. 72 : citation : *«Les minutes du Conseil de Newport…»*; p. 76 : citation : *«Pour ce qui est de notre…»;* p. 83 : les commissaires Heriot et Felton et leur chemin; p. 110 et suivantes : Description générale de tous les aspects du Chemin Craig. P. 113 : citation : *»Nous avons commencé…»*; p. 119 : Article de la Gazette de Québec relative à l'abandon des townships de l'est par les colons américains pour aller dans le Haut-Canada. p. 120 : citation : ;*«Il est vrai que le gouverneur Craig…»*; p 148 et suivantes : Les deux idées de Pennoyer et l'histoire du Chemin Gosford ; p. 148 : citation : *«d'ouvrir un chemin de la rivière…»* ; p. 152 : citation : *«…je demande humblement…»* ;
16. Ouellet, Fernand. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : Joseph Frobisher.* Bigraphie de Frobisher.
17. O'Bready, Maurice. Études historiques sur le Craig's Road et la route no. S. Descriptions de la route et de son histoire.
18. Saint-Germain, F. Hyacinthe, 1905. Charles Héon Fondateur de la Paroisse de Saint-Louis-de-blandfbrd Premier colon du comté d'Arthabaska Moeurs, Coutumes, Épisodes de la vie d'autrefois. 223p. La Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaskaville, Imprimeur. Arthabaska. Commentaire sur l'achalandage sur le Chemin Craig.
19. Shrock, Randall. Embargo Act. Microsoft Encarta encyclopedia'98. Article sur le «Embargo Act».
20. Wallot, J. P. *Dictionnaire Bibliographique du Canada. Rubrique : James Craig.* Bigraphie de Craig.

21. Woods, Shirley E jr. 1983. *La saga des Molson 1763-1983*. Les éditions de l'homme Montréal. 447 p. P. 52 : ligne de bateau à vapeur sur le Saint-Laurent en 1809.

Illustrations

1. Fond de carte des Bois-Francs et du chemin Craig tiré de Duffy, W.J, 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*.
2. Voyageurs attendant la diligence tiré de l'article de Pascal Binet, *L'épopée des chemins Craig et Gosford*.
3. Diligence embourbée, tiré de l'article de Pascal Binet, *L'épopée des chemins Craig et Gosford*.
4. Portrait de James Craig, tiré des archives nationales du Québec Cote P1000, S4, PC118 – auteur Thomas Lawrence.
5. Fond de carte des Bois-Francs et du chemin Craig, des propositions Pennoyer et des chemins des colons, tiré de Duffy, W.J, 1833. *Map of the Eastern Townships of Lower Canada*.
6. Chemin Craig, noir et blanc, tiré de l'article de Pascal Binet, *L'épopée des chemins Craig et Gosford*.
7. Chemin Craig, couleur, tiré de l'article de Pascal Binet, *L'épopée des chemins Craig et Gosford*.
8. Chemin Craig 1995, tiré de la collection personnelle de M. Desrochers.

Chapitre 27 – Charles Houde-dit-Desrochers, mon héros à moi

Références écrites

1. Boisvert site internet : http://pages.infiniti.net/boisvert/histden.html P. 9 de 11 : citation : *«…Étienne reçoit…»*
2. Buller, Charles, 1838. *Appendix (B) to Report on the affairs of British North America, from The Earl of Durham, her Majesty's high commissioner*. 218 p. Réponses aux questions 405 et 415 concernant les tractations entre McTavish et Frobisher.
3. Caron, Ivanhoë, 1921. *Annuaire statistique Province de Québec* 8e année, Imprimé par Ls - A Proulx 1921. p. 538 : Modèle de billet de location des miliciens et : citation : *«À la session de 1819, une somme n'excédant pas…».*
4. Gaumond, Michel. 1995. *Le site de la première église de Sainte-Croix-de-Lotbinière 1694-1732*. Rapport du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, direction de Québec. P. 4 citation : *«Le 6 de Juillet…»*
5. Martel, Frère Jules, s.c. Histoire du systëme routier des cantons de l'est avant 1855. 263 p. Thèse présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts, option histoire. Victoriaville. 1960. p. 152 : citation : *«Une couple de barils…»*
6. Paradis, l'abbé Louis. L. 1933. *Les annales de Lotbinière 1672-1933*. 442 p. Atelirs de l'Action Catholique, Québec. P. 31 : citation : *«Il est fort possible que l'exemple…».*
7. Racine, Antoine et al. 1851. *Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des townships de l'Est*. 46 p. Imprimerie-Coté et Cie. Québec. p. 41 : Citation : *«…Dans le district de Québec…»*
8. Saintonge, Jacques. 2000. *Louis Houde, pierre d'assise d'une grande famille*. 61 p. Articles publiées dans le bulletin de la Société de généalogie de Québec, vol 26 nos 7 et 8, mars et avil 2000. P. 9 : Naissance de Louis Houde; p. 11 : concession d'une terre à Louis Houde en 1649; p. 21 : vente d'un terrain pour l'école à Sainte-Famille;

Illustrations

1. Gravure d'un sabotier, tirée de : Le Manousien, vol 11-no4-p12.
2. Concession de Louis Houde, tirée de la carte du sieur Catalogne en 1709.
3. Généalogie de Marthe Desrochers tiré de l'étude de Drouin – archives personnelles de Marthe Desrochers.
4. La base de l'illustration de la seigneurie de Sainte-Croix, est tirée de la carte de Bouchette de 1815.
5. Le cadastre de la seigneurie de Sainte-Croix est tiré du plan cadastral du ministère des terres et forêts du Québec, service d'arpentage Limites territoriales 1972, modifié : 1992-03-12 – Comté Municipal de Lotbinière.
6. La carte du canton de Chester 1815, est tirée de Bouchette 1815.
7. La carte du canton de Chester 1831, est tirée de Bouchette 1831.
8. Portrait de Bouchette, tiré de l'histoire des Canadiens Français de Benjamin Sulte.
9. Le fond de carte pour périple de Charles Houde-dit-Desrochers est tiré de *l'Histoire du système routier des cantons de l'est avant 1855* de Jules Martel.
10. Portrait de James Goodhue tiré de *Victoriaville 2000* de Claude Raymond et al.
11. Portrait de Charles Houde-dit-Desrochers, tiré de *Les Bois-Francs* de C. É. Mailhot.
12. La carte du cadastre de Chester avec l'identification des terres des Desrochers est tirée de *La vie sur la terre de Saint-Paul au temps de Marie-Louise et William*, de Marthe, Médéric et Raymond Desrochers, page 60.
13. La carte du canton de Chester et de la paroisse de Saint-Paul est tirée de *La vie sur la terre de Saint-Paul au temps de Marie-Louise et William*, de Marthe, Médéric et Raymond Desrochers, page 18.
14. Photo de Joseph Desrochers et sa famille devant la maison de Saint-Paul, tirée des archives personnelles de Médéric Desrochers.

Annexe

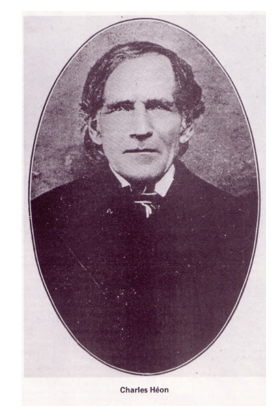
1. Evans, Francis A. 1833. *The Emigrant's Directory and Guide to Obtain Lands and Effect a Settlement in the Canadas*. William Curry, Jun. And Co., Dublin Simpkin and Marshall, London and Oliver and Boyd, Edinburgh.101 p. P. 95 : tarif des artisans et serviteurs.
2. Ministère des ressources naturelles, de la faune et des parcs du Québec : tableaux d'équivalence.

Table des matières

Encarts

Héros malgré eux

Le livre


Charles Héon

Le 27 février 1825, **Charles Héon** et sa famille quittent la paroisse de Bécancour pour se faire colons dans le township de Blandford. Ils reviennent au village après une dure année de labeurs, chargés d'une récolte qui émerveille leurs voisins. Les jeunes démunis emboîtent le pas à Charles et se font, pour la plupart, *squatters* sur des terres appartenant à des spéculateurs.

Charles Héon a brisé la barrière invisible entre les seigneuries et les cantons de l'est et a amorcé la colonisation des Bois-Francs. Ceux qui l'ont suivi seront, tout comme lui, les héros presque toujours ignorés, dans les histoires officielles. Ils ont connu la misère mais en courageux soldats, ils sont toujours là, maîtres du terrain le soir de cette bataille de plus de 50 ans. Charles Héon et ses émules auront été Les héros malgré eux.

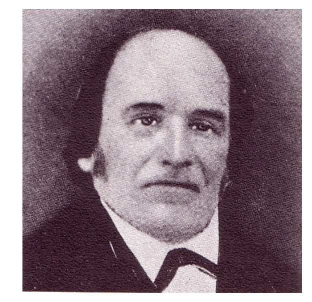
La colonie des Bois-Francs a sa place dans l'histoire d'abord parce qu'elle a été la première à se développer en dehors des seigneuries sous le régime anglais. Les héros malgré eux est l'anatomie de cette colonisation. On y découvre les pionniers qui doivent d'abord traverser des marécages, vestiges de la mer de Champlain, pour se rendre sur leur terre. Une fois sur place, ils connaîtront d'abord la faim et les privations. L'insécurité de la vie en forêt sera leur lot pendant longtemps. Ils seront parfois victimes de cupides propriétaires spéculateurs. Certains pionniers profiteront du grand commerce du bois, alimenté par l'appétit insatiable de l'amirauté britannique. D'autres seront victimes de *jobbers* qui osent même piller le bois sur leur terre.

Les colons des Bois-Francs auront des voisins de langue et de religion différente. Ces voisins, malgré quelques accrochages, auront une influence positive sur la vocation de la colonie.

Les utilisateurs du sol, à l'arrivée des pionniers, sont les indiens Abénakis qui y font la chasse. Le défrichement leur enlèvera leur principal moyen de subsistance. Ils seront les laissés pour compte de cette saga d'où les autres sortent gagnants.

La colonie sera traversée, dès 1854, par une ligne de chemins de fer qui lui apportera la richesse.

Les colons connaîtront trois régimes politiques et un début de changement dans le système de tenure seigneuriale que subissent encore leurs cousins demeurés en arrière. Ils participeront à la formation de villages avec leurs églises dont l'emplacement sera source de conflits. Les écoles de rangs seront, au cours de cette période de colonisation une nouveauté autant pour les colons que pour leurs cousins des seigneuries.



La colonie semblera parfois mise en péril par l'exode de ses habitants qui tentent leur chance dans les moulins de coton de la Nouvelle-Angleterre. Mais, elle survivra.

Charles Houde-dit-Desrochers, arrière grand père de l'auteur, sera le pionnier de la colonie de Saint-Paul-de-Chester, l'une des dernières à se développer dans les Bois-Francs.

La colonie des Bois-Francs a été une réussite. Quand tout le territoire aura été défriché, à la fin du 19ième siècle, ce coin de pays sera réputé pour son industrie laitière.

Les Héros malgré eux, sont nos ancêtres. Leur histoire, c'est la nôtre à tous.

L'auteur

Médéric Desrochers, l'auteur, est un ingénieur à la retraite. Il a œuvré, tout au long de sa carrière dans le domaine de l'énergie, principalement dans les centrales hydroélectriques et les barrages, tant au Canada qu'en Afrique et au sud-est asiatique.

L'auteur a vécu les 15 premières années de sa vie sur la ferme paternelle de Saint-Paul-de-Chester et a fréquenté l'école du rang jusqu'à sa neuvième année, d'où son intérêt pour le terroir.

Vers la fin de sa carrière, l'auteur s'attaque, en collaboration avec sa sœur Marthe et son frère Raymond Desrochers à l'écriture d'un ouvrage, inspiré de leur propres souvenirs, sur les us et coutumes en milieu agricole avant l'avènement de l'électricité et des tracteurs. Le résultat de ce travail est un livre de 434 pages intitulé : *La vie sur la terre de Saint-Paul au temps de Marie-Louise et William.* Les lecteurs d'aussi loin que la Gaspésie et le Témiscouata qui ont été élevés sur des terres s'y sont reconnus. Naturellement, les lecteurs de la région des Bois-Francs s'y sont identifiés à plus d'un titre. Comme l'auteur avait son nom sur la page couverture d'un livre, le rédacteur en chef de la revue *Le Manousien,* organe de l'association des descendants Louis Houde et de Madeleine Boucher, a décrété qu'il était écrivain et l'a embrigadé pour la fourniture d'articles sur la vie d'autrefois. Il en est résulté plus de 30 articles dont la majorité ont été publiés. Ces articles sont devenus les chapitres du présent ouvrage.

Le travail de recherche et de rédaction de Héros malgré eux s'est échelonné sur une période de 8 années.